







Union
Solidaires

BIENVENUE !



SOMMAIRE

p. 11 **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Rapport d'activité de l'Union syndicale Solidaires

Chronologie

Rapport financier

Rapport d'activité des commissions et groupes de travail



p. 107 **RÉSOLUTION 1. NOTRE SYNDICALISME DANS UN MONDE EN CRISES**

0. Introduction

1. Quel impact de l'ordre international sur la situation nationale ?

2. Inflation, salaires et inégalités

3. Face à l'urgence environnementale



4. Régressions des libertés, répressions, mise au pas de la jeunesse et autoritarisme
5. Urgence contre l'extrême droite
6. Les dangers de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes
7. Pour les services publics

p. 127

RÉSOLUTION 2. ENRICHIR, ADAPTER ET FAIRE ÉVOLUER NOTRE REVENDICATIF

0. Introduction

I. Droits des femmes et des minorités de genre

I-1. Pour un congé hormonal dont menstruel

I-2. Droit des femmes et minorités de genre à disposer de leurs corps

I-3. Violences conjugales et intrafamiliales

I-4. Les Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG),
les Interruptions Médicales de Grossesse (IMG)
et les Interruptions Spontanées de Grossesse (ISG)

II. Partie Handicap et validisme

II-1. Qu'est-ce que le handicap ?

II-2. Travailleuses et travailleurs en situation
de handicap (TSH) : bas revenus et précarité



- II-3. L'accompagnement des Travailleuses et Travailleurs en Situation de Handicap
- II-4. Conditions de travail des travailleuses et travailleurs en situation de handicap : adaptation du poste, télétravail, formation professionnelle...
- II-5. Accès à un logement adapté
- II-6. Accès à l'école et aux études
- II-7. Vers un syndicalisme inclusif
- III. Partie Protection Sociale
- III-1. Agir pour une Sécurité Sociale du 21^e siècle
- III-2. Renforcer la Sécurité sociale existante pour répondre aux besoins sociaux actuels
- III-3. Et l'élargir à de nouveaux besoins
- III-4. Repenser le financement de la Sécurité sociale
- III-5. Réinventer une démocratie sociale

p. 147

RÉSOLUTION 3. NOTRE OUTIL SYNDICAL

- 0. Introduction
- 1. Prendre en main le développement de notre union
- 2. Faire des instances des outils au service de l'action syndicale
- 3. Organiser l'ensemble du monde du travail



4. Grâce à un ancrage territorial
 5. Et un identifiant clair
 6. La commission syndicalisation et développement, un outil à réinvestir
 7. Construire et renforcer la formation interprofessionnelle
 8. Faire vivre notre consensus face aux conflits
 9. Notre Union dans le champ syndical
 10. Pour un Bureau national qui assume pleinement son rôle
 11. Pas d'agresseur dans notre Union syndicale
 12. Notre Union est sans concessions face à l'extrême droite
- État des lieux du développement de l'union

p. 171 **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Article 11 des statuts

Articles 1, 6 et 7 du Règlement intérieur

p. 173 **ANNEXES**

Déclaration du 9^e Congrès de l'Union syndicale Solidaires

Motions adoptées au congrès

Platerforme revendicative chômage-précarité

Platerforme revendicative Palestine

Bilan d'activité – Assemblée générale du CEFI

Statuts de l'Union syndicale Solidaires

Règlement intérieur



L'UNION

LA F

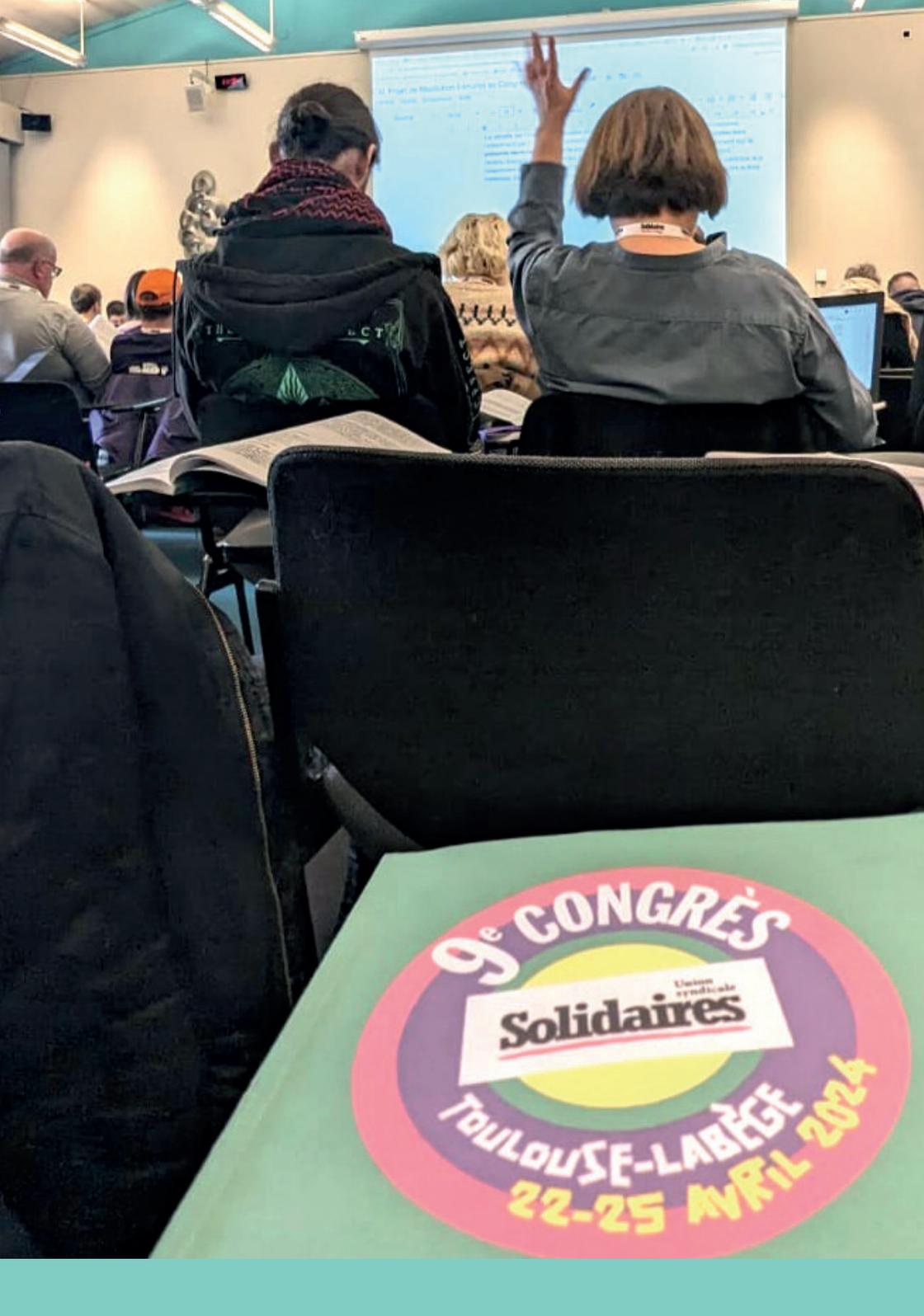


N

FAIT

ORCE !





9^e CONGRÈS
Union syndicale
Solidaires
TOULOUSE-LABÈGE
22-25 AVRIL 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité de l'Union syndicale Solidaires

Chronologie

Rapport financier

Rapport d'activité des commissions et groupes de travail



ON VEUT
DES
SALAIRES
DE SORCIÈRE



Rapport d'activité Octobre 2021-avril 2024

Le rapport d'activité de l'Union est là pour nous servir à reprendre une vue d'ensemble sur nos actions sur la période des trois dernières années qui viennent de s'écouler. De ce fait, il est principalement descriptif. La chronologie en annexe permet de voir une partie de l'activité à travers le matériel public produit sur la période sous la responsabilité du secrétariat national avec parfois les commissions en appui.

1) Un contexte de dégradation générale

Cinq phénomènes majeurs à l'échelle mondiale, qui s'entremêlent, ont eu un impact continu depuis 2021 sur nos actions et nos luttes :

- La concentration des richesses. La fortune des milliardaires et des actionnaires a continué de s'amplifier, les paradis fiscaux continuent de prospérer. Pendant ce temps, c'est 800 à 900 millions de personnes qui souffrent quotidiennement de la faim sur notre planète.
- L'aggravation de la crise écologique et climatique. Nous sommes entré-es dans un moment crucial où chaque mois d'inaction sur le système de productions et de consommations empiète sur le futur de l'humanité. L'accélération des phénomènes de crises (inondations, incendies terrestres et marins, vagues de chaleur...) a été plus rapide que ce qui était globalement prévu.
- La progression de l'extrême-droite, des idées et pratiques autoritaires. Que ce soit en Europe ou sur le reste de la planète, la bête immonde est toujours vive. Ennemie des travailleuses et des travailleurs, climatosceptique, raciste, patriarcale et anti-avortement, souvent LGBTIphobe, structurée, elle est un danger réel et concret dans un moment d'accélération historique où les dictatures et l'autoritarisme se portent bien.
- La continuité des guerres. Elles n'ont jamais cessé, mais les conflits meurtriers du Congo à Gaza révèlent une acceptation forte de la déshumanisation des populations civiles que l'on espérait voir disparaître. La guerre que mène la Russie contre l'Ukraine a eu des conséquences très concrètes sur les travailleuses et travailleurs en Europe (prix de l'énergie, inflation...) avec des capitalistes « profiteurs de guerre ».
- L'augmentation des migrant-es internationaux. L'augmentation des causes et des situations de migrations mènent de plus en plus de monde sur les routes de l'exil. Des États-Unis à l'Europe en passant par l'Australie, les pays les plus riches se barricadent et

déshumanisent les migrantes et les migrants. Les routes de l'espoir sont trop souvent les routes de la mort.

Un dernier phénomène est en train de bousculer une partie des rapports de production, en particulier dans le secteur des services. L'explosion de « l'intelligence artificielle » a déjà des impacts concrets pour des millions de travailleuses et de travailleurs. Comment faire face à cette nouvelle « révolution industrielle » est l'un des enjeux de ce congrès.

À l'échelle de la France, nous n'avons pas été épargné-es par ces éléments. Sur la dernière mandature, le pouvoir politique s'est radicalisé, passant d'un centre droit libéral à une droite autoritaire assumée, en faisant la course derrière l'extrême-droite. La réélection de Macron en 2022 face à Marine Le Pen et l'absence de majorité à l'assemblée ont « droitisé » le pouvoir en place. De fait, la majeure partie de l'action des gouvernements successifs visent à maintenir les positions dominantes, le taux de profit et les avantages de la bourgeoisie tout en sabrant les protections et minimum de droits restants des plus faibles validant chaque jour le dogme de l'ultralibéralisme. La réforme des retraites de 2023 en est un exemple très concret. De fait, à l'exception des agriculteurs de la FNSEA, la répression, parfois physiquement très féroce comme à Sainte-Soline, s'abat sur les militant-es, sur les quartiers populaires, sur les contestations sociales et écologiques, sur les migrant-es. Ces politiques, en niant la nécessité d'un partage des richesses massif et d'une transition écologique qui accompagne les plus démunies, font globalement le terreau du désespoir et de la haine et favorisent le simplisme et l'avancée de l'extrême-droite et du RN.

1) Action générale de l'Union

Nous sortions de notre congrès de septembre 2021 sur la construction d'une campagne d'urgence pour les hausses de salaires. La question des hausses de salaires et du partage de la richesse, dans un contexte qui a été marqué par une inflation galopante, a été le fil rouge des trois dernières années. Pour autant, malgré une certaine réussite de mise en commun des communications de nos organisations sur ce sujet, nous avons collectivement discuté à plusieurs reprises des difficultés d'aller au-delà des mobilisations en entreprises et par administration. Ces mobilisations peuvent être efficaces sur un bout de secteur, mais de fait n'emportent pas une dynamique globale de remise à plat du système. Il y a eu un frémissement en octobre 2022 autour des luttes des raffineries et de l'appel CGT / FSU / Solidaires à essayer d'aller plus loin, mais la dimension interprofessionnelle dans ces luttes n'a pas réussi à prendre concrètement.

La campagne Partageons le travail, issue de la résolution 1 de notre précédent congrès, a été mise en application suivant nos décisions. En faisant toujours le lien avec la question des salaires, elle a été lancée en juin 2022 autour de la question de la protection sociale, particulièrement sur les retraites pour préparer l'affrontement qui allait venir. À l'automne

2022, nous avons enchaîné sur une campagne pro-service public (les défendre et en créer de nouveaux) qui devait permettre d'appuyer le moment des élections dans la fonction publique de décembre 2022.

En 2023, le mouvement des retraites a, en quelque sorte, perturbé le programme, mais a aussi pu trouver un appui dans le travail déjà accompli dans cette campagne sur les questions retraites, et la programmation de l'envoi de matériels de visibilité à tous les Solidaires locaux. Sur le volet écologie, nous avons principalement sorti le matériel centré autour de la brochure « écologie agir syndicalement » et n'avons pas mené la fin de campagne sur « démocratie et autogestion ». La boucle de cette campagne sera complète au congrès avec les moments autour des 25 ans de l'Union.

Du côté des réussites, cette campagne a permis de se doter de matériel national de préparation à la lutte, de matériel concret de soutien au syndicalisme pour les UD et UL, et d'appropriation ou de réappropriation de nos positions. Du côté des échecs, nous sommes encore loin d'être capables de mener une campagne interprofessionnelle relayée et réappropriée dans l'ensemble de nos secteurs professionnels et d'en mesurer l'impact réel.

Le projet de renforcement de l'Union passait entre autres au dernier congrès par la relance des rencontres d'été de Solidaires. Grâce au travail de coordination du CEFI, elles ont eu lieu en 2022 avec 150 participant.es et en 2023 avec plus de 200 participant.es. Elles auront lieu encore cette année dans un format un peu réduit pour cause de congrès. Ces rencontres sont un succès collectif sur le fond et la forme et permettent un brassage interprofessionnel qui génère une culture commune.

Le renforcement s'est aussi fait au niveau de la communication avec d'une part un nouveau site internet et une nouvelle version du journal et d'autre part une présence plus active sur les réseaux sociaux. L'audience de l'Union est forte si on la compare aux autres organisations syndicales, mais les acquis sont fragiles et reposent principalement pour le moment sur la seule énergie que peut mettre le secrétariat national, de fait limitée.

Le dernier calcul interprofessionnel sur la représentativité (qui ne prend pas en compte les élections fonction publique) date de mars 2021. Solidaires est crédité d'un résultat de 3,68 % (3,46 en 2017, +0,22 %). Solidaires progresse en pourcentage et en voix (3 000) par rapport au calcul de 2017. Nous sommes représentatifs dans plus de 30 conventions collectives nationales et locales par rapport à 2017, nous gagnons notre représentativité dans les conventions de la Prévention et de la sécurité, du caoutchouc, des régions de quartier et des sociétés d'assistance. Globalement les résultats aux élections de nos listes aux CSE tournent autour des 20 %. Reste donc à développer notre implantation dans les entreprises où nous ne sommes pas. Une nouvelle mesure sera publiée début 2025, elle prendra en compte les résultats des élections TPE/TPA de la fin d'année 2024 qui vont concerner 5 millions de salarié.es et va mobiliser toute notre union.

Pour ce qui est de la Fonction publique suite aux élections de décembre 2022, Solidaires

Fonction Publique maintient ses deux sièges au Conseil Commun de la Fonction Publique. La représentativité globale s'élève à 5,8 %. Dans la Fonction publique de l'État 6,4 % des agent-es publics ont donné leur voix aux syndicats Solidaires et SUD (45 % de participation générale). Cette baisse est à mettre en partie en lien avec la diminution du nombre de fonctionnaires dans les administrations où nous sommes historiquement très implantés. Des structures de Solidaires Fonction Publique font de bons résultats dans les CSA ministériels. Solidaires Finances maintient sa première place à Bercy; SUD éducation fait son entrée au Comité social d'administration du ministère de l'éducation nationale; Solidaires Jeunesse et Sports progresse fortement avec un deuxième siège acquis en CSA ministériel. Mais parallèlement de nombreux secteurs restent à la peine soit stagnant soit en baissant. Dans la fonction publique hospitalière SUD Santé Sociaux a subi une légère baisse mais se maintient grâce aux conventions avec la CDMT et le STC (elle passe de 8,4 % à 8,06 %). Du côté de la Fonction Publique Territoriale, Sud CT et le SUD SDIS obtiennent 3,9 % et perdent leur siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Nous ne pouvons pas minimiser le fait que ce sont les 3^e élections où Solidaires est en baisse, où les sièges dans les Conseils Supérieurs sont perdus ou sauvés de justesse. Cela doit nous interroger car la représentativité dans la fonction publique est désormais en jeu. La mandature a été marquée par l'affrontement central avec le gouvernement sur la question des retraites qui, depuis sa préparation au bilan de la lutte, nous a occupés sur une année. Cette grande confrontation, historique de par son ancrage territorial et son ampleur a été un échec au final.

Cela nous invite à renforcer les outils syndicaux et l'organisation de notre classe sociale pour être capables de nous défendre. Loin des chiffres de représentativité, les cortèges de notre union – où ont fleuri localement les ballons roses – ont été globalement massifs et montrent que le syndicalisme de lutte et de transformation social, ouvert sur le féminisme, la lutte contre les discriminations de genre ou d'orientation sexuelle et l'écologie comme dans les cortèges en Ile de France, est capable de rassembler énormément de monde. Notre présence médiatique importante a aussi marqué la capacité de porter la voix de l'Union de manière large en mettant en avant nos analyses et modes particuliers de lutte. Nous avons une longue littérature interne et collective sur cette mobilisation. Entre le 10 janvier et le 20 avril nous avons tenu 11 réunions du Comité national pour décider de la façon d'agir avec l'Union sur la mobilisation.

Plusieurs structures ont déjà fait remonter une forte augmentation du nombre d'adhésions suite à cette lutte : Solidaires Informatique, Asso Solidaires, SUD Rail, SUD Éducation... Elles arrivent dans une période de transformation et de renouvellement militant. Il va nous falloir mesurer si elles ont un impact sur les situations des Solidaires locaux qui sont très hétérogènes dans leurs compositions, capacité d'action et dynamiques tout en étant

centraux dans la mise en musique de nos campagnes, revendication et de notre développement. L'Union doit être un appui et un facteur de favorisation de ce développement. Ce sujet nous l'aborderons dans la résolution 3 de notre congrès.

Au final, cette bataille a permis de rappeler l'importance des syndicats comme outil pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs.

III) Du côté de l'unité

Notre action syndicale de lutte et de transformation sociale repose sur la construction des luttes et d'un rapport de force qui nous est favorable, tout d'abord au plus près des travailleurs et travailleuses. Elle implique la recherche de création de cadres unitaires de revendications et d'actions à tous les niveaux, qui doivent permettre de gagner, en lien avec les autres syndicats et plus généralement avec les mouvements, associations et collectifs du mouvement social.

La mandature a été marquée par une évolution importante des relations avec la CGT et la FSU lors de la mobilisation des retraites de 2019-2020. La multiplication des expressions unitaires et des attaques juridiques du patronat et/ou de l'Etat portées en commun, sur nombre de sujets en a été un aspect marquant. Ceci a montré une unité importante du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Les questionnements internes et les choix démocratiques dans la CGT à leur dernier congrès ont quelque peu ralenti cette dynamique. Les rapprochements en cours entre la CGT et la FSU et la vision de Solidaires par rapport à cette situation et des outils syndicaux nécessaires sont une discussion de ce congrès.

A partir de l'été 2022, l'intersyndicale « large » s'est formée et nous y avons pris toute notre place. Elle a été centrale dans la lutte pour nos retraites de 2023, même si non suffisante pour gagner. Elle a permis de remettre au centre de la vie sociale la place du syndicalisme et des syndicats. Des visions différentes de l'unité intersyndicale et des sujets à aborder ensemble se côtoient et continuent d'être en discussion avec des géométries différentes : au-delà des réunions des 8, il existe un groupe spécifique des « 5 représentatifs » qui a sa dynamique propre, centrée sur les sujets de « négociations ». L'avenir nous dira si l'intersyndicale à 8 est un nouvel acteur social ou restera une comète éphémère.

Depuis le congrès extraordinaire de Saint-Denis en octobre 2020 renforcé par notre congrès de Saint-Jean-de-Mont de septembre 2021, nous avons inscrit comme priorité notre participation active au collectif urgence sociale et écologique « Plus Jamais Ca » (CUSE / PJC) devenu l'Alliance Écologique et Sociale (AES). Le départ de la CGT après leur congrès de 2023 a affaibli cette alliance qui pour autant a continué à exister animée par l'ensemble de ses structures restantes : les Amis de la Terre, Attac, la Confédération paysanne, la FSU, Greenpeace, Oxfam et Solidaires. Son objectif reste entier : dépasser

ensemble les contradictions entre social et écologique et apporter une perspective aux crises actuelles, notamment pour porter une alternative face à la réaction et à l'extrême-droite. Certains syndicats de Solidaires ont pu ainsi porter plus loin des revendications sectorielles en illustrant la pertinence de lier les questions écologiques et sociales, plusieurs union départementales ont participé à la création de collectifs locaux de l'AES.

En plus des grandes marches écologistes, nous avons continué de participer à des cadres unitaires, en particulier autour des luttes contre les Méga-Bassines et en participant aux Soulèvements de la Terre. Nous avons aussi pu apporter un soutien actif à nombre de luttes emblématiques de la période, du Lyon-Turin à l'A69, Solidaires restant une des seules organisations syndicales à prendre à l'échelle nationale cette place particulière avec un ancrage territorial important.

Le travail féministe de l'Union, pour l'égalité et la défense des droits, est quotidien, y compris pour accéder à de nouveaux droits comme le montre des discussions de ce congrès. La période a été marquée par des attaques internationales contre le droit à l'avortement, en particulier aux États-Unis. En France, une bataille pour sa reconnaissance constitutionnelle et surtout son effectivité ont été portées. Les mobilisations du 8 mars de grève féministe, celles des 28 septembre journée internationale pour le droit et l'accès à l'IVG et le 25 novembre contre les violences mobilisent nos énergies et sont d'années en années de plus en plus massives. La complexité et la diversité des cadres, les tentatives d'instrumentalisations de la question féministe supposent une forte implication et vigilance. Nous avons œuvré pour que nos revendications féministes, dans un esprit de construction commune, soient portées dans tous les cadres et toutes les luttes sociales.

Du côté des cadres antiracistes, qui se mélangent parfois avec les cadres de défenses des droits des personnes immigré-es, nous avons continué de participer régulièrement en essayant de servir de passerelles entre des groupes parfois clivés et d'élargir, comme pendant la mobilisation autour de la mort de Nahel à l'été 2023 ou cet hiver avec l'UCIJ contre l'infâme loi immigration. La montée constante de l'islamophobie et le regain de l'antisémitisme sont préoccupants et continuent de faire l'objet de travaux spécifiques. La lutte des postiers sans-papier en région parisienne dure depuis fin 2021 et n'est pour le moment pas positive pour l'ensemble des camarades.

Le travail de lutte contre les Lgbtqiphobies et pour l'égalité des droits, quelque soit son orientation sexuelle et son genre, continue de progresser. Nous participons activement aux marches des fiertés, à l'ExistransInter et appelons à se joindre aux commémorations du TDor (Journée du souvenir trans) là où elles ont lieu.

La situation internationale a amené à participer à de nombreux collectifs, voir à les impulser : de la solidarité avec les Ukrainien.nes avec les convois syndicaux, à l'accueil de la délégation zapatiste, en passant par le travail important fait pour dénoncer le sort et la

situation coloniale en Palestine, en lien avec le Réseau syndical international de solidarité et de lutte (RSISL).

Paradoxalement, par rapport à la période, les tentatives unitaires pour lutter contre la montée de l'extrême-droite n'ont pas toujours eu le succès attendu, au-delà de l'organisation de manifestations et de rencontres antifascistes.

La mandature a été marquée par des attaques croissantes contre les libertés publiques, nos droits individuels et collectifs. Nous avons participé aux cadres de mobilisations collectives qui se mettaient en place, en essayant d'éviter les concurrences. Nous avons aussi fait, en particulier avec le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature voire la LDH, un certain nombre de recours juridiques au Conseil d'Etat dont certains victorieux.

Le travail a également été constant sur la question du logement et de son accès aux précaires, en particulier avec le DAL qui aura permis la création notamment de la plateforme logement.

Sur le front des droits des privés d'emplois, des droits des chômeuses et des chômeurs, nous avons participé à de multiples recours et à des mobilisations assez faibles. Malgré le niveau des attaques avec des remises en causes régulières (une réforme par an), nous n'arrivons pas à structurer une mobilisation suffisante pour mettre un coup d'arrêt. Tout juste un frein de quelques mois. L'enjeu de la reconstruction de l'unité des travailleuses et travailleurs et notre capacité à nous défendre que l'on soit ou non en emploi est à ce titre central.

Enfin, nous continuons de participer à la vie de structures que nous avons contribué à créer, que ce soit ATTAC ou la Maison des lanceurs d'alerte.

IV) Les discussions d'instances

Prenant en compte les discussions issues du congrès extraordinaire de 2020, le secrétariat national a essayé de maintenir le cadre normal des réunions d'instances. Les moments de lutte et d'accélération ont obligé à faire un certain nombre de Comités nationaux extraordinaires pour faciliter la construction démocratiques des mandats.

Une partie trop importante de notre temps d'instance a été occupée ces dernières années par des conflits. C'est certainement un révélateur de situations compliquées et d'une évolution nécessaire à avoir pour les prévenir, les éviter et apprendre à les réguler, malgré l'énergie qui y a été consacrée collectivement. Un certain nombre cependant renvoient à des soucis de valeurs sur lesquelles, collectivement, nous ne laisseront rien passer : viol,

travail avec l'extrême-droite ou non respect des pratiques démocratiques des travailleuses et des travailleurs, par exemple, n'ont pas leur place dans notre union.

Pour la première fois de son histoire, devant l'accumulation de pratiques antidémocratiques, notre Union a suspendu une fédération membre. Le travail interne n'est pas fini pour sortir de cette situation et reste un défi. Pour autant les structures de l'Union ont montré collectivement que le projet démocratique de notre union est vivant et capable d'avancer sans accepter le pourrissement d'un secteur.

D'autres sujets, qui seront logiquement abordés dans ce congrès, nous ont également occupés, qui n'ont pu trouver de consensus et parfois même ont fait l'objet de menace ou d'utilisation du véto :

→ La question du salariat dans/par l'union a été l'objet de nombreuses discussions. Malgré la décision de la mise en place d'une structure de suivi des salarié-es, le manque de candidatures du côté des structures nationales a empêché sa mise en place et a fait retomber le travail de gestion des salariées sur le Secrétariat national.

→ La question de la recomposition syndicale, de ce qu'on peut mettre derrière, n'a pas pu avancer de façon consensuelle, malgré la proposition de mise en place d'un groupe de travail sur le sujet.

→ La question des ressources financières en propres de l'Union, liée à celle des cotisations, a également été un sujet récurrent, qui n'est pas encore épuisé.

Fort heureusement un grand temps de nos instances a été consacré aux discussions tactiques. C'est bien ce qu'il faut réussir à renforcer notre outil interprofessionnel : un Bureau national organe directeur et un Comité national qui travaillent les priorités et les campagnes. Avec un congrès qui donne une boussole avec les grandes orientations de l'Union pour les 3 ans à venir et la recherche du consensus qui nous rend collectivement plus fort.e. Ce qui implique d'envoyer des camarades dans les instances, dans les Solidaires locaux, ainsi qu'au CEFI et au Secrétariat national pour que nos décisions puissent être mises en œuvre.

Ces trois dernières années ont été riches et intenses. Nous avons cherché à remplir au mieux de nos moyens et capacités les mandats de notre union interprofessionnelle. Il est temps de tourner cette page et d'en écrire une nouvelle, qui, n'en doutons pas, nous verra continuer à lutter avec constance et détermination pour la défense des travailleuses et travailleurs au quotidien et pour changer en profondeur notre société. L'union fait notre force.

Chronologie

Septembre 2021

- 1^{er} septembre** [Tract] Partager les emplois c'est partir en retraite plus tôt
- 2 septembre** [Argumentaire] Retraites, non à une baisse des pensions
- 3 septembre** Rencontre de Solidaires avec Jean Castex à Matignon
- 5 septembre** Rassemblements de solidarité avec les Afghan-nes
- 7 septembre** [Tract] 5 octobre en grève
- 9 septembre** Bureau national
- 15 septembre** [Communiqué] Défenseur-es syndicaux : tous les syndicats peuvent en désigner !
- 16 septembre** [Vidéo et matériel] Urgence sociale et écologique, grève le 5 octobre
- 17 septembre** [Note spéciale] Sauvons la coop des Masques
- [Communiqué] Abrogation du passe sanitaire !
Expression Solidaires n° 101
- 18 septembre** [Communiqué] Communiqué unitaire du collectif du 12 juin pour les libertés et contre l'extrême droite
- 20 septembre** [Communiqué] Fichage de militant-es antiracistes, l'Extrême droite est bien notre ennemie
- [Communiqué] Contre Macron, nous défendons l'assurance chômage jusqu'au bout
- [Solidaires international] L'Union syndicale Solidaires soutient les prisonniers palestiniens
- [Solidaires international] Le syndicalisme hongkongais menacé de disparition
- 21 septembre** [Communiqué intersyndicale CGT, FSU, Solidaires, Unef, MNL, UNL] Contre le fichage de syndicalistes par l'extrême droite
- 22 septembre** [Pétition] Soutien aux syndicalistes hongkongais-es
- [Vidéos] En grève le 5 octobre
- 23 septembre** [Communiqué] Soutien au Soutien au 6 de Bure lourdement condamnés ! À bas l'État totalitaire !
- 24 septembre** [Vidéos] Pour la revalorisation de nos salaires, en grève le 5 octobre
- 27 au 30 septembre** 8^e congrès national de Solidaires à Saint-Jean-de-Monts
- 30 septembre** [Communiqué] Non à la répression de militant-e antifascistes (Gale Lyon)
- 28 septembre** Motion de soutien aux grévistes de Transdev par le 8^e congrès de Solidaires
Mobilisation pour le droit à l'avortement dans le monde

Octobre 2021

4 octobre [Communiqué Solidaires et Solidaires SUD Emploi] Réforme assurance chômage : Macron passe en force.

6 octobre [Communiqué] Pandora papers : de l'argent il y'en a!

7 octobre [Vidéos] Ne reste pas seul-e, syndique-toi Solidaires

8 octobre [Communiqué unitaire] Décret assurance chômage : à nouveau, la CGT, FSU et Solidaires font recours contre la catastrophe sociale annoncée!

[Communiqué] Solidarité avec Sultana Jaya

[Communiqué unitaire] La dissolution du CCIF validée par le Conseil d'État : les associations en danger!

11 octobre [Collectif Brevets sur les vaccins, stop. Réquisition!] Honte à Macron, Honte à l'Union européenne, Honte aux brevets de Big Pharma!

[Communiqué] En Italie comme partout, l'extrême droite est l'ennemie des salarié-es /

[Communiqué association Pezerat, CGT, Solidaires] Le Conseil d'État doit suspendre le décret du 16 juillet 2021 réduisant la réglementation vis-à-vis du risque COVID en entreprise! /

12 octobre [Communiqué] Massacre du 17 octobre 1961 à Paris : Ne jamais oublier le passé — Regarder le présent

15 octobre [Vidéos] Rencontre avec la section SUD Solidaires Amazon de Douai

[Communiqué unitaire] Répression contre la famille d'accueil de Madama Diawara. Retour du délit de solidarité?

18 octobre [Appel unitaire] Soutien à la journaliste et féministe Arroï Baraket contre les violences policières!

19 octobre [Unitaire] Lettre ouverte contre la loi « Drone 2 »

[Communiqué Plus Jamais ça] Pour le maintien du site de production papetière Chapelle Darblay

20 octobre [Tract] On veut vivre, pas survivre!

[Tract] Répressions : Halte à la criminalisation du mouvement social

(note spéciale) équipement des structures (affiches, autocollants, barnums, sonos) pour la campagne d'urgence salaires adopté en congrès

22 octobre [Communiqué] suite à l'allocution du 1^{er} ministre : Nous voulons des hausses de salaires, de pensions, d'allocations et des minima sociaux pas de ridicules indemnités!

Communiqué suite à la décision du conseil d'état : Réforme de l'assurance chômage, la lutte continue

26 octobre [Vidéo expression directe] L'extrême-droite ennemie des travailleuses et des travailleurs

27 octobre [Communiqué] Liberté pour les associations palestiniennes

28 octobre [Action collective] L'appel de Politis pour le climat : « Votre inaction est un crime! »

[Communiqué] Contre l'expulsion de Salah Hamouri de son pays!

29 octobre Note spéciale pour apporter un soutien syndical aux luttes Bergams et Transdev

Novembre 2021

4 novembre Bureau national

[Communiqué] Face à la crise climatique, passons à l'action!

8 novembre [Tribune unitaire] acharnement antisyndical à People and Baby, ça suffit!

Appel unitaire à reporter le référendum en Kanaky

9 novembre [Communiqué CGT, FSU, Solidaires] Augmenter les salaires, c'est urgent!

[Communiqué] KANAKY — Pour le droit à l'autodétermination et le respect du peuple Kanak, il faut repousser le referendum!

[Communiqué] Stop à la répression syndicale à Diyarbakir, ville principale des régions kurdes en Turquie

10 novembre [Communiqué] Macron, le mépris et la nausée

[Appel] Le 15 novembre, audience sur le fond de la réforme assurance chômage : Tous devant le conseil d'état!

12 novembre [Tract] STOP aux violences sexistes et sexuelles au travail et dans toute la société! Le 25 novembre et toute l'année!

17 novembre [Communiqué intersyndical] Iran : Solidarité avec les victimes de la répression

18 novembre Rassemblements pour les 7 de Montpellier (Marche des Solidarités)

[Communiqué] Contre les violences et sexuelles, aujourd'hui comme hier, Solidaires se mobilise

19 novembre [Appel] 20 novembre, journée du souvenir trans, Solidaires appelle à rejoindre les différents événements du TDoR

[Unitaire] Manifeste pour le droit des associations de choisir librement les causes qu'elles défendent

22 novembre [Communiqué] Soutien et solidarité avec les Guadeloupéen-ne-s

23 novembre [Appel Solidaires] Le 4 décembre : Mobilisation pour la défense de l'assurance chômage et contre la précarité

[Journal national Solidaires] Expressions Solidaires n° 102 (novembre 2021)

[Tribune unitaire] Ensemble contre les violences sexistes et sexuelles dans nos organisations!

24 novembre [Tribune unitaire] Les « mégabassines » sont le symbole d'un modèle néfaste aux paysans et à nos territoires : l'agriculture productiviste

26 novembre [Communiqué] Après le drame du naufrage de Calais, amplifions la solidarité avec les migrant-es!

Soutenons les travailleurs sans papiers en grève pour leur régularisation de l'entreprise DPD

29 novembre [Communiqué unitaire] Nouveau variant, levons les brevets sur les vaccins anticovid

Décembre 2021

1^{er} décembre [Communiqué] Guadeloupe Martinique, ensemble pour l'égalité et la justice sociale!

[Unitaire, dont pétition] Libérons l'eau de la Bourse!

2 décembre Bureau national

Plus de 100 syndicats, dont l'Union syndicale Solidaires, partis politiques et organisations de défense des droits humains envoient une lettre à Josep Borrell, vice-président de la Commission européenne, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en soutien aux 6 ONG palestiniennes.

3 décembre [Communiqué] Soutien aux « sans facs »

[Unitaire] Marche des Solidarités : 18 décembre, levez-vous!

6 décembre [Communiqué] : « contrat d'engagement républicains », non au chantage!

8 décembre [Communiqué intersyndical CGT, FO, FSU, Solidaires et jeunesse] Face à l'urgence sociale, augmentez immédiatement les salaires et les pensions!

9 décembre Des décorations et papiers cadeaux Solidaires de lutte

10 décembre [Communiqué] Agir contre le climat de haines et de violences fascistes
Campagne Antiracisme et Solidarité « D'où que l'on vienne, où que l'on soit né-e, notre pays s'appelle Solidarité »

13 décembre [Communiqué] KANAKY, quel avenir après le coup de force colonial?

14 décembre Zemmour en Arménie? Contre la récupération de la cause arménienne par les fascistes

15 décembre [Communiqué] Tou-tes dans la rue le 18 décembre, journée Internationale des Migrant-es

16 décembre [Tract] campagne Urgence salaires Solidaires : Salaires, toutes les raisons de lutter!

[Communiqué] Vérité et Justice pour Sakiné, Fidan et Leyla

[Tribune unitaire] Soutiens de la Maison de l'écologie populaire, nous ne céderons pas aux attaques racistes

17 décembre Kit de visuels et affichettes Solidaires pour la journée de grève du 27 janvier
[intersyndical CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL] Salaires : le 27 janvier, l'heure est désormais à la mobilisation de toutes et tous!

[Unitaire] Nous refusons une laïcité détournée contre nos libertés

21 décembre Décès de Michel Desmars

[Tribune unitaire] Violences médicales, des étudiants en santé dénoncent l'impunité des médecins

22 décembre [Communiqué] Une prime de fin d'année, mais pas de Père Noël pour les chômeurs/ses!

28 décembre [Tract] À quand les vraies mesures anti-pandémie?

Janvier 2022

- 4 janvier** Pour un accès universel aux vaccins et traitements contre le covid-19 et pour la gratuité des tests!
- 6 janvier** Campagne « Nicaragua sans prisonnières ni prisonniers politiques »
- 8 janvier** [RISL] Solidaires avec le peuple du Kazakhstan!
- 10 janvier** Note spéciale Campagne Salaires Solidaires
- 11 janvier** Plateforme unitaire « Pour un logement pour tous.tes »
- 12 et 13 janvier** Comité national
- 13 janvier** Déclaration du comité national
- 14 janvier** [Communiqué] Un revenu sans condition pour pouvoir vivre dignement!
- [Communiqué Solidaires et Solidaires Etudiant-e-s] À l'université comme ailleurs, aucune place pour l'extrême droite et ses idées!
- [Unitaire] Campagne Antiracisme et Solidarité
- 17 janvier** [Communiqué] La grève, ça fonctionne! Comme dans l'Éducation, toutes et tous en grève massivement le 27 janvier! /
- 18 janvier** Conférence de presse Campagne salaires, 27 janvier, à 10 h en live Facebook sur la page de Solidaires
- [tribune collective] Réfugiés : Fermons les « zones d'attente » !
- [Convergence nationale services publics] Manifeste en faveur d'une meilleure inclusion bancaire des populations et des territoires
- 19 janvier** [Unitaire] Tous au tribunal administratif de Paris pour exiger la libération de Georges Abdallah! Le 27 janvier à 13 h 30
- [Unitaire] Ensemble pour défendre nos droits et libertés fondamentaux contre le passe vaccinal
- 21 janvier** [Communiqué] Répression antisyndicale : ne rien laisser passer!
- [Tract] Extrême droite, notre ennemie /
- 24 janvier** Meeting Solidaires en ligne de préparation à la grève du 27 janvier
- [Tract] Nos salaires... leurs profits! Rendez l'argent! En grève et manifestation le 27 janvier!
- [Communiqué] Le 27 janvier, manifestons pour des allocations chômage qui permettent de vivre dignement!
- [Communiqué commun] L'extension du domaine de l'amende forfaitaire délictuelle, une bascule irresponsable et des plus dangereuses /
- 25 janvier** [Tribune unitaire] Contre les violences policières et sexistes en Tunisie, solidarité internationale
- 26 janvier** [Tract] Agissons pour défendre l'assurance chômage et contre la précarité!
- [Vidéo] Meeting numérique Solidaires : salaires et grève du 27 janvier
- 27 janvier** [tract Solidaires - SUD PTT - CTSPV] Soutenons les grévistes sans-papiers de RSI, DPD et Chronopost
- [appel unitaire] Pour l'égalité des droits entre résidents des foyers et locataires

28 janvier Interview de Murielle Guilbert, co-déléguée générale de Solidaires, au Média le jeudi 27 janvier

[Communiqué intersyndicale] 27 janvier, mobilisation conséquente

31 janvier [Communiqué Solidaires/Sud Emploi] Une agente de Pôle Emploi sanctionnée pour avoir trop bien fait son travail!

Février 2022

1^{er} février [Communiqué] Darmanin déteste la liberté de la presse! Soutien à Nantes Révolté

[Déclaration] Contre la répression antisyndicale à Clermont-Ferrand

[Communiqué commun] Lutte des travailleurs sans-papiers de la plateforme DPD du Coudray-Montceaux (91). La mairie demande l'évacuation du piquet!

[Pétition unitaire] Pour une reconnaissance effective des motifs d'asile propres aux femmes, aux filles et aux personnes lgbtqi+

[Tribune unitaire] Ne laissons pas Daech et l'État turc détruire nos alliés en Syrie

3 février Bureau national

[Communiqué Solidaires, SUD PTT, CTSPV] Évacuation du piquet des travailleurs sans-papiers de la plateforme DPD du Coudray-Montceaux (91) RÉGULARISATION IMMÉDIATE

7 février [Appel Solidaires/SUD PTT/CTSPV] Surexploitation des Sans-papiers par les entreprises. Mais que fait la police? Que fait le ministère de l'Intérieur? Avec les grévistes Sans Papiers, mercredi 9 février

8 février [Communiqué Solidaires] Baisse des APL : faute avouée mais certainement pas pardonnée!

Appel unitaire 8 mars grève féministe! Déferlante pour l'égalité!

10 février [Communiqué CGT, FSU, Solidaires, UNSA et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL] L'augmentation des salaires et des pensions : Une priorité pour toutes et tous!

Campagne Antiracisme et Solidarité : De nombreuses initiatives les 11, 12 et 13 février Communiqué/tract du collectif Non au SNU

11 février Note spéciale 8 mars

14 février Note spéciale – Rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes du 21 au 24 avril 2022 à Dijon

Collectif Plus jamais ça : Dans la rue le 12 mars pour un sursaut écologique et social

15 février [Communiqué] Les urgences que nous porterons à Matignon

16 février [Tract] Pour que ce 8 mars soit une grande déferlante! Grève féministe!

[Texte commun] Services publics, un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes

[Unitaire] Appel STOP Bolloré : Pour une information libre!

17 février [Tract campagne Salaires] Il faut partager les richesses, maintenant!

21 février [Tract Solidaires] Campagne salaires

Tract d'appel à la grève interprofessionnelle du **17 mars** [Campagne Antiracisme et Solidarité] Construisons ensemble une campagne de masse contre le racisme et pour la solidarité et la manifestation nationale du 19 mars!

[Unitaire] Algérie : Meeting de solidarité internationale pour la libération des détenu(e)s politiques et d'opinion, contre la répression, pour la défense des libertés et des droits humains

[Unitaire] NON à la guerre en Ukraine! La guerre n'est jamais la solution. OUI à une solution politique négociée

22 février [Unitaire] Algérie — L'escalade de la répression menace la survie de la société civile indépendante

23 février [Unitaire] Pour un service public plus humain et ouvert à ses administré-es
Note spéciale « En mars le vent se lève »

24 février [Communiqué] STOP à la guerre en Ukraine!

25 février [Tract] Extrême droite L'ennemie des travailleuses et travailleurs, des femmes et de la jeunesse

[Collectif national des marches pour la paix] Plus que jamais : NON à la guerre en Ukraine — Condamnation de l'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine

[Communiqué intersyndical] Iran : les enseignant-es amplifient leurs luttes

28 février La fédération SUD-Rail et Solidaires interpellent le ministère des transports ainsi que le PDG de la SNCF pour ordonner la gratuité des transports pour les réfugié-e-s d'Ukraine

Mars 2022

1^{er} mars [Communiqué de Solidaires] Soutien avec les associations dissoutes ou menacées de dissolution (comme Palestine Vaincra)

[Communiqué commun] Fédération SUD Education/Union syndicale Solidaires. Des moyens pour accueillir et scolariser les élèves et étudiant-es ukrainien-nes

[Vidéo] Conférence de presse unitaire autour de la grève féministe du 8 mars

2 mars [Tract] Faire les poches des chômeurs/ses, y'a décidément pas de petit profit pour Macron

[Collectif national des marches pour la Paix] Stop à la guerre, condamnation de l'agression militaire contre l'Ukraine. Pour une solution négociée

3 mars [Tract] 12 mars : Marches pour le climat et la justice sociale

[Déclaration intersyndicale CGT – FSU – Solidaires] Non à la guerre : retrait immédiat des troupes russes, solidarité avec le peuple ukrainien

4 mars [Communiqué] Stop au tri raciste des réfugié-es qui fuient les guerres! Accueil inconditionnel de tou-te-s les migrant-es d'Ukraine et d'ailleurs!

7 mars [Vidéo] C'est quoi une grève féministe?

[Tract] Pour une réelle école inclusive

[Unitaire] Meeting de soutien aux trois piquets de travailleurs sans-papiers en grève le jeudi 10 mars 19 h 00 à Paris

[Unitaire] Deliveroo : un procès pour l'avenir du monde du travail

9 mars [Communiqué] Emprisonné en France pour avoir combattu Daesh au Kurdistan, Florian « Libre Flot » est en grève de la faim

[Déclaration collectif national des Marches pour la paix] Ukraine. Amplifier le mouvement de condamnation de la guerre, accroître la solidarité avec le peuple Ukrainien et les acteurs de paix en Russie

[Tribune collective] Stop à l'acharnement absurde dont la Justice fait preuve à l'encontre d'Alexandra Richard

[Tribune collective] OIT : Muriel Pénicaud n'est pas la candidate des femmes mais celle des multinationales

10 mars Bureau national

[Journal national Solidaires] Expressions Solidaires n° 103 (février 2022)

[Unitaire] Mobilisation contre l'antisémitisme le 13 mars 10 ans après la tuerie de l'école juive de Toulouse, nous disons « non à l'antisémitisme »

11 mars [Communiqué Solidaires] Hong Kong : Libérez la syndicaliste Winnie Yu et ses co-accusé-es!

[Unitaire] Rassemblements inter-associatifs le 17 mars sur toutes les places de France #SolidaritéUkraine

[Unitaire] Génération Zemmour tracte devant l'université P. Valéry et agresse des étudiant-e-s

[Unitaire] Printemps des services publics — Une journée pour faire entendre nos besoins de Sp

Collectif STOP Bolloré (dont SNJ et Solidaires) — Meeting « la concentration des médias tue la démocratie » le 18 mars

[Unitaire] Le 26 mars, manifestons pour un logement pour touTtes!

14 mars [Tract] « Urgence Salaires » suite à la dernière annonce du gouvernement : Augmentez nos salaires, marre des clopinettes!

15 mars [Communiqué] Non au report de l'âge de la retraite à 65 ans!

[Communiqué et visuels] Solidaires et internationalistes — Dans la rue ce samedi 19 mars — Contre la guerre, le racisme et les violences policières

17 mars [Solidaires] Solidarité Internationale : appel à dons pour un convoi syndicale en Ukraine.

18 mars [Communiqué] L'esclavage c'est le changement?

[Communiqué] L'État turc veut faire taire la voix des femmes kurdes

[Vidéo SUD PTT et Solidaires] Pour les mobilisations du 19 mars, vidéo sur la grève des sans-papiers de DPD, RSI et Chronopost

21 mars [Communiqué] Non à la dissolution du GALE!

[Tract] Pour le logement et contre la précarité, le 26 mars nous sommes dans la rue!

22 mars [RSISL] Ukraine, une pétition des salariés ukrainiens de Leroy Merlin

23 mars [Unitaire] Les 24 et 25 mars 2022, les journées Intersyndicales Femmes

reprennent en présentiel!

26 mars [Solidarité Internationale] Appel à dons pour des convois syndicaux en Ukraine

[Communiqué intersyndical CGT – FSU – Solidaires] L'extrême droite est, et sera toujours, l'ennemie du monde du travail

Rencontre Sociales Antifascistes (à Paris)

[Communiqué unitaire] Face aux arrêtés d'interdictions : La mobilisation anti-bassines aura bien lieu!

29 mars [Communiqué Solidaires, Confédération paysanne, Via Campesina, ARI] Action Terre Solid'air à Montgenèvre ce samedi 2 avril dans le cadre de la campagne Antiracisme & Solidarité

30 mars [Communiqué] Cabinets de conseil : McKinsey et cie... rendez l'argent

31 mars [Communiqué unitaire] Les candidat-e-s d'extrême droite prétendent défendre les droits des femmes : une imposture!

[Tribune commune] Contre l'extrême droite, se mobiliser encore et toujours

[Tribune commune] La société ne peut être le témoin impuissant de la dégradation de la justice des enfants et de la protection de l'enfance

Avril 2022

1^{er} avril [Communiqué] Solidaires des aesh mobilisé-es le 5 avril pour leur salaire, leur statut et pour défendre l'école inclusive

4 avril [Unitaire] Grève des travailleurs sans-papiers de DPD — Interdiction de la manifestation et du piquet...

6 et 7 avril [Comité national], déclaration du CN, lancement du nouveau site internet de l'union

7 avril [Intersyndical] 1^{er} mai 2022 — Plus que jamais mobilisé-es pour nos revendications

[Intersyndical] Un convoi intersyndical pour l'Ukraine

[Tribune collective] Le maintien en détention des prisonniers basques et le mépris de leur état de santé sont ressentis comme des signes d'une logique de vengeance

8 avril [Vidéo unitaire] Coopérative et/ou services publics. Conférence débat organisée par l'association Autogestion (avec Solidaires)

10 avril [Communiqué après le 1^{er} tour de la présidentielle] Plus que jamais : pas une voix pour l'extrême-droite

11 avril [Communiqués] Forte hausse des salaires et vite! Soutien aux luttes à Amazon

[Communiqués] Communiqué unitaire : contre la chasse aux associations, défendons nos libertés

12 avril [Communiqués] Communiqué VISA : Pas une voix pour Le Pen!

[Appels et tribunes] Le 26 avril : stoppons les projets injustes et polluants près de chez nous.

Appel à mobilisation le 16 avril contre l'extrême-droite

14 avril [Appels et tribunes] Appel unitaire « Non » à l'extrême droite, pour la justice et l'égalité!

[Appels et tribunes] Liste des mobilisations du 16 avril contre l'extrême-droite
Nouvelles affichettes contre l'extrême-droite

[Communiqués] Invitation aux 4^e rencontres du réseau syndical international de solidarité et de luttes du 21 au 24 avril à Dijon

18 avril [Images, affiches, autocollants] CGT- FSU – Solidaires : contre l'extrême-droite (communiqué unitaire + visuels)

[Appels et tribunes] Mexique — Journée internationale de mobilisation dans le cadre de la Caravane pour l'eau et la vie : Peuples unis contre le pillage capitaliste.

[Communiqués] Soutien aux travailleurs et aux travailleuses en lutte contre la répression syndicale en Turquie!

[Tracts] Soutien aux travailleurs grévistes sans-papiers RSI, DPD et Chronopost en lutte depuis 6 mois

20 avril [Communiqués] DELIVEROO condamné pour travail dissimulé, une victoire pour le monde du travail!

[Tracts] La préférence nationale contre l'égalité des droits, le programme du RN est raciste et veut diviser la population

21 avril Tribune de Plus Jamais Ça : ne laissons pas l'extrême droite arriver au pouvoir
Déclaration de VISA : L'extrême droite doit être battue et combattue!

Communiqué de la campagne Antiracisme & Solidarité : La résistance est là! On ne recule plus!

Comité national extraordinaire

22 avril Affiches pour le 1^{er} Mai : contre offensive massive!

24 avril [Communiqués] Urgences sociales, urgences écologiques. Face à Macron, construisons la contre offensive de masse

[Tracts] 1^{er} mai. Par nos luttes construisons un autre avenir

27 avril [Communiqués] Arrêté fixant la répartition des sièges en conseils de prud'hommes : Solidaires attaque!

[Communiqués] Le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttes organise un convoi en soutien aux travailleurs et travailleuses d'Ukraine

[Communiqués] Iran : Nous exigeons l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre du syndicaliste enseignant Rasoul Bodaghi

[Communiqués] Iran : Solidarité avec les routier·e·s iranien·e·s

28 avril [Appels et tribunes] Plus jamais ça appelle à un 1^{er} mai de masse pour ne pas perdre 5 ans de plus!

[Appels et tribunes] Appel unitaire — Rassemblement à la mémoire de Brahim Bouarram et toutes les victimes de crimes racistes

29 avril [Communiqués] Un (gros) pavé dans le jardin sécuritaire de Macron!

[Tracts] Tract soutien aux grévistes sans-papiers pour manif du 1^{er} mai

3 mai [Vidéos] Cassons les préjugés sur les immigrés

Interview de Simon Duteil, co-délégué général de Solidaires, sur la situation sociale et les élections, par Regards

[Communiqués] Unitaire. Turquie : nous condamnons la décision politique dans le

procès Gezi et exigeons la libération immédiate de l'ensemble des détenus

[Communiqués] Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes se rend en Ukraine avec un convoi d'aide aux travailleurs et distribue des dons

4 mai [Communiqués] Une délégation de Solidaires dans le convoi du RSISL en Ukraine!

5 mai Comité national le matin puis Bureau national

[Communiqués] Menaces sur le droit à l'avortement aux États-Unis : le collectif Avortement Europe dénonce une énième tentative de restreindre le droit des femmes à disposer de leur corps!

6 mai [Communiqués] Défendre le droit à l'avortement partout, tout le temps! Solidarité avec les états-uniennes!

9 mai [Tracts] Soutien aux grévistes sans-papiers de RSI : Les non-dits du 10 mai, journée de l'abolition de l'esclavage

10 mai [Communiqués] Le groupe La Poste reconnaît le travail de personnels sans-papiers dans ses unités de production... mais refuse toujours de prendre ses responsabilités

12 mai [Communiqués] Procès en appel des dirigeants de France Télécom : Non à l'impunité!

Communiqué Plus Jamais Ça — Chapelle-Darblay : victoire pour les Pap'Chap », l'usine de papier recyclé va enfin redémarrer

[Communiqués] Pour la défense des droits des personnes trans & intersexes, Prenons la rue le 14 mai en rejoignant l'ExisTransInter!

13 mai [Communiqués] Barème Macron : Une cour de cassation très patronale!

[Communiqués] PALESTINE — Silence, on assassine des journalistes...

[Communiqués] (Unitaire — dont Solidaires) BNP Paribas doit cesser d'investir dans la colonisation

[Communiqués] (CGT-FSU-Solidaires) La diplomatie française doit exiger la libération des syndicalistes biélorusses arrêté-es!

[Appels et tribunes] Tribune « Le Red Star est un bien commun qui ne peut être sacrifié sur l'autel du profit »

16 mai [Communiqués] Scandale du chlordécone aux Antilles : Non au non-lieu

[Appels et tribunes] Appel unitaire pour le 17 mai 2022, journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT)

[Appels et tribunes] La Commune de Paris, 151 ans, Fête et manif le samedi 21 mai

18 mai [Appels et tribunes] [Unitaire] Rassemblement en Solidarité avec les réfugié-e-s et demandeur-se-s d'asile en Tunisie

19 mai [Communiqués] #PasUnCrime : Une campagne digitale appelle les autorités algériennes à cesser leur assaut contre l'espace civique et les libertés fondamentales

[Communiqués] Communiqué de la campagne Antiracisme & Solidarité : Partout le 11 juin — On n'attend pas!

20 mai [Appels et tribunes] 10^e Marche contre Monsanto-Bayer : Face au système agrochimique, cultivons un autre monde!

[Communiqués] Confirmation de l'illégalité de 5 bassines de stockage d'eau!

[Communiqués] Communiqué commun SMG-Solidaires — Réforme de la médecine du travail : confusion des rôles

23 mai [Vidéos] Retour sur le convoi syndical en Ukraine du RISL

[Appels et tribunes] Texte unitaire : Mineures et mineurs en danger à la rue, il est urgent de les protéger !

[Communiqués] Nouveau gouvernement : c'est sa politique régressive néolibérale que nous continuerons à combattre !

27 mai [Journaux et revues] Expression Solidaires n° 104

[Communiqués] 9 ans, Clément toujours présent — Rassemblement le 5 juin à Paris à 18 h

[Communiqués] Communiqué unitaire de soutien à la mobilisation aux Antillais-es du 28 mai 2022 Empoisonnement au Chlordécone : demande d'audience des ministres !

30 mai [Communiqués] Communiqué unitaire — Crime du chlordécone : la non-réaction du gouvernement est inadmissible !

Courriers CGT, FSU, Solidaires et UNSA suite à des arrestations intervenues en Iran

31 mai [Tracts] Tract Solidaires/SUD PTT/CTSPV : Rassemblement le 1^{er} juin — L'État organise la surexploitation des Sans-papiers par les entreprises : une délégation doit être reçue au Ministère de l'intérieur !

juin 2022

1^{er} juin [Appels et tribunes] (Paris & visio) Journée syndicale de solidarité avec l'Ukraine le samedi 4 juin de 11 h à 18 h

2 juin Bureau national

[Tracts] Tout augmente sauf nos salaires

3 juin [Appels et tribunes] Hommages pour Clément Méric 2022 (Paris, Marseille)

[Appels et tribunes] Intersyndical — (Genève) Appel à un rassemblement de solidarité avec les syndicalistes et enseignant-e-s d'Iran

[Appels et tribunes] Campagne Antiracisme & Solidarité. Mobilisations du 11 juin : On n'attend pas !

6 juin [Vidéos] Hommage à Paris à Clément Méric, notre camarade assassiné en 2013 par l'extrême droite.

[Communiqués] Chine Commémoration du massacre du « mouvement de la place Tian'anmen »

7 juin [Communiqués] Communiqué international : l'Union Syndicale Solidaires dénonce les entraves à la liberté de circulation de la part des autorités du PDK : Barzani complice de la Turquie !

[Communiqués] Communiqué de Solidaires suite au propos de la nouvelle ministre de l'écologie : La planification écologique attendra, l'économie prime toujours !

[Déclaration] Hommage de Solidaires à Chantal Aumeran

9 juin [Tracts] Report de l'âge de la retraite : stop aux mensonges !

13 juin [Appels et tribunes] Appel national le 17 juin à Nantes : Contre la marchandisation et pour une véritable protection de l'enfance

[Communiqués] TURQUIE — Le journalisme n'est pas un crime!

14 juin [Tracts] Réforme de l'assurance chômage : Lutter contre le chômage... réellement ?

[Fiche connaître ses droits] Il fait trop chaud au boulot, on fait quoi ?

16 juin Arguments contre le recul de l'âge de départ en retraite

20 juin [Communiqués] Après les législatives, nos luttes feront toutes les différences!

20-24 juin Rencontre d'été de Solidaires

21 juin Lancement de la campagne Partageons le travail sur le thème 1 : défense et l'amélioration des retraites et de la protection sociale

[Communiqué unitaire] Crime du chlordécone : la lutte et le combat continuent aux Antilles!

22 juin [Appels et tribunes] Avortement aux USA : Nous ne voulons pas perdre de droits, nous voulons en gagner!

23 juin [Communiqués] Politique anti-sociale... même avec l'extrême droite ?!

[Communiqués] Barème Macron : même l'Europe dit non à Macron!

[Appels et tribunes, communiqués] Appel syndical unitaire contre les LGBTQIphobies au travail et de participation aux Marches des Fiertés

24 juin [Communiqués] Avortement : solidarité avec les femmes des Etats-Unis et d'ailleurs

[Communiqués] Un convoi intersyndical pour l'Ukraine : Point d'étape

[Communiqués] Une délégation de Solidaires au ministère du travail. Régularisez les Sans-papiers en grève!

27 juin [Appels et tribunes] Avortement aux USA, nous ne voulons pas perdre des droits, nous voulons en gagner! Appel unitaire à mobilisation autour du 2 juillet!

[Vidéos] La retraite, c'est à 60 ans max!

(Interview pour Ballast sur le Réseau syndical international de solidarité et de luttes) RésISoL : pour une lutte syndicale internationale offensive

Première intersyndicale interprofessionnelle nationale « totale »

30 juin [Appels et tribunes] Tribune internationale — Le sionisme fête ses 125 ans juillet 2022

6 et 7 juillet Bureau national et **comité national**

6 juillet [Communiqués] Les organisations membres du Collectif « Non au SNU » refusent le Service national universel que le gouvernement veut rendre obligatoire pour les jeunes de 16 ans

Retours de la délégation de Solidaires au Labor Notes à Chicago

[Communiqués] Communiqué intersyndical : Les vies des syndicalistes iraniens Reza Shahabi et Hassan Saidi sont en danger!

7 juillet [Tracts] Tract Solidaires — Ce sont nos mobilisations qui ferons plier le gouvernement! GRÈVE LE 29 SEPTEMBRE!

[Communiqués] Communiqué commun CGT et Union syndicale Solidaires appel à

la grève le 29 septembre

[Communiqués] Perte d'autonomie : Oui au service public, Non au profit !

[Appels et tribunes] Plus de 120 organisations appellent à ne pas ratifier l'accord global UE-Mexique

[Appels et tribunes] Manifestation le 9 juillet : Melilla — « Monsieur Macron a du sang sur les mains ! »

8 juillet [Tracts] Campagne Solidaires et SUD PTT — Régularisation des postiers et de tout-e-s les sans-papiers !

[Unitaire] Enfouissement des déchets nucléaires à Bure : Une utilité publique inacceptable pour un projet dangereux !

11 juillet [Communiqués] Salaires, allocations, pensions : on ne veut pas des bouts de ficelles !

[Appels et tribunes] Le droit de résister : manifeste féministe

[Journaux et revues] Les utopiques n°20 — Syndicalistes contre l'extrême droite

[Tracts] Soutien aux travailleurs sans papiers en grève : Manifestation et rassemblement le 13 juillet à la Direction des Etrangers

12 juillet [Déclaration] Courrier du collectif syndical Iran aux camarades grévistes de la faim

13 juillet [Tracts] Stop à l'impunité générale La présomption d'innocence n'est pas un totem d'immunité !

[Communiqués] Communiqué intersyndical — La préservation du pouvoir d'achat nécessite un meilleur partage de la richesse

18 juillet [Communiqués] Quand manifester redevient peu à peu un droit...

[Brochures, dossiers et argumentaires] Projet de loi « pouvoir d'achat », le contre-argumentaire de Solidaires

[Communiqués] Quand manifester redevient peu à peu un droit...

19 juillet [Appels et tribunes] Appel unitaire pour l'abrogation de la loi séparatisme et du contrat d'engagement républicain

20 juillet Mobilisations à venir des trois piquets de grève DPD, Chronopost, RSI

21 juillet [Communiqués] Déconjugalisation de l'AAH : il faut faire mieux et plus !

[Communiqués] Saisie des trop perçus par les chômeurs-euses : Pole emploi enfin condamné !

22 juillet [Tracts] Le monde brûle, brûlons le capitalisme !

[Communiqués] Orange n'est plus complice, mais la téléphonie continue de participer à l'apartheid israélien en Palestine

29 juillet [Communiqués] Ces gens-là ne veulent plus de LGBTQIphobes au gouvernement !

Août 2022

1^{er} août 2022 [Pétitions] Défendre les droits reproductifs des femmes ukrainiennes en Ukraine, en Pologne, à travers et au-delà de l'Union européenne : une lutte féministe mondiale

9 août [Communiqués] Israël : opération ciblée contre... les civil-es à Gaza

12 août [Communiqués] Le droit de vote pour tous les résidentes et résidents de nos communes!

15 août [Vidéos] Urgence écologique? Agir concrètement avec les syndicats de Solidaires

16 août [Communiqués] Communiqué du syndicat palestinien Arab workers Union : Soutien et solidarité avec les hôpitaux de Gaza

17 au 21 août Université d'été européenne des mouvements sociaux à Mönchengladbach (Allemagne)

18 août [Appels et tribunes, tracts] Contre le racisme et contre le fascisme, il faut reprendre le chemin de St Bernard!

[Communiqués] Rassemblement Pour la libération immédiate de Mme Amel ALOUI, Maire de Tabarka (Nord de la Tunisie)

22 août [Communiqués] Soutien au Planning Familial!

24 août [Communiqués] Visite de Macron en Algérie vs Refus de voyage d'un syndicaliste algérien en France Le président pourra-t-il encore faire semblant d'ignorer la répression des militant-es de défense des droits humains en Algérie?

25 août [Communiqués] Au Royaume-Uni, la vague de grèves salariales se durcit

29 août [Tract] Urgence écologique et sociale

30 août [Tracts] Fin de l'abondance? Pas pour les riches. Grève nationale le 29 septembre

31 août [Communiqués] Le gouvernement organise la pénurie Mobilisons-nous pour rompre avec le productivisme!

1^{er} septembre Lancement du nouveau site du Réseau syndical international de solidarité et de luttes

2 septembre Solidaires à la fête de l'Huma : tout le programme

6 septembre [Communiqués] Solidaires n'ira pas au Conseil national pour la refondation

8 septembre Bureau national

Brochure du collectif français du Réseau européen de Solidarité avec l'Ukraine

9 septembre Communiqué intersyndical (totale) — La priorité de la rentrée sociale n'est pas la baisse des droits au chômage!

[Communiqué intersyndical] (CGT, FSU, Solidaires et jeunesse) — Pour les salaires, les pensions, les bourses d'études, les minima sociaux : en grève le 29 septembre!

Appel unitaire à mobilisation le 28 septembre pour le droit à l'IVG

12 septembre Retour sur la fête de l'Huma : liens vers les vidéos des débats du stand de Solidaires

Emission radio Expression directe France Inter par Solidaires avec Simon Duteil et Gaëlle Martinez

13 septembre [Communiqués] La réforme des retraites annoncée pour 2023 : la fuite en avant!

Déclaration : Nous n'aurons que ce que nous prendrons!

14 septembre [Communiqués] Nouvelle réforme de l'assurance chômage : les chômeurs/ses coupables?

[Images, affiches, autocollants] Des visuels revendicatifs pour la grève du 29 septembre 2022

15 septembre [Communiqués] Communiqué : La politique des VISAS : discrimination et injustice!

16 septembre [Tracts] Le 29 septembre, en grève pour nos salaires

[Communiqués] Bilan des mesures salariales : rien de plus malgré l'urgence

20 septembre [Tracts] Le droit à l'avortement doit être reconnu comme droit fondamental partout et tout le temps

21 septembre [Communiqués] Solidarité avec les femmes d'Iran

Tribune collective : Pour une alliance féministe et trans

22 septembre Campagne Partageons le travail, phase 2, développer et renforcer les services publics

23 septembre Des visuels revendicatifs pour la grève du 29 septembre 2022

26 septembre [Tracts] Réforme des retraites : ce que veut le gouvernement : travailler plus et plus longtemps pour de petites retraites!

[Communiqués] Le deuxième convoi d'aide aux travailleurs en Ukraine

[Tracts] Liste des mobilisations pour le 28 septembre : Journée de lutte pour le droit et l'accès à l'IVG dans le monde

[Appels et tribunes] Tribune collective — La désobéissance civile relève de la liberté d'expression et du répertoire d'actions légitimes des associations

[Communiqués] Communiqué du collectif Non au SNU suite aux récentes déclarations du ministre des Armées

27 septembre Lancement de la campagne de Plus Jamais Ça/Alliance Ecologique et Sociale sur les superprofits

[Communiqués] De nouvelles coupes dans les dépenses de la sécu et la menace de la réforme des retraites continue!

[Argumentaires] Face à la crise, l'urgence d'une taxe sur les sur les superprofits

28 septembre [Vidéo] Tout augmente sauf nos salaires!

[Communiqués] Arrivée au pouvoir de l'extrême droite : solidarité avec les Italien-nes pour le respect des droits

Appel féministe : Reprenons le contrôle de nos vies le 28 septembre

29 septembre [Communiqués] Les travailleurs sans-papiers de RSI, DPD et Chronopost en lutte depuis bientôt un an. La lutte continue pour la régularisation!

Salaires, retraites : interview de Simon Duteil sur France Info pour la grève du 29 septembre

30 septembre Bureau national extraordinaire

[Communiqués] Communiqué intersyndical : Une première mobilisation réussie qui appelle à des suites

octobre 2022

3 octobre [Communiqués] Retraites : halte au mépris à l'égard de Solidaires!

[Communiqués] Procès Lombard, le délibéré de la Cour d'Appel : une victoire au goût amer

[Communiqués] Convoi syndical en Ukraine

Tribune : Pour nos organisations, interagir et dialoguer avec le groupe RN à l'Assemblée nationale, c'est non

Mineures et mineurs en danger à la rue, il est urgent de les protéger!

4 octobre [Communiqués] Communiqué intersyndical (totale) : déterminé-es pour nos retraites

[Communiqués] Communiqué du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés

[Communiqués] Liberté pour Georges Abdallah

Hommage au camarade Willi Hajek

5-6 octobre Comité national

5 octobre [Communiqués] Déclaration intersyndicale (CGT, FSU, Solidaires) de soutien à Kai Terada

[Déclaration] Déclaration intersyndicale — Solidarité avec les manifestant-e-s d'Iran

6 octobre [Déclaration] Déclaration du comité national de Solidaires, 5 et 6 octobre 2022

[Déclaration] Préparons activement la bataille des retraites

Manifestation en solidarité avec les luttes d'émancipation en Iran

[Communiqués] Kurdistan — Assassinat de Nagihan Akarsel

7 octobre [Communiqués] Le gouvernement, la droite et l'extrême-droite détestent les chômeurs-ses

Tribune : Projet de loi immigration de Gérald Darmanin. Refuser la stigmatisation des immigré-es, défendre la régularisation des sans-papiers

10 octobre [Images] Soutien à la grève pour les salaires dans les raffineries

11 octobre [Communiqués] Ce sont les profits et les dividendes qu'il faut réquisitionner!

[Appels et tribunes] 29 et 30 octobre Pas une Bassine de plus

12 octobre Comité national extraordinaire

Visuels de soutien aux grévistes des raffineries : Ce sont les profits et les dividendes qu'il faut réquisitionner!

[Communiqués] Alliance Écologique et Sociale-PJC : Soutien aux grévistes des raffineries

Appel unitaire. 17 octobre 1961 – 17 octobre 2022 61^e anniversaire — Vérité et Justice

20 octobre Soirée Ukraine suite au retour du deuxième convoi du Réseau syndical international de solidarité et de luttes

13 octobre [Communiqués] Pour nos salaires, le 18 octobre, EN GRÈVE PARTOUT et en Assemblées Générales de reconduction!

[Communiqués] Communiqué intersyndical (CGT, FO, FSU, Solidaires et jeunesse) : Mobilisations et grèves le 18 octobre pour l'augmentation des salaires et la défense du droit de grève

14 octobre Bureau national extraordinaire

[Bulletin] La bataille des salaires n° 1

[Vidéos] Grèves dans les raffineries et appel au 18 octobre : intervention de Simon Duteil sur France Info

[Vidéos] Intervention à la raffinerie de Donges (44) de Murielle Guilbert : soutien et développement de la grève salaires

Lancement du groupe telegram interne de Solidaires

17 octobre [Bulletin] La bataille des salaires n° 2

[Communiqués] Les appels unitaires dans les départements pour le 18 octobre 2022

[Communiqués] Les appels dans les secteurs des syndicats SUD/Solidaires pour le 18 octobre

Appel à des manifestations sur tout le territoire le 18 décembre 2022 à l'occasion de la journée internationale des migrant-e-s

18 octobre [Communiqués] Succès de la grève ! Et maintenant ça continue !

[Bulletin] La bataille des salaires n° 3

19 octobre Comité national extraordinaire

[Tracts] Pour l'écologie, Pour le droit de circuler librement, Pour réduire les dépenses de transport : exigeons la gratuité des transports en commun

20 octobre [Pétitions] Réseau syndical européen pour la justice en Palestine — Appel à l'action : #StopTradeWithStolenLand

21 octobre [Vidéos] Des services publics pour lutter contre le réchauffement climatique

[Communiqués] Soutien à la lutte des peuples d'Iran « Femmes, vie, liberté »

24 octobre [Dossiers] Compte rendu du Forum syndical international en solidarité avec le peuple Sahraoui

25 octobre [Communiqués] Soutien à Laurent et à l'assemblée des blessé-es !

26 octobre [Tracts] Un autre partage des richesses, maintenant !

[Communiqués] Communiqué de soutien à l'USTKE

Les visuels Halloween Solidaires

Les utopiques n° 21 — Guerre, paix, impérialismes, désarmement... Des questions syndicales

28 octobre [Communiqués] Pas une bassine de plus ! Stoppons le chantier de Sainte-Soline (79) les 29/30 octobre 2022

[Déclaration] Sahara Occidental — Déclaration de solidarité avec le peuple sahraoui

31 octobre [Appels et tribunes] 9 novembre — Journée internationale pour un monde sans murs

novembre 2022

2 novembre [Communiqués] Pas une bassine de plus

[Tracts] Régularisation des postiers et de tous les sans-papiers ! Rassemblement Jeudi 3 novembre

3 novembre Bureau national

4 novembre [Communiqués] Pour une politique d'accueil permanent et inconditionnel! Non à la politique de l'immigration à géométrie variable du gouvernement!

[Pétition] Non à la criminalisation des locataires en difficulté et des squatteurs de logement vide!

[Communiqués] Turquie — Solidaires et le SNJ condamnent l'arrestation et l'emprisonnement arbitraires de journalistes kurdes

10 novembre Solidaires est sur Mastodon

[Tracts] Sobriété énergétique, services publics et bifurcation écologique

Texte d'appel à la manifestation du 19 novembre 2022 Pour que nos vies ne soient plus classées sans suite. #19novembre

[Fiche] « Le racisme, de quoi parlons-nous? » — fiche n° 1 du GT antiraciste.

12 novembre [Communiqués] Transdev Marne et Ourcq : victoire pour Sud/Solidaires

14 novembre [Tracts] PLFSS 2023 : Derrière les beaux discours et les promesses, Macron continue de saper la Sécurité Sociale!

16 novembre [Tracts] Réforme retraite : Les mesurette ne compenseront pas les reculs!

[Tracts] Du 19 au 25 novembre, plus que jamais soyons dans la rue contre les violences sexistes et sexuelles!

[Appels et tribunes] Lettre ouverte aux parlementaires au sujet de la proposition de loi « visant à protéger les logements contre l'occupation illicite »

17 novembre Interpellation intersyndicale (totale) contre les violences sexistes et sexuelles

18 novembre [Appel] 20 novembre : journée du souvenir trans, Solidaires appelle à rejoindre les différents événements du TDoR!

21 novembre [Appels et tribunes] Perpignan : pour la liberté d'expression, contre l'extrême droite

[Vidéos] Votez pour des services publics Solidaires!

22 novembre [Communiqués] Réforme de l'assurance chômage : la clause du grand-père pour les chômeurs-ses?

[Tracts] Non, notre système de retraites n'est pas en péril!

Nouvel appel à dons aux syndicalistes ukrainien-es

23 novembre Plateforme chômage précarité (nouvelle version)

24 novembre [Images] Voter et faites voter pour les syndicats SUD et SOLIDAIRES

25 novembre [Pétitions] L'Alliance écologique et sociale PJC dépose une pétition au Sénat pour obtenir un vrai débat sur la taxation des superprofits

[Tracts] Retrait de la proposition de loi Kasbarian — Bergé!!!

[Appels et tribunes] Soutien de Solidaires au procès en appel des Malfaiteur-euses (Bure/Cigéo) des 28-30 novembre

[Communiqués] Communiqué RSISL : Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes

[Communiqués] Kurdistan — Stop aux bombardements turcs sur le Rojava

28 novembre Mobilisations postiers sans-papiers : rassemblements le 29 novembre (ministère du Travail) et le 1^{er} décembre (Assemblée Nationale) 2022

29 novembre [Tribune] MeToo politique et syndical : un moment nécessaire!

[Communiqués] Répression contre le mouvement anti-bassines

30 novembre [Communiqué unitaire] Scandale du chlordécone : le parquet demande un non-lieu. La colère de la population antillaise se fera entendre le 10 décembre 2022
Égalité femmes/hommes retraites 2022 : Intervention de Solidaires au Ministère du Travail le 29 novembre 2022

Décembre 2022

1^{er} décembre Bureau national

[Dossier] Retraites (analyses, tracts, visuels, vidéos...) : tout pour s'informer et se préparer à la bataille

[Communiqués] Contre la tentative de censure de la FNAC, solidarité avec Libertalia et La Horde

[Communiqués] Réseau syndical de solidarité et de luttes – Italie : Grève générale à l'appel des « syndicats de base », le 2 décembre

[Communiqués] Communiqué RSISL – Etats-Unis Les cheminots américains s'apprêtent à entamer une grève nationale la semaine prochaine

2 décembre [Communiqués] Non les 65 ans (ni 64 ou même 63) ne passeront pas!

[Communiqués] Solidaires soutient la campagne d'Amnesty international « 10 jours pour signer »

[Communiqués] Salah est Palestinien, il doit pouvoir rester en Palestine!

5 décembre [Communiqué intersyndical (totale)] Retraites : prêt-es à la mobilisation

[Communiqués] Réforme de l'assurance chômage : le Parlement de la régression sociale!

[Images] Retraites : nouveaux visuels pour préparer la mobilisation

6 décembre [Appels et tribunes] Assurance chômage : ne laissons pas faire! meeting unitaire jeudi 15 décembre 2022

7 décembre [Communiqués] Proposition loi anti squat : expulser et punir plutôt que protéger et loger décentement!

[Appels et tribunes] Manifestation à Paris le 10 décembre : Troupes de Poutine hors de toute l'Ukraine!

8 décembre [Vidéos] Réforme des retraites – Intervention de Murielle Guilbert – France Info TV

9 décembre [Argumentaires] Quatre pages Solidaires — Crise énergétique? La comprendre et en sortir

[Communiqués] Loi immigration : à qui profite la peur? Des moyens pour accueillir les migrant-es pas pour les criminaliser!

[Appels et tribunes] Appel à des manifestations sur tout le territoire le 18 décembre 2022 à l'occasion de la journée internationale des migrant-es

[Communiqués] Contre les violences policières : soutien à Laurent et à l'assemblée des blessé-es!

12 décembre [Communiqués] Retraites : Mobilisons nous contre une réforme injuste et autoritaire

[Communiqués] Solidaires manifeste à Rome aux côtés des « syndicats de base » italiens

13 décembre [Communiqués] CP intersyndical CGT, FSU, Solidaires : Contre le projet du gouvernement sur l'asile et immigration. Pour l'égalité des droits et la solidarité

[Communiqués] Régularisation des postiers et de tous les sans-papiers ! Rassemblement Jeudi 15 décembre – 13 h Place Saint Augustin Métro Saint-Augustin, ligne 9

[Communiqués] Communiqué RSISL – Le syndicat de Starbucks fête son premier anniversaire

14 décembre [Communiqués] CP intersyndicale (totale) retraites du 13 décembre : prêt-es et déterminé-es

[Communiqués] Concertation retraites, une parodie de « dialogue social » : Solidaires boycotte la bilatérale du 3^e cycle !

[Communiqués] Prise en charge d'une partie du CPF : encore aux salarié-es de payer !

[Communiqués] Collectif Non au SNU — L'État serait sur le point de budgéter une dépense supplémentaire d'un milliard et demi d'euros, chaque année, pour obliger les jeunes de 15 à 17 ans à faire le SNU

[Communiqués] Vérité et justice pour Sakine, Fidan et Leyla. Dans la rue samedi 7 janvier

15 décembre [Communiqués] Salah Hamouri doit pouvoir vivre libre à Jérusalem-Est

16 décembre Comité national extraordinaire

[Tracts] Retraites : le financement n'est pas un problème !

[Communiqués] Réforme chômage : la voix de son maître !

19 décembre [Journaux et revues] Expressions Solidaires n° 106

[Communiqués] Soutien à Laurent et à toutes les victimes de violences policières

[Appels et tribunes] Pour la solidarité concrète, finançons le Noël ouvrier du syndicat de Kryvyi Rih

[Brochures] Soutien à l'Ukraine résistante — Tome 14

[Communiqués] Soutien à la lutte des peuples d'Iran !

20 décembre Communiqué commun : Contre la haine et la xénophobie

22 décembre [Tribune collective] Logement — « La loi Kasbarian-Bergé est dangereuse et indigne pour les femmes »

23 décembre [Communiqués] À Paris, l'extrême-droite assassine nos camarades kurdes

[Communiqués] Déprogrammons Vivès de nos cultures

[Communiqués] Victoire ! Protection des populations face aux épandages de pesticides : le gouvernement à nouveau condamné par le Conseil d'État

26 décembre Argumentaire court par le collectif Nos Retraites

[Communiqués] Avec les travailleurs sans-papiers en grève Jeudi 29 décembre de 13 h à 17 h à la Fontaine des Innocents — Paris

[Images, affiches, autocollants, communiqués] Réveillon en lutte : samedi 31 décembre à partir de 18 h sur le piquet de Chronopost à Alfortville

27 décembre [Communiqués] (Réseau syndical international de solidarité et de luttes)

Grande-Bretagne : La vague de grève se poursuit !

30 décembre Tribune — Nous devons protection au peuple kurde !

Janvier 2023

2 janvier [Tracts] Réforme des retraites : face au casse du siècle, préparer la mobilisation

[Vidéo] « Le temps long de la forêt » (version longue de la vidéo « Des services publics pour lutter contre le réchauffement climatique »)

3 janvier [Communiqués] Réforme chômage : reculer pour mieux sauter ?

[Communiqués] Vérité et justice pour Sakine, Fidan et Leyla. Tou-tes dans la rue samedi 7 janvier

6 janvier [Brochures] Cahier revendicatif 2023 (mis à jour avec le dernier congrès)

Carte de vœux 2023 et cocotte des vœux 2023 à plier

7 janvier [Communiqués] Répression contre la résistance aux bassines — L'État ne nous fera pas taire

[Communiqués] Myanmar : Travailleur-euses licencié-es contre Adidas.

9 janvier Se former en 1 heure pour défendre nos retraites (audio/vidéo du webinaire Solidaires)

[Tracts] Nos propositions pour protéger et améliorer nos retraites

[Tribune] « Eco-terrorisme » : les luttes écologistes dans le viseur du ministère de l'Intérieur ?

[Communiqués] Manifestations les 10 et 12 janvier à Paris : Régularisation des postiers et de tou-tes les sans-papiers en grève de DPD et Chronopost

10 janvier Note spéciale mobilisation retraite

[Communiqués] Communiqué intersyndical – Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier [Tracts] Défendons nos retraites – L'heure est à la mobilisation générale!

Grèves et manifestations le jeudi 19 janvier

[Images] Visuels et affichettes pour le 19 janvier 2023

11 et 12 janvier Comité national

11 janvier [Pétition intersyndicale] Retraites, non à cette réforme injuste et brutale !

[Vidéos] Retraites : intervention de Simon Duteil sur BFM le 10 janvier 2023

[Appels et tribunes] Loi Kasbarian : Se loger n'est pas un crime !

12 janvier Nous luttons pour gagner ! Déclaration du comité national de Solidaires le 12 janvier 2022

[Communiqués] Indignation de la population Antillaise Scandale du chlordécone : deux juges prononcent le non-lieu

[Vidéos] Retraites : débat entre Simon Duteil et des députés Renaissance et MODEM (france info tv)

[Images] Des visuels retraites pour les photos de profil sur les réseaux sociaux

[Communiqués] Grève des travailleurs sans-papiers de DPD et Chronopost : La Caisse des dépôts complice de la direction de La Poste

13 janvier [Images] Retraites : des affichettes pour informer et mobiliser

Webinaire national unitaire sur les retraites samedi 14 janvier à 10 h

15 janvier Jeudi 19 pour nos retraites : la carte des manifestations

Des organisations (dont Sud Rail et Solidaires) écrivent à Elisabet Born pour demander de prononcer la caducité de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de tunnel de base Lyon-Turin

16 janvier Lancement du site de mobilisation et d'information par le collectif Nos Retraites, Attac, Copernic : <https://64anscestnon.org/>

[Tracts] Comment gagner la bataille des retraites ?

[Tracts] L'extrême droite n'est pas du côté des travailleur-euses ! C'EST UNE IMPOSTURE !

[Vidéos] Webinaire ATTAC et Copernic (avec CGT, FSU, Solidaires, Unef) sur les retraites (14 janvier)

17 janvier [Tracts] Flyer : Ne nous laissons pas voler nos retraites !

[Vidéos] Retraites : des vidéos courtes (mobilisation, jeunes, 1200 euros, écologie, femmes, extrême-droite)

[Communiqués] Retraites : encore un cadeau au patronat !

[Communiqués] Se loger n'est pas un crime, c'est un droit !

18 janvier Réforme des retraites : nos analyses et revendications

[Tracts] Des slogans pour les manifestations retraites

Jeudi 19 pour nos retraites : la carte des manifestations

[Bulletin] La grève, bulletin interprofessionnel pour la retraite à 60 ans !

19 janvier [Communiqués] Communiqué intersyndical — Une puissante mobilisation qui oblige au retrait

[Bulletin] La grève, bulletin interprofessionnel pour la retraite à 60 ans ! Numéro 1 – 19 janvier 2022

[Communiqués] Travailleurs/euses sans-papiers, avec les autres salarié-es, repoussons l'attaque sur les retraites !

20 janvier Comité national extraordinaire

[Appels et tribunes] Tribune unitaire : Iran — Soutien au soulèvement « Femme, Vie, Liberté » — Non aux exécutions capitales !

[Communiqués] Retraites : Le mouvement commence fort, amplifions le pour gagner !

[Vidéos] Comment gagner la bataille des retraites ?

Visuels pour annoncer la grève et les manifestations du 31 janvier 2023

Synthèse 1 de la mobilisation retraites

21 janvier [Bulletin] La grève, bulletin interprofessionnel pour la retraite à 60 ans ! Numéro 2 – 20 janvier 2023

22 janvier [Tracts] Le 31 janvier on tape encore plus fort

[Fiche] Des assemblées générales ? Pourquoi ? Comment ?

23 janvier [Bulletin] La grève, bulletin interprofessionnel pour la retraite à 60 ans ! Numéro 3 – 23 janvier 2023

Carte des mobilisations pour le 31 janvier

Lancement de l'instance syndicat.solidaires.org sur Mastodon

24 janvier [Bulletin] LA GRÈVE N° 4 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max. Réforme des retraites : interview de Murielle Guilbert, co-déléguée de l'Union syndicale Solidaires, sur BFM TV le 20 janvier 2023

Réseau syndical international de solidarité et de luttes — Déclaration rencontre européenne de Paris du 22 janvier 2023

25 janvier [Vidéo] Grève le 31 janvier 2023 contre le projet de réforme des retraites du gouvernement

[Bulletin] LA GRÈVE N° 5 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max!

[Vidéo] Intervention de Murielle Guilbert, co-déléguée de Solidaires sur le plateau de France Info TV le 23/01/2023

[Appel unitaire] Appel unitaire dont Solidaires est signataire : Uni-es contre l'immigration jetable. Pour une politique migratoire d'accueil

26 janvier [Vidéos] Meeting Solidaires en live vendredi 27 à 12 h 45

[Tracts] Aggravation des inégalités Femmes/Hommes à la retraite : c'est non!

[Bulletin] LA GRÈVE N° 6 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max!

Formation retraites mode webinaire — nos commentaires écrits

27 janvier [Vidéos] La bataille des retraites : le meeting Solidaires du 27 janvier

[Bulletin] LA GRÈVE N° 7 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max!

Carte des mobilisations pour le 31 janvier : plus de 240!

[Appels et tribunes] Uni-es contre l'immigration jetable. Pour une politique migratoire d'accueil

[Communiqués] Proposition de loi anti squat : une attaque contre les plus vulnérables mais aussi un cheval de Troie contre les militants associatifs et syndicaux

Synthèse n° 2 : état de la mobilisation retraites au 27 janvier

29 janvier Carte des mobilisations pour le 31 janvier : plus de 255!

30 janvier [Bulletin] La grève n° 8 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans!

Carte des mobilisations pour le 31 janvier : 268 manifestations!

Retour sur le convoi intersyndical pour l'Ukraine de janvier 2023

31 janvier [Communiqué intersyndical] Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme

[Vidéo] conf de presse du 31 janvier 2023 : face au rejet massif, le gouvernement doit retirer son projet de réforme!

Synthèse n° 3 : état de la mobilisation retraites le 31 janvier

Février 2023

1^{er} février Vidéos et visuels d'annonces du 7 et 11 février

[Tracts] Tract : Toutes et tous ensemble pour nos retraites les 7 et 11 février

[Bulletin] La Grève n° 9 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans!

[Communiqués] Retraites : cachez moi ce risque chimique que le patronat ne saurait voir!

[Vidéos] Murielle Guilbert à BFM le 30 janvier 2023

[Communiqués] La répression policière sur des manifestant-es et militant-es n'est pas acceptable

[Appels et tribunes] Uni-es contre l'immigration jetable. Pour une politique migratoire d'accueil

2 février **Comité national** et Bureau national

[Bulletin] La Grève n° 10 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans!

[Tracts] Planète, retraites : même combat!

3 février **[Tracts]** On va gagner la bataille des retraites!

[Vidéos] Simon Duteil sur BFM le 31 janvier 2023

[Communiqués] Le peuple palestinien meurt sous les balles du gouvernement israélien, Macron en reçoit le dirigeant...

[Communiqués] Communiqué commun — Mandat d'arrêt international et nouvelle annulation de son acquittement, Solidarité avec Pinar Selek

[Communiqués] Biélorussie — L'intersyndicale appelle à la libération de Aliaksandr Yarashuk et tou-tes les syndicalistes biélorusses emprisonné-es

[Appels et tribunes] Collectif intersyndical — Journée de mobilisation transnationale en soutien au peuple iranien

[Articles] Iran : Entretien avec l'Union syndicale Solidaires, réalisé par radio Zamaneh 6 février Note spéciale retraites/reconductible à partir du 8 mars

[Bulletin] La Grève n° 11 et La Grève N° 12 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans
Carte des mobilisations pour le 7 février

Interview de Murielle Guilbert, co-déléguée de l'Union syndicale Solidaires, sur BFM TV le 1 février 2023

7 février **[Communiqué intersyndical]** Le gouvernement et les parlementaires ne peuvent pas être sourds à cette mobilisation puissante

[Bulletin] La Grève n° 13 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans

Synthèse n° 4 : état de la mobilisation au 7 février

8 février **[Communiqués]** La mobilisation d'ampleur continue, tous et toutes le 11 février dans la rue

[Communiqués] Carrières longues, travailler jusqu'à la mort!

[Vidéos] Retraite : notre lutte est internationale

[Appels et tribunes] 8 mars grève féministe! Grandes Gagnantes : le retour.

9 février Carte et liste des manifestations du samedi 11 février 2023

[Bulletin] La Grève n° 14 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans!

[Tracts] 15 mois de lutte des piquets de grève DPD et Chronopost — Manifestation le 13 février à 13 h Gare Saint Lazare (Paris)

10 février **[Communiqués]** Ce que Borne cache (encore) derrière la retraite minimale à 1 200 €...

[Communiqués] Contre la réforme des retraites, maintenir la pression sur le gouvernement

[Appels et tribunes] Meeting 15 février de 18 h à 21 h 30 : (contre) Réforme des

retraites, un combat féministe!

[Communiqués] Solidarité avec les victimes du tremblement de terre au Kurdistan, en Syrie et en Turquie

[Appels et tribunes] Appel « Uni.es contre l'immigration jetable » : Nous refusons le nouveau projet de loi asile et immigration Non à la loi Darmanin!

11 février [Communiqués] L'intersyndicale est prête à durcir le mouvement

Interview de Simon Duteil à RTL le 11 février

Soutenons l'agriculteur Paul François violemment agressé dans sa ferme!

Meeting : Jin Jiyan Azadi, notre vengeance sera la révolution des femmes — vendredi 17 février

13 février Comité national extraordinaire

[Déclaration du Comité national] Pour défendre nos retraites, grève reconductible à partir du 7 mars dans l'ensemble des secteurs

14 février [Vidéo - Expression directe] Nous ne nous laisserons pas voler nos retraites!

[Affichettes] Retraite : nouveaux visuels pour le 16 février

[Audio] Interview de Murielle Guilbert pour l'antenne bruxelloise d'euradio

15 février [Appels et tribunes] Courriers intersyndicaux à l'attention des députés et des sénateurs-trices

[Tracts] Réforme des retraites, les métiers pénibles pénalisés

[Bulletin] La Grève n° 15 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans

[Communiqués] Algérie : l'étau se resserre, les libertés s'émiettent. 4 ans après le début du Hirak, la solidarité internationale est plus que jamais nécessaire

16 février Synthèse n° 5 — état de la mobilisation au 16 février

17 février Nouveaux visuels Solidaires 7 et 8 mars

[Bulletin] La Grève n° 16 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans

25 février à Montreuil : journée de soutien aux victimes du séisme (Turquie, Syrie, Kurdistan)

[Appels et tribunes] Pour une Tunisie libre et indépendante, respectueuse des droits humains et démocratique

20 février [Tracts] Pour nos retraites : 7 mars grève générale, le 8 mars on continue!

Vidéo d'appel à la grève féministe du 8 mars

[Communiqués] Liberté pour nos camarades Benoît et Olivier engagés contre la loi Darmanin

Communiqué du Réseau Syndical International de Solidarité et de lutte — Ukraine : Ne touchez pas au 8 mars ni au 1^{er} mai!

21 février [Images] 7 mars : des affichettes pour partout

[Fiche] Des caisses de grève, comment?

[Communiqués] Benoît et Olivier sont libres. La lutte contre la loi Darmanin continue! Prochain rendez-vous le samedi 4 mars dans la rue.

22 février Communiqué intersyndical — le 7 mars, mettons la France à l'arrêt!

24 février [Vidéos] Multiples vidéos pour le 8 mars

[Images] Nouveaux visuels pour les réseaux sociaux contre le projet de réforme des retraites!

Conseil National de l'Habitat : Proposition de vœux émis par CGT, CNL, DAL soutenue par la plateforme logement pour tou-Tes (dont Solidaires)

[Tracts] 15 mois de lutte des piquets de grève DPD et Chronopost : Manifestation à Paris le jeudi 2 mars 2023

28 février [Tracts] Vous faites quoi mardi prochain ?

(tract intersyndical) Femmes, inégalités de carrière, inégalités de retraites. Ça suffit!

[Bulletin] La Grève n° 17 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans

[Tracts] Appel « Uni-es contre l'immigration jetable » : Pour une politique migratoire d'accueil » : Le 4 mars et le 25 mars partout en France contre la loi Darmanin!

Mars 2023

1^{er} mars Les appels des secteurs à la grève reconductible à partir du 7 mars

[Communiqués] [CNPJDP] Appel à rassemblement le jeudi 2 mars en soutien au peuple palestinien contre les attaques des colons et de l'armée israélienne

[Communiqués] Grande maraude solidaire – 18 mars 2023 – Montgenèvre : « Pour la liberté de circuler, contre la loi asile et immigration »

2 mars **Comité national** et Bureau National

[Bulletin] La Grève n° 18 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans

[Communiqués] En Palestine, 2023 s'ouvre sous le signe de la barbarie

3 mars Les caisses de grève de la lutte Retraites

[Tracts] Se syndiquer, c'est défendre sa retraite

[Tracts] Retraite et handicap : projet de loi en trompe l'œil

[Journaux] Expressions Solidaires n° 107 — Mars 2023

Tract pour le 7 mars 2023 : Jusqu'à la victoire

6 mars [Bulletin] La Grève n° 19 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans!

[Vidéos] Retraites : conférence de presse de Solidaires avec Solidaires RATP, SUD Aérien et SUD Rail le 6 mars 2023

[Compte-rendu] Yuri Samoïlov, syndicaliste ukrainien en France et en Europe

7 mars [Communiqués] Le gouvernement doit dès maintenant retirer son projet!

[Tracts] Jusqu'à la victoire!

[Bulletin] La Grève n° 20 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans!

Intervention de Simon Duteil pour Solidaires dans le cortège Alliance écologique et sociale PJC/Alternatiba à la manifestation francilienne du 7 mars 2023.

[Fiche] Des caisses de grève, comment? (article mis à jour)

Carte des mobilisations du 8 mars mise à jour sur le site grevefemiste.fr

8 mars Affichette pour la journée du 11 mars

Tribune de Murielle Guilbert : je ne veux plus être la seule femme sur la photo!

Synthèse n° 6 — la mobilisation après les 7 et 8 mars

9 mars [Communiqués] Communiqué de presse du comité d'organisation de la #GrèveFéministe #8mars2023 : Journée de mobilisation historique pour les droits des femmes

[Communiqués] Courrier intersyndical au président de la république
Nouveaux visuels mobilisation retraites dans la médiathèque

[Communiqués] Grèves reconductibles, actions et mobilisations, on continue jusqu'au retrait!

[Communiqués] Grève et manifestation mercredi 15 mars
Intervention de Julie Ferrua, secrétaire nationale de Solidaires, dans Le Media

10 mars Comité national extraordinaire

[Vidéos] Intervention de Simon Duteil à BFM le **10 mars 2023** **[Communiqués]** Un 8 mars de lutte internationaliste : communiqué de RAWA

[Bulletin] La Grève n° 21 et n° 22 interprofessionnelle et reconductible pour la retraite à 60 ans!

[Communiqués] Iran : Terreur dans les établissements scolaires

13 mars **[Tracts]** Une semaine décisive. Reconduire, bloquer, gagner!

[Bulletin] La Grève n° 23 interprofessionnelle, et reconductible, pour la retraite à 60 ans!

[Communiqués] Communiqué de presse intersyndical du 11 mars 2023

[Communiqués] Réforme retraites et assurance-chômage : Double peine pour les chômeurs/ses!!

Réponse du président de la république à l'intersyndicale

[Vidéos] Interventions de Murielle Guilbert le 11 mars en soirée sur BFM TV

[Tribunes] Tribune unitaire parue dans Politis : 50 ans après, que nous dit la lutte des Lip?

[Tribunes] Tribune unitaire parue dans l'Humanité : Nous vous accusons, vous, E. Macron et les gouvernements précédents, d'avoir mené des politiques mettant désormais en péril la santé de la population, dans toutes ses dimensions, physique, psychique et social

Synthèse n° 7 — après le 11 mars et semaine du 13 mars

14 mars **[Images]** Nouveaux visuels pour se mobiliser contre le projet de réforme des retraites

Intervention de Simon Duteil lors de l'émission spéciale de Médiapart : « Mettons la réforme à la retraite! »

[Communiqués] Les 16 et 17 mars 2023, les journées Intersyndicales : le féminisme sur tous les fronts!

Actes des Intersyndicales Femmes 2022

15 mars **[Communiqués]** L'intersyndicale toujours déterminée à combattre ce projet de loi

[Communiqués] Solidaires dénonce l'acharnement répressif contre le collectif Bassines
Non Merci

16 mars Comité national extraordinaire

Communiqué intersyndical — Réforme des retraites : pour le retrait, on continue!

[Communiqués] Le 49-3 un déni de démocratie, qui s'ajoute au mépris de la colère sociale

[Appels et tribunes] Mobilisations de l'UCIJ (Uni.es contre l'immigration jetable)

contre la loi asile et immigration de Darmanin !

[CNPJ/DPI] Appel à rassemblement à Paris le 17 mars contre la venue de Smotrich sur le territoire français et à des mobilisations partout en France.

17 mars [Tracts] Face au mépris et au déni de démocratie, pour nos retraites le 23 mars soyons des millions

[Bulletin] La Grève n° 24 interprofessionnelle, et reconductible, pour la retraite à 60 ans ! Réforme des retraites : halte à la répression et aux violences policières !

Les derniers visuels pour la mobilisation retraites

[Vidéo] Réforme des retraites : 49,3, l'aveu de faiblesse de Macron (Emission Le Média TV — avec Evelyne Ngo secrétaire national Solidaires)

Les caisses de grève de la lutte Retraites (mise à jour 17 mars)

[Fiche] Des caisses de grève, comment ? (article mis à jour le 17 mars 2023)

[Communiqués] Solidarité syndicale internationale pour la libération de Maksym Butkevitch.

19 mars Synthèse n° 8 – après le 49.3 – de l'état de la mobilisation au dimanche 19 mars

20 mars **Comité national extraordinaire**

Nouveaux visuels pour se mobiliser contre le projet de réforme des retraites

[Tracts] 22 et 25 mars : manifestations pour la régularisation des postiers et de tou-tes les sans-papiers

Logement : PPL Kasbarian/Bergé et initiatives de fin de trêve hivernale — Conférence de presse

[Affiches] Salon anticolonial et antiraciste 2023

21 mars [Bulletin] La grève n° 25 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans !

Communiqué commun Union syndicale Solidaires/Solidaires Etudiant-e-s : Libérez nos camarades !

22 mars [Communiqués] Macron choisit la fuite en avant. Multiplions les grèves, blocages et manifestations

[Communiqués] Proposition de loi Kasbarian : non à la criminalisation des classes populaires !

23 mars [Communiqués] Communiqué intersyndical — La mobilisation sociale s'accroît, c'est l'heure du retrait !

[Bulletin] La grève n° 26 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans !

[Communiqués] Report de l'examen du projet de loi Asile Immigration. Les associations et collectifs ne sont pas dupes

24 mars [Tracts] Nous allons gagner

[Communiqués] Macron nous fait la guerre, et sa police aussi — Arrêt immédiat des violences policières et des arrestations arbitraires !

Tribune : « Nos organisations alertent sur l'arbitraire policier et juridique mis en place comme stratégie de répression des manifestations »

[Communiqués] La CGT, FSU et Solidaires attaquent au Conseil d'État le décret assurance chômage

L'UCIJ refuse toujours la loi « immigration-asile », même « découpée »

25 mars [Communiqué] Communiqué SUD Rail et Union syndicale Solidaires — Un de nos camarades a été mutilé par la police : le gouvernement et le préfet de police de Paris doivent rendre des comptes

Prise de parole de Solidaires au rassemblement contre les Mégas Bassines

27 mars **Comité national extraordinaire**

Des violences dans les manifestations retraites? Intervention de Simon Duteil sur BFM et RTL

[Appels et tribunes] Ukraine/Russie : campagne internationale pour la libération de Maksym Butkevitch

[Communiqués] Rassemblement pour le retrait de la PPL Kasbarian/Bergé qui criminalise les locataires, les sans-logis et les salariés!

28 mars [Communiqués] L'intersyndicale déterminée donne rendez-vous le 6 avril

[Communiqués] No Bassaran!

[Communiqués] Arrêtés de manifestation : mais que fait le Préfet?

Solidarité internationale à la mobilisation en cours en France contre la réforme des retraites

[Communiqués] Les syndicats européens exigent la fin des démolitions d'écoles palestiniennes

29 mars [Communiqués] Réforme des retraites : illégitime, injuste, inégalitaire et anticonstitutionnelle

Nos derniers visuels (6 avril, violences policières...)

[Communiqués] Ce n'est pas Les Soulèvements de la terre qu'il faut dissoudre : c'est la politique répressive du gouvernement!

30 mars [Tracts] En avril on enterre cette réforme des retraites

[Images] Visuels pour le 6 avril 2023

Entretien de Simon Duteil sur la lutte en cours dans la revue Ballast

Réseau syndical international de solidarité et de lutte : (Interview) 10 ans de Réseau syndical par Christian Mahieux

31 mars Synthèse n° 9 de l'état de la mobilisation au 31 mars

[Communiqués] Attaques de grévistes : l'extrême droite en renfort du gouvernement et du patronat

[Bulletin] La grève N° 27 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max

[Communiqués] Un logement pour tous-tes! Le 1^{er} avril, mobilisons nous pour la fin de la trêve hivernale!!

Prise de parole de Julie Ferrua au rassemblement contre les violences policières et en soutien aux victimes de celles-ci

Avril 2023

2 avril Solidarité internationale à la mobilisation en cours en France contre la réforme des retraites — actualisation au 2 avril 2023

3 avril [Tracts] Justice sociale, justice climatique : même combat!

[Communiqués] Communiqué unitaire SAF, SM, Solidaires et LDH : Une victoire pour la liberté de manifester !

[Communiqués] Solidarité syndicale internationale avec les travailleuses et travailleurs en lutte en France !

4 avril Tribune unitaire — On ne dissout pas la volonté de défendre le vivant et la justice sociale

5 avril Communiqué de presse intersyndical suite à la rencontre avec la Première ministre du 5 avril 2023

6 avril Communiqué intersyndical — Toujours nombreuses et nombreux, déterminé.e.s à gagner le retrait

[Bulletin] La grève N° 28 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max

7 avril **Comité national extraordinaire**

[Tracts] La loi retraite ne passera pas

[Média] (BFM) : Simon Duteil répond à Elisabeth Borne sur « l'apaisement de la situation sociale »

[Média] (BFM) : Aurélien Boudon réagit à la journée de mobilisation du 6 avril

11 avril Visuels pour les 13 et 14 avril + syndicalisation

[Communiqués] Soutien à la LDH — « Nous continuerons »

[Vidéos] Intervention Julie Ferrua, secrétaire nationale de l'Union syndicale Solidaires sur le Plateau de « Le Média TV » le 11 avril 2023

[Média] Intervention de Aurélien Boudon, secrétaire national de l'Union syndicale Solidaires, sur le plateau de RMC le 11 avril 2023

12 avril [Vidéos] Salaires et retraites, intervention d'Aurélien Boudon sur BFM le 11 avril

13 avril [Bulletin] La Grève n° 29 interprofessionnelle pour la retraite à 60 ans max !

[Retransmission] Nous sommes les soulèvements de la terre ! Intervention de Murielle Guilbert pour Solidaires)

14 avril [Tracts] Retraites : ce n'est pas fini !

[Tracts] La réforme des retraites ne passera pas. La mobilisation continue !

[Communiqués] Immigration à Mayotte — Stop à l'opération « Wuambushu » de Darmanin

17 avril [Communiqués] Macron brasse du vent et nous méprise

[communiqué intersyndical] Un 1^{er} Mai unitaire et populaire pour le retrait !

[Communiqués] La loi retraite promulguée cette nuit : un passage en force inacceptable

[Vidéos] Retraites : interview de Simon Duteil sur BFM sur les suites de la mobilisation

[Vidéos] Retraites : intervention d'Aurélien Boudon sur sur BFM sur l'allocution d'Emmanuel Macron

Appel international — Nous sommes l'eau qui se défend !

[Communiqués] Immigration à Mayotte — Stop à l'opération « Wuambushu » de Darmanin

[Vidéos] NON à l'immigration jetable ! Pour une politique migratoire d'accueil !

18 avril [Communiqué intersyndical] Les organisations de la fonction publique ne se rendront pas aux réunions

Visuels et affiche de l'intersyndical pour un 1^{er} mai unitaire et populaire pour le retrait!

19-20 avril **Comité national**

19 avril Appel unitaire : TUNISIE, non à la dérive autoritaire du régime. Libération des prisonniers politiques et d'opinion

20 avril Déclaration de l'Union syndicale Solidaires réunie en comité national les 19 et 20 avril 2023

[Tracts] UCIJ 2023 : NON à l'immigration jetable! Continuons la mobilisation

[Tracts] Mobilisations pour la régularisation des postiers et de tou-tes les sans-papiers! 16 mois de lutte des piquets DPD et Chronopost

21 avril [Tracts] Toutes et tous ensemble le 1^{er} mai

Communiqué intersyndical : Mayotte — Contre l'opération Wuambushu et pour un réel accès aux droits

26 avril Carte des manifestations du 1^{er} mai 2023

Tribune collective « Alerte sur les libertés associatives » publiée dans le JDD

27 avril Communiqué commun LDH, SAF, SM, Solidaires : Les déplacements de Macron ne justifient pas de porter atteinte à la liberté de manifester

[Vidéos] Intervention BFM le 25 avril d'Aurélien Boudon sur les casserolades et les déplacements de l'exécutif

28 avril [Communiqués] Conférence Nationale Handicap 2023 : une nouvelle communication vitrine du gouvernement qui est bien loin de la demande du Conseil de l'Europe!

[Tribune Médiapart] Pour la régularisation des Sans-Papiers de Chronopost et DPD en grève depuis 16 mois

[Communiqués] Un 1^{er} mai 1995, au nom d'une idéologie fasciste, Brahim BOUARRAM a été exécuté, jeté dans la Seine 28 ans après, où en est-on ?

[Vidéos] Simon Duteil répond sur BFM à Macron au Stade de France, Borne et les syndicats, la suite de la mobilisation retraite...

[Communiqués] Nous dénonçons l'opération de police lancée par le gouvernement turc

[Communiqués] Message du Collectif syndical français aux travailleuses et travailleurs d'Iran à l'occasion du 1^{er} mai 2023

29 avril Carte des manifestations du 1^{er} mai 2023

Mai 2023

2 mai [Tracts] La mobilisation, l'unité et notre combat contre la réforme des retraites continuent!

[Communiqué intersyndical] Toujours unis, nombreux et déterminés pour le retrait et pour le progrès social

[Vidéos] Interview de Gaëlle Martinez, secrétaire nationale de l'Union Syndicale Solidaires, sur RTL le 2 mai 2023

[Vidéos] Intervention de Etienne Charenton, de la coordination Solidaires Fonction Publique, le 30 avril 2023

3 mai [Vidéo] Unité intersyndicale, 6 juin, retraites, salaires, écologie : intervention de Simon Duteil sur BFM

[Vidéo] Interview Murielle Guilbert, co-déléguée de l'Union syndicale Solidaires le 2 mai à midi sur BFMTV

[Vidéo] Interview de Murielle Guilbert, co-déléguée de l'Union syndicale Solidaires, sur BFM TV le 2 mai 2023 à 11 h

[Vidéos] Interview de Aurélien Boudon, secrétaire national de l'Union syndicale Solidaires sur BFM-TV le jeudi 27 avril

[Vidéos] Ukraine : entretiens croisés sur la situation des travailleurs et travailleuses en Ukraine en temps de guerre

4 mai Comité national et Bureau national

Déclaration de l'Union syndicale Solidaires réunie en Comité national le jeudi 4 mai 2023

[Communiqués] Rejet du RIP : les travailleurs et travailleuses à nouveau privé-es de la possibilité de s'exprimer

[Pétitions] Pénurie de pilules abortives, c'est le droit à l'avortement qui est menacé, il en va de la responsabilité de l'État d'assurer leur mise à disposition !

[Média] Interview de Murielle Guilbert dans Libération sur le congé menstruel

[Communiqués] Communiqué RSISL — Le syndicat des LGBTQIA+ d'Ukraine en uniforme

[Communiqués] Communiqué RSISL — 75 ans de Nakba, de lutte du peuple palestinien, et de solidarité internationale

5 mai Nouveaux visuels retraite

[Appels et tribunes] Un nouvel élan pour nos services publics — RDV à Lure du 12 à 14 mai — Ateliers/débats et Manif Nationale !

[Tracts] Pour la défense des droits des personnes trans et intersexes, toustes dans la rue le 13 mai à l'appel de l'ExisTransInter !

9 mai [Déclaration] Courrier intersyndical adressé aux parlementaires le 6 mai 2023

[Vidéos] L'eau est un bien commun : non aux Mega-Bassines

[Appels et tribunes] Tribune unitaire — Haro sur les maghrébins âgés !!

[Communiqués] Communiqué RSISL – 150 travailleurs africains de Facebook fondent leur syndicat

[Communiqués] Communiqué RSISL – Le mouvement ouvrier coréen se mobilise contre la répression

11 mai Plus de 170 organisations de la société civile appellent à une alternative à l'accord nocif entre l'UE et le Mercosur

12 mai Communiqué de presse élu-es, associations, Syndicats : Solidaires avec le maire de Saint-Brevin-les-Pins

[Vidéos] Non à l'immigration jetable ! Pour une politique migratoire d'accueil !

[Communiqués] Vive le Sahara libre !

[Communiqués] Communiqué CNPJDPI — 75 ans après la Nakba (catastrophe) de 1948 Soutien au Peuple Palestinien en lutte pour ses droits

15 mai [Communiqués] L'industrie verte, le bras armé du capitalisme vert

[Communiqués] Solidaires s'inscrit contre l'instrumentalisation de la mémoire de l'esclavage

[Communiqué intersyndical] Ensemble pour obtenir le retrait et pour la justice sociale!

[Appels et tribunes] [Unitaire] 50 ans après, que nous dit aujourd'hui la lutte des Lip?

16 mai [Tracts] Le 6 juin, pour nos retraite et le progrès social!

[Communiqués] Baisser les impôts, c'est appauvrir encore les services publics.

[Communiqués] Protégeons les réfugiés d'Iran et d'ailleurs

Quinzaine de solidarité avec l'Ukraine (17 juin — 1^{er} juillet 2023)

17 mai [Tracts] 17 mai, au travail comme ailleurs, luttons contre la LGBT+phobie!

19 mai Le visuel unitaire pour le 6 juin (en plusieurs formats)

22 mai <https://jusquauretrait.fr/> un site internet mis en place par l'intersyndicale pour préparer le 6 juin et écrire aux député-es avant le 8 juin.

23 mai [Appels et tribunes] Du 16 au 18 juin dans la vallée de la Maurienne — Manifestation montagnarde pour l'arrêt du chantier du Lyon-Turin

[Affiches] Oui, Lip vivra! 50 après, que nous dit aujourd'hui la lutte des Lip?

[Communiqués] Exécutions capitales : l'arme redoutable de la répression en Iran

[Communiqués] [Unitaire] Carrefour doit mettre fin à son partenariat avec des entreprises israéliennes acteurs de la colonisation illégale de la Palestine

24 mai [Appels et tribunes] 10 ans après le meurtre de Clément Méric, week-end international antifasciste

[Appels et tribunes] [Unitaire] Manifestation nationale pour la libération de Georges Abdallah à Paris le 18 juin 2023

26 mai [Tracts] Le 6 juin, pour nos retraite et le progrès social!

[Communiqués] CGT-E et Solidaires dénoncent l'attaque armée en territoire zapatiste

30 mai Communiqué de l'intersyndicale — 6 juin : gagnons le retrait de la réforme et obtenons des avancées sociales!

[Communiqués] RSA conditionnel, c'est non, non et non!

[Communiqués] Clément Méric : 10 ans plus tard, on n'oublie pas, on ne pardonne pas!

[Communiqués] RSISL — Le prolétariat 2.0 africain en révolte

[Communiqués] RSISL — Les organisations du Réseau syndical international de solidarité et de luttes dénoncent l'attaque armée en territoire zapatiste

juin 2023

1^{er} juin Comité national et Bureau national

[Tribune] « L'industrie de l'évasion fiscale se développe grâce au laisser-faire politique, voire avec sa complicité »

2 juin [Tracts] Campagne « Stop au racket sur les cotisations et les impôts des travailleurs Sans-papiers » : mobilisation le 8 juin

[Tracts] Des chantiers des JO aux aides à domicile, des entrepôts de Chronopost ou DPD aux livreurs-euses : égalité des droits pour les travailleurs-euses Sans Papiers! Mobilisation le 17 juin et le 8 juillet!

[Communiqués] [Unitaire] TUNISIE — Le racisme tue à Sfax! Appel pour la

protection des migrant-es subsaharien-nes en danger en Tunisie

5 juin [Appels et tribunes] Mexique (Chiapas) : Déclaration nationale et internationale face à l'agression de la communauté Moisés Gandhi // Mobilisation du 8 juin 2023

6 juin [Brochures] Soutien à la résistance ukrainienne — Parution du 20ème numéro de cette publication des Brigades éditoriales de solidarité, dont le Réseau syndical international de solidarité et de luttes et Les utopiques.

7 juin [Communiqués] Logement social : le gouvernement doit plier !

[Communiqués] Un nouveau convoi syndical pour l'Ukraine avec le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttes

[Communiqués] Liberté pour nos camarades d'Italie arrêté-es en région parisienne le 6 juin

[Déclaration] Déclaration commune d'organisations membres des Collectifs « Non au SNU » et « Jeunesses Citoyenneté Émancipation »

9 juin [Journaux] Le dernier Expressions Solidaires est en ligne, et bientôt disponible dans tous les Solidaires locaux

[Appels et tribunes] Rassemblement unitaire contre la loi Kasbarian devant le Senat le 14 juin 2023

13 juin [Communiqués] Des mesures salariales pas à la hauteur des enjeux. Pour Solidaires, les comptes ne sont pas bons.

[Communiqués] Algérie Procès de deux militant-es algérien-nes le 15 juin : le régime continue la répression du mouvement populaire du Hirak

[Communiqués] Levée des mesures répressives et liberté totale de circulation pour nos camarades d'Italie détenu-es en région parisienne du 6 au 8 juin 2023

[Appels et tribunes] Du 16 au 18 JUIN dans la vallée de la Maurienne, manifestation montagnarde pour l'arrêt du chantier du Lyon-Turin

Elections professionnelles et questions de genre : un combat syndical

14 juin [Communiqués] La colère sociale et notre détermination restent intactes !

[Tracts] Rencontres Syndicales Antifascistes – 17 juin – Bourse du travail Paris

[Communiqués] Manifestation le 14 juin à 13 h pour la régularisation des occupants du piquet de Chronopost

[Communiqués] 20 juin : Meeting du Convoi Intersyndical pour l'Ukraine (avec des représentant-es du FPU et du KVPU)

16 juin Communiqué de l'intersyndicale nationale : continuons à agir !

19 juin [Communiqués] (Collectif Avortement en Europe, les femmes décident) Nous ne laisserons pas faire les opposant-es à l'avortement !

[Appels et tribunes] (Tribune collective) La liberté d'expression des magistrats en danger

[Déclaration] Réseau syndical international de solidarité et de lutte — Texte de la réunion des organisations syndicales du RSISL en Europe des 10 et 11 juin 2023 à Palermo (Italie)

20 juin [Communiqués] La CGT, FSU et Solidaires attaquent le décret sur l'abandon de poste au Conseil d'État

21 juin [Communiqués] On ne dissout pas un mouvement ! Nous sommes les Soulèvements de la Terre

[Communiqués] Appel aux Soulèvements de la Terre – Ce qui repousse partout ne peut être dissout

[Communiqués] Appel unitaire CGT Chômeurs, AC!, MNCP, APEIS, CGT, FSU, Solidaires – Le 27 juin, on se mobilise pour les précaires !

22 juin [Communiqués] Déremboursement des soins dentaires : Non au démantèlement de la Sécu !

25 juin :

Campagne partageons le travail, partie 3 : travail et écologie

[Brochures] Écologie. Agir syndicalement

26 juin [Communiqués] Malgré son déni, un rapport du COR qui va si bien au gouvernement !

27 juin [Tribune unitaire] Naufrage en Grèce : « La Commission européenne doit adopter des mesures pour mettre fin aux morts insensées aux frontières de l'UE » publiée ce jour sur le site du Monde

[Communiqués] Répression contre le mouvement écologiste

[Communiqués] Soutien à nos camarades convoqués pour l'organisation des manifestations à Sainte-Soline

[Communiqués] Liberté d'expression, même au sujet de la Palestine !

[Communiqués] RSISL — Uruguay — Il y a 50 ans, le 27 juin 1973 : coup d'état militaire en Uruguay

28-29 juin Bureau et **comité national**

28 juin [Communiqué BDS France] Censure de la Palestine en France : ça recommence

29 juin [Communiqués] Nahel tué par la police à Nanterre : il faut en finir avec l'impunité policière

[Déclaration] Intervention de Solidaires au rassemblement organisé Place de la République à Paris le 28 juin 2023 en soutien des soulèvements de la Terre

30 juin [Communiqués] Il y a urgence à répondre à la colère légitime. Sans justice, il n'y aura pas de paix

[Tracts] L'UCIJ appelle à se mobiliser sur tout le territoire contre les projets actuels sur l'asile et l'immigration — Mobilisation le 8 juillet

juillet 2023

2 juillet [Communiqué unitaire] Appel pour la jeunesse populaire

3 juillet [Communiqués] Loi Partage de la Valeur : le salaire, grand oublié !

3-7 juillet Rencontres de l'été

4 juillet **Comité national extraordinaire**

[Communiqués] Iran : Libérez Anisha Asadollahi et les autres syndicalistes emprisonnés !

5 juillet Déclaration unitaire de plus de 90 organisations suite au meurtre de Nahel : Notre pays est en deuil et en colère

[Communiqués] Soutien au peuple palestinien face à la nouvelle offensive de l'armée israélienne

6 juillet [Communiqués] Manifestation lundi 10 juillet — Régularisation de tous les occupants du piquet des travailleurs sans-papiers de Chronopost Alfortville!

[Communiqués] Grèce : Stop à la répression des Kurdes de Lavrio

7 juillet [Communiqués] Interdiction de la marche pour Adama : Nous ne pouvons pas renoncer à la liberté de manifester

[Communiqués] Le fascisme tue, combattons-le, partout, tout le temps!

[Communiqués] Loi Kasbarian-Bergé : la Constitution, dernier refuge des personnes sans domicile et mal-logées

[Communiqués] En soutien de la Marche du Comité vérité et justice pour Adama

[Appels et tribunes] CNPJ DPI — Halte aux massacres à Jénine et dans toute la Palestine. Protection du peuple palestinien. Sanctions contre l'État d'Israël

10 juillet [Communiqués] communiqué unitaire : libération des militants et suite du 8 juillet

12 juillet [Communiqués] Collectif Justice des enfants — Révoltes urbaines : la protection des enfants est une responsabilité collective!

13 juillet [Communiqués] Commémoration alternative du 14 juillet. Les colonisés chair à canon, les Sans-papiers, chair à patrons

[Appels et tribunes] Traitements inhumains et dégradants envers les africain.e.s noir.e.s en Tunisie, fruits du racisme institutionnel et de l'externalisation des politiques migratoires européennes

Tribune unitaire — Détérioration des droits humains en Inde : « Non à la venue de Narendra Modi en France »

14 juillet [Communiqués] Communiqué en soutien de la manifestation du 15 juillet à l'appel de la coordination nationale contre les violences policières

[Vidéo] Retour sur la mobilisation retraite : entretien avec Simon Duteil pour « nouvelles pensées critiques »

17 juillet [Tracts] Loi « plein emploi » : non au « travaille et ferme là »!

[Tracts] Régularisation de tous les occupants du piquet des travailleurs sans-papiers de Chronopost Alfortville! Manifestation Mardi 18 juillet.

18 juillet Festival Les Résistantes! Du 3 au 6 août 2023 sur le plateau du Larzac!

19 juillet [Communiqués] Hong Kong — Faire barrage à la répression grandissante! Tribune parue dans Politis et Médiapart : Face au système raciste, #NousRefusonsObtempérer

20 juillet [Vidéos] Meeting du 15 juillet 2023 du Collectif National contre les Violences Policières : Intervention de l'Union syndicale Solidaires

24 juillet [Communiqués] Les arrêts maladie ne sont pas du repos : l'État enfin condamné!

[Communiqués] [Unitaire] Justice pour Mahamadou Cissé

25 juillet [Vidéos] Pour une société vraiment inclusive

27 juillet (Collectif Solidarité Kanaky) Kanaky : Macron, il est fini le temps des colonies!

28 juillet [Tracts] Brûlons le capitalisme, pas les forêts!

Août 2023

1^{er} août [Communiqués] Suppression des régimes spéciaux : pas de pause dans le détricotage de nos retraites!

[Appels et tribunes] Appel à la marche unitaire du 23 septembre « Pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques »

3 août [Communiqués] Fliquer les pauvres avec l'argent des chômeurs-euses, fallait oser y penser!

7 août [Communiqués] Dissolution des Soulèvements de la Terre : des organisations à leurs côtés pour l'audience du 8 août

8 août Manifestation en soutien aux sans-papiers grévistes de Chronopost le jeudi 10 août à Créteil

10 août [Communiqués] Communiqué RSISL — Ukraine : Bilkis, un féminisme solidaire

[Communiqués] Communiqué RSISL — Etats-Unis : En grève pour des locomotives vertes

11 août [Communiqués] Soulèvements de la Terre : Décret de dissolution suspendu!

16 août Plus de 20 mois de lutte des travailleurs sans-papiers du piquet Chronopost Alfortville! Manifestation, Jeudi 17 août!

17 août [Appels et tribunes] Commémoration de l'expulsion de l'église St-Bernard : Refusons le nouveau projet de loi asile et immigration. NON à la loi Darmanin!

[Communiqués] Communiqué RSISL — Mali : Les cheminots devront-ils faire grève pour toucher leurs salaires?

23-28 août Université des Mouvements Sociaux et des Solidarités à Bobigny

25 août [Communiqués] Réseau international des centres d'appels : Cameroun — Non aux licenciements et aux pressions dans les centres d'appels

28 août [Communiqué Intersyndical] Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes!

[Vidéos] Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités : interview avec Murielle Guilbert, co-déléguée de l'Union syndicale Solidaires, « De quoi la mobilisation des retraites est-elle le nom? »

[Vidéos] Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités : interview avec Julie Ferrua, secrétaire nationale de l'Union syndicale Solidaires, « Luttés contre les violences sexistes et sexuelles en milieu militant »

29 août [Vidéos] Expression Directe : Un syndicat contre l'extrême droite

[Vidéos] Hausse des salaires, mobilisation du 13 octobre : intervention de Simon Duteil sur BFM

[Vidéos] Les arrêts maladie? Aurélien Boudon débat avec une député Renaissance sur BFM TV

[Communiqués] Algérie — Le journaliste Ihsane El Kadi doit être libéré!

30 août [Communiqués] Irlande — Solidarité avec les travailleurs-ses d'Iceland et de l'IWU

[Communiqués] Russie (Ukraine) Liberté pour Maksym Butkevych et tous les prisonnier-es politiques!

31 août [Communiqués] C'est du salaire qu'il nous faut et maintenant!

[Communiqués] Procès militants anti-bassines le 8 septembre à Niort — Soyons nombreuses et nombreux pour soutenir nos camarades

Septembre 2023

1^{er} septembre Appel à la marche unitaire du 23 septembre (Actualisation au 1^{er} septembre de la liste des signataires)

[Communiqués] Solidaires rend hommage à François Gèze

4 septembre [Communiqués] Solidaires n'a pas de temps à perdre à voir Macron à l'Élysée

[Communiqués] Solidaires condamne la convocation par la gendarmerie d'un responsable national CGT suite à une action revendicative dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites

[Tracts] Contre l'austérité, le racisme, les violences policières, pour les salaires et l'égalité, dès la rentrée mobilisons-nous!

[Communiqués] (Créteil) Manifestation le 7 septembre : 21 mois de lutte des travailleurs sans-papiers du piquet Chronopost Alfortville

[Pétitions] Pour que le budget de la Sécurité sociale réponde en 2024 aux besoins de la population

5 septembre Appel à la marche unitaire du 23 septembre « Pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques » (mise à jour des signataires)

[Appel] Tour de France pour la Santé, Un budget de la Sécurité Sociale pour sortir de la crise sanitaire et répondre aux besoins des populations!

6 septembre [Tracts] Partout, manifestons le 28 septembre pour défendre le droit à l'avortement

Fête de l'Huma : le programme du stand Solidaires

7 septembre Bureau national

Tribune unitaire parue dans Libération ce jour : Bafouer le droit de manifester et les libertés syndicales : une constante gravissime du gouvernement

Communiqué de presse commun du 6 sept 2023 : les opposants aux méga-bassines privés de soutien pour leur procès?

RSISL (Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttes) : une victoire des étudiant-es ukrainien-nes

8 septembre [Vidéo] Procès de Niort des militant-es contre les megabassines. Intervention de Simon Duteil pour Solidaires.

11 septembre [Tracts] Manifestons le 23 septembre contre le racisme systémique, les violences policières et pour la justice sociale!

[Communiqués] 11 septembre 1973 — Coup d'état militaire au Chili

12 septembre [Appels et tribunes, vidéos] 23 septembre 2023 Reprenons la rue, tous ensemble contre macron et son monde

[Communiqués] (Paris) Réunion publique le 19 septembre à 19 h sur la situation au Mexique

13 septembre [Vidéo unitaire] Le 23 septembre marchons contre les violences policières, le racisme systémique et pour les libertés publiques.

[Conférence de presse] marche unitaire contre les violences policières, contre le racisme systémique et pour les libertés publiques

[Communiqués] Manifs logement samedi 30 septembre : Pour la baisse des loyers et des charges! Un logement décent, stable, abordable pour TOU·TE·S!

14 septembre Hommage à Jean-Michel Nathanson

15 septembre [Communiqués] Iran — Un an après l'assassinat de Jina Mahsa Amini, la lutte continue!

18 septembre [Vidéos] Syndique-toi (Vidéo réalisée dans le cadre des émissions « Expression directe » diffusée sur les chaînes du service public)

Réseau international pour l'autogestion : Bulletin du réseau l'Économie des travailleuses et des travailleurs n° 7

19 septembre Matériel intersyndical pour la mobilisation du 13 octobre 2023

[Vidéos] Se syndiquer c'est vital aujourd'hui. Syndique-toi!

20 septembre Visuels et format pour badge pour le 28 septembre Journée internationale pour le droit et l'accès à l'avortement dans le monde.

[Communiqués unitaire] Non aux « expulsions représsailles » de familles des quartiers populaires HLM!

Réseau Syndical international de Solidarité et de Luites : Les attaques contre le droit à l'avortement sont des attaques contre tous les travailleur-euses

21 septembre [Appels et tribunes] 30 septembre – Uni-es contre l'Immigration Jetable – LOGEMENT un Droit pour tou-te-s! Contre la loi Darmanin — Contre la loi Kasbarian-Berger

22 septembre [Argumentaires] Absentéisme : les arrêts maladie dans le viseur des pouvoirs publics

[Déclaration] Manifeste de la 5^e réunion du Réseau syndical international de solidarité et de luites

25 septembre Comité national extraordinaire

[Tracts] Contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité, en grève le 13 octobre!

[Communiqués] Nous avons besoin d'un meilleur partage des richesses, pas d'une politique migratoire xénophobe!

26 septembre [Tracts] Le droit l'avortement doit être reconnu comme un droit fondamental!

[Communiqués] Communiqué de presse unitaire du Collectif Avortement Europe, les

femmes décident

[Communiqués] [Unitaire] Pour toutes et tous, nous exigeons la justice sociale!

29 septembre [Communiqués] Non au travail obligatoire et à l'esclavage!

Communiqué de l'alliance écologique et sociale — PLF 2024 : pour une fiscalité à la hauteur des enjeux écologiques et sociaux

[Tracts] (Paris) Manifestation le 4 octobre : 22 mois de lutte à Chronopost, DPD et RSI : soutien aux postiers et travailleurs grévistes sans-papiers

octobre 2023

2 octobre [Appels et tribunes] Action collective — 62^e anniversaire du crime d'État commis le 17 octobre 1961

3-4 et 5 octobre Comité national

3 octobre [Tracts] Urgence salariale! Ensemble, en grève et mobilisé-es pour nos salaires le 13 octobre!

5 octobre [Pétitions] Pétition : Pour que le budget de la Sécurité Sociale réponde en 2024 aux besoins de la population

[Communiqués] Communiqué de presse du collectif Avortement Europe les femmes décident suite à l'intervention du président sur la constitution

6 octobre [Communiqués] Iran — Solidarité & sororité avec les femmes iraniennes

7 octobre [Communiqués] Pour une paix juste et durable, Solidaires défend le respect du droit international pour la Palestine

[Communiqués] Réseau syndical international de solidarité et de luttes : Grande-Bretagne Soutien à la grève des travailleurs et travailleuses de Veolia dans le Nottinghamshire

9 octobre [Communiqué commun] Solidarité avec le peuple haïtien : non à une intervention étrangère, oui à l'autodétermination haïtienne

10 octobre [Communiqués] Kurdistan — Halte aux bombardements turcs sur le Rojava!

[Appels et tribunes] 12 octobre : Action mondiale pour mettre fin à la guerre contre les peuples du Mexique et du monde, contre les peuples zapatistes et les peuples autochtones du Mexique

Rencontre du réseau international « autogestion »

[Vidéos] Oui, Lip vivra! 50 après, que nous dit aujourd'hui la lutte des Lip?

11 octobre [Communiqués] Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024 : la santé de la population toujours plus en danger!

Lettre info n° 1 : Tour de France pour la Santé

12 octobre [Communiqués] Pour mettre fin aux massacres, l'urgence d'une paix juste et durable entre Israélien-nes et Palestinien-nes

16 octobre [Vidéos] Conférence sociale sur les bas salaires et les carrières du 16 octobre 2023, intervention de Simon Duteil et Murielle Guilbert

17 octobre [Appels et tribunes] Palestine – Appel urgent des syndicats palestiniens : mettez fin à toute complicité, arrêtez d’armer Israël

18 octobre [Appels et tribunes] Aux Antilles : Chlordécone – vérité et réparations ! Manifestation unitaire le 28 octobre à Paris en soutien aux mobilisations en Martinique

19 octobre [Communiqués] Fuite en avant illibérale de Darmanin : le Conseil d’État dit stop !

[Communiqués] Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens : Halte au massacre à Gaza ! La France doit demander un cessez-le-feu immédiat

[Communiqués] Communiqué de solidarité avec les grèves de Sans Papiers — Manifestation le 23 octobre à 13 h

20 octobre [Communiqués] PLF 2024 : l’austérité imposée par un 49-3

[Appels et tribunes] Tribune : Pour une paix juste et durable, nous refusons la criminalisation du soutien au peuple palestinien

23 octobre [Vidéos] Prise de parole pour Solidaires au rassemblement pour exiger un cessez-le-feu immédiat à Gaza et en solidarité

[Appels et tribunes, affichettes] Mardi 24 octobre, faisons du bruit partout pour un PLFSS répondant aux besoins de la population

[Vidéos] La sécurité sociale est notre bien commun

24 octobre [Communiqués] Communiqué unitaire — Audience du recours au fond contre la dissolution des Soulèvements de la terre au conseil d’État le 27 octobre 2023

26 octobre [Appels et tribunes] Manifestation le samedi 28 octobre à Paris : Urgence Gaza ! Urgence Palestine ! Halte aux bombardements

[Argumentaires] La loi « retraite » du 14 avril 2023, ses décrets et leurs principales modifications

27 octobre Prise de parole de Solidaires au rassemblement contre la dissolution des Soulèvements de la terre

28 octobre [Communiqués] Silence, on massacre à Gaza — Ne cédon pas à la tentative de L’État français de faire taire la solidarité

[Déclaration] Chlordécone : intervention de Solidaires au rassemblement du 28 octobre 2023 à Paris

30 octobre [Communiqués] CP unitaire : Avortement, les mobilisations peuvent faire bouger les lignes !

[Appels et tribunes] Du 9 au 12 décembre 2023 : Appel international à des journées d’actions contre Lafarge et le monde du béton

31 octobre [Appels et tribunes] (UCIJ) NON à l’immigration jetable : mobilisation nationale le 6 novembre (à Paris à 13 h. devant le Sénat)

[Communiqués] Réseau syndical international de solidarité et de luttes — Assez d’hypocrisie ! Arrêtez l’attaque brutale d’Israël contre le peuple palestinien !

Novembre 2023

2 novembre Bureau national

[Appels et tribunes] Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens – appel à des marches contre la guerre partout en France le samedi 4 novembre 2023

Tribune collective – « Nous assistons à des attaques répétées contre les associations qui défendent les exilés »

[Communiqués] Non à la loi Darmanin : Mobilisation le 6 novembre

6 novembre [Communiqués] En mémoire de Charles Piaget

[Vidéos] Stop au massacre à Gaza — intervention de Solidaires à Paris le 4 novembre 2023

[Communiqués] Régularisation des travailleurs sans-papiers du piquet Chronopost en lutte depuis décembre 2021

[Appels et tribunes] Tous unis pour sauver l'Assurance chômage et conquérir de nouveaux droits! Marche aux flambeaux Bastille-Unedic le 9 novembre à 18 h 30.

7 novembre [Communiqués] Combattons l'antisémitisme partout, tout le temps

[Appels et tribunes] Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, manifestons contre toutes les violences sexistes et sexuelles!

[Communiqués] Communiqué unitaire : Loi asile et immigration : les associations dénoncent des atteintes sans précédent aux droits des personnes exilées

[Communiqués] Algérie — Procès de militant-es algérien-nes le 6 novembre : le régime continue la répression du mouvement populaire du Hirak

[Film] Par la fenêtre ou par la porte — Mercredi 8 novembre 2023 — Sortie nationale dans les salles de cinéma

9 novembre Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens — Appel à manifestations partout en France le week-end des 11/12 novembre 2023.

[Brochures, dossiers et argumentaires] (Guide) Accompagner les étudiantes et les étudiants étrangers avec ou sans papiers

10 novembre [Tribune unitaire] « Nous réclamons un référendum sur la candidature des Alpes françaises aux Jeux olympiques d'hiver 2030 »

13 novembre [Communiqués] Assurance chômage : toujours plus de casse!

[Communiqués] En mémoire de Charles Piaget — Interventions lues en hommage pour l'Union syndicale Solidaires et Solidaires 25

[Tracts] (sans-papiers) Manifestation en soutien au piquet Chronopost Alfortville à Créteil le mercredi 15 novembre 2023

14 novembre CGT/FSU/Solidaires — Solidarité avec le peuple palestinien. Stop aux massacres. Cessez-le feu à Gaza : Manifestations et rassemblements le 18 novembre 2023

[Appels et tribunes] Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens : appel en solidarité avec le peuple palestinien à des marches contre la guerre

partout en France le week-end des 18/19 novembre 2023

[Communiqués] [Unitaire] Projet de loi asile et immigration : la palme de l'inhumanité et de la déraison revient à la majorité sénatoriale

15 novembre [Communiqué de presse intersyndical] Pour combattre les violences sexistes et sexuelles au travail, il faut des actes et des moyens. Mobilisons-nous!

[Communiqués] Communiqué unitaire : Non à la suppression de l'Aide Médicale d'État
Visuels Palestine

16 novembre [Communiqués] Projet de loi asile immigration de Darmanin : encore plus xenophobe et répressif à la sortie du Sénat!

[Appels et tribunes] Marche pour l'égalité — Quarante ans après, nous marchons encore! Pour l'égalité des droits, la justice et contre le racisme et la Loi Darmanin!

17 novembre [Communiqués] 20 novembre : journée du souvenir trans, solidaires appelle à rejoindre les différents événements du tdoor!

Pétition — Non à la suppression de l'Aide Médicale d'État!

20 novembre [Communiqués] Loi plein emploi et handicap : vers une exclusion aggravée, bien loin d'une société inclusive

[Communiqués] (Intervention de Solidaires à la manif unitaire à Paris du 18 novembre)
Urgence cessez-le-feu!

Réseau international autogestion — Bulletin n° 8 Novembre 2023

22 novembre [Tracts] Le 25 novembre, contre les violences sexistes et sexuelles, mobilisons-nous

23 novembre [Appels et tribunes] Tribune : Pour un sursaut des libertés fondamentales 300 personnalités se mobilisent

[Tracts, communiqués] Non à l'immigration jetable! 40 ans après nous marchons toujours pour l'égalité, la justice, contre le racisme, contre la loi Darmanin! Mobilisation le 3 décembre!

Les utopiques n° 24 — Hiver 2023

24 novembre [Communiqués] La CGT, FSU et Solidaires continuent de lutter contre France Travail et les sanctions contre les allocataires du RSA

[Appels et tribunes] Contre les violences de genre : féministes pour le cessez-le-feu à Gaza

27 novembre [Appels et tribunes] 3 décembre 2023 - 40 ans après, nous marchons toujours pour l'égalité, pour la justice contre le racisme et contre la loi Darmanin

[Tracts] Se défendre et combattre la déferlante de racisme anti-arabe et anti-musulman

28 novembre [Bulletins] Solidaires en action n° 164

[Communiqués] Stop aux attaques contre le mouvement féministe! Nous refusons l'instrumentalisation de nos luttes.

[Appels et tribunes] Contre le chômage et la précarité : Non à France Travail!

[Communiqués] Rencontre entre le piquet de grève des Sans Papiers de Chronopost et la préfecture du 94

30 novembre [Communiqués] Palestine — Israël. Enfin. Pour un cessez-le-feu permanent

[Appels et tribunes] Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens : Appel à manifestations et rassemblements partout en France [Pour Paris manifestation le 2 décembre]

[Déclaration] Tribune collective — Armes chimiques : à quand la fin de l'impunité ?

[Tracts] Travailleurs sans-papiers du piquet Chronopost Alfortville : Deux ans de lutte pour la régularisation ! Rassemblement de soutien devant la Préfecture à Créteil le 7 décembre

[Journal] Le journal expression Solidaires arrive bientôt ! Retrouvez les premiers articles sur le site de ce numéro spécial 25 ans !

Décembre 2023

1^{er} décembre [Communiqués] Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 : une aberration écologique, économique et sociale !

4 décembre [Dossier] Élections CSE

[Communiqués] Affaire Alternatiba/préfet de la Vienne : Désobéir est donc possible !

[Communiqués] (intersyndical) Iran : les exécutions capitales s'intensifient

5 décembre [Communiqués] Déclarations de Le Maire : La prochaine, ce sera l'abrogation du Code du Travail ?

Guerre à Gaza : Journalistes tués, l'information victime (meeting intersyndical le 7 décembre à Paris)

7 décembre Bureau national

11 décembre [Communiqués] Motion de rejet : les organisations appellent au retrait du projet de loi Asile et Immigration

[Communiqués] Contre la loi Darmanin sur l'immigration. Papiers, travail, logement pour toutes et tous

12 décembre [Communiqués] CP du collectif Avortement Europe — De part et d'autre des Pyrénées : L'IVG dans la constitution ou devant un tribunal !

Lettre ouverte unitaire sur les ESAT à la première Ministre

13 décembre [Communiqués] L'urgence salariale à l'ordre du jour dans tous les secteurs !

[Appels et tribunes] (Paris) Meeting de Solidarité avec le peuple palestinien le 15 décembre

[Appels et tribunes] CNPJDPI : Appel à mobilisation partout en France (Pour Paris, manifestation le 17 décembre à 14 h place de la République)

[Communiqués] Communiqué de l'UCIJ — Après le vote de l'Assemblée, amplifions la mobilisation pour le retrait de la loi Darmanin

15 décembre Solidaires a un compte sur l'application de réseau social Thread

Assises pour la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses, 13 et 14 mars 2024 (une initiative intersyndicale et inter-associative pour l'élaboration collective d'outils et l'aide des équipes syndicales)

18 décembre [Communiqués] Halte aux attaques contre l'IVG instrumentale!

19 décembre [Communiqués unitaire] Contre l'arbitraire et l'inhumain, ce projet de loi doit être rejeté!

[Communiqués] Augmentations de salaires : le compte n'y est pas!

[Communiqués] Commission mixte paritaire, nos organisations appellent les parlementaires à revenir à la raison!!

[Collectif] Lettre ouverte pour que la Bourse du travail d'Aubervilliers reste au service des droits et des mobilisations!

[Communiqués] Réseau syndical international de solidarité et de luttes — Soutien aux travailleurs, travailleuses d'Argentine et à leurs organisations!

20 décembre Communiqué. Combattons la « loi immigration » raciste et antisociale

21 décembre Comité national extraordinaire

[Appels et tribunes] Nous, syndicats, associations, appelons à ne pas promulguer la loi Immigration et à continuer la mobilisation

[Communiqués] (Intersyndical) Nos organisations syndicales condamnent le vote de la loi immigration

[Appels et tribunes] Appel à signer : Monsieur le Président, ne promulgez pas la loi immigration!

[Tracts] Chronopost 2 ans de lutte des travailleurs sans-papiers, caisse de soutien en ligne

[Tracts] Vérité et justice pour SAKINE, FIDAN et LEYLA, ainsi qu'EMINE KARA, MIR PERWER et ABDULRAHMAN KIZIL

25 décembre [Tribune collective] Loi immigration : « Ayons le courage d'opposer à la restriction des libertés, un véritable sursaut citoyen »

26 décembre [Vidéos] Formation de Solidaires sur la Palestine

27 décembre [Communiqués] Décès de Rachid Malaoui, président de la CGATA (Confédération Générale Autonome des Travailleurs et Travailleuses en Algérie)

[Communiqués] Série de communiqués des Zapatistes (Mexique)

Janvier 2024

1^{er} janvier [Communiqués] 2024 : De résistances et de luttes

3 janvier [Communiqués] Noël sous les bombes au Rojava

Réseau syndical international de solidarité et de luttes : Actus Argentine, Ukraine, Algérie et Slovénie

4 janvier [Appels et tribunes] Gardez votre vieux monde, nous en voulons un sans violence sexiste et sexuelles! Appel à des rassemblements partout le 11 janvier 2024!

5 janvier [Appels et tribunes] Mobilisation nationale dimanche 14 janvier 2024 : poursuivons la mobilisation contre la Loi Asile et Immigration de Darmanin

[Tracts] Rappel mobilisation le 6 janvier 2024 pour exiger vérité et justice pour Sakine, Fidan et Leyla

8 janvier [Tracts] Loi immigration : se mobiliser pour empêcher sa promulgation
Communiqué de presse : Appel de 400 collectifs, associations, syndicats, partis politiques à manifester le 14 janvier contre la loi immigration
Loi Immigration : nouveaux visuels appelant au 14 et au 21 janvier

10 janvier [Brochures, dossiers et argumentaires] Loi Asile et Immigration : revue de détails d'un texte xénophobe.

[Appels et tribunes] Campagne de solidarité avec la Palestine : Soutenir les actions en faveur de la santé à Gaza

12 janvier [Communiqués] Nouveau gouvernement, vieilles recettes libérales...

[Argumentaires] Loi du plein emploi ou loi du travail forcé?

[Appels et tribunes] Pour en finir avec les violences policières et pour la défense des libertés publiques

13 janvier [Tribune collective] Contre la loi de la honte, restons mobilisé-es
Conférence de presse contre la Loi Asile et Immigration, mobilisons-nous le 14 janvier 2024
[Communiqués] Campagne unitaire contre le SNU — Que signifie cette obsession du réarmement?

16 janvier [Communiqués] Appel intersyndical à rassemblement en solidarité avec les travailleuses et travailleurs et les syndicats d'Argentine

17 et 18 janvier Comité national

18 janvier [Déclaration] Déclaration du comité national de l'Union syndicale Solidaires des 17 et 18 janvier 2024

19 janvier [Tracts] Un bilan de la lutte pour nos retraites

22 janvier [Communiqués] Hausse des prix de l'électricité : le gouvernement choisit de faire les poches à la population

24 janvier [Communiqués] Vivre et non survivre! Soutien à l'agriculture paysanne
Appel à Rassemblement/Mobilisation contre la Loi Asile et Immigration près du Conseil Constitutionnel le jeudi 25 janvier 2024

25 janvier [Communiqués] Loi immigration largement censurée : elle doit être totalement retirée!

26 janvier [Communiqués] Salarié•es, paysan•es, convergeons!
[Déclaration] Vœux du Tour de France pour la Santé et des organisations signataires à Mme Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

[Communiqués] Manifestation le 30 septembre : + de 2 ans de lutte des travailleurs sans-papiers pour leur régularisation

29 janvier [Communiqués] Violences policières : fin de répression pour le mouvement social?

30 janvier [Communiqués] (Discours de politique générale à l'Assemblée Nationale de G. Attal) Un discours antisocial, ultralibéral et autoritaire
[Communiqués] Abrogation de la loi immigration!
[Appels et tribunes] (appel unitaire) Mobilisation nationale samedi 3 février 2024 contre la loi Darmanin

[Communiqués] (Alliance écologique et sociale) Agriculture : il est urgent de changer de modèle!

[Communiqués] Palestine : cinq nouvelles encourageantes provenant de la Haye

Février 2024

1^{er} février Tribune. Revaloriser le travail pour répondre à la crise agricole

2 février [Appels et tribunes] RAPPEL — Mobilisation nationale samedi 3 février 2024 contre la loi Darmanin (avec ajouts des rdv)

[Communiqués] (intersyndical) Pour une paix juste et durable : Solidarité avec la résistance des travailleuses et travailleurs ukrainiens!

5 février [Appel unitaire] 8 mars 2024 : face aux attaques du gouvernement, des droites et extrêmes droites, partout les femmes résistent! Grève féministe!

6 février [Communiqués] RSISL — Grèce : Soutien à la grève dans les centres d'appel

7 février [Communiqués] RSISL — La lutte du peuple argentin est aussi la nôtre!

9 février [Tracts] Ensemble, désmicardisons-nous!

[Pétitions, vidéos] On veut du FRET ferroviaire (Campagne AES, Alternatiba Paris, SUD Rail)

[Communiqués] RSISL — Halte au massacre du peuple palestinien!

[Communiqués] RSISL — 7 avril : journée mondiale de la santé

[Communiqués] RSISL : Agriculture — Un changement de modèle est urgent!

12 février [Communiqués] Service public (de la justice), où es tu?

13 février [Communiqués] (Mexique) Communiqué d'Europa Zapatista concernant le déplacement forcé de 28 zapatistes

14 février [Communiqués] Suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : des vies en danger!

[Tracts] Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, faisons la grève féministe!

[Appels et tribunes, tracts] 8 mars, journée internationale des droits des femmes Exigeons l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes! (appel unitaire intersyndical)

[Appels et tribunes] Samedi 17 février — action nationale de BDS France : #BoycottCarrefour

15 février [Tribune] « Loi immigration : « des digues ont sauté face à la xénophobie et à la remise en cause de l'État de droit »

[Communiqués] RSISL — Iran : Détérioration de l'état de santé de trois membres emprisonnés du Syndicat des salarié-es de la Régie de bus de Téhéran et sa banlieue

16 février Dossier 8 mars, grève féministe!

19 février [Communiqués] Contre les inégalités : grève et rapport de force!

[Appels et tribunes] Pour l'égalité réelle, toutes et tous mobilisé-es pour le 8 mars! (appel intersyndical à la grève le 8 mars)

[Communiqués] 27 mois de grève et de lutte pour la régularisation des travailleurs Sans Papiers du piquet Chronopost d'Alfortville

Meeting unitaire : pour un retrait rapide d'Afrique de l'armée française

20 février [Vidéos] Le 8 mars, grève féministe!

[Communiqués] Soutien à la mobilisation contre l'A69 Danger de mort imminent!

[Communiqués] (Collectif national Non au SNU!) SNU : c'est reparti pour la généralisation!

22 février Tribune parue dans Médiapart : Quand l'écoute se libère, le gouvernement bâillonne les féministes

Tribune « Loi immigration : « des digues ont sauté face à la xénophobie et à la remise en cause de l'État de droit »

[Communiqués] [Unitaire] En Ukraine et partout dans le monde, il n'y a d'autres solutions que la Paix!

[Communiqués] Algérie : après cinq ans de contestation, le rétrécissement de l'espace civique s'étend au-delà de la rive sud de la méditerranée.

23 février [Communiqués] CP du Collectif Avortement Europe : constitutionnalisation du droit à l'IVG, halte à l'obstruction!

[Communiqués] (Secteur Banque — Assurance — Assistance) Quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête. 8 mars grève féministe!

[Déclaration] Lettre ouverte sur les ESAT (Etablissements d'aide par le travail) adressée à Gabriel ATTAL

26 février [Communiqués] 10 milliards sur le dos de la justice sociale, des services publics et de l'écologie

28 février [Communiqués] Grande Maraude Solidaires le 16 mars 2024

29 février [Appels et tribunes] Non à la répression syndicale chez InVivo, géant de l'agrobusiness anti-écologues

[Communiqués] CP collectif Avortement Europe : Bravo pour la constitutionnalisation de l'IVG! Le combat continue!

Conférence de presse du collectif #GrèveFéministe sur le 8 mars (avec les interventions de Murielle Guilbert et de Julie Ferrua pour Solidaires)

Mars 2024

1^{er} mars [Communiqués] Doublement des franchises médicales : les assuré-es sociaux en seront de leur poche!

[Appels et tribunes] TotalEnergies veut faire taire Greenpeace sur son bilan carbone : une inquiétante première

[Communiqués] La CGT, FSU et Solidaires attaquent le décret sur le refus de CDI au Conseil d'État

4 mars [Communiqués] Constitutionnalisation de l'ivg une victoire symbolique. La lutte continue pour en garantir le droit effectif!

[Communiqués] Militant de SUD Rail gravement blessé par la police pendant la mobilisation retraite : Sud Rail et Solidaires gagnent une décision importante sur le droit d'être partie civile et sur la liberté de manifester

[Appels et tribunes] 9 & 10 mars : Génocide à Gaza : face à l'impunité, s'organiser ! (Appel du CNPJDPI) 9 mars : Gaza, Stop Génocide — Cessez-le-feu total et permanent — Sanctions contre Israël

5 mars Liste (non exhaustive) des lieux de mobilisations pour la grève féministe du 8 mars 2024

Lettre d'information du Réseau Européen de Solidarités avec l'Ukraine + CP du 3 mars

6 mars [Tracts] Comment faire grève le 8 mars ?

7 mars [Communiqués] CP du Réseau syndical international de solidarités et de luttes : 8 mars, journée internationale de lutte des femmes

CP de l'Alliance Ecologique et Sociale appelant à la grève féministe le 8 mars : ni les femmes, ni la terre ne sont des territoires de conquêtes !

[Communiqués] 9 mars : Gaza, Stop Génocide — Cessez-le-feu total et permanent — Sanctions contre Israël [actualisation avec les rendez-vous de mobilisation]

[Appels et tribunes] BDS France : #BoycottCarrefour le 9 mars & conférence à Paris le 12 mars

9 mars Gérard Coste nous a quittés

11 mars [Communiqués] Mobilisons-nous contre le racisme systémique et les violences policières

13 mars [Tracts] 2024, une année de luttes indispensables pour les droits LGBTQI+ !

[Communiqués] Salon anti colonial du 23 - 24 mars

[Communiqués] La Palestine, laboratoire des armements de demain.

Rapport financier Exercice 2021/2022

Introduction

Lors de notre 8^e congrès qui s'est tenu à Saint-Jean-de-Monts en septembre 2021, le rapport financier qui vous a été présenté couvrait les exercices 2016 à 2020.

Ce rapport financier vous sera présenté sur les exercices 2021 et 2022.

La cotisation

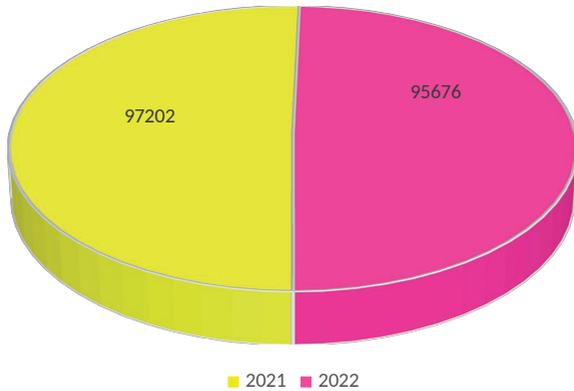
Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

La cotisation versée par les structures à l'Union est d'un montant unique par an et par nombre d'adhérent-es, votée par le Bureau National lors de la présentation du budget prévisionnel. Elle était de 4,47 euros en 2021 et de 4,50 euros en 2022. La trésorerie doit depuis plusieurs années effectuer de nombreuses relances auprès des structures.

Au 31 décembre 2021, l'Union syndicale Solidaires comptait 55 membres et une demande d'adhésion de la Fédération Solidaires des Urbains et Interurbains. Cette fédération est devenue membre de notre union au Bureau National de septembre 2021 incluant Solidaires Groupe RATP. Les cotisations 2021 et les antérieurs constituent 11 % des ressources de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2022, l'Union syndicale Solidaires comptait 52 membres et une demande d'adhésion de la Fédération Sud Solidaires Transports Routiers. Cette fédération est devenue membre de notre union au Bureau National de mai 2022. Solidaires Epics Recherche et Sud SNA Convoyeurs de Fonds ne faisant plus partie de notre Union suite aux décisions prises aux Bureaux Nationaux de mai et juin 2022 pour non-paiement de leur cotisation à l'Union. Les cotisations 2022 et les antérieurs constituent 16 % des ressources de l'exercice 2022.

Nombre adhérent·es



L'Union reverse chaque année une partie des cotisations reçues à Solidaires Fonction Publique.

Nos fonds propres

Avant 2015, les cotisations reçues et les produits constituaient l'essentiel du budget de l'Union. Ces produits sont constitués des indemnités reversées par nos représentant·es au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Fonds paritaires nationaux

Au titre de sa représentativité au niveau national et interprofessionnel, l'Union reçoit depuis 2015 des financements du « Fonds pour le financement du dialogue social » ou Fonds paritaire national correspondant à trois « missions ». Un versement en principal est effectué lors du premier semestre de l'exercice puis un solde est versé en début d'année suivante.

FPN 1 : Des financements pour « la conception, gestion, animation et évaluation des politiques paritaires » calculés sur la représentativité par branche sont reversés intégralement aux structures membres concernées.

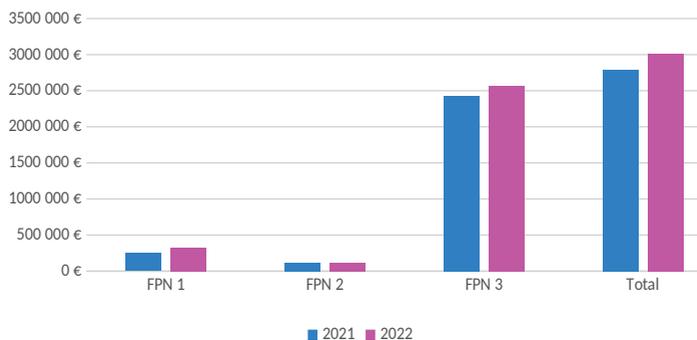
FPN 2 : Le budget de l'Union utilise les financements pour « la participation à la conception, mise en œuvre et au suivi des politiques publiques » dans le cadre de campagnes, actions juridiques et pour le financement de salariat.

FPN 3 : L'essentiel des financements concerne « la formation économique, sociale et syndicale & animation des activités des salariés » employés pour les formations et les moyens de leur mise en œuvre de formations. Ils sont reversés en grande partie au CEFI Solidaires, aux structures nationales membres et les Solidaires locaux sur conventions et utilisés dans le budget de l'Union sur des lignes fléchées.

Les fonds qui n'ont pas été utilisés dans l'année font l'objet d'une demande de report sur l'année à venir et adressée à l'association de gestion du fonds paritaire (AGFPN). En 2021, nous avons demandé 498 568 € de report sur 2022 et en 2022, nous avons demandé 149 446 € de report sur 2023.

	2021	2022
FPN 1	249 160 €	325 586 €
FPN 2	117 272 €	117 838 €
FPN 3	2 424 805 €	2 567 706 €
Total	2 791 237 €	3 011 130 €

FPN



Utilisation du FPN 2 et FPN 3

FPN 2	2021	%	2022	%
Budget Solidaires	112 480 €	90	106 735 €	90
Structures nationales/fédérations	12 000 €	10	12 000 €	10
Total	124 480 €	100	118 735 €	100

FPN 3	2021	%	2022	%
Budget Solidaires	676 629 €	28	960 469 €	34
CEFI	1 167 463 €	50	1 219 267 €	43
Structures nationales/fédérations (hors salariat)	133 453 €	6	220 453 €	8
Solidaires Locaux hors salariat	208 940 €	9	208 941 €	7
Structures nationales/fédérations pour du salariat	61 047 €	3	170 050 €	6
Solidaires Locaux pour du salariat	70 000 €	3	70 000 €	2
Total	2 317 533 €	100	2 849 180 €	100

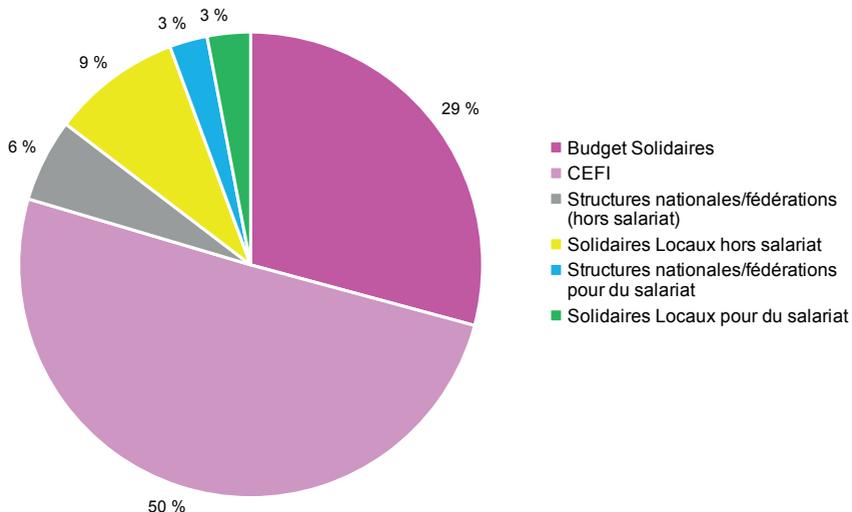
Depuis 2019, le budget de l'union validé lors du Bureau National comprend deux lignes afin de répondre aux demandes de prise en charge d'achats pour les Solidaires locaux et pour les structures nationales/fédérations sur les financements que nous recevons du Fonds Paritaire National qui se font une fois par an pour une présentation et validation au Comité National de juillet de l'année X. Ces demandes doivent correspondre à des activités de formation syndicale ou à la participation aux politiques publiques menées par l'Etat.

Certain-es font aussi des demandes pour du salariat dont l'union n'est pas l'employeur mais la structure qui fait la demande.

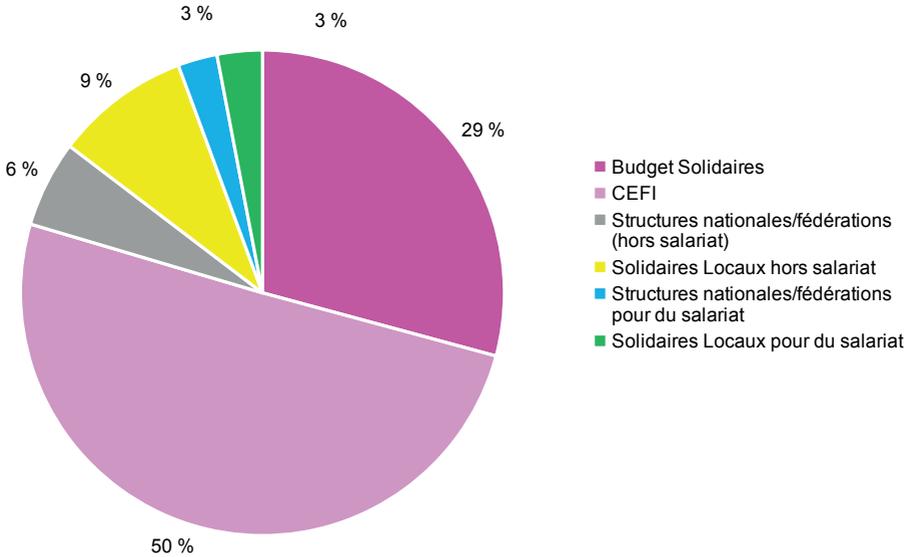
En 2021, cela concernait 1 ETP pour Sud Commerces et Services, 0,3 ETP pour Sud Industrie, 1 ETP pour Sud Hôtellerie Restauration embauchée fin d'année 2021, 1 ETP pour Solidaires 69 et 0,5 ETP pour Solidaires 75.

En 2022, cela concernait 2 ETP pour Sud Commerces et Services, 0,7 ETP pour Sud Industrie, 1 ETP pour Sud Hôtellerie Restauration, 1 ETP pour Solidaires 69 et 0,5 ETP pour Solidaires 75.

Utilisation 2021 FPN3



Utilisation 2022 FPN3



Tableaux des ressources

Les ressources de l'Union sont composées de cotisations, de participations, de financements du fonds paritaire et de divers produits (tableaux extraits annexes aux comptes annuels).

Ressources de l'année 2021	
Ventes	17 163
Participations aux loyers et charges	582 243
Cotisations reçues	428 001
Reversement de cotisations	- 30 000
Financements du Fonds paritaire national	2 791 235
Report AGFPN 2020	483 369
Report AGFPN 2021	-498 568
Autres produits d'exploitation perçus	166 705
Subvention TPE 2020-2021	202 407
Produits financiers perçus	1 780
Produits exceptionnels	2 8755
TOTAL DES RESSOURCES	4 173 090

Ressources de l'année 2022	
Ventes	18 275
Participations aux loyers et charges	610 630
Cotisations reçues	427 219
Reversement de cotisations	- 30 000
Financements du Fonds paritaire national	3 360 252
Autres produits d'exploitation perçus	108 065
Produits financiers perçus	2 580
Produits exceptionnels	76 334
TOTAL DES RESSOURCES	4 573 355

État des Fonds Syndicaux

(Extraits annexes aux comptes annuels)

	2021	2022
Capitaux Propres	Montants	Montants
Réserve pour projet associatif	930 450	940 982
Résultat de l'Exercice	10 533	-8 836
Subvention d'investissement		
Total	940 983	932 146

La Commission de contrôle financier

La commission de contrôle financier composée de quatre membres mandaté-es par Sud Rural Territoires, Sud CAM, SUD Santé Sociaux et Sud Rail s'est réunie régulièrement durant ce mandat en participant notamment à toutes les commissions budgets.

Outils mis en place

Notre structure interprofessionnelle a dû mettre en place des outils complémentaires au budget et aux instances nationales :

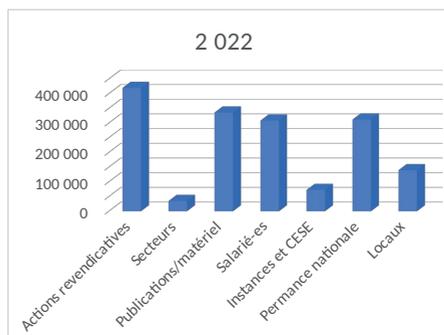
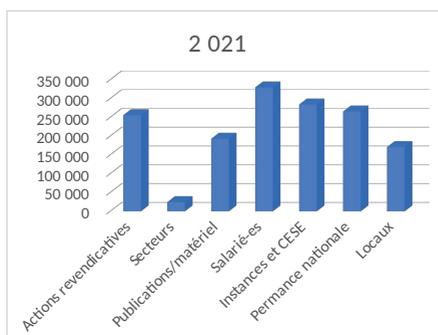
- Un groupe de travail Budget validé par le Comité National de février 2018, devenue une commission lors de notre précédent congrès,
- Un comité de gestion des locaux réunissant les structures hébergées au siège : des participations sont facturées aux structures hébergées dans nos locaux partagés et leurs montants sont présentés et validés en comité de gestion. Elles correspondent environ à 75 % des loyers et charges.
- La mise en place d'une charte financière suite à notre congrès de Saint-Jean-de-Monts

Evolution des orientations budgétaires

Proposé depuis 2019 par la commission budget et par le Secrétariat National pour être voté par le Bureau National, le budget annuel de Solidaires a été en moyenne de 500 000 euros depuis 2013. Jusqu'en 2014, les produits permettant d'équilibrer ce budget reposait essentiellement sur les cotisations pour 400 000 euros, les autres produits étant les indemnités CESE et à la marge la vente de brochures, de matériel et des participations.

Les lignes de ce budget dans leur contenu sont identifiées en comptes analytiques qui répartissent les achats en six grands comptes : actions revendicatives, secteurs, publications/matériel, développement (salarial), instances et CESE, fonctionnement de la permanence nationale et locaux.

	2 021	%	2 022	%
Actions revendicatives	255 543	17	419 578	26
Secteurs	29 193	2	34 787	2
Publications/matériel	192 824	13	335 808	21
Salarié-es	302 587	20	280 836	18
Instances et CESE	283 884	19	72 366	5
Permance nationale	265 279	18	312 017	20
Locaux	170 912	11	139 548	9
Total	1 500 223	100	1 594 941	100



Nous utilisons une partie des financements FPN pour certains achats, soit en totalité soit sur des clés de répartition. Le reste est pris utilisé sur nos fonds propres.

Les éléments les plus importants sur ces deux exercices :

Outre la ligne propagande manifestations qui concerne l'impression centralisée de matériel national et de routage vers les équipes militantes, une ligne supplémentaire avait été ajoutée pour équiper nos Solidaires Départementaux de barnums, drapeaux, parapluies, sonos, bananes etc... en 2021.

Nous avons aussi alloué une ligne en 2022 pour équiper les Solidaires Départementaux de montgolfières, barnums, remorques, sonos, mégaphones etc...

Le 8^e congrès de Saint-Jean-de-Monts qui s'est tenu en septembre 2021 a coûté 235 490 euros. Il a été provisionné 120 000 euros et nous avons perçu pour 85 905 euros de produits en participation.

En 2022, suite aux décisions de notre congrès, nous avons décidé de faire une campagne partageons le travail.

La continuité de l'embauche de permanent-es dont l'union est directement l'employeur sur 2021 et 2022 décidée aux congrès précédents pour le développement dans les secteurs prioritaires du commerce et des services (1 ETP), de l'industrie (1 ETP). L'embauche d'une salariée graphiste (0,8 ETP), l'embauche d'une chargée de communication (1 ETP) et l'embauche d'un juriste (1 ETP). La mise à disposition du trésorier national en reconversion professionnelle (1 ETP partagé entre Sud Santé Sociaux et Solidaires) et l'embauche d'une salariée pour intégrer le Secrétariat National (1 ETP).

L'édition de nos publications comme notre journal Expressions Solidaires, la revue des Utopiques.

La commission internationale avec ses particularités de gestion a demandé la mise en place d'un sous compte pour ses frais de fonctionnement et des actions de solidarité, distincts des achats uniquement relatifs aux formations sur les activités syndicales internationales.

Des participations sont facturées aux structures hébergées dans nos locaux partagés et leurs montants sont présentés et validés en comité de gestion. Elles correspondent environ à 75 % des loyers et charges.

Moyens humains mis en place

Le budget annuel de Solidaires est passé de 0,6 million d'euros en 2014 à 3 millions en 2015, à 3,9 millions en 2020 puis à 4,5 millions en 2022.

La taille du budget exigeait depuis 2017 une prise en charge de la trésorerie par deux membres du Secrétariat National ainsi qu'un temps complet pour la partie strictement comptable, déjà assurée par une salariée du CEFI Solidaires depuis 2015 qui le fait à mi-temps.

Depuis octobre 2020, seule une camarade du Secrétariat National est en charge de la trésorerie nationale avec des aides ponctuelles.

Rapports d'activité des commissions et des groupes de travail de l'Union

Commission antifasciste

La « commission antifasciste » de Solidaires (de son vrai nom « commission Ripostes syndicales contre l'extrême droite) n'a pas chômé depuis le dernier congrès, hélas portée par l'actualité et la diffusion des idées d'extrême droite et les mobilisations de ses partisan-es. Ces dernières années, la banalisation de l'extrême droite s'est poursuivie, voire accélérée, ses thèses étant allègrement reprises sur les plateaux téléés ou par les partis « de gouvernement ». L'Assemblée nationale lui sert de tribune, Macron et ses gouvernements lui servent de marche-pied. Dans la rue, les groupes violents ont multiplié leurs actions. Mais qu'elle porte le nom de FN, de RN, de Reconquête; quelles que soient sa forme ou sa stratégie, groupes de rue ou écharpes tricolores, ses idées restent identiques, et que ce qui l'unit, c'est la haine. Haine des femmes et des minorités de genre, haine des personnes racisées et de celles et ceux qu'ils identifient comme étranger-es, haine des travailleur-se-s et des organisations syndicales, haine de toutes celles et ceux qui ne veulent pas plier devant leur idéologie fasciste.

La commission fonctionne avec 2 listes d'échanges, une générique où s'échangent les informations sur les mobilisations contre l'extrême droite, les expressions sur le sujet des structures de Solidaires ou de Visa, mais aussi les informations sur les violences d'extrême droite contre le mouvement social et syndical, notamment contre des camarades ou des locaux de Solidaires. Cette liste compte 150 militant-es, mais nous devons encore trouver des « correspondant-es » pour « couvrir » l'ensemble du territoire. Une autre liste, veilleantifa, sert aussi à l'échange d'articles de presse, en évitant de surcharger la liste « générique ».

Un « secrétariat d'animation » a été mis en place (nous tenions à la parité, c'est « raté », il y a plus de femmes que d'hommes, sur le sujet, c'est plutôt une bonne chose) pour préparer les réunions, et surtout, répondre aux sollicitations entre 2 réunions mensuelles (alternativement en présentiel, sur une journée, et en visio, sur une soirée).

La commission a produit un certain nombre de tracts, et plusieurs bulletins, mixant l'activité contre l'extrême droite dans nos secteurs professionnels et des thématiques plus larges comme l'éco-fascisme, l'extrême droite dans les jeux vidéos, ou le vocabulaire d'extrême droite.

Il serait utile que lorsque les structures de Solidaires produisent des tracts, communiqués, textes... contre l'extrême-droite et ses idées, d'où qu'elles viennent, elles les fassent circuler et les envoient à notre commission pour mutualisation.

La commission a été sollicitée pour de nombreuses formations. Depuis notre dernier congrès fin septembre 2021, 39 formations « agir syndicalement contre l'extrême droite » ont été animées par des camarades de la commission, dont 18 dans des cadres unitaires départementaux (avec la CGT et la FSU notamment), en particulier sur la dizaine de VISA locaux. Nous sommes intervenu-es pour plus de 800 syndicalistes, sur 27 départements différents avec des formations régulièrement en Normandie, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, en Occitanie, PACA, Rhône-Alpes et IDF.

Le contexte de la campagne présidentielle avec menace du RN et de Reconquête et des prochaines élections européennes de juin 2024 expliquent en grande partie cette demande croissante de formations, avec de nouvelles thématiques.

La commission organise une formation de formateur.trice.s par an (en début d'année) afin de présenter de nouveaux outils de formation plus participatifs, de renforcer l'équipe, de pouvoir développer les formations en local et dans chaque structure nationale. Et afin de soulager l'équipe qui est très sollicitée. De plus cela permet de couvrir plus d'aspects de notre lutte contre l'extrême droite avec un nombre de plus en plus important de modules disponibles (plus d'une vingtaine). Parmi les derniers qui ont été mis en place ou totalement refondés : l'écofascisme, l'extrême droite et les réseaux sociaux, l'extrême droite et les minorités de genre, l'extrême droite au pouvoir dans les collectivités territoriales... Autant d'approches et de pans de notre combat à mener au quotidien.

La commission a représenté Solidaires dans plusieurs cadres unitaires de lutte contre l'extrême droite, mais à ce jour, malgré l'urgence, aucun n'a de véritable dynamique un peu massive, au plan national et dans la durée. Nous n'avons pas réussi à relancer la campagne intersyndicale avec la CGT et la FSU, malgré plusieurs tentatives, les camarades des autres organisations syndicales ne semblant pas vraiment intéressés.es. Dans ce contexte, le développement de Visa (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes), avec la création de nouveaux VISA locaux et une activité de formation soutenue, notamment grâce à l'investissement de camarades de Solidaires, est une bonne nouvelle. D'autant plus qu'un nombre important de structures de Solidaires sont adhérentes à VISA, à côté de structures de la CGT et de la FSU ce qui permet de tisser des liens et de créer une véritable approche en commun de la lutte contre l'extrême droite et ses idées.

Et aujourd'hui plus que jamais nous devons amplifier notre riposte et construire une véritable stratégie d'ampleur et unitaire.

Commission Budget

En mars 2018, il a été proposé par le Secrétariat National de mettre en place un groupe de travail budget suite à différents débats tendus en instances nationales autour des questions

d'argent (répartition de AGFPN, travaux des locaux, etc.). Ce groupe de travail a permis aux structures nationales/fédérations et aux Solidaires locaux qui y participent avec la présence des membres de la Commission de contrôle financier de s'approprier collectivement le budget de notre union tant au niveau de la préparation du budget prévisionnel jusqu'à la rédaction du rapport que nous devons rendre à l'AGFPN tous les ans.

Depuis la mise en place de ce groupe de travail, les tensions qui ont pu exister par le passé ont quasiment disparu lors de nos instances. En effet, un travail collectif sur la préparation du budget prévisionnel, la clôture des comptes, l'élaboration de documents, etc. ont permis au Secrétariat National de ne plus être seul à effectuer ce type de travaux comme cela se faisait avant la mise en place de ce groupe de travail. Il était important que les structures nationales/fédérations et Solidaires locaux puissent également s'y impliquer.

Entre 2021 et 2023, la commission budget s'est réunie 14 fois. Lors de ces réunions, il a été mis en place :

- Les procédures des demandes de financement FNP pour les structures nationales/fédérations et Solidaires locaux pour une présentation et validation en instances nationales,
- L'examen des demandes de financement FNP reçues par les structures nationales/fédérations et Solidaires locaux pour une présentation et validation en instances nationales,
- L'actualisation du formulaire de demande d'utilisation de financement au titre des politiques publiques ou de la formation syndicale validé au Comité national de juillet 2019,
- L'état des lieux des structures nationales/fédérations non cotisantes depuis plus de 3 ans avec relance et présentation pour le Bureau National de mai et juin 2022,
- L'actualisation de la fiche de demande de remboursement de frais de l'Union syndicale Solidaires validée au Comité National de juillet 2022,
- La finalisation de notre charte financière suite au mandat donné au congrès de Saint-Jean-de-Monts validée au Comité National de juillet 2022,
- Un bilan d'étape qui a été présenté au Comité National de juillet 2023,
- La préparation de la clôture des comptes 2021 et 2022, ce qui a permis ensuite les rédactions des rapports à rendre à l'AGFPN sur ces mêmes exercices,
- L'élaboration des budgets prévisionnels de notre union pour une présentation et validation en instances nationales,
- Un travail collectif avec le groupe de travail Unirs suite à une décision du Comité National d'avril 2023, de réfléchir à des propositions pour que l'Unirs puisse cotiser à l'Union après notre prochain congrès,
- Des propositions de critères d'attribution concernant les demandes de financement FNP pour présentation et validation en instance (travaux toujours en cours).

Commission chômage précarité

Transformée en véritable commission à l'issue du dernier congrès du fait de la centralité de la thématique du chômage et de la précarité, celle-ci a connu un réel développement au cours de 2023 à la faveur du mouvement social contre la réforme des retraites. Un nombre conséquent de structures chômage précarité (commissions, collectif, syndicats) se sont en effet constituées. Un travail de coordination est en train de se mettre en place soit l'un des buts de notre commission. Une note interne sur la syndicalisation et l'organisation des chômeurs/ses et précaires a été produite, c'est un outil qui doit être largement utilisé.

Pour autant il faut constater que les structures professionnelles ont toujours autant de difficulté à s'impliquer alors que la plupart est concernée. Cela renvoie globalement à la difficulté d'appréhender les situations de précarité qui recouvrent nombre de réalités différentes, aussi bien au niveau des droits que des domaines concernés (travail, logement, alimentation...) et également considérer le monde du chômage comme partie intégrante du monde du travail lui-même. Or la réunification de la classe ouvrière est un des enjeux centraux du rapport de force. Nous en sommes loin à l'heure où la plupart des collectifs et organisations de chômeurs-euses de lutte réunissent très peu d'adhérent-es.

Outre le tour des actualités et la production d'argumentaires, notes internes et communiqués, notre commission s'est attachée à produire des formations (assurance chômage, rencontres de l'été) et des journées thématiques sur les questions de précarité. Elle a continué à développer la plateforme revendicative sur le chômage et la précarité dont les mises à jour ont été validées en comité national.

Etant donné les thématiques communes, elle a par ailleurs entamé un travail commun avec la commission protection sociale avec la construction d'un bulletin qu'il nous faut cependant relancer. Elle a par ailleurs participé à des initiatives avec d'autres structures hors de Solidaires, tentant de populariser ses thématiques comme par exemple le travail en commun avec ATTAC sur la réalité des fraudes sociale et fiscale, à partir duquel elle a tenté de mener une campagne de mobilisation. Elle a également participé aux universités d'été des mouvements sociaux par l'animation d'ateliers.

Si elle n'a pu créer les conditions de mobilisations significatives notamment contre les différentes réformes de l'assurance chômage et le RSA conditionnel, elle a continué son travail juridique contre les divers textes réglementaires liés à ces réformes et ce en inter-syndicale avec la CGT et la FSU. Ce travail sera à perpétuer. Pour autant il s'agit de créer de véritables rapports de force et cela passe par la densification et la coordination de nos structures locales. Un investissement des structures dans la commission est aussi indispensable et cela commence par faire connaître les matériels et circuler les informations notamment sur les luttes menées.

Commission communication

La commission communication s'est réunie régulièrement en 2021 et quelquefois en 2022. Elle a cessé de fonctionner depuis. Elle a réuni des camarades de Solidaires Météo, de SUD Rail, de SUD Education, de SUD TAS, de Solidaires Finances publiques, de SUD Santé sociaux, de Solidaires 38. Sa principale activité a été de réfléchir et d'aider à mettre en place à l'évolution de deux de nos outils interprofessionnels : le site internet et le journal.

La commission a organisé des « journées communications » à Grenoble en 2021 qui ont permis de faire se rencontrer et échanger des camarades partageant des mandats d'animations de la communication (souvent sur les réseaux sociaux). Il a été prévu de créer un cahier pratique de communication à destination des structures, mais il n'a pu aboutir faute de temps pour le créer concrètement.

L'objet de la commission est certainement à redéfinir. Il faut peut-être voir si elle est utile en tant que telle. A l'origine elle avait été créée au moment des débats sur la constitution ou non d'une maison d'édition interne à Solidaires. De fait, elle a été utile à chaque fois qu'il a fallu réfléchir à nos outils. Mais au quotidien c'est le « groupe communication » autour du secrétariat national qui coordonne les choses. De même de nombreuses personnes interviennent en formation avec le CEFI et/ou rencontres d'été sans lien ou préparation avec la dite commission. De nouvelles rencontres des mandaté.es communication à moyen terme sont dans les tuyaux, elles permettront certainement d'alimenter les discussions et de revenir vers les instances.

Commission de résolution des conflits

Ses membres ont été renouvelés en cours de mandature suite à des départs successifs. Elle est composée de 2 membres du SN et de 4 membres d'organisations nationales.

Mandat a été donné par un BN de novembre 2021 de la saisine de la commission des conflits suite à l'attitude de représentants de la Fédération du Commerce quant au respect des valeurs de l'Union lors d'instances notamment. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2022 sur divers sujets en lien également avec le « conflit » du Commerce, avec une réunion qui avait même dessiné les prémices d'une avancée positive en juillet 2022, mais qui s'était soldé sur un constat d'échec suite à la « réunion de la dernière chance » en juin 2023 (et qui était hors commission des conflits, avec plusieurs membres du BN).

Le Bureau national avait également saisi la commission des conflits vis-à-vis de Sud Industrie et de certains faits mettant en questionnement également les valeurs de Solidaires. Une seule réunion s'est tenue de la commission des conflits avec Sud Industrie qui a permis en partie de clarifier des positionnements et sur l'envoi de motions et courrier qui mettait en cause une autre organisation.

Si la commission des conflits peut être pertinente sur le fait de clarifier certaines situations lorsque les conflits n'en sont qu'à leur prémices, l'articulation avec d'autres structures ad hoc créées lors de conflits doit certainement nous faire réfléchir quant à ses objectifs et moyens.

Commission contre les discriminations liées au handicap

Cette commission est la dernière née des commissions de Solidaires. Elle est issue du dernier congrès de notre Union.

C'est une commission qui continue de s'élargir. Aujourd'hui elle est composée de personnes mandatées par Asso Solidaires, SUD Education, SUD Culture et Médias Solidaires, Solidaires Finances Publiques, SUD Recherche, Solidaires 56, Solidaires 66, Solidaires 16, l'UNIRS, Solidaires Alsace, Solidaires 37, Solidaires 72.

La commission s'est fixé plusieurs objectifs lors de sa mise en place, tant dans ses contributions publiques que celles plus internes à l'Union : sensibiliser les camarades qui siègent dans les instances (CSE, CTE, CE, CSA, etc), former nos camarades militant-es, et réfléchir à comment rendre notre syndicalisme et militantisme plus inclusif (accessibilité des locaux, manifestations pensées pour que les personnes à mobilités réduites ou pour les personnes neurotypique, traduction de discours en LSF, etc.). Parce qu'on ne peut pas parler du handicap au travail sans parler de l'aspect sociétal, la commission travaille autour de 3 sphères :

- sphère syndicale
- sphère professionnelle
- sphère publique.

Elle se réunit 4 à 5 fois par an. Les réunions ont lieu pour la plupart exclusivement en visio (les réunions mixtes entre visios et présentiels sont difficiles à suivre pour les personnes à distance). La commission s'est néanmoins réunie de manière décentralisée en présentiel à Nantes, à Toulouse et à Solidaires Finances Publiques à Paris mais la capitale est très très loin d'être accessible.

Les travaux de la commission :

- des tracts et communiqués de presse suivant l'actualité.
- un questionnaire pour rendre nos instances, formations plus inclusive. Une partie du questionnaire a été reprise pour les inscriptions au congrès.
- construction d'une formation qui a été faite pour l'instant 2 fois (à Perpignan et à Toulouse). Il y a encore quelques ajustements à faire mais elle devrait être au catalogue du CEFI d'ici la fin de l'année.
- appui à Evelyne et Julie mandatées au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) par la commission Fonction Publique
- plusieurs camarades de la commission ont été mandaté-es par leur structures pour participer à l'écriture des textes de congrès notamment sur la partie sur le handicap
- construction d'un cahier à destination des structures de Solidaires pour un

syndicalisme inclusif. Ce cahier sera finalisé après le congrès suivant les débats et revendications qui seront issues de celui-ci.

→ récent engagement dans la construction d'un collectif national pour le statut de salarié-e des travailleuses et travailleurs handicapé-es en ESAT (à décliner désormais en Établissement d'Accompagnement par le Travail).

Commission écologie

Ces 3 dernières années, la commission écologie s'est efforcée de poursuivre le travail d'information, de décryptage, d'élaboration autour de la transformation sociale et écologique et en recherchant la convergence des luttes écologiques entre elles et avec les luttes sociales.

Elle a concrétisé un cursus de formation sur l'éclairage des enjeux écologiques, tourné vers l'action syndicale. Ainsi, deux sessions de formation de formatrices et formateurs ont eu lieu en janvier et en mai 2022. Le canevas de formation continue à évoluer au fur et à mesure des sessions de formation et en fonction des demandes des structures locales ou nationales qui organisent ces sessions. Nous avons aussi échangé avec des commissions écologie d'autres structures de Solidaires sur leur manière de développer la formation. Plusieurs d'entre elles se réunissent régulièrement et/ou organisent des journées de formation (Solidaires 69, Solidaires 76, Solidaires 44, Solidaires 37...).

La formation est aussi un temps de partage et de débat. C'est ainsi que la commission a organisé en 2022 et en 2023 les journées nationales de la reconversion, moment d'échanges de réflexions et de pratiques entre les militant-es des structures présentes pour agir syndicalement vers la transformation sociale et écologique.

La commission a aussi été fortement impliquée dans les rencontres Solidaires de l'été en 2023 dont le fil rouge était l'écologie. Il a été abordé l'intérêt de notre syndicalisme à se préoccuper d'écologie au service des travailleuses et des travailleurs et construire des revendications écologiques. Pour cette partie, les stagiaires ont pu s'appuyer sur la brochure « Écologie, agir syndicalement » sortie à l'occasion du volet écologie de la campagne « Partageons le travail ».

Un autre fait saillant est notre investissement dans le cadre collectif de l'alliance écologique et sociale notamment avec la participation aux groupes de travail sur le fret ferroviaire avec des camarades de Sud Rail et sur la forêt avec des camarades du SNUPFEN Solidaires. Nous avons aussi relancé le bulletin de la commission même si sa parution reste encore irrégulière.

La commission a poursuivi le suivi et le soutien aux luttes écologiques. Il s'agit principalement de la lutte contre les méga-bassines avec l'implication active de Solidaires 79 dans le collectif de lutte à chaque rendez-vous de mobilisation depuis le printemps maraîchin en mars 2022 jusqu'au point d'orgue de la mobilisation, le 25 mars 2023 avec le déferlement de violence des forces de l'ordre. A la suite de cette journée, nous avons soutenu le collectif des soulèvements de la terre sous le coup d'une dissolution instrumentalisée

par le ministre de l'intérieur qu'il a accusé d'éco terroriste. Nous avons aussi soutenu le camarade Hervé de Solidaires 79 face à la justice « pour l'organisation de manifestation interdite ». Un an après, la mobilisation reste forte malgré tout.

L'autre lutte emblématique dans la période, est celle contre le projet d'autoroute A69 reliant Castre à Toulouse. Là, c'est Solidaires Tarn qui est présent dans le collectif de lutte et avec lequel nous avons relayé à plusieurs reprises notre soutien et dénoncé ce projet inutile et imposé.

La lutte contre le projet de LGV Lyon/Turin portée principalement par les camarades de Sud Rail a connu aussi plusieurs dates de mobilisation que nous avons relayées et soutenues.

Lors de la venue d'une délégation zapatiste, nous avons animé un atelier sur l'écologie. Il a permis de constater le décalage entre leur vision (l'écologie n'existe pas, toute l'éducation tourne autour de la Terre Mère) et la nôtre (coupée du lien avec la nature).

Nous avons lancé une réflexion sur l'écofascisme avec la commission antifa pour construire des éléments de riposte syndicale face à l'extrême y compris dans ce domaine. Deux pistes sont à développer : une formation sur une journée (ou plus) et la construction de modules thématiques qui pourraient déboucher sur l'élaboration de fiches pratiques/idées reçues.

Commission femmes

Participation

La commission femmes s'est réunie régulièrement avec une fréquence de tous les 2 mois. C'est une commission dynamique avec des personnes mandatées par plusieurs structures de Solidaires : Asso-Solidaires, Sud éducation, Sundep Solidaires Sud Enseignement Privé, Solidaires Jeunesses et Sport, SUD CT, Solidaires Informatique, SUD PTT, Solidaires Finances Publiques, Sud Santé Sociaux, SUD Culture et Médias Solidaires, Solidaires 16, Solidaires 35, Solidaires 30, Solidaires 33, Solidaires 37, Solidaires 44, Solidaires 45, Solidaires 56, Solidaires Paris, Solidaires 79, Solidaires 93, UNIRS, etc, participent régulièrement.

Les travaux de la commission femmes

Le travail féministe de l'Union, pour l'égalité et la défense des droits, est quotidien, y compris pour accéder à de nouveaux droits comme les congés menstruels ou hormonaux en discussion à notre Congrès. La période a été marquée par des attaques internationales contre le droit à l'avortement, en particulier aux Etats-Unis et une bataille pour sa reconnaissance constitutionnelle et surtout son effectivité ont été portées. Nous mettons une énergie importante dans les mobilisations du 8 mars et la grève féministe, celles des 28 septembre journée internationale pour le droit et l'accès à l'IVG et dans le 25 novembre contre les violences mobilisent nos énergies et qui d'années en années regroupent de plus en plus de monde.

La commission femmes a ainsi poursuivi ses travaux avec comme objectifs :

- de produire du matériel d'information et de formation à destination des équipes syndicales;
- d'analyser les textes de loi et différentes réformes avec des lunettes de genres
- de mettre en œuvre des formations dans le cadre du CEFI à destination des équipes et des militant-e-s.
- de construire de nouveaux revendicatifs et faire évoluer l'actuel
- de suivre et de participer aux luttes et aux cadres collectifs sur les questions d'égalité femmes hommes, de lutte pour le droits à disposer de son corps, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et plus globalement sur toutes les questions féministes;
- de mettre en place un processus pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles en interne.

En effet, le comité national de juillet 2022 a été un moment fort dans l'Union où, suite à un conflit lié à du sexisme dans l'une des structures, l'on a pu mesurer à quel point nos valeurs féministes et de luttes contre les violences sexistes et sexuelles étaient importantes pour beaucoup de structures de l'Union. Il a aussi validé la mise en place d'une démarche pour la création d'une cellule sur la prise en charge des violences sexistes et sexuelles en interne. Le projet de Cellule a été proposé au BN de Mars 2024 et devrait être validé au CN de juillet 2024. Le processus proposé est issu des expériences passées, des échanges inter-organisationnels sur ces questions, d'un questionnaire qui avait été envoyé à l'ensemble des structures de Solidaires, et d'une réflexion sur comment articuler notre syndicalisme et une cellule nationale.

Matériel

La commission a produit plusieurs vidéos, des visuels et de nombreux communiqués et articles en lien avec l'actualité. Le bulletin Solidaires et Égales est aussi paru régulièrement revenant sur les luttes et les initiatives auxquelles Solidaires a participé. Elle a aussi construit une charte pour des « congrès ou des formations sans oppression » dont plusieurs structures se sont saisies pour leurs propres instances.

Formation

Plusieurs formations locales, régionales ou nationales ont aussi été mises en place en lien avec la commission et les personnes formées pour animer des formations il y a un plus de 6 ans.

3 types de formations existent à ce jour : agir syndicalement contre les inégalités et les stéréotypes de genre, agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles, Egalité pro. Une formation d'un jour sur les référent-es harcèlement a aussi été faite en visio lors de la période covid.

Au-delà de ces formations types plusieurs modules ont été organisés pour des ateliers lors des rencontres d'été de Solidaires, mais aussi pour les Universités d'été des mouvements sociaux. Il y a eu aussi les rencontres de Solidaires avec une délégation zapatiste

du voyage pour la vie auxquelles les participantes de la commission femmes ont été très actives. Et il y a toujours le travail intersyndical qui se poursuit pour organiser les Journées Intersyndicales Femmes avec la FSU et la CGT. Elles regroupent beaucoup de camarades et restent un moment fort.

Enfin, depuis décembre 2023 est entamé un chantier avec le CEFI pour retravailler l'ensemble des formations et modules féministes, en construire d'autres, pour pouvoir d'ici fin 2024 organiser une formation de formateurs-trices sur les questions féministes.

Luttes et cadres collectifs

La complexité et la diversité des cadres, les tentatives d'instrumentalisations de la question féministe supposent de fortes implication et vigilance. Nous avons œuvré pour que nos revendications féministes, dans un esprit de construction commune, soient portées dans tous les cadres (que ce soit dans des cadres intersyndicaux, dans l'inter-orga syndicats et partis politiques sur les cellules contre les violences sexistes et sexuelles, dans le collectif Grève Féministe, le collectif Avortement Europe, le cadre complexe d'organisation du 25 novembre avec NousToutes, les cadres internationaux comme ceux de soutien aux féministe ukrainiennes ou aux femmes kurdes, dans des cadre d'organisations d'événements comme l'Universités d'été des mouvements sociaux ou les intersyndicales femmes, etc), mais aussi dans toutes les luttes sociales.

Commission Fonction Publique

La commission Fonction publique réunit l'ensemble des organisations de Solidaires dont le champ couvre la fonction publique dans ses trois versants (Etat, Territorial, Hospitalier). Elle se réunit tous les mois. Ces réunions ont pu être plus longues lors de la période précédant les élections professionnelles de décembre 2022.

Le fonctionnement mensuel de la commission fonction publique est plutôt en hausse en termes de participation des structures aux réunions.

L'absence de certaines organisations limite malgré tout certains échanges et donc la capacité à construire des revendications globales pouvant être portées au niveau fonction publique. Des sujets restent donc encore à creuser.

Ces absences s'expliquent par des éléments divers : taille des organisations, charge de travail dans les secteurs mais aussi réformes administratives incessantes déstabilisant les équipes. Bien entendu, le renouvellement des équipes militantes peut également peser.

L'animation de la commission est réalisée par un petit groupe de militant-es.

Le nombre de militant-es travaillant au sein de la coordination a varié au cours de la période depuis le dernier congrès. Il est à noter que ce petit groupe de militant-es vient désormais de plus de structures.

Dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles de décembre 2022, du matériel spécifique a été réalisé (affiches, visuels, vidéos) et diffusé. Il est à noter qu'il

semble avoir été plus utilisé que lors de la campagne précédente.

Les résultats aux élections ont été particulièrement décevants et inquiétants pour les structures et pour la représentativité de Solidaires Fonction Publique : perdue sur le versant territorial, elle est désormais menacée sur le versant Etat. La représentativité 3 versants est elle aussi en baisse.

La commission a mis en place un groupe de travail stratégie et développement chargé d'étudier les résultats dans les détails afin de déterminer des secteurs à développer, des actions spécifiques à mener tant dans le matériel à produire que dans la communication à avoir. Un questionnaire spécifique a été réalisé afin de mieux connaître les besoins des organisations, notamment les plus petites.

Un groupe de travail spécifique sur la protection sociale complémentaire dans le versant Etat a aussi été mis en place pour travailler sur la négociation collective et soutenir les structures dans les négociations ministérielles dans le versant État.

Une formation spécifique sur la mise en place des CSA dans la fonction publique a été mise en place avec le CEFI.

Outre des prises de décisions communes sur les grands enjeux actuels de la fonction publique (menaces sur le statut, développement de la contractualisation, salaires...), les mandats pour la mobilisation et l'action sur ces enjeux font partie intégrante de l'activité de la commission Fonction publique, en lien avec l'intersyndicale Fonction publique, portée à huit organisations Fonction publique depuis le conflit Retraites.

Commission formations syndicales

La relance de la commission formation depuis 2022 est plutôt encourageante. Le bilan 2021 faisait état de difficultés (peu de présent-e-s, peu de structures professionnelles représentées). Ces difficultés ne sont bien sûr pas totalement résorbées mais la situation s'améliore. La commission s'est réunie 4 fois en 2022 et 2 fois en 2023 (la réunion de mars ayant été annulée du fait du mouvement des retraites), et le nombre de structures représentées a augmenté (on passe de 5-8 structures avant 2022 à 10-15 sur les dernières commissions). Plusieurs structures ont réinvesti la commission, même si l'on peut toujours déplorer l'absence de représentation de plusieurs grandes structures de Solidaires. Sans chercher à identifier les bons et mauvais élèves, il est important que les structures professionnelles, et ce d'autant plus quand elles ont de nombreux/ses adhérent-e-s, investissent la commission, qui est au coeur de l'élaboration de la politique de formation.

Partie intégrante du dispositif de formation mis en place dans Solidaires, les réunions de la commission sont l'occasion de faire le point sur les besoins des structures de manière à alimenter les plans de formations à construire, que ce soit des formations nationales et/ou de formateurs-trices ainsi que des journées thématiques. Les formations sont ensuite construites dans des groupes spécifiques avant d'être validées en commission. À titre d'exemples sur la période, les formations de formateurs-trices CSA CSE CST dans le secteur public, la formation et la formation d'animateurices « Agir syndicalement face à

l'urgence écologique» ou encore les rencontres de l'été suite à l'engagement du dernier congrès. Cela a également abouti à la mise à jour ou à la création de 5 cahiers de formation comme ceux sur le capitalisme ou sur l'égalité femmes/hommes. 2 sont en construction, sur les défenseurs syndicaux et sur la sécurité sociale. En réflexion également une formation sur les méthodes pédagogiques.

LAG du CEFI permettra de revenir plus longuement sur l'activité de la commission sur la base du rapport d'activité du CEFI pour la période 2021-2024.

Commission Genres et Sexualités

Historique et fonctionnement

Au départ venant de Sud éducation (2011), avec une co-animation (SN avec Cécile et Sud éducation 13), la commission Genres et Sexualités reste une « petite » commission. Elle réalise un travail sur la prise en charge des LGBTQIphobies au travail et dans une société soumise aux stéréotypes liés au patriarcat (hétérosexualité comme norme où seulement deux genres se côtoient) à laquelle notre union syndicale n'échappe pas, cela n'est pas forcément évident et n'est pas perçu comme une « activité syndicale » à part entière. Distincte de la commission femmes, il y a une articulation entre les deux commissions. Lors du dernier congrès nous avons validé une plateforme revendicative qui nous a beaucoup aiguillé-es pour construire nos luttes, tracts, bulletins, signer des tribunes, lier des liens avec d'autres organisations, etc.

La commission se réunit tous les 3 mois, mais depuis le congrès de Saint-Jean-de-Mont, elle n'a réussi à se réunir qu'une à 2 fois/an.

Le travail de la commission

Malgré le peu de réunions de la commission, celle-ci a été active via sa liste mail avec de nombreux échanges qui ont permis :

- La publication de plusieurs communiqués de presse notamment pour les Marches des Fiertés, l'IDAHOT, le TDor, ou rappelant que la transphobie tue et pousse des jeunes au suicide.
- La publication de tracts et de 4 pages explicatifs. Le dernier date du 13 mars 2024.
- La commission a publié un bulletin par an depuis le dernier congrès. Ces bulletins participent aux visibilités LGBTQI+.
- Signature de tribunes comme celle-ci : Pour une alliance féministe et trans
- Participation aux Marches des fiertés. De plus en plus d'équipes y participent : sur Paris en organisant un point fixe qui permet de distribuer nos tracts et visuels avec succès (autocollants... par exemple) ou des cortèges dans les mobilisations. Dans beaucoup de villes où ces marches s'organisent, nos militant·e·s engagé·e·s sur ces questions y participent avec les visuels réalisés par l'Union.
- Production de matériel à destination des équipes avec la création d'un drapeau

Solidaires LGBTQI+ et des autocollants.

- Organisation d'un débat sur la lutte contre les LGBTQIphobie à la fête de l'Huma avec la CGT, la FSU et SOS Homophobie.
- Animation de modules de formation contre les LGBTQIphobies lors des Rencontres de l'été de Solidaires en 2022.
- Participation à une soirée discussion avec Solidaires Paris sur comment lier nos luttes féministes et LGBTQI+.

Des liens se sont aussi créés depuis le dernier congrès avec des associations de lutte pour les droits LGBTQI+ que ce soit au niveau national avec par exemple OST (organisation de Solidarité Trans), ou local avec Queer Parlons Travail ou la Pride des Banlieues ou au niveau international avec notamment le RSISL et le soutien à la communauté ukrainienne LGBTQIA+. L'Union est aussi sollicitée pour participer cette année à l'ExisTransInter grâce au lien créé par Solidaires Informatique, Asso Solidaires et Solidaires Etudiant-es. Enfin, la commission travaille actuellement à la préparation d'une formation spécifique, qui reste à formaliser avec le CEFI. Celle-ci a été animée à Tours en juin 2023. Nous espérons en faire une formation nationale d'ici le 2025.

Bien que « petite », cette commission reste indispensable quant à la prise en charge des discriminations que subissent les LGBTQI+ au travail, mais plus globalement dans la société entière.

Si la commission est active sur la liste mail, nous devons être vigilant-es pour maintenir des réunions en présentiel et nous devons continuer à l'élargir. Aujourd'hui la commission est composée de personnes mandatées par ASSO Solidaires, SUD Culture et Médias Solidaires, Solidaires Jeunesses et Sport, SUD Santé Sociaux, SUD Education, Solidaires Finances Publiques, SUD PTT, SUD Rural et Territoire, Solidaires Etudiant-es Syndicat de Lutte, Solidaires 02, Solidaires 37, Solidaires 45, Solidaires 31, Solidaires 91, Solidaires Paris. Il est nécessaire que les structures de Solidaires y mandatent des camarades afin d'alimenter les réflexions et les actions.

Commission immigration

Les travaux de la commission immigration

La commission immigration a poursuivi ses travaux avec comme objectifs :

- de suivre et de participer aux luttes et aux cadres collectifs sur les questions de l'immigration, des sans-papiers et de l'antiracisme (jusqu'en 2022) et des liens avec les partenaires, notamment les collectifs de premier-es concerné-es ;
- de produire du matériel d'information et de formation à destination des équipes syndicales ;
- de mettre en œuvre des formations dans le cadre du CEFI à destination des équipes et des militant-es.

Participation

La commission immigration, animée par Cybèle David et Julie Ferrua s'est réunie régulièrement avec une fréquence tous les 2 à 3 mois. Elle a regroupé assez peu de personnes à chaque fois (Asso-Solidaires, Sud éducation, Sud Santé Sociaux, Solidaires 05, Solidaires 13, Solidaires 35, Solidaires 69, Solidaires Paris, Solidaires 94).

Matériel

La commission a produit plusieurs vidéos, des visuels et de nombreux communiqués et articles en lien avec l'actualité. Le bulletin Sans Frontières est aussi paru régulièrement revenant sur les luttes et les initiatives auxquelles Solidaires a participé. Le guide « Mettre en place une permanence d'accueil des travailleurs et travailleuses sans-papiers », édité depuis 2021 va rapidement être mis à jour suite à la promulgation de la loi Darmanin.

Formation

Il y a une session annuelle de formation nationale « agir syndicalement avec les exilé-es et les Sans Papiers » à Paris. Plusieurs formations locales ou régionales ont aussi été mises en place en lien avec la commission.

Luttes et cadres collectifs

La Marche des Solidarités

Ce cadre unitaire réunit une partie des collectifs de Sans Papiers en Ile-de-France. Solidaires y a participé activement jusqu'à fin 2022. La MDS a organisé des manifestations chaque année, en lien avec d'autres cadres les 18 décembre (journée internationale des migrant-es) et autour du 21 mars (journée internationale contre le racisme). Très active en Ile-de-France et dans quelques autres villes (Marseille, Rennes), son périmètre unitaire et géographique s'est réduit ces dernières années et Solidaires n'y participe plus réellement même si nous signons certains appels.

Loi Darmanin & UCIJ

Après l'annonce du PJL asile et immigration de Darmanin fin 2022, Solidaires a été à l'initiative d'un nouveau cadre unitaire très large pour le combattre : Uni-es contre l'immigration Jetable. Pour une Politique Migratoire d'accueil. Il a démarré en janvier 2023 avec plusieurs centaines de signataires sur tout le territoire et des initiatives importantes ont été organisées tous les mois. Solidaires a porté ce cadre de manière très volontariste avec notamment la LDH, RESE, la FSU et le CTSPV. Il a été difficile d'élargir la mobilisation à la hauteur de ce qui aurait été nécessaire face au gouvernement. Un autre cadre unitaire dit « cadre plaidoyer » a permis d'appuyer médiatiquement l'UCIJ. L'adoption de la loi a eu raison du cadre unitaire avec des tensions et des désaccords sur la stratégie. La loi a été adoptée début 2024 et depuis Solidaires tente de reconstruire un cadre unitaire.

La grève des Sans-papiers des 3 piquets : Chronopost (Val-de-Marne), DPD (Essonne) et RSI (Hauts-de-Seine)

La lutte a été initiée à l'automne 2021 par le collectif des travailleurs sans papiers de Vitry (CTSPV) en lien avec Solidaires 94, Solidaires 91, Sud PTT et l'Union syndicale Solidaires. Les 3 piquets (environ 300 travailleurs Sans Papiers), dont 2 sites sous-traitants de la Poste ont multiplié les manifestations vers les 3 préfectures, les ministères de l'Intérieur et du Travail et ont participé activement au mouvement contre la réforme des retraites et contre l'UCIJ. Le piquet de RSI est levé depuis l'automne 2022 et a abouti à 17 régularisations sur 83 personnes. Le piquet de DPD est levé depuis mi-2023 avec l'examen progressif des 83 dossiers. La situation à Chronopost est toujours bloquée et la lutte continue.

Autres mobilisations

Mayotte et l'opération Wuambushu. Solidaires s'est mobilisée, en lien avec Solidaires Mayotte, avec l'UCIJ, et en intersyndical contre l'opération d'expulsion massive de Darmanin en 2023.

Maraudes à Montgenèvre dans les Hautes-Alpes. Solidaires a continué à participer et à soutenir les grandes maraudes annuelles de fin d'hiver à la frontière franco-italienne en lien avec Tous Migrants et la Confédération Paysanne notamment.

Mobilisations contre la dématérialisation dans les préfectures. Solidaires a relayé la participation de plusieurs Solidaires locaux à des initiatives unitaires contre la dématérialisation dans les préfectures qui rend extrêmement difficile le dépôt de dossier et le renouvellement des titres de séjour des sans-papiers et de l'ensemble des migrant-e-s.

Mobilisations contre les CRA. Solidaires soutient les mobilisations locales pour la fermeture des Centres de Rétention Administrative et contre l'ouverture de nouveaux CRA.

Commission internationale

La commission internationale s'est réunie régulièrement avec une participation moyenne de 15 à 20 personnes de structures nationales (principalement Sud Éducation, Sud Santé sociaux, Solidaires Finances Publiques, Sud Recherche, Sud PTT, Sud Culture & Médias) et de Solidaires locaux (44, 57, 66, 74, 75, 94...). Quatre groupes de travail thématiques permettent de suivre plus spécifiquement les questions sur la Palestine, le Kurdistan, le Chiapas et l'Ukraine.

Elle a été animée au SN par Cybèle David et Jérôme Bonnard avec comme objectifs pour la commission :

- de poursuivre la construction du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés,
- de suivre les luttes et les cadres collectifs sur les questions internationales,
- de produire du matériel d'information et de formation à destination des équipes syndicales comme la revue « International » ou le bulletin de la commission,
- de mettre en œuvre des formations dans le cadre du CEFI.

L'actualité de la commission a été marquée par deux événements majeurs : la guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022 par la Russie et le massacre de la population de Gaza par l'armée israélienne en réponse à l'attaque du 7 octobre 2023.

Ukraine

- Très peu de temps après le début de l'invasion, le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttas a activé ses contacts syndicaux dans la région, pour envoyer un convoi syndical avec du matériel. Deux autres convois ont suivi en 2022 et 2023.
- En parallèle, l'intersyndicale à 8 (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, UNSA) s'est coordonnée pour envoyer des convois en lien avec les centrales syndicales ukrainiennes KVPU et FPU. Plusieurs convois sont parvenus en Ukraine (2 camionnettes et des tonnes de matériel). Le dernier est en cours d'acheminement.
- Solidaires a aussi participé au Réseau Européen de Solidarité avec l'Ukraine et à son collectif français qui a organisé de nombreuses initiatives et publications.
- Solidaires a participé à plusieurs mobilisations dans tout le territoire en solidarité avec les travailleuses et les travailleurs d'Ukraine, notamment les manifestations annuelles à 1 an et 2 ans du début de la guerre.
- Quelques camarades poursuivent les contacts très régulièrement avec les syndicats de mineurs, d'étudiant-es, de l'éducation, du ferroviaire, de la santé, des transports urbains.

Palestine

Depuis l'attaque du 7 octobre, la situation de l'occupation et de la colonisation de la Palestine est revenue sur le devant de l'actualité.

- Le comité national de juillet 2023 a adopté un nouveau revendicatif sur la Palestine sur lequel nous nous appuyons depuis.
- Solidaires a participé activement au CNPJDPI (Collectif national pour une Paix Juste et Durable entre Palestinien-nes et Israélien-nes) qui appelle à des journées de mobilisations nationales.
- Solidaires soutient la campagne BDS (avec plusieurs initiatives autour de la campagne Carrefour) et la campagne Stop Arming Israël initiée par les syndicats palestiniens.
- Nous participons à la campagne de soutien financier à l'association Al-Awda qui gère plusieurs hôpitaux et centres de santé à Gaza.
- Nous sommes également représenté-es au réseau européen des syndicats pour la Palestine (ETUN) depuis plusieurs années.
- Plusieurs Solidaires départementaux sont investis dans les collectifs locaux qui organisent de nombreuses initiatives

Solidaires a publié plusieurs communiqués (certains en intersyndicale CGT-FSU-Solidaires), une note interne rappelant le matériel militant à disposition des structures comme le film « Contre-feux, résistance sociale et syndicale en Palestine », et mis en place des formations.

Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés (RSISL ou Résisol)

Créé en 2013 coordonné par la CGT de l'État espagnol, CSP Conlutas du Brésil et Solidaires. La CUB (Italie) a rejoint la coordination du Réseau. Il est constitué d'organisations syndicales de tous les continents qui se réunissent tous les 2 ou 3 ans avec, entre temps, des réunions en visio. Il est doté d'un site internet sur lequel sont publiés des communiqués réguliers et il est présent sur les réseaux sociaux.

En 2022 Solidaires a organisé la 4^e rencontre du réseau à Dijon, et en 2023 se sont déroulées la 5^e rencontre à Sao Paolo (Brésil). Lors de ces 2 rencontres, une délégation de Solidaires a participé aux différents travaux.

Les premières rencontres européennes du Réseau se sont déroulées à Rome en septembre 2022. De nouvelles rencontres ont eu lieu à la GAB en janvier 2023 puis dans différentes villes de façon régulière.

L'efficacité du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés sera d'autant plus forte que les syndicats et fédérations professionnelles s'y impliqueront pour donner encore plus de corps à la solidarité internationale concrète, aux actions syndicales internationales qui existent déjà mais doivent être développées.

Chiapas (Mexique)

Solidaires est historiquement impliqué dans la solidarité avec les Zapatistes (rencontres, délégations).

La période a été marquée par un événement majeur : le Voyage pour la Vie. Près de 200 Zapatistes ont voyagé dans toute l'Europe entre juin et décembre 2021. Solidaires y a participé activement à l'échelle de l'Union (rencontre nationale dans le cadre d'une formation) mais aussi dans de nombreux territoires.

Une délégation s'est aussi rendue au Chiapas à l'invitation de l'EZLN pour les 30 ans soulèvement (1^{er} janvier 1994 - 1^{er} janvier 2024).

Conférence Labor notes

Solidaires participe depuis plusieurs années à la Conférence de Labor Note qui réunit des syndicats de base aux Etats-Unis et au Canada, et des syndicalistes internationaux. Une délégation a participé à la session de juin 2022 qui était particulièrement dynamique avec les camarades d'Amazon, Starbucks... Une délégation sera aussi à la session d'avril 2024.

Amazon Workers International

Nous avons poursuivi notre engagement autour du Réseau international des travailleurs et travailleuses d'Amazon (AWI, Amazon Workers International) par l'intermédiaire de SUD Amazon. Les rencontres du réseau Amazon Workers International de janvier 2024 se sont tenues à la GAB. Des délégations de Pologne, des Etats-Unis, d'Espagne, d'Allemagne, etc, ont participé aux débats.

Sahara occidental

Accompagnée de 5 autres syndicats du RSISL, une délégation de Solidaires a participé au Forum syndical international de solidarité avec le peuple sahraoui qui a eu lieu du 20 au 22 octobre 2022 dans le camp de réfugiés d'Awsard dans le désert du Sahara au sud de l'Algérie. Nous avons soutenu et fait connaître l'initiative promue par la nouvelle direction de l'UGTSARIO de créer un réseau syndical international de solidarité avec le peuple sahraoui afin de renforcer et d'élargir la solidarité avec la classe ouvrière sahraouie.

Les autres cadres

→ Kurdistan : nous avons poursuivi notre soutien au peuple du Kurde avec une action spécifique envers les femmes kurdes. Un groupe de travail Kurdistan fonctionne et une revue internationale est toujours disponible. Nous participons au Collectif national de solidarité avec le Kurdistan.

→ Kanaky : nous avons participé au congrès de l'USTKE fin 2023 et continuons d'assurer la publication du bulletin du Collectif Solidarité Kanaky.

→ Iran : nous avons soutenu le mouvement « Femme, Vie, Liberté », et continué de travailler avec des organisations partenaires en France, notamment dans le cadre inter-syndical pérenne depuis 2010 regroupant CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA.

→ SUD Santé sociaux est impliqué dans le Réseau européen contre la commercialisation de la santé et de la protection sociale. Le SNJ est toujours très présent dans la Fédération internationale des journalistes. SUD PTT coordonne un réseau international des centres d'appels. Solidaires assure le lien avec une coordination de syndicats du métro. L'UNIRS publie un bulletin international mensuel.

→ Invité-es, nous avons participé au congrès de la CTA-A en Argentine, de la CGT-B au Portugal, D'IP en Pologne, du STC en Corse, de la CIGA en Galice, de LAB au Pays basque, de la CUB en Italie, de la CGT et de l'Intersindical dans l'État espagnol, de la Plateforme syndicale en Côte d'Ivoire, pour développer les liens construits au fil des années.

→ Nous participons aux activités et rencontres du Réseau de l'économie des travailleurs et travailleuses qui travaille sur les questions d'autogestion, contrôle ouvrier, coopératives.

→ Nous poursuivons les liens, les échanges et la solidarité avec les organisations syndicales des pays colonisés, à commencer par ceux colonisés par l'État français.

→ Nous sommes partie prenante d'une campagne unitaire qui s'organise contre la Françafrique.

→ Nous sommes membres ou en lien avec divers collectifs de solidarité internationale dont nous relayons les campagnes et les informations et que nous aidons matériellement : Nicaragua, Argentine, Algérie, Catalogne, Afghanistan, etc.

→ Nous sommes présent-es aux rencontres internationales du Global Labour Institute (GLI).

→ Le travail commun avec le réseau Trans International Exchange (TIE) est relancé, pris en charge notamment par Solidaires Bouches-du-Rhône.

Nous participons à la Commission syndicale d'Amnesty, et avons porté des campagnes communes. Par exemple, le fait qu'Amnesty utilise le terme d'apartheid concernant la politique israélienne en Palestine nous aide dans nos argumentations.

La commission a rédigé plusieurs Bulletins internationaux (Kurdistan, Ukraine, Palestine...).

La commission a le projet de sortir une revue internationale en 2024 sur l'internationalisme.

Commission juridique

Réunie tous les 2 mois environ sauf pendant les mouvements sociaux, la commission juridique a continué son travail de décryptage des actualités juridiques pouvant intéresser le niveau interprofessionnel et tenté de monter des campagnes sur différents sujets. Peu sollicitée par les structures qui disposent pour les plus importantes de leurs propres outils et commissions juridiques, elle a été active notamment sur les libertés publiques et l'activité prud'homale. Elle n'a pas confirmé en revanche une activité fonction publique étant donné le peu de présence de représentant-es de ce secteur à la commission. En effet, même si un certain renouvellement des participant-es a été constaté, celui-ci est le fait essentiel du secteur privé. Une plus grande féminisation de la participation a été constatée également toutefois de gros progrès restent à faire de ce point de vue.

Un travail important a été produit en lien avec le groupe de travail droits et libertés sur les questions des manifestations tant la répression s'est accentuée sur la dernière période. De même la conception de formations a pris une place plus importante avec par exemple la construction des journées Solidaires aux prud'hommes avec un rythme annuel, un format rallongé à 3 jours en 2024 et dont le succès en termes de participation ne se dément pas. Un travail de mise à jour des cahiers de formations, s'agissant des conseillers du salarié et désormais des défenseurs syndicaux a été mené et/ou est en cours.

Pour autant la commission souffre de ne pas parvenir à interprofessionnaliser les thématiques et les succès judiciaires que peuvent connaître les structures et qui pourraient intéresser et être déclinées dans les autres secteurs. La commission n'est pas parvenue non plus à mener à bien une véritable campagne contre le barème Macron (limitation des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusifs), il est vrai que la décision de la Cour de Cassation de mai 2022 validant le barème ayant freiné les initiatives en ce sens. Pour autant la bataille n'est pas terminée. Il nous faudra réfléchir par ailleurs à mettre en place une véritable veille juridique qui permette ainsi d'alimenter notre revue dont la parution est trop aléatoire pour être un outil au service des équipes. Mais pour cette prise en charge nécessite une équipe bien plus conséquente, ce qui a également fait défaut pour permettre de poursuivre la maintenance et la mise à jour du site dédié aux conseillers du salarié construit dans le 54 et dont nous ne pouvons que déplorer la disparition. Gageons que la prochaine mandature permettra de relever ces enjeux.

Commission Protection sociale

L'activité de la commission Protection sociale depuis le Congrès de Saint-Jean-de-Monts de 2021 a principalement tourné autour de deux axes, outre le suivi de l'actualité : le conflit retraites et l'élaboration de formations en matière de protection sociale.

L'investissement de la commission Protection sociale bien en amont du conflit Retraites (report de l'âge) a été particulièrement important, dans le souci d'apporter un soutien aux équipes militantes par l'élaboration d'un matériel de fond (série de tracts, généraux ou thématiques, apportant l'éclairage nécessaire sur cette réforme), d'un module de formation Retraite avec formation de formateurs (des formations ont été ainsi assurées en local dans nombre de départements/régions) ainsi qu'une série de webinaires de 2 h qui se déroulaient le soir, seul créneau de disponibilité des militant-es en cette période surchargée, webinaires qui ont connu une forte participation.

La formation syndicale aux questions de Sécurité sociale a d'ailleurs été un souci constant de la commission, afin de sensibiliser les militant-es aux enjeux de société que représente le système de sécurité sociale régulièrement attaqué en leur proposant une formation sous l'égide du CEFI ; c'est ainsi qu'un module global de formation sur la protection sociale intitulé « La sécu, son histoire et ses enjeux » a été inscrit au catalogue du CEFI. Une formation test s'est déroulée les 24 et 25 mai 2022, elle a intégré, outre le module de base, un décryptage de la fiche de paie à base d'outils d'éducation populaire et deux débats sur les enjeux (financement et démocratie sociale en matière de sécurité sociale). Ces enjeux ont été repris aux Rencontres de l'Été de juillet 2023 et y ont rencontré un franc succès. Les éléments de réflexion de ces débats trouvent leur aboutissement au sein du projet de résolution 2 du présent Congrès.

Ainsi, la commission mène et poursuit des réflexions de fond sur la protection sociale outre les points d'actualité régulièrement abordés à chaque réunion de la commission. Ces points ont d'ailleurs donné lieu à des communiqués d'actualité, notamment lors de la sortie du projet de loi de financement de la sécurité sociale chaque automne, mais pas seulement : ainsi sur la 5^e branche perte d'autonomie, ou encore les franchises médicales... ainsi qu'à des analyses comme celles portant sur les arrêts maladie.

La publication du bulletin « Protection sociale et précarité » en association avec le GT Précarité Chômage, lancée en octobre 2021, présente un bilan plus contrasté : une bonne source d'informations mêlant actualités et ouverture vers des sujets de réflexion mais seulement deux numéros à ce jour.

Composée largement d'expert-es retraité-es, très investi-es, la commission Protection sociale, d'une dimension moyenne (une dizaine de militant-es), mériterait de trouver davantage de participation au sein des actifs/ves notamment celles et ceux directement concerné-es par la protection sociale au regard des enjeux qu'elle couvre, qui ne sont pas

minces. Elle s'attelle maintenant à la rédaction d'un Cahier CEFI à articuler à un Cahier Revendicatif, qui devraient tous deux être des outils utiles pour les équipes. Une réunion d'échanges est aussi programmée le 5 novembre 2024 avec la commission Femmes sur le thème « Politique familiale, un enjeu syndical pour Solidaires? ».

Commission santé et conditions de travail

La commission santé et conditions de travail s'est réunie régulièrement dans un contexte de baisse parfois inquiétante de participation des structures. Son travail a reposé essentiellement sur une poignée de camarades, elles et ils en sont, ici, remercié-es. La commission a pu néanmoins poursuivre son travail de suivi et d'élaboration de formation sur la mise en place des CSE et notamment avec la disparition des CHSCT. Cela a été bien utile dans l'élaboration de formation à la suite de la création des CSA dans la fonction publique à la suite des élections de 2022 avec l'appui de formatrices et de formateurs.

Deux fiches outils ont été mise à jour : la fiche n° 2 (Document Unique) au regard de la loi du 2 août 2021 et le décret 2022-395 du 18 mars 2022 et la fiche n° 22 (suivi médicale des salarié-es du secteur privé) après la transformation des services de santé au travail en services de prévention et de santé au travail (SPST). Ces modifications ont fait l'objet également de la publication de notes d'analyse.

Nous avons organisé plusieurs rencontres d'échange et de formation en interne ou dans des cadres collectifs. Ainsi, après la sortie de la brochure « faire des accidents du travail dans l'entreprise, un enjeu syndical » en mai 2022, la commission a organisé deux journées les 15 et 16 novembre 2022 d'échange de pratiques autour des accidents du travail. Après validation au comité national, nous avons mis en place également un partenariat avec l'association Ramazzini pour l'aide aux équipes syndicales pour le montage des dossiers d'accident du travail. Il reste à développer ce lien qui ne peut être que profitable aux équipes syndicales pour se former et accompagner les travailleuses et les travailleurs victimes d'accident du travail.

Une campagne pour faire des accidents du travail un enjeu collectif, proposée par la commission a été décidé en comité national. Elle sera lancée en mai 2024 après le congrès avec à l'appui la mise à jour de la brochure secteur privé et la préparation d'une brochure pour le secteur public.

A partir de 2022, nous avons participé dans un cadre intersyndical (CGT, Solidaires, FSU) et inter-associatif, à la journée internationale pour la santé et la sécurité au travail. Axé essentiellement sur la question des accidents du travail en 2022 cette journée à déboucher sur la volonté d'un travail collectif plus largement sur la santé au travail. Le colloque organisé à Paris lors de l'échéance de 2023, s'est conclu sur la décision d'organiser des assises de la santé et de la sécurité au travail. Préparer en intersyndical avec la CGT et la FSU, il s'est déroulé les 13 et 14 mars 2024. Il a remporté un grand succès en terme de participation, plus de 450 inscrit-es dont une soixantaine de militant-es de Solidaires. Une campagne revendicative autour de la santé au travail et notamment le retour des CHSCT

a été décidé avec l'objectif de renouveler les assises pour 2025.

Autre fait notable, l'organisation de 2 jours de réflexions et de débat sur l'intelligence artificielle. Organisée par un groupe de travail composé notamment de camarades de la commission, elle s'est déroulée les 19 et 20 décembre 2023 à la bourse du travail de Paris avec plus d'une soixantaine de participant-es. La richesse des intervenant-es et des débats a conclu à la nécessité de poursuivre la réflexion et construire du revendicatif dans le cadre du congrès et pour la suite.

Commission syndicalisation

La Commission Syndicalisation/structuration/représentativité a été créé pour travailler sur quatre gros dossiers : le développement et la structuration au sein de notre Union syndicale; les conséquences de la loi d'août 2008 sur la représentativité et les conséquences pour notre activité syndicale; les questions liées aux arrêtés de représentativité et celles liées à ce que le gouvernement appelle la « démocratie sociale »; la publication de matériel (fiches, brochures, etc.) sur le droit du travail ou la syndicalisation.

Selon les années, et l'actualité, ou les participant-es, l'accent a été mis sur tel ou tel axe. Durant le dernier mandat, et en cohérence avec les décisions de notre précédent congrès, nous avons pu travailler sur plusieurs dossiers.

Nous avons réalisé une carte des implantations électorales de Solidaires et de ses organisations dans les CSE à partir des PV du cycle 2017-2020... mais nous devons poursuivre le travail de mieux cartographier notre organisation et la couverture/répartition des champs de syndicalisation.

Il est nécessaire que les structures nationales et les Solidaires locaux prennent une part plus active afin de progresser dans la cartographie de notre organisation interpro au niveau national. Il conviendrait aussi que la commission soit tenue informée des évolutions ou projets d'évolution des champs de syndicalisation de toutes les organisations membres, d'une part pour pouvoir orienter au mieux les demandes d'adhésion reçues, d'autre part pour éviter des sources potentielles de conflit interne.

Nous avons organisé une rencontre des représentant-es des organisations de Solidaires qui siègent dans les négociations de branche, une liste d'échange a été mise en place. Elle a été très appréciée de la part des participant.e.s qui ont pu constater les difficultés similaires que rencontrent les négociat.eurs.trice.S

Nous avons commencé (enfin ?) à mutualiser du matériel type propagande électorale pour les élections CSE.

Nous avons organisé plusieurs réunions des organisations de Solidaires dans le secteur de la logistique, pour voir comment travailler ensemble. Si cela n'a pas, encore, débouché sur du concret, elles ont permis de clarifier les champs de syndicalisation de chacun.

Nous avons avancé sur la structuration dans le secteur agricole avec la création de syndicats « SUD agriculture » et la mise en contact les différentes organisations de Solidaires intervenant dans « le secteur agricole », qui pourrait se poursuivre par l'organisation d'une

journal « Solidaires dans l'agriculture ». Une liste mail a été mise en place permettant les échanges entre les militant-es travaillant de près ou de loin dans ce secteur.

Il existe également une réflexion dans le domaine de la banque, de l'assurance et de l'assistance afin de pouvoir travailler entre les organisations qui existent déjà notamment sur certaines expressions, de la formation et du développement et également accueillir de nouvelles structures de ce domaine d'activité.

L'organisation d'une première réunion des organisations du secteur privé a été actée mais n'a pu avoir lieu dans cette mandature.

Au-delà des réunions, la liste mail de la commission permet d'échanger les expériences concernant l'activité syndicale, notamment à propos des élections (négociations de protocoles, profession de foi, résultats, etc.) ou de développement.

Quelques organisations font aussi remonter leurs résultats électoraux, parfois même avec des éléments d'analyse. Il est nécessaire de systématiser cette pratique ; bons, mauvais, moyens, les résultats électoraux sont un élément important pour une bonne connaissance des rapports de force.

Mais comme pour les réunions où trop peu de structures sont représentées, trop peu de structures ont des représentant-es sur cette liste, ce qui est paradoxal, tant elle est, ou devrait être, au cœur de notre activité syndicale interprofessionnelle.

Nous faisons donc un appel à toutes les structures nationales du public et du privé ainsi qu'aux Solidaires locaux afin de venir renforcer notre commission qui doit être un des piliers de notre organisation. C'est indispensable pour que la commission assure le travail ici évoqué mais aussi travaille sur d'autres sujets pointés depuis des années, comme par exemple la construction de campagnes de syndicalisation, ancrées sur les réalités de chaque structure et communes à l'ensemble de notre organisation.

Groupe de travail antiraciste

Les travaux du groupe de travail antiraciste

Depuis janvier 2022, un groupe de travail antiraciste spécifique a été mis en place. Il a pour objectif de fournir des outils d'identification et de lutte contre les violences et les discriminations racistes sur les lieux de travail et dans nos organisations ainsi que de réactiver des sessions de formations pour mieux outiller les militant-es pour agir syndicalement contre cette oppression.

Participation

Le GT antiraciste s'est réuni régulièrement depuis 2022 (tous les 2 mois) mais a regroupé peu de personnes de peu de structures à chaque fois (Asso-Solidaires, Sud éducation,

Solidaires Finances Publiques, Solidaires 35, Sud Rail, SESL) ce qui n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs espérés.

Matériel

Le GT antiraciste travaille sur une série de fiches à destination des équipes militantes. Une a déjà été publiée à ce stade, plusieurs autres sont en cours. Le GT a aussi proposé des expressions de l'Union sur son champ thématique. Des visuels ont aussi été produits en lien avec le GT communication.

Formation

3 sessions de formation nationale « agir syndicalement contre le racisme » ont eu lieu en décembre 2022, décembre 2023 et février 2024. Une formation de formateurs/trices est envisagée fin 2024 dans l'idée que des structures et CEFI locaux puissent mettre en place / enrichir leurs propres formations sur le sujet. Les questions spécifiques de lutte contre les discriminations faites aux personnes musulman-es ou considérées comme telles, contre l'antisémitisme, contre la négrophobie et contre l'asiaphobie ont été abordées.

L'antiracisme : un enjeu central et des débats

2023 : le racisme décomplexé s'étend dans la sphère politique et médiatique

La lutte contre toutes les formes de racisme est un aspect central dans le contexte politique actuel. La progression de l'extrême droite pèse sur l'ensemble du champ politique institutionnel. Le racisme y joue un rôle central. Toute une partie des organisations politiques supposées républicaines, de la droite au centre, voire pire encore, tiennent aujourd'hui ouvertement des propos et des projets racistes, xénophobes, jusqu'ici réservé aux partis classés classés à l'extrême droite.

Le meurtre de Nahel en juillet 2023 a remis en avant la question du racisme systémique, en particulier dans la police. Les discriminations des personnes musulmanes (ou considérées comme telles) et de discours anti-arabes et anti-musulman-es sont très importantes. Avec le vote de la loi Darmanin sur l'immigration, les discours racistes et xénophobes se sont aussi accentués et aggravés dans la communication politique et dans les médias.

Cadres unitaires contre le racisme

Plusieurs cadres unitaires se sont créés dans cette dernière période (contre le racisme et les violences policières, Uni-es contre l'immigration Jetable notamment) et Solidaires s'y est investie mais les désaccords de fond et de forme rendent difficile la pérennisation d'outils solides. Une coalition contre le racisme systémique et pour les libertés publiques essaye de se structurer.

Différentes orientations dans l'antiracisme

Sur la question du racisme comme sur toutes les questions politiques, il existe différentes analyses et différentes orientations. Parmi les débats qui nous traversent et qui traversent les cadres unitaires, la question du racisme systémique est importante. La différence entre

une approche purement morale du racisme et des approches politiques également. Des discussions sur cette terminologie et sur les questions qui y sont liés seront sans doute à approfondir dans les années qui viennent.

La question de la lutte contre toutes les formes de racisme est à l'interface d'autres thématiques travaillées de façon spécifique dans Solidaires : l'immigration, l'antifascisme et l'internationalisme. Il est important d'améliorer le travail d'articulation entre ces différentes commissions / groupes de travail lorsque l'actualité nécessite des discussions.

Concernant la façon de qualifier les discriminations spécifiques subies par les personnes musulman-es ou considérées comme telles, un débat a eu lieu au congrès de 2021. Le terme « islamophobie » n'a finalement pas été adopté mais il est de plus en plus largement utilisé (y compris par des structures de Solidaires) et il sera débattu au congrès de 2024. Le GT antiraciste a besoin de renfort à la fois pour poursuivre l'élaboration de matériel et pour déployer les formations.

Groupe de travail Banque Assurance Assistance

Le GT Banque (SUD CAM, SUD PTT, SUD Banques, SUD-Solidaires BPCE, Snabf Solidaires) s'est élargi avec la participation de Solidaires Assurances Assistance. Le GT fait régulièrement le point sur le développement de Solidaires dans le secteur. A noter par exemple que SUD CAM a créé un syndicat au LCL et SUD-Solidaires BPCE une section à la NEF. Solidaires est devenu représentatif dans la Branche Assistance.

Un appel commun à la grève féministe du 8 mars a été construit ainsi que des appels communs lors de la mobilisation retraites.

Le GT renommé Banque Assurance Assistance a travaillé à la création d'une Union Solidaires Banque Assurance Assistance qui devrait voir le jour avant l'été 2024.

Groupe de travail Droits et Libertés

Le CN du 3 décembre 2020 a décidé la mise en place d'un groupe de travail Droits et Libertés interne à Solidaires, « *qui permettrait de coordonner le travail des différentes GT ou structures qui sont confrontées à ces questions (juridique, coord SO IDF, organisations professionnelles travaillant sur ces questions, Solidaires locaux) et de préparer les ripostes nécessaires au contexte liberticide et répressif antisyndical et notamment anti Solidaires.* »

Sa première réunion s'est tenue le 8 janvier 2021 devant 11 militants, puis 5 réunions en 2021, 3 réunions en 2022, 2 en 2023 et 1 en 2024. Très rapidement, le nombre de participants s'est étioilé pour se stabiliser autour de 4 ou 5 personnes au mieux (dont 3 membres du Secrétariat national).

Outre l'absence flagrante de participation, il faut aussi noter l'absence quasi totale de remontée d'informations malgré plusieurs rappels lors d'instances nationales. Il existe une liste mail ouverte (gtdroitsetlibertes@solidaires.org) avec 23 adresses abonnées dont

3 syndicats nationaux (Sud éducation, Solidaires Jeunesse et sports, Sud intérieur) et 1 syndicat départemental (sud éducation 89).

Malgré cela, le GT a été en mesure d'assurer de nombreuses tâches :

- publication de 3 n° de son bulletin intitulé « Article 19 »,
- rédaction de plusieurs notes à la demande du Secrétariat national, tant en vue de diffusion que d'aide à la décision,
- présence de membres du GT pour représenter l'Union dans le cadre de réunions inter-organisations sur ses thématiques,
- aide à travers des =conseils ou un suivi de dossiers à des personnes l'ayant contacté directement par ou ayant contacté l'Union (garde à vue, verbalisation, déclaration de manifestation...),
- organisation de 3 formations (« Évolution du maintien de l'ordre » le 19 janvier 2021, « Ses droits en garde à vue » le 6 mars 2023, « La manif de A à Z » le 11 mars 2024) et participation à l'aide de formations de Solidaires locaux (Brest, Avignon).
- animation lors des Rencontres de l'été (en 2023 à travers un atelier sur la répression antisyndicale et encore plus cette année avec un parcours entier intitulé « Droits et Libertés »).

Relater, former et analyser l'actualité sont choses utiles. Mais pour être un outil en capacité de concevoir de vraies stratégies collectives de ripostes, il est indispensable que notre groupe de travail bénéficie d'une participation nettement supérieure.

Groupe de Travail « droit de vote de l'Unirs »

Ce Groupe de Travail (GT) a fait suite à la décision de congrès au sujet de l'amendement de Solidaires Calvados portant sur la place de l'Unirs dans le cadre de la résolution 3, suite au vote qui n'a pas recueilli, de peu, les deux tiers des voix des deux collègues de vote. L'article 11 du RI du Congrès a imposé la réunion d'un GT chargé de trouver un compromis consensuel d'écriture de la résolution 3, à soumettre ensuite au vote du CN.

Le GT UNIRS du 25 novembre 2021 a proposé au CN :

- une expérimentation du droit de vote de l'Unirs au même titre que les organisations nationales, sans droit de veto et sans vote sur les statuts et RI,
- un Groupe de travail dédié en lien avec la Trésorerie Nationale, la commission syndicalisation et le GT statuts pour travailler sur les aspects d'articulation démocratique,
- un bilan effectué au moins 6 mois avant le Congrès.

Le Comité National de Solidaires des 12 et 13 janvier 2022 n'a pas trouvé de consensus avec une menace de véto de SUD Santé sociaux et des questions de SUD Recherche. Il a décidé une nouvelle réunion du GT avec ces structures pour trouver une solution et écrire la phrase à mettre dans les textes du congrès.

Le Comité National des 6 et 7 avril 2022 a acté la nouvelle proposition du GT pour l'écriture de la résolution 3 : « *Des expérimentations seront possibles et décidées en Bureau national. En cas d'expérimentation, un Groupe de travail dédié en lien avec la Trésorerie Nationale, la commission syndicalisation et le GT statuts sera initié dès son début et travaillera sur les aspects d'articulation démocratique. Un bilan en sera effectué, avec un retour attendu du GT dédié au moins 6 mois avant le prochain Congrès* ».

SUD CAM a exprimé ses craintes quant à un double vote et sur le fait que l'Unirs ne paient pas de cotisation à l'Unirs. L'UNIRS informe que lors du prochain GT, elle proposera de ne voter qu'au nom des isolé-es qui ne sont pas pris en compte aujourd'hui et de verser une cotisation à Solidaires pour chacun-e de ces isolé-es.

Le texte est adopté : le GT se réunira et le prochain BN se prononcera.

Le BN du 2 juin 2022 a validé à la majorité des 2/3 les propositions du GT :

→ L'Unirs vient siéger, comme aujourd'hui et avant et encore avant dans toutes les instances BN, CN et Congrès.

→ L'Unirs, dans le cadre de la période d'observation, votera (1 voix) lors des CN, à l'instar de ce qui se passe pour les solidaires locaux. Durant toute cette période d'observation, le vote ne sera pas recensé mais enregistré et « analysé » à la fin de la période d'observation.

→ L'Unirs n'aura pas de droit de vote sur les autres instances BN et Congrès durant cette période d'observation.

→ Au moment du bilan juste avant le prochain Congrès, le GT Unirs soumettra au CN l'analyse de la situation avec la reprise des votes et regardera si l'Unirs a un fonctionnement conforme aux valeurs de notre Union.

Le CN des 17 et 18 janvier 2024 s'est tenu après la fin de l'expérimentation du 31 décembre 2023. Le CN prend acte que « *l'expérimentation a montré que l'Unirs tant dans son fonctionnement que son implication répond aux valeurs de Solidaires et participe au développement de notre outil syndical. Dans le cadre du prochain congrès et par amendements, il reviendra aux structures qui le souhaiteraient de porter des amendements qui portent la place des retraité-es souhaitée dans notre Union* ».

Il est admis que « *A l'issue des décisions du Congrès, le GT Unirs, en lien avec la Trésorerie nationale et la commission budget, devra soumettre un principe de fonctionnement budgétaire et ce avant la validation du budget prévisionnel de l'année 2025* ».

Groupe de travail « Salarariat »

La question du salariat dans Solidaires, des salarié-es de Solidaires et/ou des salarié-es par Solidaires a été régulièrement abordée dans les instances de Solidaires durant ce dernier mandat. Cela ne l'a pas forcément été toujours pour approfondir nos réflexions et progresser ensemble, car trop souvent il a fallu gérer une ou des situations individuelles. Le GT «salarariat dans Solidaires» s'est réuni plusieurs fois, et a fait des propositions, validées dans nos instances.

Celle concernant la mise en place de « référent-es des salarié-es » (composé de 2 membre sdu SN et de 3 membres d'organisations du B) ne s'est pas traduite en acte, aucune organisations de Solidaires n'ayant proposé de candidat-es, malgré de multiples relances.

Il a été acté que les salarié-e-s de Solidaires peuvent s'ils le souhaitent écouter les débats d'instance qui concernent leur travail au sein de Solidaires, sous condition de stricte confidentialité, mais sans droit d'intervention.

Il a été décidé qu'une réunion serait proposée aux salarié-es de Solidaires deux fois par an qui reprend les questions salaires, conditions de travail, égalité etc... et qui permet ensuite de retourner vers un BN en cas de nécessité de décision

Le Bureau national a aussi validé la mise en place d'un entretien annuel individuel proposé à chaque salarié-e.

Le chantier sur la « charte du salariat » devra se poursuivre durant la prochaine mandature.



RÉSOLUTION 1. NOTRE SYNDICALISME DANS UN MONDE EN CRISES



0. Introduction

Même soumis à des crises régulières, le système capitaliste perdure et se cherche régulièrement de nouveaux débouchés pour maintenir ses taux de profits et sa domination de classe, tout en s'alimentant des autres formes de dominations. Le monde du travail et les personnes en précarité voient leur situation s'aggraver ce qui implique une paupérisation et des inégalités croissantes. Ainsi les 3 années qui nous séparent de notre dernier Congrès sont marquées par une intensification des conflits armés, la destruction du vivant dans son ensemble et la dégradation des conditions de vie sur terre, la régression des libertés, l'aggravation de la répression des mouvements sociaux et écologistes et la montée de l'extrême droite sous toutes ses formes avec la complaisance des gouvernants politiques, économiques et médiatiques. Nous avons aussi observé des transformations du travail importantes avec le développement du télétravail et des intelligences artificielles dans de nombreux secteurs, un partage toujours plus inégal des richesses au détriment des travailleuses et travailleurs, le démantèlement des services publics et des protections sociales, qui sont nos biens communs.

1. Quel impact de l'ordre international sur la situation nationale ?

Sur la scène internationale, la période est marquée par la multiplication des guerres sous-tendues par les impérialismes, y compris français, la transformation des colonialismes historiques et la prédation des ressources naturelles. La politique actuelle de la Russie en est aussi l'illustration, avec des velléités expansionnistes en Europe, des batailles pour l'hégémonie sur le continent africain et des recompositions d'alliances notamment avec les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud...), dans le cadre d'un affrontement économique, idéologique, historique avec les États-Unis.

L'invasion de l'Ukraine par l'armée de Poutine est la démonstration que la guerre constitue une catastrophe pour les populations. Dans le milieu syndical, cette guerre a été l'occasion de mettre en œuvre concrètement notre internationalisme dans le cadre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés (RSISL) et de l'intersyndicale française. Des convois de matériel et d'aide à la population ont été organisés en lien direct avec les

besoins exprimés par nos camarades syndicalistes ukrainien-nes.

Par ailleurs, cette guerre, comme les autres, a des répercussions fortes sur les économies dans un contexte mondialisé. Ce conflit met au jour l'interdépendance des États sur le plan énergétique, militaire et alimentaire.

L'Union syndicale Solidaires défend une paix juste et durable. Elle soutient la résistance populaire et syndicale pour le retrait des troupes russes hors du territoire ukrainien ainsi que les syndicalistes ukrainien-nes dans leur lutte contre les réformes anti-sociales du gouvernement Zelensky et contre l'extrême droite pour une Ukraine démocratique et respectueuse des droits sociaux et des libertés syndicales.

L'impérialisme français n'est pas en reste, notamment en Afrique à travers sa présence militaire ou l'action d'entreprises françaises. Ce continent est convoité par différentes puissances, dans le cadre d'un conflit inter-impérialistes. Notre union syndicale se mobilise contre ces présences militaires et rappelle qu'elle lutte contre tous les impérialismes, d'où qu'ils viennent, et est particulièrement vigilante à l'impérialisme de l'État français.

La liberté et le droit à l'autodétermination des peuples restent fondamentales pour l'Union syndicale Solidaires. En ce sens, et sans pouvoir être exhaustif dans nos résolutions, nous continuons de soutenir les luttes des peuples opprimés par les impérialismes et le colonialisme, y compris français. L'Union syndicale Solidaires s'est mobilisée dans les cadres unitaires, malgré les interdictions et la répression.

Nous réaffirmons notre exigence de libération de la Palestine occupée depuis 75 ans. De même, nous revendiquons le démantèlement du Mur de séparation et de toutes les colonies, la levée du blocus de Gaza sans conditions ni délai, la fin du système d'apartheid mis en place par le gouvernement israélien, et l'application du droit au retour pour les réfugié-es Palestinien-nes comme le stipulent les nombreux textes du droit international. Nous demandons que la France arrête de vendre des armes à Israël et les matériaux qui permettent d'en construire.

Nous dénonçons avec force la tentative d'écrasement physique du peuple palestinien, tant à Gaza qu'en Cisjordanie. Les frappes aveugles, les dizaines de milliers de mort-es, le déplacement forcé et le risque d'expulsion de 2 millions de palestinien-nes sont les éléments constitutifs de la politique d'épuration ethnique menée par l'État d'Israël. Nous dénonçons la scandaleuse complicité des États occidentaux et particulièrement celle du gouvernement français qui n'hésite pas à taxer d'antisémites toutes critiques de l'État raciste d'Israël. Nous condamnons les massacres perpétrés par le Hamas qui ne peuvent en rien justifier le génocide en cours dans la bande de Gaza, ni les exactions contre les civils en Cisjordanie.

La construction de la paix pour les deux peuples nécessite d'ouvrir des discussions politiques et diplomatiques et de faire appliquer le droit international.

Parmi les facteurs expliquant la reprise des conflits militaires aux frontières de l'Europe, nous voyons la nature des régimes autoritaires et expansionnistes qui les animent. Nous ajoutons que les cycles du capitalisme précipitent un réarmement militaro-industriel, fuite

en avant pour que les taux de profits restent forts. Nous dénonçons cette combinaison que nous estimons structurelle, pour cimenter notre discours contre la montée des idées de droite et d'extrême droite en France.

Partout où sont en place des régimes autoritaires, les droits des femmes sont tout particulièrement attaqués. Face à cela, Solidaires soutient les mouvements de résistance comme celui des femmes iraniennes rejointes par la population pour la vie et la liberté.

Dans l'ère post-crise sanitaire, le monde est toujours dominé par la finance et le capitalisme engendre toujours des crises économiques, écologiques et sociales avec des conséquences catastrophiques sur les travailleurs et les travailleuses. On assiste à un partage toujours plus inégal des richesses, à la déréglementation financière, au déni des impératifs écologiques, à l'exploitation accrue des travailleurs et des travailleuses mais aussi à des attaques et des atteintes aux conquits sociaux que sont les services publics et tous les systèmes de protection sociale. Avec son obsession du libre-échange, de la concurrence et de l'austérité budgétaire, l'Union européenne, pour sa part, participe pleinement à la dynamique de la régression sociale, sans répondre aux enjeux environnementaux.

L'extrême droite se fait toujours l'alliée du capitalisme et nous assistons à une remontée alarmante du fascisme dans plusieurs pays qui doit être combattue notamment par le mouvement social.

Le système économique et politique continue de s'organiser en prenant appui sur le pillage des pays du Sud par ceux du Nord et la mise en place de nouvelles chaînes de travail au niveau mondial tout en perpétuant la division internationale du travail. Cependant, partout, des résistances s'organisent pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses et le partage de la richesse comme celle des Zapatistes au Chiapas, mais également au Royaume-Uni, au Bangladesh, en Inde, en Argentine ou aux États-Unis, où des mouvements de grève dans plusieurs secteurs professionnels, inattendus, durs, et souvent gagnants ont démontré une remontée en puissance de la lutte des classes au cœur du système productif de la première puissance mondiale.

La biosphère est au cœur des nouveaux espaces de prédation. Le productivisme constitue l'un des moteurs du capitalisme à l'échelle internationale. Cette dynamique contribue à l'exploitation de l'humain et de l'ensemble du vivant et du non-vivant avec le profit comme principal moteur. Cette prédation environnementale faite d'accaparement de richesses et ressources est source de luttes partout à travers le monde. Une écologie populaire se déploie sur les différents continents grâce à la résistance des travailleur-ses et des populations face aux destructions environnementales et sociales du système dominant.

Dans ce contexte nous réaffirmons que la grève, en visant le blocage de l'économie, est un élément clef pour la satisfaction des revendications. En France, le mouvement contre la réforme des retraites 2023 s'inscrit dans cette dynamique de résistance, même si des millions de personnes dans la rue n'ont pas suffi à en faire un mouvement gagnant. Se

posent dès lors les questions de sa popularisation, de sa construction lors d'assemblées générales, de son effectivité dans tous les secteurs, de sa délégation ou non aux secteurs plus visibles et bloquants, de sa reconduction et des conditions de mise en place de caisses de grève. Contre ce mouvement ce gouvernement a déployé une répression importante et a imposé cette réforme par un coup de force antidémocratique. Ce mouvement s'inscrit dans une période de forte conflictualité sociale qui ne s'est jamais interrompue depuis l'élection de Macron en 2017. Des gilets jaunes en passant par les luttes contre les grands projets inutiles, sans oublier la révolte des quartiers populaires à l'été 2023 et même les récentes actions portées par le monde paysan, une grande partie de la société est sortie dans la rue. Il nous manque un « tous ensemble », à même de tout bloquer et donc de faire gagner nos revendications. Face au mépris du gouvernement de la démocratie et face à la perte de sens de ce qu'est une grève, nous réaffirmons que la grève est un élément clef de la réussite. Il s'agit de se réapproprier cet outil de lutte, en diffusant l'histoire des grèves passées, en analysant les conditions de leur réussite et de leur échec, en réactivant et en réinventant les moyens qui permettent son extension et son efficacité.

L'Union syndicale Solidaires s'engage à renforcer son syndicalisme internationaliste, et les moyens de lutte pour rompre avec le capitalisme :

- en renforçant le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttes (RSISL) notamment dans le développement du travail par secteurs professionnels ainsi que sur la thématique transnationale de l'écologie et de l'eau en particulier ;
- en soutenant les peuples opprimés ainsi que les mouvements de résistance qui luttent pour la défense des droits et des libertés, et en s'inspirant de leurs luttes et de leurs expériences pour nourrir ses propres actions ;
- en continuant de défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs du monde entier dans un contexte de transformations des modes et organisations du travail ;
- en poursuivant son combat contre les multinationales en lien avec les mouvements sociaux et organisations syndicales des autres pays ;
- en participant et nouant des alliances internationalistes pour une écologie populaire et contre le productivisme ;
- en engageant un travail sur la grève et les outils militants (calendrier, construction, communication interne et externe, modes d'action, formation...) afin de rendre nos luttes gagnantes ;
- en poursuivant sa participation aux contre-sommets internationaux et événements altermondialistes regroupants syndicats, mouvements sociaux et environnementaux et collectifs de lutte et en œuvrant à la convergence des luttes ;
- en réfléchissant aux réformes des institutions et aux moyens d'une participation ou du contrôle de la population sur des réformes majeures.

2. inflation, salaires et inégalités

Alors que les profits n'ont jamais été aussi élevés, l'Union syndicale Solidaires revendique une meilleure répartition des richesses qui permette à chacun et chacune d'avoir un revenu pour vivre dignement notamment face aux enjeux environnementaux et climatiques. Des gilets jaunes aux mobilisations actuelles pour les salaires et contre l'inflation des prix, le revenu disponible ou reste à vivre, dit « pouvoir d'achat », est un enjeu majeur de nos luttes. Or, s'il faut évidemment que chacun-e ait les moyens financiers de bien vivre sur une planète habitable, il serait plus pertinent de considérer la répartition des richesses produites, en incluant les services publics et la protection sociale, et de parler de revenu disponible après financement de cette solidarité. À la notion de pouvoir d'achat qui renvoie à une société où toutes et tous s'inscrivent dans la consommation intensive, nous préférons les nôtres plus réalistes de reste à vivre ou de revenu disponible.

L'inflation pèse lourdement sur le revenu disponible. La flambée des prix de l'énergie, de l'alimentation, et de certains autres produits s'explique en partie par des tensions mondiales sur les approvisionnements, les matières premières et l'énergie liées entre autres aux guerres dont celle en Ukraine. Mais cette inflation a été instrumentalisée à la hausse sur les prix par les groupes industriels multinationaux, oligopoles¹, et aussi par des entreprises privées nationales, dans le but de dégager des superprofits, avec la complicité des gouvernements, leur permettant de verser des superdividendes, ce qui a amplifié les inégalités. En outre, les inégalités perdurent ou s'aggravent et sont loin d'être comblées. Il en va ainsi de l'envolée des revenus et des patrimoines des plus riches.

Les inégalités entre femmes et hommes perdurent. Les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté que les hommes (15,2 % contre 14,3 %), alors qu'elle sont majoritaires dans les secteurs essentiels. Il en va de même des minorités de genre.

Les inégalités salariales femmes/hommes persistent et ne reculent que faiblement. L'Index qui est censé mesurer ces inégalités est imparfait voire contre-productif. Il ne pointe pas les causes structurelles des inégalités (métiers et secteurs majoritairement féminisés moins bien rémunérés, temps partiels, congés parentaux subis ou « choisis »), et ne permet donc pas de les résoudre. De plus, les inégalités de patrimoine entre les femmes et les hommes ont doublé en 20 ans.

Enfin, en France, une trentaine des 171 branches professionnelles concernant chacune plus de 5 000 salarié-es fonctionnent toujours avec des niveaux de grilles salariales inférieurs au SMIC. Le nombre de salarié-es payé-es au salaire minimum a augmenté de 50 % en 2 ans, du fait de mesures patronales incitatives, comme des allègements de cotisations et les hausses du SMIC (par ailleurs insuffisantes) en lien avec l'inflation.

Solidaires lancera une campagne « salaires et égalité » et revendique, entre autres par la

construction de grèves sectorielles et interprofessionnelles :

- La hausse uniforme de 400 € pour toutes et tous et la hausse du SMIC (2 000 € nets) et la revalorisation du montant des pensions de retraite, des minima sociaux et des indemnités chômage.
- Aucune grille salariale ni dans les branches, ni dans la fonction publique, en dessous du SMIC (mesures de sanctions par la loi) avec indexation des salaires, des pensions, des bourses et des minima sociaux sur l'inflation.
- La réduction et le plafonnement des écarts de salaires et de revenus, de 1 à 4, ainsi qu'une hausse générale des salaires qui ne passe pas par des primes ou des baisses de cotisations.
- La revalorisation immédiate des métiers majoritairement féminisés, la rémunération et le partage des congés parentaux financés par une cotisation patronale, qui est une part de notre salaire socialisé.
- L'indexation et la revalorisation annuelle du point d'indice dans la fonction publique et un rattrapage des pertes dues à l'inflation cumulée et au gel du point d'indice. Solidaires revendique l'attribution immédiate, au titre du rattrapage, de 85 points d'indice minimum supplémentaires pour toutes et tous, et lutte contre la rémunération au mérite, avec une attention particulière pour les bas salaires.
- L'indexation automatique de tous les salaires sur l'inflation (échelle mobile des salaires).
- Une fiscalité plus juste et plus progressive qui taxe véritablement les richesses des multinationales, les actionnaires et les particuliers.
- Un nouveau statut du salarié·e, qui maintienne les salaires et conquies sociaux entre deux emplois, et qui permette d'assurer la bifurcation écologique en sécurisant les travailleuses et travailleurs des métiers affectés par la bifurcation.
- L'augmentation du RSA au niveau minimum du seuil de pauvreté pour l'ensemble des territoires et son extension pour les 18-25 ans. Pour Solidaires ce droit doit être attaché à la personne et non au foyer fiscal.
- Un droit à la formation permettant un choix de réorientation sans financement du salarié·e et une révision de l'aide à l'apprentissage et autres formations cache-emploi.
- La baisse du temps de travail à 32 heures tout de suite vers les 28 heures sans baisse de salaire avec les embauches correspondantes.
- Solidaires revendique également des indemnités chômage pour tous les privé·e·s d'emploi avec ou sans papiers, au minimum SMIC revalorisé, dès 18 ans, y compris pour les travailleur·euses nouvellement entré·es sur le marché du travail.
- Une revalorisation très significative du montant des retraites, des aides sociales et des indemnités chômage.

3. Face à l'urgence environnementale

Ces dernières années ont vu l'accélération des dérèglements climatiques avec son lot de canicules, méga-incendies, inondations, sécheresses... Au niveau de la biodiversité, une sixième extinction de masse s'est ouverte. Toujours plus de populations sont victimes de ces catastrophes. Ce sont les activités des plus riches qui produisent une crise environnementale dont les plus pauvres et les plus précaires (pays, classes sociales, femmes, personnes racisé-es...) sont les premier-es à payer le prix.

Pour autant, gouvernement et patronat sont opposés à une reconversion écologique de la société apte à répondre à ces enjeux pour l'ensemble de la population. Au contraire, il s'agit, les concernant, de conserver le modèle de croissance infinie tournée vers l'accumulation du capital, basée sur l'exploitation des terres et des corps incompatible avec les ressources limitées de la planète et la résorption des inégalités et des discriminations. Sous couvert de « croissance verte », on voit fleurir sur le territoire des projets qualifiés de vertueux (agri-voltaïsme, agrocarburants, surexploitation forestière, méthaniseurs...) mais qui, au contraire, ne font qu'accélérer la catastrophe climatique, tout en constituant une manne providentielle pour les multinationales du secteur de l'énergie.

Face à eux, seul un mouvement social de grande ampleur incluant le monde agricole et paysan, où les syndicats ont évidemment toute leur place, est à même d'imposer les transformations nécessaires. Nous devons pointer les responsabilités du gouvernement comme celles des entreprises. Sur ce dernier point, il s'agit bien de critiquer les choix stratégiques, politiques, d'investissement par exemple. Mais aussi plus largement les réorganisations imposées aux salarié-es, qui souvent éloignent les lieux de travail du domicile. Ou encore les politiques salariales, qui ne permettent plus aujourd'hui de se loger à proximité des pôles urbains, contraignant toujours plus les travailleur-euses à utiliser leurs véhicules personnels. Le parallèle avec la destruction des services publics est évident, en particulier dans les zones rurales.

Notre combat syndical est clairement orienté vers la justice sociale et environnementale et contre le système capitaliste. La prise en compte des questions écologiques se développe dans notre Union syndicale Solidaires avec la multiplication de commissions écologie et de formations dans les structures nationales. Solidaires s'est impliquée dans les luttes contre les projets écocidaire tels que le Lyon-Turin, la LGV Bordeaux-Toulouse, les méga-bassines, l'A69, Cigéo à Bure, les JOP 2024 et dans de nombreuses luttes locales qui ont connu leurs lots de violences policières et de répressions judiciaires.

Il nous faut agir plus fort syndicalement pour une bifurcation écologique et sociale pour et par les travailleuses et les travailleurs. Ces dernier-es sont les mieux placé-es pour définir

une voie juste pour la reconversion écologique des secteurs publics comme privés et en particulier les plus polluants. Il s'agit de construire et faire apparaître les liens entre justice sociale et justice environnementale pour impliquer et entraîner nos collègues dans l'action pour la bifurcation écologique. Pas de justice sociale sans bifurcation écologique, pas de bifurcation écologique sans justice sociale.

Cette bifurcation écologique et sociale, ce sont aussi de meilleures conditions de travail, des emplois de meilleure qualité, un meilleur partage des richesses et du temps de travail et des productions socialement utiles et préservant la santé humaine (sans pollutions de l'air, de l'eau des aliments). Pour cela, il est nécessaire d'anticiper les reconversions avec les travailleurs et travailleuses, à froid, et pas à chaud au moment où l'usine ferme ou se restructure. C'est le rôle du syndicat d'enclencher le débat avec les salarié-es, en s'appuyant sur leur expérience et leurs savoir-faire, par le biais notamment des CSE, des sections syndicales, et par des alliances avec des associations environnementales et des collectifs d'habitantes et d'habitants. Il s'agit dans le même temps de mener la réflexion sur leurs besoins de formation pour accompagner la reconversion et de mettre cette politique de formation en priorité au service des travailleuses et des travailleurs.

Nous devons aussi dès à présent amorcer un travail pour définir collectivement nos positions sur les conditions des relocalisations. Celles-ci figurent dans nos revendications, et elles sont aujourd'hui présentes dans les discours gouvernementaux. La sortie des énergies fossiles et du nucléaire entraînera des transformations profondes, dont il ne faut pas occulter les risques associés, en France comme dans le monde, nécessitant une coopération syndicale internationale. Nous nous donnons comme objectif de réfléchir à la manière de les accueillir en tenant compte de plusieurs paramètres : la santé et les conditions de travail, l'impact sur l'environnement, la production de biens nécessaires pour répondre aux besoins humains, l'emploi et la vie du territoire concerné.

Face à l'urgence climatique, il faut un financement à la hauteur des enjeux avec une réforme fiscale juste qui permette de mieux répartir les richesses et de dégager des recettes. Cette réforme doit passer par une revalorisation de la progressivité du système fiscal, la neutralisation de la concurrence fiscale, une lutte résolue contre l'évasion fiscale ainsi que par des incitations en faveur d'objectifs sociaux et écologiques. Cette réforme fiscale ne pourra à elle seule permettre une véritable bifurcation écologique. Elle devra s'articuler avec un changement du modèle économique actuel basé sur la croissance et le productivisme, et notamment un changement des modèles agricole et industriel.

La fonction publique est concernée par la bifurcation écologique via les compétences des collectivités qui passent la commande publique, la gestion des bâtiments et infrastructures (train, route, transports en commun, bâtiments...), la gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, la restauration publique, la protection des zones naturelles, des cours d'eau, les réseaux de chaleur...

Le sujet des transports est également central pour enclencher un bouleversement des fondements de notre économie et de nos modes de vie. Nous revendiquons la création d'un grand service public, unifié et cohérent, de transport ferroviaire et routier de marchandises. Lui seul permettra d'organiser démocratiquement une politique vraiment efficace

de préservation de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique, tout en tenant compte des conditions sociales des salarié-es des transports.

Il ne faudrait pas laisser croire que le nucléaire est une solution, comme en parle régulièrement le gouvernement.

Le nouveau statut du ou de la salarié-e revendiqué par Solidaires (cf. Congrès de 2014), en maintenant les salaires et conquits sociaux entre deux emplois, doit permettre de sécuriser cette période de bifurcation.

Il faut aussi revendiquer :

- de nouveaux droits des travailleurs et travailleuses pour peser davantage sur les orientations, y compris technologiques, concernant l'ensemble de la filière de production dans l'optique d'une meilleure prise en compte des besoins communs.
- que les salarié-es puissent reprendre le contrôle sur la reconversion des entreprises et des services publics.
- le retour des CHSCT à taille humaine, avec des prérogatives renforcées et des moyens de fonctionnement indépendants de toutes autres instances, nécessaires à l'articulation de la protection de la santé des travailleurs-euses, déliées des CSE / CSA /CST, pour prendre en compte dans un cadre dédié la santé la sécurité et les conditions de travail. Les CHSCT doivent devenir des CHSECT Comité Hygiène Sécurité Environnement et Conditions de Travail.
- prévoir des températures minimales et maximales de travail, selon le type d'activité et travailleurs travailleuses.
- des autorisations d'absences sans retenues de salaire lors d'évènements climatiques violents.
- la sobriété énergétique et l'autosuffisance des lieux de travail.
- exiger dans les IRP des bilans carbone directs et indirects des entreprises.

Enfin, notre action écologiste passe par le développement de notre outil syndical et aussi par le développement de liens forts au sein du mouvement social et écologique. L'Alliance Écologique et Sociale peut être un des cadres pour construire en commun de la réflexion (ex. : le fret, l'eau, la forêt, l'alimentation pour les sujets en cours) et des actions pour porter collectivement des alternatives.

Nous nous donnons pour objectif que la dimension écologique puisse être intégrée à tous les pans de l'action syndicale de nos équipes, que ce soit en terme de revendicatif, dans notre fonctionnement interne ou dans nos actions en poursuivant la dynamique amorcée et en organisant une campagne interprofessionnelle pour la justice sociale et environnementale.

4. Régressions des libertés, répressions, mise au pas de la jeunesse et autoritarisme

Les gouvernements successifs adoptent des attitudes de plus en plus répressives et liberticides contre la population, et les organisations soucieuses des libertés fondamentales au premier rang desquelles les syndicats de salarié-es. Sous Hollande déjà, la loi Renseignement et l'instauration de l'état d'urgence permanent ont rogné sur les libertés publiques et une bascule s'est opérée dans la répression du mouvement social, à partir des mobilisations contre la loi Travail, généralisant des pratiques déjà utilisées quotidiennement dans les territoires ultra-marins et dans les quartiers populaires.

La liberté syndicale est elle aussi attaquée ce qui explique en partie le taux réduit de syndiqué-es en France notamment dans les TPE. Nous revendiquons la mise en place de mesures assurant la protection des militant-es et le droit de s'adresser à l'ensemble des salarié-es de manière directe y compris pour ceux en télétravail.

Sous les deux mandats Macron, l'autoritarisme et la répression sont devenus la règle pour faire taire les revendications de notre camp social. Le déploiement du Schéma national du maintien de l'ordre porte toujours atteinte à la liberté de manifester et à la liberté d'expression. Descendre dans la rue ou dans un champ à la campagne peut conduire à des arrestations et des amendes arbitraires et exposer à des violences policières (pouvant aller jusqu'à la mort) qui restent impunies. Nous constatons un fichage massif de nos militant-es.

La liberté d'informer et d'être informé-e est clairement en net recul en France ces dernières années, à l'exemple de la loi sécurité globale ou des convocations de journalistes par les autorités judiciaires, avec des atteintes sans précédent aux journalistes et au secret des sources. Des membres des forces de l'ordre agressent ou menacent des journalistes en reportage, sans que ces agissements ne soient sanctionnés ou condamnés par leur hiérarchie. Ces entraves à la liberté de la presse sont inadmissibles dans une démocratie.

Quant aux observateurs et observatrices dans les manifestations, ils et elles sont toléré-es, souvent écarté-es et parfois maltraité-es par les forces de l'ordre, lors de charges violentes.

Les libertés de communiquer et même de se déplacer et d'occuper l'espace public sont elles aussi remises en cause, avec les attaques récurrentes contre la neutralité du net, le droit au chiffrement ainsi que les expérimentations sur la reconnaissance faciale et comportementale autorisées au prétexte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les tutelles des travailleuses et travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur n'ont cessé de menacer les libertés académiques. En France toujours, le gouvernement avec la complicité des médias de masse aux ordres ou à la solde de l'extrême droite ostracise les opposants au système capitaliste par l'usage de qualificatifs discréditants. Cette ostracisation systématique de ces opposants vise à décrédibiliser leurs luttes et leurs revendications et ouvre la voie à leur criminalisation. L'État protège les intérêts financiers et économiques des capitalistes avec son bras armé que sont les forces de l'ordre.

Pronote, le bac Blanc, et le contrôle continu, sont par ailleurs des outils de fichage massif. Parcoursup est aussi un outil de discrimination scolaire des lycéen·nes qui s'engagent dans des luttes, bloquent leur établissement...

Le gouvernement saisit et instrumentalise la menace terroriste ou tout fait divers au service d'une dangereuse restriction des droits et des libertés. La liberté d'association est attaquée et mise en péril par la loi « séparatisme » et le contrat d'engagement républicain qu'elle impose aux associations et parfois aux syndicats. Sous couvert de « conforter les principes républicains », cette loi liberticide, raciste et islamophobe constitue une mise au pas des associations, privées de liberté d'expression, placées sous la menace constante de perdre leurs subventions, voire d'être dissoutes. L'Union syndicale Solidaires exige l'abrogation de cette loi et continuera de se battre contre les dissolutions et tentatives de dissolutions des associations antiracistes, internationalistes, écologistes, antifascistes et anticolonialistes. Elle combat et elle dénonce toutes les entraves qu'opposent, pour des raisons politiques, le gouvernement et les pouvoirs locaux aux actions d'associations, comme en subit Anticor, menacée de perdre son agrément, comme le subissent aussi des plannings familiaux, privés de locaux ou de subventions.

De même, l'Union syndicale Solidaires exige l'abrogation du Service National Universel, entreprise de mise au pas et d'embrigadement paramilitaire de la jeunesse. Nous combattons ce dispositif onéreux qui ne répond nullement aux attentes, inquiétudes, et aspirations de la jeunesse. Nous nous opposons fermement à sa généralisation notamment pour qu'il ne soit pas un des critères de ParcoursSup. Le Service National Universel s'inscrit dans un dangereux processus de militarisation de l'encadrement de la jeunesse et plus largement de la société. Nous revendiquons, pour les jeunes, l'accès de tou·te·s à une formation émancipatrice, gratuite, et à des espaces d'éducation populaire et de loisirs. L'engagement de la jeunesse ce n'est pas le SNU, ce sont les nombreuses luttes sociales, écologiques, antiracistes et contre les violences policières qu'elle mène. Elle a aussi lourdement subi la répression lors des mouvements lycéens mais également lors des révoltes des quartiers populaires à l'été 2023.

La répression antisyndicale a pris durant le mouvement des retraites une ampleur inédite. Cette répression va de pair avec une remise en cause du droit de grève. En plus d'être

arrêté-es, blessé-es, mis-es en garde à vue et jugé-es, les militant-es syndicaux font de plus en plus l'objet de nombreuses procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

S. Urgence contre l'extrême droite

L'extrême droite a franchi un seuil dans sa banalisation : nombre de parlementaires du FN/RN à l'Assemblée et au Sénat, multiplication d'une parole « décomplexée » par leurs « intellectuel-le-s », leurs relais et les autres partis d'extrême droite, reprise de leurs idées par une partie de la sphère politique, des chaînes de télé ou les réseaux, une partie importante de la police qui ne s'en cache même pas. De plus en plus de médias sont détenus par l'extrême droite qui s'en sert comme outil de propagande. La multiplication des agressions, actes violents, expéditions punitives et manifestations autorisées de groupuscules d'extrême droite est également extrêmement préoccupante. À noter que tous ces agissements touchent de plus en plus directement les syndicats et leurs militant-es.

Nous sommes dans une période où l'autoritarisme ouvre la voie au fascisme. Ce gouvernement, notamment en méprisant un mouvement social massif contre la réforme des retraites, crédibilise le faux discours social affiché par le FN/RN qui est pourtant profondément néolibéral et antisocial. Il favorise ainsi sa montée dans les urnes jusqu'à faire apparaître comme une dangereuse et réelle possibilité son arrivée au pouvoir. Pire, il a inscrit dans la loi ses revendications les plus abjectes (la loi Asile et Immigration).

De par ses valeurs, Solidaires ne peut que s'opposer à l'extrême droite, à son racisme, sa négrophobie, sa haine de l'autre, son antisémitisme, son patriarcat, sa LGBTI+phobie, son islamophobie, ses idées nationalistes, autoritaires, répressives, et contre ses intégrismes religieux. Notre antifascisme n'est pas une posture morale. Nous considérons que l'extrême droite sous toutes ses formes (groupes violents, partis politiques, parents vigilants, écofascisme, Qanon...) est un poison car elle divise notre classe sociale avec ses idées réactionnaires et cherche à détruire nos organisations et ceux qui les composent.

Nous condamnons les pratiques de certains médias, parfois détenus par des milliardaires comme Bolloré, qui banalisent et véhiculent les idées d'extrême droite. Pour éviter à l'avenir des transformations éditoriales brutales comme celles qui ont été imposées aux équipes d'« I-Télé » (devenu CNEWS) ou du « JDD », il faut renforcer l'indépendance des rédactions qui doivent être protégées de l'intrusion des actionnaires dans la ligne éditoriale, et des pressions, d'où qu'elles viennent, afin de leur permettre de délivrer une information libre, complète et pluraliste.

Notre antifascisme est social et radical (dans le sens premier qui est de s'attaquer aux causes du mal plutôt qu'à ses seuls symptômes) et lié profondément à notre action syndicale de terrain.

Nous réaffirmons notre opposition ferme à tout « dialogue » quel qu'il soit avec des représentant-es, militant-es de l'extrême droite, ou à agir à leurs côtés, y compris quand ils ou elles font semblant d'adhérer à nos combats sociaux. Aucune infiltration ou dérive en faveur de l'extrême droite n'est acceptable.

Face aussi à la montée des extrêmes droites en Europe et dans le monde, l'urgence impose de bâtir une campagne Solidaires contre l'extrême droite sous toutes ses formes et ses idées. Elle s'emploiera à :

- Partir de notre projet syndical et de nos luttes pour convaincre les salarié-es que leur situation ne découle ni de la soi-disant fraude sociale, ni des migrant-es, des étranger-es, des musulman-es, des juif-ves mais bien du système capitaliste et de ses conséquences sur nos vies.
 - Protéger ses militant-es, ses locaux et ses manifestations
- Continuer à expliquer le plus largement possible les dangers des idées d'extrême droite par :
 - L'organisation de journées de débats, de formations, de communications régulières, du matériel, visuels de Solidaires (ceci passe par un renforcement de la commission antifa et du GT antiraciste) et les liens entre les commissions de Solidaires.
 - Le développement d'outils pour mesurer et lutter contre le racisme sur nos lieux de travail et au sein de nos syndicats.
 - La diffusion et l'appropriation des communiqués, matériels, formations de VISA et l'implication encore plus large dans cette association.
 - L'urgence est aussi de redonner de la substance au cadre intersyndical contre l'extrême droite qui existait avec la CGT et la FSU et à réaliser son extension avec d'autres syndicats ou dans d'autres cadres collectifs (féministes, antiracistes, pour les libertés publiques...). Nous devons construire, avec d'autres syndicats, l'idée d'un blocage total du pays par un appel à la grève générale en cas d'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. Nous devons aussi définir en amont quelle serait notre réaction collective en cas de dissolution de notre union syndicale.
 - Elle s'emploiera à combattre les discours d'extrême droite et la naissance des collectifs d'usagers des services publics (ex. : Maman Louves/Contribuable en colère/Parents vigilants/RéinfoCovid/Voisins vigilants)
 - Nous renforcerons notre combat contre l'extrême droite en participant activement aux mobilisations sur le terrain.

6. Les dangers de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes

Sans définition académique qui fasse consensus, l'intelligence artificielle (IA) est décrite comme une discipline qui réunit science et technique afin de faire imiter par une machine les capacités cognitives humaines. Ces dernières années l'IA et plus largement les outils de science des données se sont très rapidement développés dans tous les domaines, le travail ne faisant pas exception. À défaut de terme approprié, nous utiliserons celui d'intelligence artificielle dans les résolutions qui suivent, dans une perspective d'identifier un terme plus adapté.

L'IA est souvent présentée comme une avancée technologique ayant des conséquences positives (médecine...), cependant, dans les milieux professionnels, l'introduction de l'IA est davantage source de transformations de nos métiers sans que les travailleurs et travailleuses n'y soient jamais associé-es conduisant à une perte de sens du travail et à de nombreux licenciements. Elle reste à ce jour avant tout perçue comme un enjeu de croissance majeure par les multinationales.

Si la suppression des emplois au profit des machines est souvent mise en avant, nous constatons dans nos milieux professionnels que le travail est aussi déplacé avec la mise en place de nouvelles chaînes de travail où les pays du Nord subissent des suppressions de postes et voient se restructurer un certain nombre de gestes métiers (la façon dont on exerce son métier), quand les pays du Sud font travailler une main-d'œuvre sous-payée, via des plateformes, sous contrats à la tâche pour entraîner « nos » algorithmes, annoter, et corriger nos données. Nous réaffirmons que l'usage éventuel de nouvelles techniques telles que l'intelligence artificielle ne doit pas être synonyme de destruction d'emplois au profit du capital mais d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire, au bénéfice de toutes et tous.

Au-delà de cette reconfiguration internationale, l'utilisation de l'IA impacte nos missions, nos métiers et nos conditions de travail. Nous observons ainsi dans plusieurs secteurs : perte d'autonomie, flicage, biais sexistes, LGBTphobes et racistes et régression des libertés, diminution des savoirs et des technicités, le recours à plus de quantitatif et moins de qualitatif. La dépendance à l'outil informatique s'accroît mais aussi de manière générale l'analyse et l'instrumentalisation des données personnelles dont disposent les services et les acteurs privés mais aussi leur vol.

Les chômeurs et les précaires subissent les conséquences désastreuses d'outils et d'applications générés par l'IA, dont la place est grandissante dans le contrôle et le flicage informatique pour l'octroi des prestations sociales. Pour des questions d'économie, l'IA prend la place de l'humain dans la relation entre services publics et usager-es, méprisant ainsi les besoins des personnes exclues du marché du travail.

Au-delà de son impact au travail, l'utilisation de l'IA a des conséquences dans l'espace privé. Elle est par exemple utilisée dans des outils répressifs puissants.

Par son fonctionnement et l'utilisation de nombreuses données souvent collectées sans accord formel des usager-es, par son apprentissage, l'IA entraîne une standardisation des comportements qui rend difficile toute expression de singularité, de ce qui sort de la norme. Par ailleurs, alors que l'IA continue de générer un certain nombre d'erreurs, le travail, loin d'être allégé, nécessite souvent l'intervention du ou de la travailleuse. Son utilisation pour « l'accompagnement managérial », par exemple dans les centres d'appel, doit être systématiquement dénoncée et éliminée.

La plupart de ces changements dans nos milieux professionnels ont lieu, comme cela a été le cas de la mécanisation puis de la numérisation, dans la plus grande opacité et souvent sans associer les représentants et représentantes du personnel. Déjà, ces reconfigurations du monde du travail conduisent à des luttes, comme dans l'industrie du cinéma aux États-Unis où une grève historique de plusieurs mois en 2023 a fini par l'emporter.

D'un point de vue écologique, l'utilisation de l'IA pose un problème profond en raison de son impact environnemental et de sa consommation énergétique.

L'arrivée de l'IA dans les médias est un danger sans précédent pour la fabrication et la diffusion de l'information. Son usage doit être extrêmement encadré, transparent vis-à-vis du public, et rester sous la responsabilité directe des journalistes et des éditeurs.

Le ou la journaliste, sa mission d'informer et ses textes déontologiques ne peuvent pas être remplacés par un système informatique.

L'Union syndicale Solidaires a démarré ses travaux sur l'intelligence artificielle notamment par deux journées de formations et de débats sur ces questions en 2023. Elles ont permis de dégager les axes suivants :

L'IA bouleverse nos vies professionnelles et personnelles, modifie les prérogatives et l'indépendance des travailleurs et des travailleuses dans l'exercice des métiers et des missions. Face à cela l'Union syndicale Solidaires lancera un travail d'information et de formation pour alerter d'abord et ensuite donner des clés sur la façon d'agir syndicalement pour contrer ses effets délétères et sur la façon de se réapproprier le sens donné au travail.

Notre Union syndicale intégrera dans son revendicatif écologique ces enjeux face à l'urgence climatique.

Ces axes seront travaillés en lien avec la commission conditions de travail, et compléteront nos revendications qui restent centrales comme les 32 heures ou celles sur la dématérialisation, la numérisation ou encore le télétravail. Afin de poursuivre ce travail de façon pérenne et d'approfondir les enjeux liés à l'IA, le groupe de travail actuel propose

la création d'une commission spécifique « Technologie, travail et société ». Nous ferons aussi l'effort de déconstruire les discours « techno-solutionnistes », mêlant entre autres transhumanisme, eugénisme et darwinisme social. Nous rappellerons que l'IA doit se cantonner à être un outil technologique au service des humains et non un totem pour guider nos choix et nos comportements. Car, derrière l'IA, les mêmes intérêts capitalistes œuvrent pour une logique de profit, d'exploitation du travail, de reproduction de classes sociales bourgeoises.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'au vu des changements engendrés par la mise en place de l'IA dans nos professions, la consultation des travailleurs, travailleuses et organisations syndicales est indispensable.

Enfin, au-delà du monde du travail, les dérives observées sur les systèmes de surveillance faisant appel aux intelligences artificielles nous inquiètent quant à nos libertés publiques fondamentales. Nous rappelons aussi que Solidaires rejette le principe de solutionnisme technologique : la solution aux crises engendrées par le capitalisme, et notamment au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, est politique, avant d'être technique.

L'utilisation de l'IA s'étend aux réponses apportées par les services publics. On déplore la qualité des réponses apportées qui ne sont pas toujours adaptées à la situation de l'utilisateur. L'accessibilité à ces services est compromise par l'IA.

7. Pour les services publics

La population doit pouvoir avoir accès à autre chose que des ersatz de services. Les espaces France services ne sont pas à la hauteur de ce à quoi la population devrait avoir accès partout sur le territoire, avec des agent-es publics formé-es. Les espaces France services dégradent la qualité du service public et entérinent les inégalités territoriales. On voit aussi dans certains territoires l'ouverture d'un espace France services qui sert de justification à l'accélération de la fermeture d'un véritable service public présent antérieurement. Solidaires réaffirme son opposition à toute marchandisation des services publics. Les services publics, étant au cœur du lien humain et dans l'accompagnement des personnes, ne peuvent ni ne doivent être soumis à l'idéologie du tout quantifiable, tout mesurable, à une idéologie de la performance et de la rentabilité.

Accès à l'eau et gestion de l'eau, fermetures de maternités ou des services des urgences plusieurs nuits par semaine, désertification médicale faisant courir des risques vitaux à la population, milliers de classes sans enseignant-es laissant élèves et familles dans le désarroi, groupes systématiquement en sureffectifs lors des temps d'animation et de loisirs

empêchant toute ambition éducative, abandon des accueils de proximité des populations dans les territoires, pertes d'emplois massives dans les services publics financiers ne leur permettant pas d'assurer leurs missions de contrôle et de lutte contre la fraude : toutes ces situations sont désormais quasi quotidiennes pour une grande partie de la population, qu'elle vive dans les quartiers populaires, dans des zones plus éloignées des centres-villes ou dans les zones rurales. Cette situation atteint aussi certains centres-villes notamment pour les personnes les plus précaires.

Les services publics sont méticuleusement et systématiquement démantelés, les laissant démunis tant en moyens matériels que de personnels, sacrifiés sous prétexte de l'austérité et de leur coût. Les services publics sont une richesse pour la population et non un « coût ». Leur financement peut être assuré par une réforme fiscale telle que l'Union la propose et par le renforcement des services publics chargés de gérer les recettes publiques et de combattre la fraude fiscale et les différentes formes de délinquance financière.

Au-delà des conséquences catastrophiques pour la population et les territoires, ce sont les conditions de travail de l'ensemble des agent-es publics qui sont également de plus en plus catastrophiques et qui provoquent perte de sens, démotivation et démissions.

Pour les agent-es du public comme pour les travailleurs-ses du privé, la souffrance psychique liée au travail sous toutes ses formes, dont le burn-out, doit être reconnue comme accident de travail et maladie professionnelle.

Nous nous inquiétons de la volonté du gouvernement de regrouper, voire fusionner, les différentes entités de l'audiovisuel public. La priorité est au contraire de garantir l'indépendance et l'autonomie de ces différentes sociétés et de leurs rédactions. Cette indépendance passe par un financement pérenne.

Dans la continuité de la logique libérale, les services publics considérés comme rentables sont eux offerts au secteur privé. Seuls les services considérés comme non rentables sont laissés au secteur public ou sous-traités au secteur associatif créant encore plus d'inégalités et creusant encore les difficultés de financement.

Pourtant, les services publics devraient être une priorité afin de réduire les inégalités sociales. Ils sont également indispensables à la bifurcation écologique. L'absence de services publics, y compris vitaux, nourrit le sentiment d'abandon et de déclassement d'une partie de la population, souvent la plus discriminée et défavorisée.

Solidaires défend et revendique un statut de la fonction publique qui garantisse l'égalité d'accès de toutes et tous aux services publics, partout sur le territoire. Il doit être aussi un rempart contre toutes les discriminations et particulièrement contre le racisme systémique. Les attaques successives contre le statut, au travers des réformes et contre-réformes de la fonction publique, vont clairement à l'opposé de ces objectifs.

Les services publics doivent également couvrir l'ensemble des territoires et des besoins

de la population. Ils sont des solutions concrètes aux crises sociales, économiques, environnementales que nous connaissons. Ils doivent notamment être développés au regard de besoins environnementaux et écologiques mais aussi sur l'ensemble des âges de la vie. Nous devons aussi militer pour la construction d'un pôle financier public autour d'une mission d'intérêt général, mais aussi d'un service public bancaire au sens large (service, crédits, investissement...). Les services publics doivent être renforcés et complétés avec de nouvelles missions. Alors que le numérique prend une place (contrainte ou volontaire) de plus en plus importante, il est nécessaire de réfléchir à la création d'un service public gratuit d'accès à Internet.

Ainsi, Solidaires :

- luttera pour des services publics renforcés et développés contrôlés démocratiquement. Les services publics qui interagissent avec leurs usagers et usagères doivent être accessibles à toutes et tous en particulier sans obstacle numérique.
- ouvrira le débat sur l'extension de la gratuité des biens communs, en lien avec le revenu disponible : transports en commun, premiers mètres cubes d'eau gratuits, premiers kWh gratuits, sécurité sociale de l'alimentation, santé, culture, logement, télécom...
- intégrera dans toutes ses campagnes et luttes existantes cette dimension de combat pour les services publics : campagne contre l'extrême droite, luttes écologistes, féministes, avec les quartiers populaires...
- luttera pour la titularisation des contractuels de la fonction publique et les recrutements uniquement sous statuts dans la fonction publique.



RÉSOLUTION 2. ENRICHIR, ADAPTER ET FAIRE ÉVOLUER NOTRE REVENDICATIF



0. Introduction

Il s'agit d'enrichir notre revendicatif dans la lutte contre les discriminations en développant le revendicatif relatif aux droits des femmes et des minorités de genre et un nouveau revendicatif relatif à l'inclusion des travailleuses et travailleurs en situation de handicap dans toute la société. On doit lutter contre toutes les formes de discriminations.

Il s'agit aussi de faire évoluer le revendicatif Protection sociale.

1. Droits des femmes et des minorités de genre

Au fil des congrès, les revendications pour les droits des femmes et des minorités de genre ont évolué, se sont développées. Nous devons poursuivre cette démarche et l'inscrire dans une dimension internationale en s'appuyant sur les évolutions progressistes en la matière. En effet, les inégalités perdurent et les contre-réformes successives les aggravent.

1.1 Pour un congé hormonal dont menstruel

Dans le monde du travail, comme dans les autres sphères les contraintes et douleurs liées au cycle menstruel et hormonal sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales et banalisées. Or, lorsque la douleur les empêche de travailler (quelles que soient les modalités de travail), les personnes qui en souffrent subissent, le ou les jour(s) de carence et/ou la perte de congés et jours de repos.

L'ouverture d'un droit à congé hormonal dont menstruel permettra de lutter contre les discriminations liées au cycle hormonal et de prendre en compte les besoins liés aux effets de la vie hormonale et procréative des femmes et minorités de genre (péri-ménopause, syndromes prémenstruel et menstruel, endométriose, procréation, prises hormonales et leurs effets...) et participera à la lutte contre les inégalités entre les femmes, les minorités de genre et les hommes. Il s'agit aussi de pouvoir prendre en compte les désagréments et efforts d'articulation avec la vie professionnelle. Ces sujets doivent être intégrés à l'ensemble des questions de santé au travail.

Solidaires revendique donc un congé hormonal dont menstruel, ou d'absences rémunérées, sans préavis, sans justificatif, et inconditionnels. Ce nombre de jours sera de 26 par

an, extensible en fonction des besoins. Afin d'éviter toute discrimination transphobe ou sexiste, ces congés doivent être accessibles à toutes et tous quel que soit leur genre ou leur mention de genre à l'état civil.

Solidaires revendique des temps de pause adaptés en nombre et en durée pour les personnes qui ont leurs règles, ainsi que l'accès à des toilettes équipées de lavabos dans les cabines. Mais aussi que les lieux de travail soient équipés de salles de repos et de lieu aménagé pour l'allaitement. Cette revendication peut s'appliquer à tout le monde, exemple d'une avancée pour les femmes qui sera bénéfique à toutes et tous.

Solidaires revendique la reconnaissance des maladies liées aux cycles menstruels dont l'endométriose ou l'adénomyose, comme Affection Longue Durée exonérante (ALD30)¹. L'endométriose se caractérise par le développement de tissu semblable à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus.

La prise en charge de la santé hormonale dont menstruelle dans le monde du travail doit inciter les personnels de santé à mieux diagnostiquer, accompagner et soigner la dysménorrhée², l'endométriose et le Syndrome des Ovaires Polykystique (SPOK) et à mieux accompagner l'aide à la procréation et le parcours de transition. Iels doivent émettre des préconisations d'adaptation de poste de travail si nécessaire. La recherche publique doit aussi en faire un enjeu prioritaire à l'aide de financements supplémentaires. Cette prise en charge doit aussi se faire dans les établissements du premier, deuxième et troisième degré, et dans tous les espaces éducatifs, ce qui passe par l'information et la formation des personnels, ainsi que des élèves et étudiant-es.

Les produits périodiques sont des produits de première nécessité. Ils doivent être non toxiques, diversifiés, de qualité et accessibles gratuitement dans les toilettes sur les lieux de travail, d'étude et les lieux publics, y compris les établissements scolaires.

Solidaires revendique un recrutement massif de médecins du travail, formé-es en santé au travail et aux questions de genre.

Ces revendications doivent s'inscrire dans un plan d'égalité femmes-hommes et minorités de genre global et ambitieux afin que le congé hormonal dont menstruel ne devienne pas, par un effet pervers, un frein à la carrière et au recrutement des femmes et des minorités de genre. La prise en charge de la santé hormonale dont menstruelle dans le monde du travail doit conduire à l'amélioration des conditions de travail de tous-tes.

1.2 Droit des femmes et minorités de genre à disposer de leurs corps

Solidaires considère que pouvoir disposer de son corps est un droit fondamental. Ce droit suppose aussi de pouvoir choisir librement sa tenue vestimentaire, sans contrôle patriarcal. Ces dernières années, les injonctions contradictoires sur les tenues que portent les femmes, quel que soit leur âge, se sont amplifiées, en particulier dans les établissements scolaires. Les femmes et les minorités de genre, notamment les jeunes, subissent d'incessantes remarques sexistes et lgbtqi-phobes sur leurs tenues, jugées trop longues ou trop courtes, trop enveloppantes ou trop moulantes. Ces injonctions véhiculent des stéréotypes sexistes, racistes, lgbtqi-phobes. Elles témoignent d'une sexualisation du corps des femmes et des minorités de genre, de la volonté de le contrôler. Elles ouvrent la voie à des discriminations et sont autant de violences exercées sur les femmes et les minorités de genre.

Solidaires dénonce toutes les formes de pression et harcèlement exercées sur les femmes et minorités de genre concernant leurs tenues (des vêtements qui sont trop court, trop long, trop large, trop serrés, trop couvrant ou pas assez). Solidaires combat toutes les mesures qui visent à contrôler leurs corps et leurs apparences (la taille trop large ou trop fine, les cheveux pas assez long ou trop frisés). Solidaires doit lutter syndicalement contre les discriminations massives dans l'emploi, entre autres celles que subissent les minorités de genre et les femmes musulmanes ou supposées telles. Solidaires dénonce l'instrumentalisation et le dévoiement de la laïcité au service de mesures sexistes, racistes, et plus spécifiquement islamophobes, et faisant perdurer des normes coloniales nourrissant toujours plus l'extrême droite.

Nous luttons contre l'islamophobie, à savoir les discriminations, les discours stigmatisants et les actes de violence subies par les personnes musulmanes ou perçues comme telles.

Syndicat féministe et antiraciste, Solidaires combat les multiples violences et atteintes à l'égalité des droits qui touchent les femmes et minorités de genre qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, l'éducation, les services publics, la santé, le sport et les loisirs, l'espace public et la participation politique. Les femmes musulmanes ou perçues comme telles sont particulièrement touchées comme le démontrent de nombreuses études européennes appuyées par les rapports du Défenseur des droits. Ces entraves nuisent gravement à leur santé, à leur autonomie financière et politique ainsi qu'à leurs libertés fondamentales. Ces discriminations affectent également les travailleur-ses sommé-es de faire appliquer ces mesures sexistes et racistes.

Solidaires revendique :

- L'abrogation de l'article sur les règlements intérieurs de la loi El-Khomri de 2016 autorisant l'interdiction du voile dans les entreprises privées.
- Le respect du droit à l'éducation : aucun enfant ne doit être empêché d'accéder à l'école.

Solidaires œuvrera pour la création d'un observatoire intersyndical sur les discriminations racistes, sexistes, LGBTQI+-phobes et validistes dans l'emploi.

1.3 Violences conjugales et intrafamiliales

Puisque les violences conjugales concernent très majoritairement les femmes, ce combat est indispensable pour un syndicat féministe et la section qui suit est rédigée en ce sens. Toutefois, les revendications qui y sont exprimées concernent toutes les victimes de violences domestiques, quels que soient leur genre, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge...

Parce que s'attaquer aux violences intrafamiliales qui ont des répercussions sur l'ensemble de la vie des femmes, des enfants et de l'ensemble des victimes, doit être une priorité pour un syndicat féministe, Solidaires revendique :

- Un droit à 20 jours de congés sous la forme de journées d'absence rémunérées, sans préavis et sans justificatif, destiné à leur faciliter les démarches nécessaires en urgence ou sur le long terme (plainte, audience en justice, soins médicaux, déménagement, recherche d'école pour les enfants...).
- De permettre à une victime de violences à son domicile, d'effectuer sur son temps de travail des recherches de logement ou des démarches de soutien psychologique. L'employeur doit par tous les moyens faciliter et soutenir ces démarches : attribution d'un logement (1 % logement, bailleurs sociaux), aides financières, service social du personnel, soutien psychologique...
- Des aménagements de travail tels que des droits à la mobilité géographique, fonctionnelle, ou des changements d'horaires.
- L'interdiction de sanctions et du licenciement des femmes, et des minorités de genre, victimes de violence. Renforcer les services de soins, de justice et d'accompagnement socio-éducatif compétent en matière de violences intra-familiales. Parce que les violences intrafamiliales ont des répercussions sur les enfants ou les concernent directement, Solidaires doit exiger des moyens supplémentaires en matière de protection de l'enfance.

Solidaires revendique :

- des moyens conséquents et des personnels formés pour répondre à l'augmentation des signalements d'enfants en situation de danger et pouvoir réaliser les évaluations dans les plus brefs délais ;
- des recrutements massifs de personnel formés : travailleur-euses sociaux, médico-sociaux et médicaux afin de garantir un accompagnement de qualité aux enfants pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance et leur famille ;
- une augmentation du nombre de places en établissements de la protection de l'enfance et en famille d'accueil ;

- des recrutements massifs de personnels formés : en pédopsychiatrie, en établissements spécialisés, en prévention spécialisée et en PMI;
- Reconnaissance des violences intrafamiliales pendant le télétravail en accident du travail. Faciliter les démarches de déclaration (plaintes, signalements, information à l'employeur) afin d'éviter la répétition des entretiens où les femmes et l'ensemble des victimes doivent exposer les faits de violences intrafamiliales.

1.4 Les interruptions Volontaires de Grossesse (IVG), les interruptions Médicales de Grossesse (IMG) et les interruptions Spontanées de Grossesse (ISG)

Les IVG, les IMG et les ISG³ n'ouvrent pas droit automatiquement à un arrêt de travail. Cela implique de retourner voir un médecin qui pourrait délivrer un arrêt de travail⁴ ou de prendre un ou plusieurs jours de congés sans jour de carence, toujours dans la mesure du possible.

Solidaires revendique :

- En cas d'IVG et d'ISG, un congé rémunéré totalement, d'au moins 3 jours sans justificatif pour les personnes concernées et/ou accompagnantes.
- En cas d'IMG, un congé rémunéré totalement d'au moins 3 jours pour les personnes accompagnantes.
- Le maintien et le développement des services publics sur tout le territoire, l'application effective de la loi de 2001 sur l'IVG et la contraception, et le respect de l'obligation pour les établissements d'organiser la pratique de l'avortement. Des centres IVG dédiés par hôpital avec le choix de la méthode, et non pas des grands secteurs naissance où les IVG sont pratiquées au milieu des accouchements et des IMG. des moyens humains et matériels pour réaliser les IVG (canicules et matériels adaptés, personnel formé...).
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG (l'article L2212-8 du Code de la santé publique), et l'application ferme de la loi contre le délit d'en-trave.

Solidaires revendique une politique de prévention forte afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les rapports de domination et les stéréotypes de genre.

La suppression des jours de carences pour l'ensemble des pathologies.

Cela passe par des moyens suffisants dans l'ensemble des services publics et des personnels formés.

2. Partie Handicap et validisme

2.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Selon la définition de l'ONU, par personnes handicapées on entend « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». Les handicaps invisibles sont très majoritaires (80 %) par rapport aux handicaps visibles (20 %).

Le handicap est trop souvent perçu par le prisme médical, fortement réducteur et à l'opposé d'une vision sociétale inclusive. La travailleuse et le travailleur en situation de handicap (TSH) sont malheureusement toujours regardé-es au travers de leur handicap et des inconvénients et des avantages que cela apporte à leurs employeurs, et non en temps que personnes.

La France a d'ailleurs été condamnée⁵ sur ce motif en 2021 par l'ONU et en 2023 par la Commission européenne.

Cette approche « médicalisée » du handicap dénote une construction sociale adaptée aux valides puisque les autres relèveraient du soin et de la solidarité nationale. C'est donc un véritable changement de paradigme qu'il est nécessaire aujourd'hui de revendiquer. Cette vision de la société est aussi répandue jusque dans nos rangs syndicaux. Il nous faut rompre avec ce regard et cette attitude qui exclut et met à l'écart.

Le validisme, ou capacitisme, est un terme militant qui désigne un système d'oppression sociale que subissent les personnes en situation de handicap. Dans les faits, ce validisme est une oppression systémique et inacceptable envers les personnes handicapées qui engendre des discriminations. Il est composé de différentes oppressions : ségrégation, handiphobie⁶, non-respect des droits des personnes en situation de handicap (PSH) (droits au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la liberté de son mode de vie, à l'information, aux loisirs, à la culture, inaccessibilité à certains espaces publics, privés et même militants, sous-représentation dans les médias, inaccessibilité numérique...).

Validisme et capacitisme rendent compte du caractère systémique des inégalités subies par les personnes dites handicapées. Ainsi le validisme, ou capacitisme, désigne ce système d'oppression qui désavantage les personnes dites handicapées et privilégie les personnes valides en créant une société pensée seulement pour ces dernières.

Nos sociétés reposent en effet sur la valorisation des capacités. Le monde est organisé en

fonction d'un individu valide, qualifié de « normal ». Ainsi, les institutions, les villes, les rôles dans la société, les façons d'habiter, de se déplacer, de communiquer, de travailler ou les loisirs sont fondés sur l'idée d'individus « capables ». Dans ce monde sont prises pour acquis les caractéristiques comme la mobilité, certaines manières de penser, la parole ou le fonctionnement sensoriel. Les personnes qui n'ont pas ces capacités valorisées, ou qui sont perçues comme ne les ayant pas, sont marginalisées, opprimées, discriminées ou exclues de différentes sphères de la vie sociale. Cette vision est aussi répandue jusque dans nos milieux syndicaux.

Pour mettre fin à cette situation, il faut lutter, y compris dans nos syndicats, pour une accessibilité totale et effective prenant en compte l'ensemble des handicaps, la fin des discriminations, et une réelle société inclusive afin de rechercher, à toutes les étapes de la vie, une autonomie qui permette de compenser ce handicap.

Solidaires revendique :

- Le respect des textes internationaux en faveur des Personnes en Situation de Handicap notamment sur le handicap invisible intermittent ou en matière d'accessibilité globale (emploi, accès à l'éducation, à la culture, circulation et transport, logement, représentation dans les instances...)
- Le respect des textes nationaux : 6 % de travailleurs-euses en situation de handicap dans les entreprises et administrations de plus de 20 salarié-es. Solidaires exige de monter à 8 %.
- L'application des aménagements de postes, d'horaires, de locaux, prévus par les lois et la mise en place de sanction pour les employeurs contrevenants.
- L'application des lois pour l'accessibilité numérique par les organismes publics et privés afin que les personnes handicapées puissent utiliser le numérique sans entrave, dans leur vie personnelle comme professionnelle.
- La construction d'une politique de santé publique exigeante auprès des entreprises et de l'État pour une protection renforcée de l'ensemble des travailleuses et travailleurs (santé au travail, santé environnementale) dans l'optique de réduire la survenue de handicaps (accidents du travail, maladies professionnelles, Covid...).
- La mobilisation des moyens massifs pour les MDPH afin de permettre un accès effectif aux droits dans un délai raisonnable (Allocation aux Adultes Handicapé-es (AAH), Allocation de l'enfant handicapé-e (AEEH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), notification d'orientation vers des établissements spécialisés, Accompagnant-e des Elèves en Situation de Handicap (AESH)).
- Le recrutement massif des personnels formés.
- Chaque personne concernée doit avoir le choix de son lieu de vie et de son accompagnement vers l'autonomie, pour cela il faut donner les moyens et créer les places nécessaires dans des établissements de proximité et à taille humaine, tout en construisant une société pleinement inclusive et accessible.
- L'application de la loi, en particulier l'article L4121-1 du Code du travail et agisse

pour que la santé soit préservée au travail. Elle doit sanctionner plus lourdement les employeurs publics et privés qui génèrent et aggravent des handicaps au travail ; et accorder plus de moyens aux organismes de contrôle. Les reconnaissances d'Accidents de Travail et des Maladies Professionnelles doivent être facilitées.

2.2 Travailleuses et travailleurs en situation de handicap (TSH) : bas revenus et précarité

C'est le lot quotidien des travailleur-ses en situation de handicap. Elles et ils travaillent souvent à temps partiel, ne peuvent bénéficier de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) seulement si leur handicap est reconnu à plus de 50 % et s'ils travaillent moins de 17h 30 hebdomadaire. La demande est à renouveler tous les un à cinq ans... La longueur des délais de traitement et les modalités d'attribution de l'AAH précarisent financièrement ces travailleurs et travailleuses. Et que dire des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui, non soumis au Code du travail, exploitent ces personnes avec des rémunérations qui ne constituent pas un salaire au sens du Code du travail et sans acquis sociaux.

Revendications de Solidaires :

- Les ESAT doivent être soumis au Code du travail et aux textes nationaux et internationaux sur les personnes en situation de handicap. Ceci implique de modifier le statut de l'action médico-sociale qui leur permet l'exploitation scandaleuse des travailleurs et travailleuses handicapés.
- Les travailleurs et travailleuses des ESAT ont récemment obtenu le droit de grève et le droit de se syndiquer. Les structures de Solidaires doivent se mettre à disposition de ces travailleurs-euses pour les accompagner, soutenir leurs luttes et leur activité syndicale.
- Pas de salaire en dessous du SMIC revendiqué à 2000 euros nets (2023).
- L'AAH au niveau du SMIC, accessible dès 18 ans sans condition, avec un délai de traitement accéléré. Une véritable revalorisation des pensions d'invalidité.
- Assouplir les conditions d'octroi de l'AAH ainsi que les autres droits et prestations accessibles via les Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Pour les salarié-es à temps partiel dû à la situation de handicap, le salaire et les cotisations sociales doivent être au même niveau qu'un temps complet, avec le complément financé par la solidarité nationale.

2.3 L'accompagnement des Travailleuses et Travailleurs en Situation de Handicap

Faute d'accompagnement de l'employeur, et de la médecine du travail (quand elle est présente) les travailleuses et travailleurs doivent chercher seul-e-s le plus souvent les postes qui leurs sont adaptés.

Les référent-es handicap, lorsqu'iles existent, dont le rôle est pourtant l'accompagnement des TSH n'ont pas la possibilité de remplir cette mission. Ils et elles n'ont que le titre étant multi casquettes et bien souvent désigné-es pour la forme.

Revendications de Solidaires :

- Des référent-es handicap formé-es et ayant un temps suffisant dégagé pour ces tâches, voire dévolue-es uniquement à cette fonction chaque fois que la taille de la structure le nécessite.
- Obligation de désignation de référent-es handicap formé-es dans les entreprises de moins de 250 salarié-es.
- Des médecins du travail indépendant-es et en nombre suffisant.
- En complément, pour permettre l'inclusion des travailleuses et travailleurs en situation de handicap sur le lieu de travail, l'employeur doit mettre en place des formations pour sensibiliser sur l'ensemble des handicaps, visibles et invisibles.

Solidaires doit renforcer l'appui à ses mandaté-es dans tous les comités du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), et demander à être reconnu au sein de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et agir dans le cadre des Comités Sociaux. Et doit revendiquer sa place dans les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), commissions départementales dont le rôle est de veiller au respect des droits, de déterminer les taux d'incapacité des personnes, etc.).

2.4 Conditions de travail des travailleuses et travailleurs en situation de handicap : adaptation du poste, télétravail, formation professionnelle...

La lutte pour l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité doit rester primordiale. En effet, nombre de personnes en situation de handicap le sont aussi du fait de l'usure physique et psychique du travail.

Solidaires revendique 20 jours/an de congés ou de journées d'absence rémunérées, sans préavis et sans justificatif, voire plus sur décision médicale, pour toutes les personnes

souffrant d'incapacités invalidantes chroniques (ex. : douleurs dorsales, migraines, asthme, etc.). Ce droit faciliterait la vie des personnes concernées, lutterait contre des discriminations liées à la santé et éviterait un engorgement inutile des cabinets médicaux déjà surchargés.

L'adaptation obligatoire du poste doit être effective et sanctionnée si non respectée. C'est indispensable pour une meilleure socialisation du travailleur-euse en situation de handicap car le travail assure les revenus et évite l'isolement. Dans cette optique, la question des transports est cruciale, pour permettre aux TSH d'accéder à leur lieu de travail. De même, l'entreprise doit garantir l'accessibilité des réunions (en présentiel ou en distanciel), des logiciels, des sites web et autres outils obligatoires pour exercer son travail.

Par conséquent, si le recours au télétravail peut s'avérer utile, il est à examiner au cas par cas, au regard de la situation personnelle du travailleur ou de la travailleuse en situation de handicap (situation géographique, nature du handicap, fatigabilité). La mise en œuvre du télétravail et sa fréquence doivent être décidées avec le ou la travailleuse handicapée, en fonction de ses besoins. Le télétravail et sa fréquence ne doivent pas être imposés unilatéralement par l'entreprise afin de ne pas causer l'exclusion systématique des personnes handicapées des lieux de travail collectifs.

En complément de l'adaptation du poste de travail, l'accompagnement humain doit être davantage reconnu, tant pour les actes quotidiens, que pour les gestes professionnels. Ce qui suppose des moyens supplémentaires au Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Solidaires revendique un véritable statut pour les personnels qui assurent l'assistance humaine des TSH. Les salaires de ces personnels doivent par ailleurs faire l'objet d'une revalorisation. Solidaires revendique aussi les moyens nécessaires pour garantir le remplacement de ces personnels afin de ne pas mettre les TSH en difficulté en cas d'absence.

En revanche, Solidaires est contre le télétravail à 100 %, qui génère perte du collectif de travail, perte du rythme de travail et mise à l'écart à l'opposé d'une société inclusive, lorsque l'état de santé des personnes concernées ne l'exige pas. Sur un plan général, il faut éviter de recréer de la ségrégation au travail vis-à-vis des travailleuses en situation de handicap.

Revendications de Solidaires :

- Priorité à l'adaptation du poste même en télétravail. Ainsi que celle du site pour les besoins de la travailleuse, travailleur handicapé-es.
- Ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle (reconnaissance des qualifications, formations, évolution de carrière, etc.).
- Télétravail à titre subsidiaire et non imposé, dans le respect des textes en vigueur

avec toutes les adaptations nécessaires du poste de télétravail en fonction des besoins de la personne handicapée pris en charge par l'employeur.

- Mener d'une part une vraie politique d'accessibilité des transports publics, d'autre part faciliter l'accès à des possibilités de déplacement spécifiques pour les TSH dont le handicap le nécessite.
- Mener une vraie politique d'accessibilité et de mise aux normes des lieux de travail et des services publics.
- Élargir les critères de pénibilité pour une meilleure prise en compte de la souffrance au travail. Attribuer les moyens permettant un recours renforcé à un service d'ergonomie, visant l'inclusion dans l'équipe de travail.
- Dès lors que l'employeur ne respecte pas le pourcentage de recrutement de TSH Solidaires revendique l'augmentation de la contribution auprès de l'AGEFIPH à hauteur de 2000 fois le SMIC horaire brut par recrutement de TSH non effectif.
- Une amélioration des conditions d'accès à une retraite anticipée, incluant un dispositif de temps partiel compensé.

2.5 Accès à un logement adapté

La question du logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) est une question cruciale : il en manque beaucoup. Et le logement coûte cher pour ces personnes à revenus souvent réduits. Les démarches auprès de la CAF s'avèrent ardues, la CAF ayant opté pour le tout dématérialisé, sans contact humain. Les personnes en situation de handicap se trouvent donc mal logées. Le télétravail, qui peut parfois être nécessaire à celles qui travaillent, peut se trouver impossible du fait de logements non adaptés.

Revendications spécifiques de Solidaires :

- Construire et réhabiliter beaucoup plus de logements à la fois PMR et valide. 100 % des nouveaux logements doivent être accessibles et adaptables en revenant sur le recul de la loi Elan qui a passé ce taux de 100 % à 20 %.
- Augmenter la prestation de compensation du handicap (PCH) y inclure les aides ménagères, en raccourcir les délais d'octroi et l'accorder sans limites d'âge.
- Des moyens humains et matériels pour la CAF (obligation d'un accueil physique sur site minimum hebdomadaire) ou MDPH travailleurs sociaux... pour une véritable accessibilité à leurs droits.
- Augmenter les aides pour la rénovation des logements PMR existants et faciliter l'accès aux aides.

2.6 Accès à l'école et aux études

Nous revendiquons des moyens humains et matériels, des aménagements techniques et mise aux normes des locaux éducatifs pour accueillir et répondre aux besoins de tous-tes les élèves et les étudiant-es qu'importe leur situation scolaire, sociale ou leur handicap, sur tout le territoire dans et hors les murs de l'établissement, au cas par cas. L'école et les études supérieures doivent promouvoir l'émancipation des personnes handicapées et non devenir des espaces de sélection et d'exclusion.

Revendications spécifiques de Solidaires :

- Exiger le droit et l'accès à l'éducation avec une école réellement inclusive. Pour l'inclusion des enfants sourds ou malentendants et/ou aveugles il faut prévoir des interprètes en langues des signes et l'apprentissage du braille.
- Créer un vrai statut de dans la fonction publique d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e pour les AESH (accompagnant-es d'élève en situation de handicap).
- Exiger la suppression des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), qui ont entraîné la dégradation des conditions de travail des AESH, et de ce fait, celles des élèves en situation de handicap.
- Maintenir de l'expertise des MDPH sur l'attribution des notifications pour les élèves concerné-es.
- La création massive de postes de titulaires d'AESH et la création de postes titulaires d'un statut équivalent sur les temps périscolaires et extrascolaires, de RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté), de personnels médico-sociaux, d'enseignant-es, de CPE (conseiller-ères principal-es d'éducation) et de personnels de vie scolaire pour répondre aux besoins réels des enfants.
- Les établissements (IME, ITEP, IMPRO, SESSAD, hôpitaux de jour) doivent bénéficier de moyens supplémentaires pour permettre, sur tout le territoire, une prise en charge et une scolarisation adaptée à sa situation, qui ne soit pas motivée par les contraintes budgétaires ou par les dispositifs disponibles.
- Valoriser leur rémunération.
- La mise en accessibilité des structures (y compris des logements étudiants) et le respect des aménagements pour les études et les examens.
- Lorsque l'état de santé physique ou psychique d'un-e enfant ne lui permet pas d'être scolarisé-e dans un établissement scolaire, mettre des moyens éducatifs et pédagogiques pour lui permettre de poursuivre une scolarité tout en bénéficiant de soins.
- La lutte contre les enseignements perpétuant les pratiques maltraitantes, l'infantilisation ou l'exclusion des personnes handicapées, en particulier dans les domaines de la médecine et de la psychologie.

2.7 Vers un syndicalisme inclusif

Solidaires doit penser ses activités militantes pour les rendre inclusives au plus grand nombre. Plusieurs points doivent être réfléchis, évalués, et budgétés afin que les personnes handicapées ne soient pas exclues du syndicat.

La commission Handicap de Solidaires, mise en place en 2021, poursuit cet objectif, elle doit être renforcée. Les formations sur cette problématique, dans le cadre du CEFI, doivent s'amplifier, elles sont un pan important de notre syndicalisme. La commission travaille à la rédaction d'une brochure syndicale d'inclusivité ainsi qu'à des propositions de supports adaptés (police de caractère, diaporama...).

Solidaires doit également revendiquer sa place au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), instance consultative au niveau de l'État qui implique et organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du handicap.

Pour déconstruire les préjugés et certitudes toutes faites, relatives aux salarié-es en situation de handicap, les structures de l'Union syndicale Solidaires s'engagent à :

- Multiplier les formations sur le sujet.
- Accompagner les travailleurs-euses en situation de handicap et à défendre leurs droits.
- Œuvrer à la mise en place un-e référent-e formé-e handicap dans l'ensemble des structures de notre Union. Ces missions devraient s'appuyer sur le vécu des personnes concernées.
- Faire un état des lieux et s'améliorer pour permettre l'accessibilité à tous de nos locaux, mais aussi des lieux et matériels de formation.
- Penser nos activités militantes y compris dans nos instances pour les rendre inclusives au plus grand nombre (ex. : support de communication, parcours de manifestations, recours aux interprètes en langue des signes). Solidaires doit penser ses activités militantes pour les rendre inclusives au plus grand nombre. Plusieurs points doivent être réfléchis, évalués et budgétés afin que les personnes handicapées ne soient pas exclues du syndicat. Certains points nécessiteront obligatoirement l'intervention de professionnel-les. Cela doit bien évidemment se faire selon le principe « Rien sur nous sans nous ». Solidaires travaillera à un cahier d'inclusivité à destination des structures.
- Syndiquer les travailleurs et travailleuses en situation de handicap sans discrimination.
- Travailler à l'ouverture de sections dédiées aux travailleurs et travailleuses des ESAT qui doivent pouvoir s'organiser collectivement (et ont le droit de se syndiquer depuis le 1^{er} janvier 2024).
- Tisser des liens et participer aux actions des associations de personnes en situation de handicap qui partagent nos valeurs.

Pour la vie autonome et l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap. Solidaires réclame que notre pays :

- respecte la Convention relative aux droits des personnes handicapées qu'elle a ratifié en 2010;
- mette en place les moyens humains, matériels et financiers pour rendre possible et durable l'autonomie des personnes handicapées dans la société;
- s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre la vie autonome, la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap.

3. Partie Protection sociale

3.1 Agir pour une Sécurité sociale du 21^e siècle

Depuis les années 1980, avec la généralisation des politiques néolibérales et la financiarisation de l'économie, les inégalités sociales, économiques, de revenus et de patrimoine se sont creusées avec, comme conséquences, des besoins sociaux toujours plus importants et des réponses toujours plus insuffisantes. Le but est de casser les fondamentaux de la Sécurité sociale mis en place en 1945.

Notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale, fondé sur les principes de la Charte d'Amiens, doit s'organiser pour résister âprement à toutes les attaques menées par les capitalistes et leurs alliés politiques contre le système social existant. Nous devons l'améliorer pour répondre de manière effective aux besoins sociaux d'aujourd'hui et de demain de la population, tout en construisant un autre système économique plus solidaire qui en finisse avec l'exploitation des travailleurs et travailleuses.

3.2 Renforcer la Sécurité sociale existante pour répondre aux besoins sociaux actuels

Particulièrement dans les domaines suivants :

- **L'assurance maladie** : Il nous faut agir pour obtenir une assurance maladie véritablement universelle avec une prise en charge à 100 % des dépenses de santé par l'assurance maladie. Ceci entraînera la disparition des complémentaires santé qui n'auront plus de raisons d'être et de rendre possible l'intégration du personnel au sein de la Sécurité sociale.

Cela sera plus égalitaire, plus simple et moins coûteux pour la collectivité. Cela permettra de financer de meilleures prestations et la continuité à 100 % du salaire

et sans condition en cas d'arrêt maladie et de congé maternité ou paternité et cela dès le 1^{er} jour d'arrêt, sans jour de carence.

- **Politique familiale :** Au-delà des revendications relatives aux congés parentaux, à un service public gratuit de la petite enfance et du grand âge, du statut des aidants familiaux, du versement des allocations familiales, etc. Solidaires s'engage à développer une analyse approfondie de la politique familiale dans toute sa diversité et des besoins auxquels elle doit répondre.

Solidaires revendique que le congé parental, qui est de droit et de même durée, permette réellement à chacun des parents de s'investir en fonction de choix éducatifs et non un choix basé sur le plus gros salaire. La loi doit donc s'adapter pour que chaque parent puisse s'investir et contrer le fonctionnement patriarcal (congé paternité, financement du congé parental...).

- **L'aide à l'autonomie :** Une 5^e branche de la Sécurité sociale a été créée en 2020 pour répondre à ce risque. Nous revendiquons un service public de l'autonomie assuré par la Sécu, prenant en charge à 100 % l'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement spécialisé, sans barrière d'âge. La perte d'autonomie doit intégrer la branche maladie et bénéficier de ses moyens de prévention.
- **La retraite :** Il faut dénoncer le système de retraite actuel et obtenir de nouveaux droits. L'une des priorités de Solidaires est d'obtenir un minimum de retraite au niveau du SMIC que nous revendiquons. Toujours dans la logique de supprimer les complémentaires obligatoires, il faut intégrer les régimes complémentaires au régime de base en l'améliorant, notamment pour les travailleurs-euses ayant des carrières dites incomplètes, les femmes, les minorités genre les travailleurs-euses en situation de handicap ou encore les personnes étrangères n'ayant pas fait toute leur carrière en France, en particulier pour les travailleurs et travailleuses ayant des carrières dans plusieurs régimes.
- Il faut réfléchir à l'amélioration du système de retraite actuel (conditions d'annuités, droits familiaux, retraite universelle...).
- Par ailleurs nous nous engageons à réfléchir à une retraite qui permettrait de gommer les inégalités durant la vie active (écarts de salaires) et d'accorder à chacun-e le même niveau de vie à la retraite⁷. Dans cette perspective, la construction d'un grand mouvement interprofessionnel offensif doit être une priorité de notre union.
- **Sécurité sociale du chômage :** Solidaires revendique la création d'une véritable sécurité sociale du chômage, autogérée collectivement par les travailleurs/ses avec ou sans emplois. Cela implique de sortir de la logique assurantielle actuelle dans laquelle les travailleurs/ses doivent avoir cotisé-e-s un certain temps pour ouvrir des droits à indemnisation, ce qui exclut en particulier les personnes faisant des études ou venant de les finir ou les personnes ayant du mal à trouver du travail, pour appliquer la même logique que celle du reste de la Sécurité sociale, à savoir une logique de solidarité permettant de garantir un droit à l'indemnisation quel que soit la situation précise à l'ensemble des chômeurs/ses.

3.3 Et l'élargir à de nouveaux besoins

L'ordonnance de 1945 mettant en place la Sécurité sociale, précise : « Le but à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ». Parmi ces facteurs d'insécurité, certains doivent pouvoir être pris en charge par la Sécurité sociale et nous devons d'ores et déjà y réfléchir :

La sécurité de l'accès à l'alimentation : il est nécessaire et urgent d'instaurer un droit à l'alimentation gérée démocratiquement pour mettre fin à la précarité alimentaire.

En effet, chaque personne doit avoir le droit d'accéder à une alimentation diversifiée, de qualité et en quantité suffisante. Cette alimentation doit être produite par des travailleur-ses de l'ensemble de la filière alimentaire (paysan-nes, ouvrier-es et salarié-es), de la production à la distribution, justement rémunéré-es. Une sécurité sociale de l'alimentation, où le profit n'a pas sa place, permettra également de porter la bifurcation écologique de ces filières.

La sécurité de l'accès au logement : Il faut que l'accès à un toit et la disposition d'un logement digne soient effectivement garantis à l'ensemble de la population. Cela devra entraîner l'application au secteur immobilier d'autres règles que celles de l'économie capitaliste. Il s'agit que le droit au logement l'emporte contre la spéculation immobilière et le droit capitaliste de propriété. Solidaires demande la réquisition des logements vides, ainsi que le blocage des loyers, la nationalisation des bâtiments vides, la surtaxe des profits immobiliers... et le développement des offres de logements publics. La lutte contre les passoires thermiques doit être intensifiée, sans attendre le bon vouloir des propriétaires.

La sécurité environnementale : Les gouvernements n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour protéger l'environnement, il s'agit de protéger les populations en aval des risques d'inondations, de tempêtes, de canicules, d'incendies, de pollutions, etc. Mais il s'agit également de financer la transformation de l'appareil productif construit par les capitalistes, inadapté au maintien d'un environnement viable pour l'humanité. Il faut s'opposer aux projets écicides et inutiles, en luttant localement avec des collectifs militants.

3.4 Repenser le financement de la Sécurité sociale

Aujourd'hui, la recherche du profit pousse les entreprises à réduire leur masse salariale en diminuant l'emploi, en faisant appel à la sous-traitance et en faisant pression sur les salaires. Le financement est assis uniquement sur les revenus du travail alors que nombre d'entreprises voient leurs profits augmenter au détriment de la masse salariale.

Des recettes supplémentaires spécifiques pour financer à 100 % ces besoins seraient

assurées par une augmentation des cotisations sociales, par la fin des exonérations faites au profit des entreprises sans effets pour l'emploi.

Les travailleuses et les travailleurs étant les seul·e·s créatrices de richesses, il faudrait réfléchir au financement de la Sécu pour le faire reposer sur la valeur ajoutée, avant le partage primaire entre salaire et profit. Avec cette nouvelle assiette, le financement entre entreprises serait plus justement réparti.

La perte d'autonomie s'adressant potentiellement à l'ensemble de la population pourrait être financée par une contribution universelle assise sur tous les types de revenus en remplacement des recettes actuelles loin d'être justes et nettement insuffisantes au regard des enjeux.

Par ailleurs, il faut rappeler que les recettes des régimes de sécurité sociale augmenteraient avec :

- une revalorisation de la part des salaires dans la valeur ajoutée;
- une amélioration des salaires avec égalité salariale femmes/hommes;
- l'amélioration de la situation de l'emploi, tout particulièrement celui des femmes et minorités de genre;
- une augmentation substantielle des taux de cotisations sociales;
- la fin des allègements et exonérations de cotisations sociales.

L'enjeu est bien d'assurer des financements pérennes et solidaires affectés aux 6 branches composant la Sécurité sociale afin de satisfaire les besoins et de réaffirmer la solidarité entre toutes et tous.

Nous devons également réfléchir aux dépenses de sécurité sociale en interdisant par exemple les profits des lobbys pharmaceutiques et économiques faits sur le compte des dépenses publiques donc du bien commun.

Nous considérons que le principe de la médecine libérale pose question. Pour une répartition équitable de la médecine sur le territoire, pour des temps de consultation et des prises en charge des patient·es suffisants, nous revendiquons une médecine publique, avec une politique tarifaire repensée.

3.5 Réinventer une démocratie sociale

La gestion de la Sécurité sociale fondée par les ordonnances de 1945 a été ainsi constamment confrontée à un balancier entre gestion par les travailleurs·euses (avec des représentant·es élu·es qui disposaient à l'issue des élections de 1947 des deux tiers des sièges des caisses primaires) et reprise en main par l'État contrôlé par une oligarchie financière capitaliste.

Avec les ordonnances de 1996, le budget de la Sécurité sociale est désormais arrêté par la loi de financement de la Sécurité sociale, l'État s'est approprié la gestion du budget de la Sécu à la place des travailleurs et travailleuses.

Le niveau des cotisations sociales et des prestations doivent être décidés démocratiquement, sans influence des lobbies représentant le capital.

En termes de démocratie sociale, l'Union syndicale Solidaires revendique :

- Les salarié-es et la population doivent reconquérir le pouvoir de gestion et de décision sur les recettes (assiette et taux de cotisations) comme les dépenses (définition des droits et des besoins, niveau des prestations).
- L'autonomie de la Sécurité sociale vis-à-vis de l'état doit être affirmée. Les lois de financement de la Sécurité sociale instaurées en 1996 doivent être supprimées. La non fongibilité du budget de la Sécurité sociale et de celui de l'état doit être restaurée.
- Les élections des conseils d'administration à la Sécurité sociale doivent être réinstaurées donnant le pouvoir à ceux qui financent.

Dans le cadre d'une démocratie sociale renouvelée au sein des organismes de sécurité sociale, l'autogestion signifie la démocratie directe à savoir la prise de décision par les concerné-es, une gestion collective, égalitaire et démocratique. La possibilité de participer aux prises de décisions doit être étendue à l'ensemble de la population par une gestion réellement démocratique sans exclusion, en intégrant les personnes hors activité, et notamment les retraité-es, les privé-es d'emploi et les étudiant-es...

Notes :

1. Affection Longue Durée 30 : Les ALD sont des maladies dont la gravité ou la durée nécessitent un traitement prolongé et coûteux. Il ne s'agit pas forcément de situations de handicap mais de maladies qui peuvent être invalidantes. Les ALD 30 sont dite « exonérante » c'est-à-dire que les frais liés aux soins sont remboursés au maximum du plafond de remboursement par l'Assurance Maladie.
2. Dysmenorrhées : douleurs menstruelles.
3. Interruption spontanée de grossesse (ISG) : fausse couche.
4. La loi de financement de la sécurité sociale 2024 prévoit qu'en cas d'arrêt de travail consécutif à une interruption médicale de grossesse ou de fausse couche, les salariées seront exemptées des 3 jours de carence au plus tard le 1^{er} juillet 2024 ou le 1^{er} janvier 2024.
5. La France a été retoquée par deux fois par les instances internationales : en 2021 par l'ONU qui sommait la France de respecter la convention internationale pour les droits des personnes handicapées (CDPH), et en 2023 par la Commission européenne qui sommait la France de respecter les droits des personnes en situation de handicap en se conformant aux articles du socle européen des droits sociaux (SEDS).
6. Handiphobie : attitude de rejet et/ou de dégoût vis-à-vis du handicap.
7. Comme décidé lors du CN d'octobre 2023.



RÉSOLUTION 3. NOTRE OUTIL SYNDICAL



0. Introduction

Il y a 25 ans naissait notre Union interprofessionnelle portée par la volonté de construire un outil non figé de lutte et de transformation sociale où les questions démocratiques, de pratiques militantes et de rapport aux luttes étaient centrales. 25 ans plus tard, cet outil est plus que jamais d'actualité dans une période qui nous place à une responsabilité particulière tant les attaques sont violentes tandis que se précise sans cesse la menace d'une prise de pouvoir par l'extrême droite.

La dernière mandature a été marquée notamment par trois mouvements sociaux d'une ampleur ou intensité historique : le mouvement contre la réforme des retraites, les révoltes suite aux violences policières dans les quartiers populaires et les diverses actions écologistes. Dans un contexte global défavorable, notre priorité est de renforcer notre outil syndical, de le développer mais aussi de maintenir son fonctionnement démocratique original et originel basé sur le consensus. Le rôle de nos structures syndicales est d'aider à développer l'auto-organisation, l'autogestion, une culture d'émancipation et la convergence des luttes, et l'unité syndicale lorsqu'elle est utile au rapport de force.

Pour autant nous devons également nous interroger sans tabou sur l'évolution du syndicalisme et de son utilité pour l'ensemble du monde du travail.

1. Prendre en main le développement de notre union

Après avoir stagné autour des 100 000 adhérent-es, le nombre de syndiqué-es dans notre Union s'érode maintenant depuis plusieurs années (il faudra cependant voir « l'effet du mouvement retraite » en 2024, du fait du décalage dans la remontée des cotisations). Notre présence dans la population active à l'image de notre représentativité n'évolue donc pas dans le bon sens...

La situation est évidemment très disparate en fonction des structures nationales. Certaines sont en fort développement et d'autres semblent plus en difficulté. Si la situation est préoccupante nous pouvons inverser les choses comme le démontre l'audience de certaines de nos campagnes et pendant le mouvement des retraites. De même, si nous ne sommes présent-es que sur 5,59 % des CSE (représentant 18,5 % des salarié-es), lorsque nous déposons une liste nous réalisons en moyenne 19 % des voix. Il y a donc un espace pour notre courant syndical dans les entreprises et les associations. Le syndicalisme interprofessionnel de Solidaires est un des outils pour entrer dans cet espace.

Nous avons fait un premier pas quant à la visibilité de Solidaires (notamment via la généralisation des barnums dans les Unions départementales), mais cela reste insuffisant et nous devons aller vers plus de matériel de visibilité commune, et mener des campagnes permettant notre développement. Nous devons désormais mettre en place des plans de développement : avec des formations, une carte ouvrière, des moyens mutualisés. Il faut mettre à disposition des outils tant pour l'activité syndicale quotidienne que pour la gestion et structuration des organisations, de leur trésorerie, de leur base adhérent-e, de leur communication interne et externe, y compris avec du conseil pour la rédaction en français simplifié ou FALC (Facile A Lire et à Comprendre), et la capacité d'intervenir en LSF (Langue des Signes Française).

Toutes les actions et outils proposés par les structures interprofessionnelles doivent répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales et décidés par elles. Cela requiert d'encourager la prise en main des structures interprofessionnelles par les organisations syndicales.

Nous ne pouvons nous contenter de l'espoir de voir les masses venir d'elles-mêmes vers nos idées, nous devons aller à leur rencontre. Nous devons renforcer notre présence dans les événements militants et proposer l'outil syndical pour lutter contre le capitalisme, le fascisme, le racisme, le sexisme et agir concrètement pour la transformation sociale. Nous pouvons lorsque c'est possible développer notre présence dans les événements non militants et notamment ceux fréquentés par les futurs ou jeunes actifs – festivals par exemple – pour les informer de leurs droits et nous faire connaître. Si la peur d'une « perte d'identité ou de valeur » existe parfois, nous devons de toute façon accompagner tout plan de développement ambitieux d'un plan de formation à la hauteur, répondant au niveau de conscience de classe de la réalité de la population active. L'organisation d'un cycle de formation accueil, valeurs, pratique militante, histoire du mouvement ouvrier, compréhension économique, auto-organisation des luttes et mobilisations... doit être proposé systématiquement et régulièrement, y compris pour favoriser l'augmentation et le renouvellement de nos effectifs d'adhérent-es. Il serait intéressant de faire un état des lieux des composants de notre organisation (âge, femme/homme, public/privé). Le troisième cycle électoral des CSE est à l'horizon. Une formation syndicalisation/développement sera proposée en 2025, dans la perspective de ce 3^e cycle électoral. De manière générale, il faut se donner les moyens pour assurer ces formations en local.

Nous devons nous fixer des priorités sur les branches et secteurs susceptibles de permettre un saut de représentativité ou à maintenir. Cette campagne peut passer par trois voies :

- Mise à disposition de matériel et d'un appui dans une série de secteurs prioritaires, y compris dans lesquels nous sommes le moins implantés afin de favoriser le développement des sections et l'ancrage local comme nous l'avons fait pour les TPE ;
- La continuité des autres campagnes avec à chaque fois la mise en avant de la question de s'organiser afin de changer le rapport de force ;
- Cibler la jeunesse en formation ou au travail.

Nous proposons que chaque campagne de notre union soit accompagnée d'un volet réseaux sociaux afin de multiplier les contacts et d'un encart sur le matériel publié. Nous devons réfléchir à des outils pour mieux gérer les contacts ainsi obtenus et leur mise à disposition des organisations.

La commission syndicalisation en charge du développement interprofessionnel proposera :

- Pour les entreprises du privé un matériel de développement en amont du prochain cycle puis un matériel permettant d'agir dans les entreprises lors des campagnes électorales CSE de 2026/27 afin de faciliter le travail des équipes isolées.
- En lien avec la commission fonction publique proposera du matériel pour gagner ou maintenir la représentativité dans les 3 versants de la fonction publique
- Du matériel visant à se rapprocher des précaires et privés d'emplois.

Le matériel de développement contiendra des supports de présentation de Solidaires rédigés en français simplifié ou FALC (Facile à Lire et à Comprendre), et des vidéos en LSF (Langue des Signes Française) pour présenter Solidaires et les droits des travailleurs et travailleuses.

2. Faire des instances des outils au service de l'action syndicale

La mise en place des CSE dans le privé puis des comités sociaux dans le public (CSA, CST, CSE) a déstabilisé de nombreuses équipes syndicales. Elle a induit la disparition d'instances comme les CHSCT et les Délégués du Personnel et la réduction des moyens syndicaux associés. Dans le privé, cela s'accompagne en outre de la baisse des heures de délégation et d'une limitation à trois mandats consécutifs. Ces dispositions doivent être combattues par tous les moyens par l'Union syndicale Solidaires au risque de voir disparaître des syndicats. Dans tous les cas, ces réformes nous imposent le cumul des mandats et augmentent notre charge de travail.

Cette concentration d'attributions et la multiplication de réunions sur des sujets éloignés des préoccupations des collègues accroissent le risque d'institutionnalisation et de bureaucratisme du syndicalisme. Dans ce cadre, Solidaires se fixe pour objectif de maintenir au plus près du terrain notre syndicalisme. Pour cela, l'essentiel du temps militant doit être consacré à la vie de nos collectifs syndicaux et à notre présence aux côtés des travailleuses

et travailleurs et à la mise en œuvre des orientations, des actions et des luttes décidées par elles et eux.

Solidaires revendique le retour aux CHSCT. La disparition de ces instances ayant largement accompagné la dégradation des conditions de travail imposée par le patronat afin de maximiser leurs profits.

La formation interprofessionnelle pour les élu-es des comités sociaux dans le privé comme dans le public a été un véritable engagement de notre union. C'est une première réponse aux difficultés et un exemple à développer et à suivre.

Nous devons imposer la mise en place de CSE « à taille humaine » auxquels doivent pouvoir participer, de droit, les suppléant-es et devons refuser les accords de fonctionnement d'instance qui entérineraient des pertes de prérogatives (confiscation du recours à certains droits d'alerte, absence de formalisation des réponses aux réclamations, perte d'accès à certaines informations, raccourcissement des procédures de consultation...).

Au contraire, la sous-traitance étant un moyen pour le patronat de diviser les collectifs de travail et de diluer la responsabilité des donneurs d'ordre en matière de protection de la santé au travail, les équipes syndicales et les élu-es CSE intégreront cette problématique dans toutes les prérogatives de l'instance.

Elles seront également particulièrement attentives à la situation des travailleur-euses précaires dont le nombre ne fait qu'augmenter (contractuel-le-s, auto-entrepreneur-euse-s, apprenti-e-s...).

De même, le CSE doit conserver ses prérogatives en matière de santé au travail, sans les confier à la commission santé sécurité et conditions de travail (SSCT), instance dépourvue de personnalité morale. Le CSE doit garder la maîtrise des droits d'alerte et de vote des expertises. Solidaires revendique le retour des CHSCT, tels qu'ils existaient avant la mise en place des CSE, avec des prérogatives exclusives concernant la santé au travail. Dans le privé comme dans le public, ils auraient des moyens coercitifs de contraindre les employeurs à respecter les règles de santé et sécurité au travail pour l'ensemble des salarié-es. La bataille politique reste à mener pour gagner le droit de veto dans cette instance.

Les CSE extraordinaires sont une autre arme tout comme le pouvoir d'enquête qui permet aux élu-es d'aller sur le terrain et de travailler avec les collègues sur leurs conditions de travail et leurs revendications. La pratique des enquêtes est primordiale pour recréer un sens du collectif et la mobilisation. Il est important de former nos équipes sur ces questions, en développant les formations SST.

Nous devons permettre à nos équipes d'échanger, de faire vivre nos pratiques syndicales et utiliser les CSE au mieux pour renforcer notre syndicalisme. Ainsi, l'animation d'un

réseau d'élus sur la mandature peut renforcer chacun-e dans l'exercice de son mandat par l'échange de pratiques et la mutualisation. De plus, nous devons permettre aux élus CSE Solidaires de mener à bien leurs missions, en effectuant les formations CSE obligatoires et la formation de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Nous devons former tou-ttes nos élu-es sur l'écologie, l'auto-organisation des luttes, le féminisme, l'antiracisme et l'antifascisme ainsi qu'aux luttes contre le validisme et la LGBTQI-phobie.

Dans sa gestion des activités sociales, le CSE doit œuvrer à la transformation sociale par le soutien et l'accès aux démarches et espaces d'éducation populaire, la découverte d'activités nouvelles, l'ouverture culturelle et à d'autres sports via des modes de participation collectifs.

Les problèmes qui se posent aux comités sociaux dans la fonction publique sont assez similaires à ceux du privé décrits ci-dessus. Mais comme les moyens d'action des CSA/CSE/CST sont encore plus limités que ceux des CSE de même que les droits de leurs élu-es, Solidaires revendique qu'ils disposent de la personnalité morale et du droit à l'expertise et, s'agissant des élu-es, des mêmes droits à la formation et aux heures de délégation que celles et ceux des CSE.

Comme dans le secteur privé, nous revendiquons la création de CHSCT dotés de personnalité juridique et l'intervention de l'inspection du travail et la création d'un délit d'entrave avec responsabilité individuelle des élu-es employeurs publics et administrations.

La question écologique étant au cœur des revendications de Solidaires, les élu-es Solidaires des comités sociaux publics et privés s'efforceront d'obtenir de leurs employeurs que l'organisation du travail soit adaptée aux impératifs climatiques et écologiques. Il faut que l'activité professionnelle réponde aux impératifs écologiques notamment en réduisant fortement son impact sur l'environnement et en incitant à la sobriété énergétique. Cette sobriété énergétique ne peut se faire au détriment des conditions de travail des travailleurs et travailleuses. Le fonctionnement de notre outil syndical visera également à prendre en compte en interne les impératifs écologiques.

De la même manière, les luttes féministes doivent trouver un écho dans les revendications que nous portons dans les IRP, notamment en matière de lutte contre les inégalités et contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

3. Organiser l'ensemble du monde du travail

Notre dernier congrès s'était donné comme objectif que nous puissions accueillir tout-e travailleur-euse qui souhaiterait nous rejoindre. Force est de constater trois ans plus tard que cela n'est toujours pas le cas.

Il est rare qu'il s'agisse de secteurs importants numériquement du salariat mais le plus souvent plutôt de ce qu'on pourrait qualifier « d'angles morts ». La pratique des discussions engagées pour savoir comment accueillir ces camarades doit être poursuivie lors de la prochaine mandature.

L'élargissement du champ de syndicalisation de structures existantes est sans doute la meilleure solution tant pour permettre d'accueillir des demandes isolées que pour éviter la multiplication de structures dans notre union.

Ainsi, des salarié-es d'agences ou organismes de droit privé ont pu être rattaché-es aux organisations syndicales des ministères de tutelle ou financeurs. D'autres expérimentent la double syndicalisation. Plus généralement, l'organisation sur des bases sectorielles et territoriales permet de combler plus facilement ces trous que le syndicalisme d'entreprise, ce qui n'interdit pas la structuration par entreprise au sein de regroupements plus larges. La commission syndicalisation et/ou des groupes de travail sera donc mandatée pour engager sur ces bases des discussions avec les organisations qu'elle identifiera comme pouvant être concernées afin de travailler sur les évolutions possibles. Elle est une ressource pour les solidaires locaux sur ces questions.

Bien sûr, cela ne règle pas la question de la vie syndicale d'adhérent-es isolé-es ou fortement minoritaires en statut et/ou lieu de travail dans leur syndicat. Cette question qui traverse plusieurs de nos organisations pourra faire l'objet d'un travail transversal afin de mutualiser les bonnes pratiques. Plus généralement, un chantier sur l'accueil des nouveaux et nouvelles adhérent-es sera également mené afin de faire un état des lieux de ce qui existe et identifier ce qui gagnerait à être généralisé.

Solidaires entamera un chantier de cartographie de la sous-traitance à partir de ses implantations. Cela mettra en lumière la réalité des filières et des collectifs de travail. L'objectif est de favoriser la structuration de nos syndicats et la coordination des actions syndicales sur les lieux de travail qui regroupent de multiples entreprises. Ce chantier permettra d'impliquer l'ensemble des syndiqué-es, élu-es ou non, qui devront être formé-es à la pratique d'enquête. Il se fera autant que possible en lien avec les chercheur-ses et les expert-es avec qui nous travaillons.

Les 18 millions de personnes à la retraite subissent toujours les méfaits du capitalisme.

La retraite est l'enjeu d'une bataille idéologique et politique. L'Union syndicale Solidaires, notamment par l'UNIRS, est présente dans cette partie de la population et porte des revendications, notamment sur le revenu disponible, la santé et les services publics, qui agit et manifeste régulièrement, notamment avec le groupe des 9 organisations de retraité-es. L'Unirs fonctionne et participe aux instances de Solidaires, exprime les revendications des retraité-es, est reconnue par les autres organisations de retraité-es et les pouvoirs publics. Chaque structure nationale et départementale a un rôle à jouer dans la syndicalisation des retraité-es, en lien avec l'UNIRS qui coordonne l'action de Solidaires vers les personnes retraitées et qui propose des matériels et des informations spécifiques aux retraité-es. La condition de prolétaire ne s'arrête pas aux frontières du lieu de travail. Notre syndicalisme ne doit donc pas s'y arrêter non plus. Dans la continuité des orientations définies à Saint-Jean-de-Monts, nous devons toujours établir des lieux d'échange et d'élaboration ouverts à tout-es les travailleuses et travailleurs, qu'ils soient dans l'emploi ou pas.

Le groupe de travail droits et libertés et la commission conditions de travail notamment, en lien avec des associations travaillant sur ce sujet, s'intéresseront à l'oppression et à l'exploitation par le travail dans les lieux de privation de liberté.

4. Grâce à un ancrage territorial

Le projet syndical de notre Union ne peut s'épanouir que s'il est porté auprès de toutes et tous les salarié-es. C'est évidemment le travail des syndicats adhérents mais aussi celui des Solidaires locaux, portes d'entrée vers notre syndicalisme. Nous l'avons déjà écrit lors de congrès précédents, les Solidaires départementaux et les Unions Locales quand elles existent, sont les pierres angulaires de notre construction syndicale interprofessionnelle. Ils doivent s'efforcer de réunir l'ensemble des différents syndicats ou sections des organisations de l'Union, publics et privés, représentés sur le département.

Soyons clair-es, dans cette période de crise syndicale, nous ne ferons perdurer et progresser notre courant syndical qu'en étant et en allant au contact de la population locale, en connaissant le terrain et les problématiques locales.

Aider les salarié-es, aider les syndicats à se créer, à se développer, monter des formations syndicales, participer à des instances ou des réunions locales/régionales interprofessionnelles, mener des campagnes interprofessionnelles, définir des actions face à des problématiques communes suppose des moyens.

Tout d'abord des moyens humains, et si l'on ne veut pas que l'interpro ne soit qu'un supplément d'âme, les différentes structures doivent mettre à leur ordre du jour les questions interprofessionnelles et dégager du temps militant (complet, partiel, par projet...) pour participer aux activités et aux instances du Solidaires local.

La question d'un quota d'un temps militant réservé à l'interprofessionnel d'au moins 2 % qui doit être alloué par les structures professionnelles (nous avons parlé d'au moins 1 % de temps syndical au congrès de 2021) et la question du salariat militant ou de mise à disposition peuvent se poser en particulier pour développer la syndicalisation, la création et le suivi de syndicats, la structuration des unions locales. C'est sans doute l'imbrication des sujets et des pratiques interprofessionnelles, professionnelles qui permettront une vraie vie des syndicats ou sections professionnelles et des Solidaires locaux.

Les Solidaires locaux doivent permettre des rencontres et des échanges, mais pour cela il faut des locaux et des personnes présentes à l'intérieur.

Sur les moyens financiers ensuite, notons que les subventions sur lesquelles s'appuient la plupart des Solidaires locaux sont, d'une part, très inéquitables selon la région/département/ville concernée et d'autre part de plus en plus revues à la baisse. Si la cotisation des syndicats locaux de Solidaires ou sections membres de l'Union au Solidaires départemental devrait être une évidence, elle n'est pas toujours aisée à mettre en œuvre et elle ne résoudrait qu'en partie les besoins de financement des Unions départementales. Aujourd'hui, la part que le National réserve aux projets locaux est insuffisante pour répondre à tous.

La commission syndicalisation et le GT budget travailleront en commun sur le sujet du financement des Unions Solidaires départementales pour étudier des pistes d'amélioration et de fluidification, en explorant, par exemple, la possibilité de financements a priori, sous forme de droits de tirage sur le budget de l'Union ou de péréquation des moyens financiers entre les UD.

Ces changements ne devront pas remettre en cause qu'une part du budget AGFPN doivent aller aux fédérations et syndicats nationaux qui portent aussi la construction et le développement de notre Union.

Du point de vue du fonctionnement interne de l'Union, les Solidaires départementaux sont notre échelon politique local. Ce sont eux qui siègent au Comité national et au Congrès et prennent part aux décisions de l'Union.

L'équilibre entre la proximité voulue, la réalité d'implantation des syndicats et la représentation nationale du local dans nos instances internes reste une priorité. Pour autant, des coordinations régionales sont devenues nécessaires au moins pour avoir une représentation régionale dans certains cas ou pour désigner des représentant-es (CESER, SRIAS, défenseur-euses syndicaux-ales...).

Elles doivent cependant rester de simples coordinations sans prérogatives politiques de

manière à ne pas contribuer à bureaucratiser notre organisation en créant un échelon supplémentaire.

De même, des Unions locales existent par endroit. Quand elles sont possibles, il est souhaitable de les développer en adéquation à la réalité du peuplement ou de l'activité d'un territoire. Il peut s'agir de mieux mailler un territoire fortement industrialisé, ou à l'activité commerciale concentrée ou simplement sur des zones très densément peuplées, ou encore mailler des territoires excentrés ou moins densément peuplés.

Il va de soi que ces UL doivent participer à la vie politique de l'Union au sein de leur Solidaires départemental. Sans en faire un puits sans fond de temps militant consacré, il est important que les allers-retours entre l'activité nationale et locale soient assurés d'abord au travers de nos instances. La prise en compte et l'adaptation de nos revendications et décisions aux réalités locales passe par une participation accrue des Solidaires départementaux aux Comités nationaux et commissions nationales.

5. Et un identifiant clair

De même que l'absence d'unité d'action interprofessionnelle est un handicap dans le rapport de forces, de même l'absence d'un identifiant clair entre organisations de Solidaires l'est aussi.

Depuis sa création le nom de notre Union a évolué à plusieurs reprises (G10, Solidaires G10, Solidaires). Nos statuts stipulent que le choix du nom « Solidaires » comme identifiant unique de l'interpro permet de dépasser l'histoire de nos organisations. Certaines ont fait un pas en avant en modifiant leur nom pour s'appeler Solidaires. Cependant, nous avons aussi une union (l'UST) qui s'est renommée en ajoutant SUD à son dernier congrès et de nombreuses UD et UL qui se nomment SUD-Solidaires. Aujourd'hui nous avons donc un syndicat qui a un nom au niveau interpro national (Union syndicale Solidaires), qui n'est pas le nom que l'on retrouve dans tous les secteurs professionnels (que ce soit SUD mais aussi STTCPOA, SNABE, SNJ...) sans que le nom de l'union y soit par ailleurs forcément rattaché systématiquement, mais pas non plus toujours celui de ses unions départementales, locales ou de secteurs.

Cela pose la question du nom donné aux nouveaux syndicats que nous créons (qui est loin de toujours être « Solidaires », et en partie parce que ce n'est pas forcément la demande des salarié-es) mais aussi celui de notre identification, notamment au moment des élections (et notamment lorsqu'il y a une liste interpro comme pour les Prud'hommes hier et les TPE/TPA aujourd'hui) mais aussi parfois dans les mouvements sociaux.

Les organisations membres sont encouragées à accoler le nom de Solidaires à leur nom et le font apparaître sur leurs différents supports de communication. Les Unions (départementales, locales, sectorielles) qui sont des émanations de l'Union doivent porter son nom. Enfin, un travail sur l'identité graphique de l'Union sera engagé et se fera dans le respect des règles d'accessibilité, en accord avec nos engagements en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans notre syndicat.

6. La commission syndicalisation et développement, un outil à réinvestir

La commission syndicalisation, développement et structuration doit être un outil central de notre organisation. C'est affirmer clairement, et sans ambiguïté, que cela doit correspondre à un engagement prioritaire des structures. Définir les champs de syndicalisation de nos organisations, dénouer le plus possible en amont les possibles conflits de champs, définir les champs nécessitant un travail spécifique ou des stratégies de développement doit être une des priorités de nos organisations.

Il est indispensable de fournir des réponses de syndicalisation adaptées à l'ensemble des salarié-es du secteur privé et des agent-es publics des trois versants de la fonction publique et de l'ensemble des établissements et autorités administratives en lien. C'est pour cela que chaque organisation doit investir cette commission afin de pouvoir échanger également sur les pratiques en cours dans les secteurs.

L'objectif de notre développement est bien d'être représentatif au niveau interprofessionnel tout en conservant au niveau de la fonction publique la représentativité durement acquise et malheureusement aujourd'hui menacée. Il faut être conscientes et conscients qu'une perte de la représentativité dans la fonction publique aurait des conséquences graves pour l'ensemble de l'Union et au-delà pour le syndicalisme de lutte. Pour toutes ces raisons, le rendez-vous électoral de 2026 sera déterminant. Au-delà de la commission fonction publique, pour une prise en charge plus collective de cette échéance, un suivi en BN et CN est indispensable. Les élections CSE 2026/2027 seront aussi un rendez-vous central pour Solidaires. Le développement de l'Union est indispensable pour le rapport de force.

Notre structuration est le fruit de notre histoire. Dans chaque organisation, il y a une

culture, une identité, un attachement et des spécificités. Cela ne doit pas nous empêcher de prendre en compte l'évolution de l'organisation du monde du travail, ni le fait que le développement de notre Union marque le pas ou le fait que si nous repartions aujourd'hui d'une feuille blanche, nous ferions peut-être différemment.

La commission est mandatée pour travailler à des propositions d'évolution de notre structuration et apporter des réponses aux questions que posait le congrès de 2021 sur le sujet. L'objectif étant de faire en sorte que tout-e travailleuse ou travailleur qui se reconnaît dans les valeurs de Solidaires puisse adhérer à une organisation membre et que celles-ci soient en capacité d'agir, de mobiliser, de défendre les travailleurs et travailleuses mais aussi de participer à la vie de l'Union.

Ce chantier sera également l'occasion de proposer une solution pour permettre aux milliers de camarades qui ne sont pas aujourd'hui comptabilisé-es dans les chiffres nationaux car adhérent-es directement à des UD, des UL ou à des syndicats qui ne sont membres que d'une UD ou d'une Union (ex. l'UST) de devenir pleinement adhérent-es, par la remontée de cotisations et une possibilité d'expression démocratique.

Afin de vérifier ces engagements et de les confirmer dans la durée, le congrès acte que chaque Comité national de l'Union accordera un point de son ordre du jour aux questions de syndicalisation/développement/structuration.

7. Construire et renforcer la formation interprofessionnelle

Les derniers congrès de notre union ont réaffirmé les enjeux de la formation syndicale qui doit permettre d'accompagner le développement de nos équipes syndicales, l'appropriation de nos valeurs et de notre projet de société.

Donner la priorité à la construction et à la mise en œuvre des formations syndicales interprofessionnelles par les Solidaires locaux ne peut pas être qu'un totem agité à chaque congrès ; il doit se concrétiser à travers des choix qui engagent toutes les structures professionnelles qu'elles soient nationales ou locales.

En cas de formations effectuées en dehors du cadre interpro, il faut néanmoins veiller à

appliquer strictement les critères de répartition financière.

En effet, les décisions de notre organisation en matière de mutualisation des moyens financiers au profit des solidaires locaux (qui datent de 2017) ont réglé, en partie, ce sujet. Cependant, la faiblesse des moyens humains mis à disposition des structures interprofessionnelles reste un souci récurrent et fragilise la formation syndicale de notre union. Chaque structure professionnelle doit mettre à disposition des formateurs et formatrices pour animer des sessions au niveau interprofessionnel.

Certaines organisations professionnelles se considèrent exonérées de cette problématique parce qu'elles ont les moyens de développer en interne des formations spécifiques à leur secteur. La formation interprofessionnelle offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers, mais aussi donne l'opportunité d'échanges précieux entre équipes militantes de différents secteurs et renforce les collectifs locaux. Seule la formation interprofessionnelle permet l'accès à la formation syndicale aux structures qui n'en auraient pas les moyens par elles-mêmes.

Pour autant, chaque structure professionnelle reste libre de sa politique de formation.

Nous réaffirmons que le Cefi-Solidaires est bien l'organisme de formation de toutes les structures de Solidaires.

À tous les niveaux de l'organisation, on doit progresser sur plusieurs sujets :

- Renforcer les solidaires locaux sur tout le territoire et se regrouper régionalement (ou sur une base inter-régionale) pour mettre en place les formations d'instances (CSE, CSA, SSCT...) nécessaires à nos équipes syndicales.
- Aux côtés des formations liées aux instances représentatives du personnel, Solidaires doit poursuivre la diversification des types de formations proposées. Au vu de notre syndicalisme de transformation sociale, les formations basées sur l'appropriation de nos valeurs et revendications sont également un axe majeur. L'objectif est de pouvoir former tou-tes nos militant-es sur des thématiques qui ne se limitent pas aux portes de nos entreprises et administrations.

Le syndicat doit s'approprier les outils pédagogiques de l'éducation populaire : outil d'autogestion, débats mouvants, élection sans candidat, respect du consentement, conférences gesticulées... Ces outils appliqués à nos pratiques syndicales permettent de faire exister des postures de coopérations collectives qui promeuvent l'émancipation, le consentement, la démocratie, la transformation sociale.

Nous multiplierons les formations militantes et économiques afin de faire perdurer notre syndicalisme. Pour cela il faut que l'ensemble des formations facturables soient réalisées.

- Afin de répondre à tous ces besoins, et notamment que nos formations répondent aux enjeux et évolutions actuels, Solidaires a un besoin essentiel tant au niveau

national (Bureau du Cefi-Solidaires, Commission Formation, groupes de travail de construction des formations) que local (Commissions Formation locale, viviers de formateur-trices...), d'une participation plus importante des structures à l'élaboration de la politique de formation.

- Il faudra, sur la prochaine mandature, développer les formations de formatrices et de formateurs locaux sur l'ensemble des sujets.

Solidaires développera, via le CEFI, des formations sur des formats courts, en visio ou en présentiel, afin de permettre des formations sur des points précis ou d'actualité. Ce nouveau format ne devra pas remplacer les formations ouvrant droit aux CFESS, ni imposer de surcharge de travail aux salarié-es du CEFI ou de Solidaires.

Nous faciliterons les échanges d'expérience et les transmissions de pratique entre les unions départementales en développant des journées ponctuelles sur des thématiques diverses de pratiques syndicales.

Une journée de débat sera consacrée à la formation syndicale lors d'un Comité National (fonctionnement, organisation, financement).

8. Faire vivre notre consensus face aux conflits

Notre syndicalisme se veut respectueux de l'histoire et des différences de chaque organisation. Pour nous, l'interprofessionnel est la mise en commun de nos idées et de nos forces sur des sujets divers et certainement pas une superstructure qui décide, seule, et qui impose ensuite ; et pas non plus une structure « à côté » qui s'occupe de sujets autres que ceux des différents secteurs.

Le mode de décision primordial choisi par l'Union est le consensus, en ce qu'il respecte chaque structure. Ce mode de décision est renforcé par le principe de base « 1 Syndicat — 1 voix » quels que soient sa taille et son nombre d'adhérent-es. Différent du vote majoritaire (qui impose une position sur une autre) ou du compromis qui accepte une partie au moins d'une position adverse avec une contrepartie, le consensus est l'art de trouver une solution acceptable pour tous-tes. Le consensus n'est jamais totalement satisfaisant pour toutes les positions, il traduit la volonté collective de s'accorder sur les positions acceptables par l'ensemble des participant-es et donc de poursuivre le débat sur ce qui ne fait pas l'unanimité. Bien sûr, il nécessite la volonté de chaque structure pour construire une position commune. Et il est d'autant plus facile d'y arriver que les protagonistes se

connaissent et connaissent leurs milieux et conditionnalités respectives.

Ainsi, toute occasion de se rencontrer facilite cette discussion consensuelle. L'expérience le montre, les échanges préalables en GT, en commissions, en formations ou réunions favorisent grandement la détermination d'une position commune quand celle-ci est nécessaire.

Le consensus demeure un défi tout en étant le processus qui nous permet une discussion et des avancées permanentes sur différents sujets. Il ne s'agit pas de se renier en ne faisant pas gagner sa position initiale mais d'avancer ensemble. Ainsi, ce sont tous les syndicats qui pourront porter telle ou telle revendication ou s'atteler à une campagne commune plutôt que d'en laisser 51 % faire sans les autres.

Corollaire du consensus dans nos statuts, le droit de veto accordé à chaque syndicat se veut la garantie du respect de spécificités. Il est nécessaire de réunir l'ensemble des structures nationales lors d'une discussion en BN sur ce que sont et doivent être le consensus, sa construction et le droit de veto.

Pour autant, l'expérience a montré qu'il a pu être utilisé ou menacé d'être utilisé comme arme dans un conflit pour jouer sur le rapport de force interne. Cette utilisation va à l'encontre de l'esprit de consensus. Il faudrait que chaque structure travaille à son usage du droit de veto.

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel, motivé par écrit dans les plus brefs délais afin qu'il soit porté à la connaissance de toutes et de tous, et qu'il émane d'un mandat bien défini.

9. Notre Union dans le champ syndical

L'unité d'action syndicale est importante mais n'est pas une fin en soi : la recherche d'unité d'action entre organisations syndicales est justifiée s'il s'agit d'augmenter la force des mouvements revendicatifs pour qu'ils puissent être victorieux : ce fut le cas dans le passé grâce à des intersyndicales soudées et combatives. Mais il devrait être exclu de vouloir maintenir une unité d'action syndicale à tout prix si la pertinence des objectifs revendicatifs visés s'en trouvait altérée. D'ailleurs, des syndicats, même seuls, ont parfois pu mener de grandes grèves ; sans compter des mouvements sociaux d'ampleur qui ont pu se développer, au moins dans un premier temps, hors cadre syndical. L'important, dans

ce contexte diversifié, c'est le rôle actif que peut jouer notre syndicat. Depuis plusieurs années, notre Union est devenue un acteur de premier plan dans le mouvement syndical français. Notre visibilité médiatique, dans les mobilisations mais aussi notre participation et notre rôle dans les intersyndicales interprofessionnelles nationales comme locales en sont la preuve. Sans nier les difficultés, notre syndicalisme unitaire, démocratique et combatif est aujourd'hui reconnu.

Au printemps 2023, la réforme des retraites voulue par le gouvernement et le patronat a provoqué un vaste mouvement d'opposition. Ce dernier a fait ressurgir le débat sur les relations entre les organisations syndicales et les partis politiques. Ce travail peut bien entendu avoir lieu dès lors qu'il y a un respect mutuel et dans le respect de l'indépendance syndicale. Il doit servir à l'élévation du rapport de force. Plus le mouvement social est puissant et plus il pèse sur son débouché et sur ses conséquences. C'est aux organisations de travailleuses et travailleurs et à la base du mouvement ouvrier d'organiser le mouvement social. Dans le cadre de nos relations avec les partis politiques, il importe de rappeler l'engagement de l'Union pour une transformation sociale émancipatrice, qui induit une forte composante autogestionnaire.

Une vigilance toute particulière reste de mise quand les politiques sont les employeurs directs ou indirects.

Développer et renforcer notre outil syndical en recherchant la nécessaire unité syndicale a toujours été central pour notre Union. L'unité syndicale lors du mouvement de défense de nos retraites en 2023 a été déterminante pour la crédibilisation de nos revendications (nous avons gagné la bataille de l'opinion publique) et la légitimation du mouvement syndical dans ce combat. Pour autant, Solidaires se doit d'être force de proposition, et si besoin de prendre des initiatives en son nom propre.

La question de l'implantation et du développement syndical dans l'ensemble du salariat est une nouvelle fois soulevée. L'unité ne peut résoudre toutes les carences de notre organisation et du syndicalisme en général. Elle n'a pas été suffisante pour braquer les projecteurs sur le Medef ni obtenir le retrait de la réforme. Malgré les difficultés que nous pouvons rencontrer dans certains secteurs ou départements avec les autres organisations syndicales, il faut réaffirmer notre volonté de construire à tous niveaux, chaque fois que c'est possible une unité pratique, vivante, engageant nos structures comme nos équipes : tournées intersyndicales, matériel commun, réunions communes... sont des pistes à explorer pour l'avenir.

Le mouvement contre la réforme des retraites a relancé le débat sur la caisse de grève dans de nombreux secteurs. Nous devons le poursuivre dans l'union au cours de la prochaine mandature.

L'expérience de cette unité n'en interroge pas moins l'état du syndicalisme. Si c'est bien l'unité d'action – et sa réalité – qui en détermine les enjeux, il faut néanmoins assumer qu'aujourd'hui, le syndicalisme dans son ensemble –, expression des intérêts des

travailleuses et des travailleurs avec ou sans emploi, en formation, en retraite mais aussi de leurs perspectives d'émancipation – est engagé dans une course de vitesse avec l'accroissement des inégalités économiques et sociales, la menace fasciste et l'urgence climatique et écologique.

Force est de constater que le syndicalisme en France est affaibli, notamment en termes d'adhésions où seul-es 10 % des salarié-es sont syndiqué-es. Cela s'explique par la dégradation des conditions d'emploi (précarité, contrats et statuts différenciés...), l'explosion des cadres de collectifs de travail, l'individualisation des rémunérations, les différentes lois qui éloignent et réduisent le nombre des représentantes et représentants du personnel mais aussi leur champ d'action que ce soit dans le privé ou dans la Fonction publique.

Au vu de l'accumulation des défaites et donc des reculs sociaux structurels, le sentiment d'un certain nombre de salarié-es que le syndicalisme ne peut stopper ni les réformes néfastes du pouvoir ni ceux et celles des secteurs professionnels et encore moins obtenir de nouveaux droits est prégnant.

Solidaires pense que l'unité se construit par la base et ne se décrète pas par le haut. Il nous faudra interroger les équipes militantes locales, pour sonder la réalité – et la possibilité – des cadres intersyndicaux sectoriels et interprofessionnels. Là où c'est possible, nous devons travailler à des cadres unitaires renforcés qui peuvent être pérennes, par exemple sur des sujets précis. Dans cette optique Solidaires s'attachera à renforcer les cadres unitaires de lutte déjà en place (antifascisme avec VISA, féminisme avec l'intersyndicale femmes...) pour les étendre à d'autres questions essentielles comme celles de la protection sociale (maladie, retraites, chômage), de la réduction du temps de travail, de l'immigration, des questions environnementales...

Avant d'envisager l'unité des organisations syndicales, nous travaillons à l'unité des travailleuses entre elles et eux, considérée comme un préalable prépondérant.

L'Union syndicale Solidaires n'a jamais considéré son existence comme une fin en soi. Mais l'éventualité d'une évolution devrait s'appuyer sur un débat profond, à la base, parmi les syndiqué-es.

L'Union syndicale Solidaires ouvre en son sein, à tous les niveaux, un débat sur l'évolution du syndicalisme et de quel outil serait capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et des travailleurs.

Il ne s'agit donc pas de mettre de côté ce qu'est l'Union syndicale Solidaires, ses syndicats et ses équipes militantes. Si nous existons c'est parce que notre syndicalisme continue d'incarner des pratiques militantes, des orientations, des valeurs qui lui sont propres. Il convient donc de le renforcer.

L'attachement à l'auto-organisation des luttes ; à la grève reconductible, à une démocratie syndicale donnant la priorité aux collectifs syndicaux de base ; notre prise en compte des oppressions racistes et patriarcales comme notre engagement écologique et internationaliste ; la recherche des voies d'une transformation sociale résolument anticapitaliste : autant de marqueurs forts du syndicalisme Solidaires et de sa capacité à réinterroger ses pratiques.

Notre syndicat s'est souvent caractérisé par son ouverture à d'autres partenaires du mouvement social, structurés comme Attac ; ou à des collectifs, par exemple ceux qui défendent les sans-papiers, les mouvements féministes... ; voire, parfois, à des mouvements sociaux spontanés, tels « Nuit Debout »... C'est positif important à l'époque où se multiplient depuis quelques années les révoltes et les contestations remettant en cause le modèle économique et social dominant.

Au-delà de ce que représente notre outil commun, ce sont ces pratiques, ces orientations, ces valeurs qui doivent être réfléchies dans leur transmission et leur appropriation en interne, s'affirmer davantage chez nos militant-e-s, parmi les travailleuses et les travailleurs, dans les entreprises, les services publics et, les territoires et auprès de la jeunesse. Cela veut dire renforcer nos équipes syndicales existantes et en construire de nouvelles sur ces bases. Pour construire la grève générale dans les mobilisations sociales, nous devons tenir compte de l'évolution du salariat et de ses moyens d'action. De plus en plus de travailleur-euses se contentent de participer aux manifestations sans être grévistes sur la journée entière (télétravail, congés, débrayage...).

C'est de l'ensemble de notre syndicalisme qu'il faut être capable de tirer un bilan, pour dégager sans tabou des perspectives d'évolution.

Pour l'Union syndicale Solidaires, l'engagement au sein de l'Alliance écologique et sociale est stratégique, tout comme le travail avec d'autres associations et collectifs. L'AES porte des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste. Syndicat de transformation sociale, notre organisation considère que les questions touchant au travail, à l'emploi, aux salaires, aux droits sociaux et à la préservation de l'environnement sont intimement liées, ainsi que le mouvement historique contre la réforme du système de retraite l'a montré. Avec l'AES, Solidaires mène des luttes pour apporter une réponse aux crises sociétales, sociales, environnementales, économiques ou encore sanitaires.

Il reste pour l'AES à développer plus de collectifs locaux.

10. Pour un Bureau national qui assume pleinement son rôle

Les CN et BN ont peut-être été conçus jusqu'ici un peu trop comme des instances où s'additionnent les représentations des fédérations, syndicats nationaux et Union départementales. On y vient défendre la position de son organisation et faire le point sur son actualité sectorielle ou géographique, à charge du Secrétariat national (SN) de faire les arbitrages et les synthèses.

S'il est légitime pour chaque structure de défendre sa position ou ses mandats, une logique et une intervention interprofessionnelle n'est pas la seule somme des intérêts professionnels. Elle est une élaboration collective. L'organe directeur de notre Union est son Bureau national. Il est statutairement responsable de son animation. Siéger au BN c'est de fait prendre en charge l'activité interprofessionnelle de l'Union au plan national — et donc se positionner en son sein, certes avec toute l'expérience et les débats de son champ professionnel, mais à l'appui d'une démarche interprofessionnelle.

Des formations aux fonctionnements des instances et GT de Solidaires seront offertes aux nouvelles-aux représentant-es de structures.

C'est enfin prendre en charge – en tant que BN – les responsabilités qui en découlent. Au-delà de son renfort absolument nécessaire, le SN peut être assisté d'un membre ou d'un groupe de membres du BN, proposé-es par leurs structures, chargé de l'exécution d'une décision, d'un mandat, dont il est responsable devant le BN.

De la même façon, et cela existe déjà, des camarades hors SN suivent pour l'Union des dossiers, participent à l'animation de commissions et/ou nous représentent dans des collectifs. Cette pratique permet aux organisations, qui mandateraient des camarades pour des tâches précises, de participer à l'animation de l'Union en soutien au SN.

11. Pas d'agresseur dans notre Union syndicale

Consciente que des violences sexistes et sexuelles (VSS) peuvent s'exercer en son sein, l'Union syndicale Solidaires réitère son engagement à soutenir et accompagner les victimes. Solidaires se positionne sur une présomption de croyance des victimes. Les structures de Solidaires s'engagent dans la mise en place de procédures de traitements des cas de VSS, avec comme préalable la suspension des personnes désignées comme agresseur-es.

12. Notre Union est sans concessions face à l'extrême droite

« Syndicalistes, donc antifascistes » écrivions-nous lors de notre précédent congrès, insistant sur le fait qu'aucun arrangement n'était possible avec les thèses ou les organisations d'extrême droite. Depuis, le danger s'accélère. Banalisée par certains médias et profitant de la diffusion de ses idées par les partis gouvernementaux, elle a obtenu de nombreux-ses élu-es. Les structures de l'Union ne peuvent en aucun cas être amenées à travailler avec ces élu-es ni avec celles et ceux qui s'allient à ces élu-es ni avec celles et ceux qui propagent les idées d'extrême droite. L'extrême droite est aux portes du pouvoir en France, comme dans d'autres pays du monde.

Nous pensons qu'il n'est pas égal de faire du syndicalisme face à un gouvernement autoritaire ou aux tendances illibérales ou face à un gouvernement d'extrême droite, et nous devons réfléchir dès maintenant aux mesures à prendre si nous n'arrivons pas à empêcher sous peu l'arrivée de l'extrême droite à la tête de l'État et dès aujourd'hui dans certaines collectivités territoriales.

Ces réflexions à conduire dans Solidaires comprennent au moins :

- Développer de bonnes pratiques de gestion des fichiers nominatifs (réflexion sur la nature des informations à stocker, durée du stockage, support sécurisé de stockage...);

- Déployer, en interne et en lien avec des associations compétentes sur les sujets juridiques, des méthodes qui nous permettront de défendre nos militant-es et nos collègues en cas d'attaque sur les réseaux sociaux, de diffamation, de tentative de dissolution... ;
- Continuer et renforcer notre travail d'identification d'avocat-es et de juristes capables de porter nos dossiers soit en défense soit en attaque.

Le BN est mandaté pour conduire ces réflexions, à tous les niveaux de Solidaires : BN, UD, syndicats et fédérations et rendre opérationnelles les méthodes qui auront été définies le plus vite possible.

Notre Union syndicale, même si elle est porteuse de valeurs et de pratiques, n'est hélas pas à l'abri. Dans cette période où le confusionnisme progresse chaque jour, dans un contexte où le rejet de la classe politique aux manettes peut brouiller les cartes, des adhérent-es ou des militant-es peuvent être tenté-es par la recherche de discours « alternatifs » (santé, monnaie, environnement, sport, pédagogie...) dont certains sont des chevaux de Troie d'idéologie de l'extrême droite. Il est urgent d'identifier, de visibiliser et d'informer les adhérent-es et militant-es de Solidaires sur la réalité de ces mouvements ou médias « alternatifs », véritables points d'entrée de réseaux à tendance sectaire et/ou liés à l'extrême droite politique. Si nous continuons à porter la consigne de « pas une voix pour l'extrême droite », on ne peut savoir ce que chacun-e fait, ou pas, dans l'isolement.

Mais l'appartenance à une organisation d'extrême droite, la participation à une initiative organisée par l'extrême droite, la candidature sur une liste d'extrême droite ne sont pas compatibles avec l'appartenance à Solidaires.

Dans l'ensemble des mouvements sociaux où nous participons, nous combattons la présence de l'extrême droite.

Si l'exclusion d'un-e adhérent-e est du ressort de son syndicat professionnel, c'est une responsabilité devant l'Union qu'aucune organisation ne saurait tolérer en son sein un-e militant-e d'extrême droite. Chaque organisation est donc invitée à prendre les mesures statutaires et établir les procédures pour faciliter cet exercice. Une organisation qui ne prendrait pas ses responsabilités se placerait en situation de suspension de notre Union, selon le protocole afférent.

Le bureau national est chargé d'étudier les dispositions statutaires nécessaires à l'application de la présente résolution.

État des lieux du développement de l'union

Après avoir stagné autour des 100 000 adhérent-es, le nombre de syndiqué-es dans notre Union baisse maintenant depuis plusieurs années. Ainsi, alors que nous étions 102 000 cotisant-es en 2017, nous ne sommes plus que 97 202 en 2021 et 95 676 en 2022. À l'heure où nous écrivons ces lignes (pourtant à la mi-décembre), les données 2023 ne sont pas encore totalement consolidées. Cela renvoie à la limite de l'exercice, les cotisations étant payées sur le chiffre au 31 décembre de l'année précédente, mais trop souvent un an plus tard, ce qui au-delà des problèmes de trésorerie que nous avons évoqués dans nos instances institue un décalage entre la réalité de nos dynamiques et la perception chiffrée que nous pouvons en avoir. Ainsi, nous ne pourrons sans doute mesurer « l'effet du mouvement retraite » que fin 2024, du fait du décalage dans la remontée des cotisations. Cependant, elles laissent présager un nouvel exercice en repli important qui ne devrait pas dépasser les 92 000 adhérent-es. Il faut certes y ajouter quelques milliers d'adhérent-es de structures qui sont hors du décompte soit parce qu'adhèrent directement à des UD ou UL, soit parce qu'adhèrent à des structures qui sont rattachées à des UD mais pas fédérées nationalement (SUD Nettoyage IDF (75), SUD Nettoyage Occitanie (31), SUD Commerce et services IDF, UNIS-Metis (21), SUD IMA (79), SDACOPAA (41)...*) auxquelles s'ajoutent quelques adhésions à l'UST qui ne passent pas par des organisations nationales. Cette situation n'étant pas nouvelle, elle ne vient pas modifier le constat établi ci-dessus d'une baisse globale des adhésions. Pourtant, l'Union a développé de nouvelles implantations : adhésions de la fédération des Urbains et interurbains, des transports routiers, de Solidaires Jeunesse et sport. Cependant, ce dernier champ était auparavant couvert par la fédération SUD éducation. Dans le même temps, nous avons perdu plusieurs organisations : SUD Convoyeurs de fonds a été officiellement radié des structures membres faute de cotisations sur plusieurs années et de réponses aux relances. Solidaires Autorité de la concurrence a fusionné avec un syndicat de son administration et si les voix se sont portées sur Solidaires aux dernières élections professionnelles, n'est plus formellement à ce jour membre de notre union. Cependant, ces deux structures représentaient moins d'une centaine d'adhésions à elles deux. Enfin, SUD Banques est en situation de liquidation judiciaire, ce qui devrait ramener notre nombre de structures nationales à 52 en 2024. Dans le détail, 4 structures de l'Union représentent 57 % des adhésions et perdent chacune des adhérent-es (pour des raisons diverses, qui peuvent être y compris des champs de syndicalisation qui se réduisent par diminution du nombre de personnels) ce qui se ressent directement sur la dynamique totale. Les 7 plus grosses structures représentent à elles seules 72 % des adhésions. 46 structures se partageant donc les 28 % restant. Cette donnée n'étant sans doute pas complètement étrangère à un certain nombre de constats que nous faisons sur le fonctionnement de l'Union et la participation à sa vie démocratique. 13 structures comptent moins de 100 adhérent-es dont 5 en ont moins de 50. Nous pouvons également

pointer des structures en développement notamment dans le privé (ASSO, Informatique, CAM) mais aussi dans la Fonction publique (éducation).

Du point de vue électoral

Dans le privé

D'après la dernière mesure d'audience nous sommes présent-es sur seulement 5,59 % des CSE (représentant cependant 18,5 % des salarié-es). Lorsque nous déposons une liste, nous réalisons en moyenne 19 % des voix. Il y a donc un espace pour notre courant syndical dans les entreprises et les associations mais 81,5 % des salarié-es du privé, hors TPE, n'ont pas la possibilité de voter pour un syndicat de Solidaires. En 2017, la mesure d'audience dans le secteur privé de la DGT nous accordait 181 405,44 voix** soit 3,46 % et nous étions représentatifs dans 35 branches. En 2021 la mesure d'audience de la DGT nous accordait 184 513,47 voix** soit 3,68 % et nous sommes représentatifs dans 30 branches (mais des branches ont fusionné ou ont été éliminées). En 2013 Solidaires dépassait 8 % des suffrages dans 7,4 % des branches, 7,6 en 2017 et 7,8 en 2021. Une progression donc. Une nouvelle mesure sera connue en 2025.

Élections FP de 2022

Dans la fonction publique d'État, Solidaires récolte 62 900 voix soit 6,6 % des voix (0,9) et obtient un siège au CSFPE, perdant une place au profit de la CFE-CGC. Dans la Fonction publique territoriale, Solidaires récolte 31 300 voix soit 3,9 % des voix (-0,1) et perd son siège en CSFPT. Dans la Fonction publique hospitalière, Solidaires récolte 31 500 voix soit 8 % des voix (-0,4) et perd un de ses deux sièges en CSFPH. Sur l'ensemble de la Fonction publique, Solidaires est donc logiquement en recul également (124 500 voix, 5,8 %, -0,6).

Au niveau interprofessionnel public/privé

La direction générale du travail publie donc une mesure de l'audience des organisations syndicales (la « représentativité interprofessionnelle ») en ne prenant en compte que les suffrages issus du secteur privé (élections CSE, élections TPE/TPA, élections chambres d'agriculture), mais refuse de publier une audience cumulant public et privé... qui serait plus proche de la réalité. Pour Solidaires, en cumulant les 124 500 voix issues des élections de la Fonction publique et les 184 513 voix issues du « secteur privé », nous récoltons 309 013 suffrages, et nous donne une audience de 4,31 % (CFDT 24,31 %, CGT 22,33 %, FO 16,29 %, GGC 9,5 %, CFTEC 7,46 %, Unsa 7,69 %). Nous étions à 4,56 % en 2021 : ce recul s'explique par les résultats des élections Fonction publique de 2022, l'Union syndicale Solidaires étant (avec l'Unsa) l'organisation où la part des voix issues de la Fonction publique est le plus important (40 %) dans l'audience cumulée.

* les chiffres entre parenthèses indiquant le département de l'UD de rattachement et non le nombre d'adhérent-es.

** les décimales s'expliquent par les clefs de répartition en % lors de listes communes.



MODIFICATIONS STATUTAIRES



Article 11 des statuts

Le Secrétariat fonctionne en mode collégial. Il est composé de : → deux co-délégué-es général-e, dont au moins une femme.

(suppression : deux co-délégué-e général-e, à parité femme/homme)

Article 1-i du Règlement intérieur

Lorsqu'une organisation fait évoluer son champ de syndicalisation, elle doit alerter le Bureau National pour avis, si possible préalablement à l'arrêt de sa décision. Dans le cas d'un syndicat local, c'est le Solidaires Départemental qui assure le lien avec le Bureau National.

Article 6 du Règlement intérieur

Il y a obligation pour le Bureau National d'anticiper et mettre en œuvre un accompagnement pour un retour au poste ou une reconversions professionnelle pour le ou la secrétaire national-e venant à bout de son mandat et ceci conjointement avec son syndicat d'origine.

Article 7 alinéa 2 du Règlement intérieur

Le ou la trésorier-re communique au premier Bureau national de l'année, la liste des structures à jour de cotisation à N-1, le Bureau national définit ainsi quelles structures pourront prendre part aux décisions de l'année en cours.

ANNEXES

Déclaration du 9^e Congrès de l'Union syndicale Solidaires

Motions adoptées au congrès

Platerforme revendicative chômage-précarité

Platerforme revendicative Palestine

Bilan d'activité – Assemblée générale du CEFI

Statuts de l'Union syndicale Solidaires

Règlement intérieur





Déclaration du 9^e Congrès de l'Union syndicale Solidaires

L'Union syndicale Solidaires a tenu son 9^e Congrès dans un contexte mondial délétère : guerres en cours ou qui menacent, nationalisme, montée de l'extrême droite, tandis que les trajectoires prises pour ralentir et stopper les changements climatiques sont plus qu'insuffisantes. Comme l'ensemble des populations, les travailleuses et travailleurs sont confrontés directement aux conséquences de ces conflits comme de la crise écologique.

Sans surprise, loin d'amorcer un quelconque virage pour aller vers plus d'égalité, de justice et d'espoir, ce gouvernement mène tambour battant des politiques ultra-libérales qui démantèlent les conquits sociaux : attaques frontales de l'assurance chômage, discours sur la dette conduisant à raboter encore plus les politiques publiques et les moyens de services publics déjà exsangues, remise en cause du statut de la fonction publique et provocations comme le projet d'extension du licenciement dans la fonction publique, ou encore un énième projet de loi Travail qui remettra en cause les droits des travailleuses et travailleurs... pour mieux asseoir encore la réalité d'un gouvernement totalement au service du patronat et des ultra-riches.

Le gouvernement attaque quotidiennement nos libertés, couvre les violences policières et renforce les systèmes de dominations sexistes et racistes. Élu face à l'extrême droite, ce pouvoir politique s'approprie ouvertement ses positions (loi immigration...), les installe dans la société, et nous fait glisser dans une société de plus en plus autoritaire, de répression et de sanctions particulièrement à l'encontre des militant·es.

Dresser ce constat lucide n'est pas faire preuve de défaitisme : c'est une tonalité offensive qui se dégage de nos débats. Notre combat syndical est clairement orienté vers la justice sociale et environnementale, l'égalité, la défense des libertés publiques et individuelles et contre le système capitaliste.

Les débats de notre congrès pointent des éléments essentiels dans la perspective d'un changement profond de société qui se traduiront concrètement par des revendications et des actions claires :

- une campagne sur les salaires et l'égalité des droits pour tous et toutes parce que la question de la répartition des richesses reste centrale pour une majorité des

- travailleurs et travailleuses ;
- la conquête de nouveaux droits :
 - un nouveau statut du salarié-e (pour une continuité du salaire et des droits sociaux entre deux emplois), augmenté de droits notamment dans les phases de reconversion des entreprises polluantes, en associant pleinement les travailleurs et travailleuses à ces reconversions ;
 - une déclinaison de revendications, en particulier d'amélioration de la Sécurité sociale :
 - une sécurité de l'accès à l'alimentation incluant les travailleurs-euses qui l'assurent, dans le respect de l'environnement ;
 - le droit au logement.
 - les revendications d'un congé hormonal (dont menstruel), de 26 jours par an, sans justificatifs, inclusif, pour de meilleures conditions de travail de plus de la moitié de la population
 - une véritable politique du handicap offensive pour sortir de l'enclave ces travailleurs et travailleuses,
 - la déconstruction des discours sur l'IA et leurs impacts sur le travail et nos vies...

Solidaires s'engage à mettre toute son énergie pour démontrer que le syndicalisme est porteur d'un projet de transformation sociale pertinent, que l'unité intersyndicale, l'initiative et la maîtrise des luttes par les salarié-es sont une force et à l'échelle mondiale en renforçant le RISL.

Solidaires ouvre en son sein, un débat sur l'évolution du syndicalisme, et sur quel outil serait capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et travailleurs.

Nous avons confirmé l'importance d'un lien étroit avec le mouvement social, les collectifs et associations de lutte et la nécessité de développer l'Alliance écologique et sociale.

C'est en portant des perspectives d'amélioration de nos vies et emmenant des luttes gagnantes que nous ferons reculer l'extrême droite dont le Rassemblement National qui n'est jamais à l'aise en période de fort mouvement social... parce que profondément vecteur d'un projet néolibéral, de divisions et de haine à l'opposé des aspirations d'émancipation, d'égalité et de justice sociale de notre syndicalisme. Une campagne, si possible unitaire, sera proposée et menée contre les idées d'extrême droite plus particulièrement à destination des travailleurs et travailleuses.

Force est de constater que pour relever ces défis, il nous faut également les moyens de gagner tandis que nous avons à faire face à un gouvernement allié du patronat, décomplexé, autoritaire et qui n'hésite pas à réprimer et criminaliser les organisations du mouvement social de plus en plus.

Face à cela, nous avons tiré les leçons du mouvement des retraites de 2023 qui a confirmé la capacité du syndicalisme à mobiliser très largement le monde du travail. Mais pour gagner le rapport de force, il faut plus de grèves, sans exclure les formes de blocages

qui se sont multipliées dans leur diversité.

Pour plus de grèves, il faut plus de syndicats de terrain et de lutte, dans les entreprises les administrations, plus de syndiqué-es et la conviction de pouvoir gagner. Organiser massivement les travailleuses et les travailleurs, dans une structure qui défend notre classe sociale, qui cherche à développer une démocratie concrète et à lutter contre toutes les précarités, dominations et oppressions est indispensable pour Solidaires. C'est pour cette raison que le congrès fait de notre développement une priorité des trois prochaines années. Il faut en finir avec les déserts syndicaux qui ne profitent qu'au patronat.

Nous mènerons la réflexion à la base, sur les formes et les tactiques pour faire de la grève l'outil central et populaire de nos prochaines luttes et mobilisations sociales. Cela suppose aussi que l'ensemble des travailleurs, travailleuses dans toutes leurs composantes en soient acteurs et actrices.

Pour Solidaires, face à l'ensemble des attaques, un mouvement syndical fort, unitaire, offensif, indépendant, internationaliste, écologiste et féministe est d'autant plus nécessaire.

Travailleurs-ses en activité, au chômage, en formation, en retraite, avec ou sans-papiers, ont des intérêts communs à défendre. Le congrès confirme le syndicalisme et spécialement notre syndicalisme de terrain, alternatif, horizontal et de transformation sociale comme outil utile et efficace pour répondre aux multiples défis, sortir du renoncement et faire de chaque travailleuse et travailleur l'actrice et l'acteur de sa résistance et de ses luttes.

Au-delà, nous continuerons notre travail quotidien avec les collectifs et organisations du mouvement social, en France et à l'étranger, qui œuvrent chaque jour pour les alternatives qui s'inscrivent dans notre projet de transformation sociale.

La tenue des Jeux Olympiques et paralympiques en France servent de prétexte pour s'affranchir toujours plus du Code du travail, écraser les populations les plus précaires, et étendre le contrôle sécuritaire. L'Union syndicale Solidaires et ses organisations seront particulièrement vigilantes, mobilisées et actrices de toute lutte sociale initiée par les travailleuses et travailleurs à l'encontre de ces reculs.

L'Union syndicale Solidaires apporte son soutien plein et entier à ses syndicats et aux travailleurs et travailleuses actuellement engagé-es dans des mouvements de grève, notamment les luttes des sans-papiers qui continuent.

L'Union syndicale Solidaires proposera à l'ensemble des forces syndicales de discuter de la construction de la riposte face aux mauvais coups qui se préparent. Ni l'austérité, ni le rabotage du Code du travail, ni les attaques contre la fonction publique ne sont acceptables.

L'Union syndicale Solidaires appelle d'ores et déjà à défiler en nombre le 1^{er} mai contre l'austérité, pour nos salaires et pour la paix. L'union fait notre force !

Toulouse-Labège, le 25 avril 2024



UTOPISTE DEBOUT

RÊVE GÉNÉRALE

Solidaires

Collectivités

13-21

Solidaires PTT

Solidaires



ordre du jour modifié

Jeudi 25 avril 2024

- 8h : distribution des boîtiers de vote
- 8h30-9h15 : **Débat en plénière Statuts et vote**
- 9h15 - 10h45 : Réunion des délégations pour préparer les plénières des résolutions 2 et 3
- 10h45 - 11h : Pause
- 11h - 13h : **Débat et vote sur résolution 2**
- 13h - 14h : Déjeuner
- 14h30 - 16h30 : **Débat et vote sur résolution 3**
- 16h30 - 17h : Réunion du bureau national, élection du secrétariat national
- 17h15 : Pause
- 18h30 : **Motions d'actualité**

Motions adoptées au congrès

Soutien à la lutte contre l'A69

L'Union syndicale Solidaires Tarn, réunie en congrès à Toulouse, réaffirme son engagement dans la lutte contre l'A69 et apporte tout son soutien aux collectifs et opposant-es victimes de la répression et confronté-es à un acharnement des décideurs politiques et des pouvoirs publics pour les criminaliser et les discréditer.

L'Union syndicale Solidaires dénonce l'ineptie et le danger dans ce projet d'autoroute entre Castres et Toulouse, projet doublement désapprouvé par le Conseil National de la Protection de la Nature et par l'Autorité environnementale (avis respectivement émis en septembre et octobre 2022). Apparu dans les années 2000, ce projet est non seulement obsolète mais dangereux par le mépris qu'il affiche pour l'urgence climatique. Il s'inscrit dans un modèle de société que nous réprouvons, un modèle qui impose d'aller toujours plus vite, de travailler toujours plutôt longtemps, qui abîme nos existences en même temps que les territoires que nous habitons.

La mise en place de ce projet ne répond nullement à un processus démocratique. Comme le révèlent de récentes enquêtes médiatiques, il est porté par le puissant groupe Pierre Fabre qui exerce un lobbying forcené au mépris de toute considération écologique et sociale.

Hors les intérêts du groupe Fabre et de l'entreprise NGE-Atosca, rien ne justifie cette autoroute qui aurait un coût prohibitif (17 € pour gagner à peine 20 minutes) et conduirait au bétonnage de 400 ha de précieuses terres naturelles et cultivables. Ce projet nécessite l'extraction et le transport de 2,6 millions de tonnes de granulats. Il draine avec lui des usines à bitume qui s'installent à proximité des lieux de vie, notamment d'écoles, menaçant la santé des habitant-es et dégradant leurs conditions d'existence. La vitalité d'un territoire se mesure à la capacité qu'ont ses habitant-es à y travailler, à s'y nourrir, à y tisser des liens de sociabilité, à y satisfaire leurs besoins sans multiplier les déplacements. Ce dont ont besoin les habitant-es d'un territoire c'est de services publics de proximité, d'un environnement sain, de transports publics qui leur permettent de se déplacer sans polluer.

Des universitaires, des collectifs d'habitant-es, des associations environnementales ont mené une expertise de terrain et fourni un travail documenté pour montrer les méfaits de cette autoroute, les risques que fait prendre, à court et à long terme, un tel projet. Des propositions sont faites pour ouvrir une autre voie : aménagement de la RN 126, développement du fret ferroviaire, déploiement des transports publics, bus et train. L'Union syndicale Solidaires soutient ces propositions, attentives aux enjeux écologiques et sociaux de la période.

Face à ce projet désastreux, la résistance s'organise : apparue dès les prémices du projet, cette résistance se renforce au fur et à mesure des travaux qui se poursuivent à marche forcée. Les opposant-es subissent une lourde répression qui porte de graves atteintes à leurs droits et met leur vie en danger. La brutalité de cette répression est telle qu'elle a été dénoncée par le rapporteur de l'ONU en charge des défenseurs de l'environnement. Elle s'accompagne d'exactions commises par des groupuscules violents sous le regard complaisant d'élu-es et d'autorités.

L'Union syndicale Solidaires dénonce cette répression et le climat de terreur qui est entretenu. Elle demande a minima la suspension des travaux. Cette mesure est d'autant plus justifiée qu'une enquête parlementaire est en cours et que des recours en justice sont en attente de traitement. Elle s'impose pour apaiser les tensions et éviter un drame. Le département du Tarn reste meurtri par la mort de Rémi Fraisse, militant écologiste tué en octobre 2014 d'une grenade lancée par un gendarme, meurtri aussi par les violences et les représailles qui ont entouré l'opposition au barrage de Sivens. Une telle situation ne doit pas se reproduire. Il appartient aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'éviter.

Solidarité avec la mobilisation pour un plan d'urgence pour l'école publique en Seine-Saint-Denis !

Depuis le 26 février 2024, dans le département le plus jeune mais aussi le plus pauvre de France hexagonale, les personnels se mettent en grève par milliers pour demander un plan d'urgence 93, le retrait de la réforme du « choc des savoirs » et l'égalité réelle des droits pour tou-ttes les élèves. Alors que la grève a repris le lundi 22 avril, sur le mot d'ordre « Pas de moyens, pas de rentrée ! », Solidaires affirme sa solidarité avec la mobilisation des personnels pour un plan d'urgence pour l'école publique en Seine-Saint-Denis. Solidaires affirme plus généralement sa solidarité avec toutes les luttes en cours en France actuellement pour le service public d'éducation, qui ont été portées par cette mobilisation emblématique. C'est par la grève et la mobilisation que des services publics favorisant l'égalité réelle doivent être défendus et renforcés, dans l'éducation comme ailleurs.

En Seine-Saint-Denis, le service public d'éducation est gravement défaillant. À la rentrée 2023, il n'y avait pas « un prof devant chaque classe » dans le 93. Environ 40 % des écoles et établissements manquent d'au moins un personnel du pôle médico-social, Assistant-e social, Infirmier-e, médecin scolaire ou PsyEN alors que les conditions d'accueil pour les élèves et de travail pour les personnels sont de plus en plus dégradées et souvent indignes !

En outre, les politiques publiques en matière d'éducation ne résorbent pas les inégalités dans le 93, elles les aggravent ! Il faut rattraper le retard dû au sous-investissement chronique de l'État en matière d'éducation en Seine-Saint-Denis.

Face à ces défaillances graves du service public d'éducation, le travail d'enquête et de campagne mené par l'intersyndicale SUD éducation 93 – FSU 93 – CGT éducation 93 – CNT 93 depuis le mois d'octobre 2023 a permis de construire les revendications d'une mobilisation aussi puissante qu'inédite. 358 millions d'euros sont nécessaires en ce qui concerne les moyens horaires et humains, soit 5 000 enseignant-es, 2 200 AESH, 650 AED, 320 AP, 175 CPE. Un collectif budgétaire dédié au bâti est tout aussi indispensable, les collectivités territoriales ne pouvant pas assurer seules la transition énergétique et l'égalité socio-scolaire. Le gouvernement doit désormais prendre ses responsabilités, cesser de nier la réalité de la dégradation de l'école publique en Seine-Saint-Denis et accéder aux demandes légitimes des collèges en lutte.

Parce que la lutte pour l'égalité est notre priorité, pour Solidaires, cette mobilisation dans le département le plus pauvre de la France hexagonale est l'affaire de toutes et tous. Nous relayons la caisse de grève intersyndicale et appelons toutes et tous à l'abonder. <https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de-greve-ag-education-93-intersyndicale>

Luttons toutes et tous pour le logement !

Un constat : pas de logement ou un mauvais logement = pas de vie sociale...

Alors que le logement est la première cause de précarité, se loger n'a jamais été aussi cher : en 1973, en France, les locataires consacraient au loyer 10 % de leur revenus, aujourd'hui, c'est près de 30 % en moyenne, et pour beaucoup plus de la moitié de leur salaire. À la hausse des loyers, s'ajoute celle des charges et de l'énergie.

Depuis le 1^{er} avril, les expulsions ont repris et chaque année, leur nombre ne fait qu'augmenter. Accélérées par la loi Kasbarian Bergé, ce sont des dizaines de milliers de familles qui se retrouvent à la rue chaque année, à mesure de la hausse des loyers et de la spéculation.

Les dispositifs d'hébergement sont saturés, 330 000 personnes sans logement, et 3000 enfants sont dans la rue... Alors que 3,1 millions de logements et plus de 5 millions de m² de bureaux sont vides.

2,6 millions de familles attendent un logement social et 4 millions de personnes sont mal logées, criminalisées si elles vont s'abriter dans un local vide. Depuis que le gouvernement a légalisé les logements de marchands de sommeil, beaucoup sont contraintes de louer un sous-sol, un logement de 1m80 sous plafond ou de moins de 2 m de large.

Parmi les premières victimes de cette crise : les travailleur-ses précaires, les femmes, les chômeurSES, les immigréEs, les réfugiéEs, les jeunes, les LGBTQI+, les personnes porteuses de handicap...

Alors que cette crise va être encore aggravée par les Jeux Olympiques, le gouvernement annonce une nouvelle loi qui va à nouveau attaquer le logement social.

Macron et le Medef – de plus en plus majoritaire dans le logement social – ne veulent plus loger les classes populaires, comme beaucoup de collectivités locales qui pratiquent un urbanisme de gentrification ou « d'épuration sociale » des quartiers populaires : le logement cher rapporte à l'État et aux collectivités locales.

Les profits de la rente locative et du logement cher sont parmi les plus juteux et l'un des plus concentrés. Spéculateurs et profiteurs de l'immobilier savent qu'avec Macron et Kasbarian, ils ont les mains libres pour continuer à faire des profits sur nos vies.

Le logement est perçu comme une préoccupation individuelle, il n'en est rien, c'est un enjeu de société majeur et un bien commun. C'est un droit collectif que nous devons défendre et enrichir. Il est temps de réagir, luttons pour un logement pour touTEs, pas de profit sur nos vies !

Ensemble, nous exigeons :

- la baisse des loyers et des charges et la hausse des APL
- l'arrêt des expulsions
- l'application de la loi de réquisition et l'hébergement de tous les sans-abris jusqu'au relogement
- le relogement des mal logés, à commencer par les 93 100 familles prioritaires DALO¹ toujours en attente de logement social
- le financement de logements sociaux pour les 2,6 millions de demandeurs au lieu de les démolir ou de les vendre
- l'abrogation de la loi Kasbarian Bergé et du décret marchand de sommeil ainsi que le retrait du projet de loi Kasbarian 2 qui promet de détruire toujours plus les droits des locataires et le logement social
- la taxation des profits tirés de la spéculation, et l'interdiction des locations Airbnb et compagnie...

Ceci est notre vision commune d'une société plus juste pour les locataires et demandeurs mais il ne faut pas oublier que SUD Logement Social est un syndicat professionnel qui se doit de défendre les intérêts des salarié-e-s du secteur.

Le logement social depuis quelques années est en pleine mutation quelle que soit la forme juridique de l'entreprise ou de l'association.

Dans un univers aux multiples conventions collectives, aux disparités salariales importantes avec de nombreuses travailleuses et travailleurs pauvres ; où les employeurs profitent et abusent des difficultés en français, avec le droit, avec l'outil informatique d'une

1. DALO en attente de relogement en décembre 2022

partie des salarié-e-s du secteur, SUD/Solidaires y a toute sa place.

Non-remplacement, écrasement de la masse salariale, intensification du travail, régression sociale, répression et discrimination syndicale, culpabilisation des salarié-e-s qui revendiquent des améliorations de leurs conditions de travail et de vie en sont les effets visibles.

Les élus Sud Logement Social subissent dans leurs entreprises des pressions croissantes afin de les pousser à bout et de les faire renoncer à leurs missions et objectifs. Menaces constantes des directions, sanctions sous prétextes fallacieux, manipulations des autres collègues pèsent au quotidien sur nous et nous envoient en burnout et en arrêt maladie, sapent notre moral et nuisent à notre qualité de vie.

Il est donc impératif que SUD/Solidaires protège ses élu-e-s attaqué-e-s de plus en plus durement au titre de leur mandat.

Pour finir, nous avons aujourd'hui au moins 6 Délégué-e-s syndicaux attaqués, sous le coup de mesures disciplinaires, au sein de 6 organismes différents, ayant des directions différentes, réparties sur toute la France, n'ayant aucun lien entre elles.

Pourtant les mêmes pratiques partout, des attaques sous des prétextes irréels, avec de gros moyens mis en place et avec plus ou moins de violence.

C'est une situation étrange et inquiétante dans un pays comme le nôtre où le droit doit être prépondérant.

Merci de votre attention...

Solidarité avec les luttes en Guadeloupe !



Non au couvre feu, non à la répression du mouvement social, à bas la politique coloniale du gouvernement !

La grève des petits planteurs de la canne et le bras de fer qu'ils ont engagé avec les propriétaires Békés de la filière révèlent une fois de plus le caractère colonial de la politique de l'État français qui soutient l'agrobusiness contre les intérêts des travailleuses et travailleurs de Guadeloupe. Alors que les deux plus grosses entreprises de transformation sont largement subventionnées par l'État (plus de 60 %), celles-ci écrasent et exploitent les petits exploitants qui réclament un juste paiement de la tonne de canne. Après 2 mois de mouvement, alors qu'une grosse partie de la récolte risque de pourrir sur pied, le gouvernement a clairement choisi son camp.

C'est dans cette situation sociale tendue, à la veille d'une journée de grève générale, que le ministre de l'Intérieur annonçait un couvre-feu pour les jeunes dans plusieurs villes de Guadeloupe. Loin de répondre aux problèmes du chômage de masse, de la vie chère, de la disparition des services publics, de l'accès à l'eau potable pour toutes et tous, cette mesure démagogique tombe à point pour tenter de neutraliser le mouvement de protestation qui se structure depuis plusieurs semaines.

L'Union syndicale Solidaires, réunie à Toulouse pour son neuvième congrès, apporte son entier soutien aux luttes en cours en Guadeloupe, et appui avec force l'action du Lakou-LKP qui dénonce le couvre-feu mis en œuvre par Darmanin en plein mouvement social.

Le génocide n'a pas sa place aux JOP 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques vont se dérouler en France cet été, et seront précédés par le parcours de la flamme olympique qui traversera la France à partir du 8 mai 2024. L'Union syndicale Solidaires dénonce les conséquences antisociales et écicides de l'organisation de Paris 2024. Également les valeurs diffusées par les JOP posent problème sur plusieurs points : élitisme, diffusion massive des discours nationalistes, transphobie institutionnelle à l'encontre des athlètes, essentialisation des corps racisés... Paris 2024 accélère les dynamiques capitalistes contre lesquelles nous luttons au quotidien : surexploitation des travailleurs-ses et recours abusif au bénévolat, menaces d'atteinte au droit de grève, destruction de l'environnement, gentrification, perte de logements et déplacement forcé des personnes qui vivent à la rue, mais aussi déploiement inédit de dispositifs sécuritaires et de technosurveillance. Pour ces raisons, Solidaires s'oppose à la tenue de tels JOP, maintenant et pour l'avenir.

L'Union syndicale Solidaires fait aussi partie de la Campagne BDS France qui, avec d'autres organisations comme l'AFPS, dénonce la participation d'Israël alors que cet État pratique un génocide à Gaza.

Une série d'actions est prévue, destinées à manifester notre exigence de l'exclusion d'Israël des J.O.P. et à informer la population pour qu'elle se joigne à cette exigence. Nous invitons les militants et les militantes de Solidaires à participer le plus activement possible à ces actions. Un matériel spécifique a été réalisé, comprenant tracts, banderole, affiche, autocollant, visuels².

- Une journée nationale d'actions le mercredi 8 mai, jour de l'arrivée de la flamme en France : Rassemblement devant les mairies ou tout autre lieu laissé à votre initiative. Cette journée nationale d'actions sera accompagnée par une campagne internationale sur les réseaux sociaux.
- Une journée internationale d'actions le dimanche 23 juin, la « journée olympique »,

2. <https://drive.proton.me/urls/K60Q0X6RT0#70xw4o78fxFP>

symbole du sport et de l'olympisme : Les modalités de cette action seront précisées ultérieurement, mais cette date est à noter, dès maintenant, dans l'agenda.

- Des actions organisées localement sur le parcours de la flamme²³, dans les villes traversées et dans les villes étapes : La totalité du parcours de la flamme sera encadré par un dispositif policier qui rend illusoire d'envisager des actions spectaculaires avec déploiement de banderoles et drapeaux au plus près du passage de la flamme. De telles actions, vouées d'avance à l'échec, ne pourraient que faire courir des risques inutiles aux militantes et militants qui y participeraient. Dans la mesure où l'objectif est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes, nous préconisons plutôt des actions « décalées » par rapport au parcours de la flamme, par exemple, la veille du passage ou de l'arrivée de la flamme ou, le jour même, dans un lieu hors du parcours.
- Deux pétitions internationales à signer et à faire signer massivement :
 - tinyurl.com/signeko
 - tinyurl.com/signdiem25

Contre la précarité, défendons l'assurance chômage

Depuis les années 70 et l'avènement du capitalisme financier, le chômage de masse et la précarité habitent nos sociétés. En 1980, il y avait 1 million de chômeur-euses. Notre pays en compte aujourd'hui 6 millions parmi les 10 à 12 millions de travailleur-ses précaires, près du 1/3 de notre classe sociale. Sous-traitance et émiettement des statuts ont entraîné une véritable fracture entre ceux disposant encore d'un statut et la masse des précaires. Isolés-es, les chômeur-ses font l'objet d'une culpabilisation et d'attaques incessantes, encore plus sous Macron qui en a fait les boucs émissaires de ses politiques antisociales. L'objectif est de contraindre le/la chômeur-se à accepter n'importe quel emploi et faire pression sur les autres travailleur-ses pour dégrader leurs propres emplois, salaires et conditions de travail. De l'autre côté le ministre de la Fonction Publique Guérini veut lui pouvoir licencier en masse les fonctionnaires. Le but recherché : imposer un « plein emploi » précaire, le rêve du MEDEF.

Depuis 2019 l'assurance chômage connaît les pires attaques

Après avoir décidé du remplacement de la cotisation salariale par la CSG, le gouvernement estime qu'il peut faire ce qu'il veut de l'assurance chômage en imposant unilatéralement ses contre-réformes à marche forcée. Depuis c'est un déferlement de casses qui

3. <https://olympics.com/fr/paris-2024/relais-de-la-flamme-olympique/parcours>

s'enchaînent : baisse drastique du montant des allocations, augmentation de la durée nécessaire d'affiliation pour ouvrir un droit, suppression de l'allocation si 2 refus de CDI ou en cas d'abandon de poste, réduction inédite de la durée de versement des allocations allant de 25 % à 40 % des droits au motif de baisse des chiffres officiels du chômage (concept fumeux de « contracyclicité » ultralibérale)... Et en ce mois d'avril 2024 dans un contexte social dégradé, le premier ministre ATTAL annonce « droit dans ses bottes » vouloir encore baisser les droits et les allocations au 1er juillet alors que les chômeur-ses et les précaires ont vu leurs indemnités baisser en moyenne de 22 %, les ouvertures de droits de 20 % et que seul-es 36 % des chômeur-ses sont indemnisé-es.

La création récente de France travail vient couronner le tout : toutes les personnes à la recherche d'un emploi qui s'y inscriront de gré ou de force qu'ils soient privé-es d'emploi, allocataires du RSA y compris leurs conjoints, jeunes suivis par les Missions locales ou personnes en situation de handicapé-es suivies par Cap Emploi auront l'obligation de signer un contrat d'engagement les obligeant à effectuer 15 h d'activités minimum hebdo sous peine de suspension de droits ou de radiation. Le retour du travail forcé. Et pour encore plus stigmatiser les chômeurs le gouvernement annonce 1 million 500 mille contrôles de la recherche d'emploi en 2025 soit un triplement des chiffres de 2024. Le graal du « plein emploi » précaire avec un taux de chômage à 5 % à l'horizon 2027, vise en fait à faire disparaître massivement les chômeur-ses des statistiques officielles pour satisfaire les seuls critères de la finance internationale !!

Résistons à cette guerre contre les travailleur-ses qui ne connaît pas de limite !

Si nous voulons que notre syndicalisme de transformation sociale soit en phase avec l'évolution du monde du travail, la réunification de notre classe doit constituer un des enjeux centraux du rapport de force. Défendre les travailleur-euses précaires dans nos propres secteurs en luttant pour des titularisations, contre la sous traitance en cascade, pour la réduction massive du temps de travail et en exigeant un statut de salarié.e pour tou-ttes les travailleur-es est notre socle revendicatif de base indispensable.

Mais face aux attaques déferlantes actuelles contre les chômeurs et précaires et donc de l'ensemble de notre classe sociale, nous devons répondre urgemment par une mobilisation interprofessionnelle à la hauteur de l'enjeu.

Faisons massivement connaître notre plateforme revendicative chômage précarité et notamment la revendication d'une continuité du salaire entre deux emplois sans perte de qualification ou encore le droit au salaire dès 18 ans. Pour que chacun et chacune puisse vivre décemment, il ne peut y avoir de véritable droit à l'emploi de qualité et suffisamment rémunéré sans droit au chômage. Ce sont les deux faces d'une même pièce : moins il y a de droits au chômage, plus les capitalistes peuvent mettre la pression tant sur les salaires que sur les conditions de travail des travailleur-ses en emploi.

Force est pourtant de constater que nous ne nous mobilisons pas assez pour la défense de ce droit essentiel. Les associations et comités de chômeurs et (ou) de précaires) aussi combattifs soient-ils, sont bien trop réduits pour porter seuls cette bataille. C'est

bel et bien aux organisations syndicales, à nous toutes et tous, de nous emparer de cette question car elle concerne l'ensemble des travailleur-ses. L'assurance chômage est un droit collectif, et doit être défendue au même titre que la sécu!

Il y a donc nécessité à lutter ensemble, salarié.es, précaires et sans emplois! La nouvelle casse annoncée par Attal doit en être l'occasion. Nous avons les outils pour convaincre nos collègues et les travailleurs-ses que c'est la casse de trop.

Utilisons-les et passons à l'offensive!

Réforme de la fonction publique 2024 : la combattre dès maintenant !

Après les lois travail 1 et 2, la Loi de transformation de la fonction publique, la réforme des retraites, les réformes de l'assurance chômage, c'est maintenant au tour du service public et des agentes et agents qui le font vivre d'être les cibles.

Le futur projet de loi de Stanislas Guérini vise clairement à mettre fin au statut des fonctionnaires. En s'attaquant aux droits et garanties des agentes et agents publics, c'est le service public rendu aux habitantes et habitants qui est également visé : notre bien commun à toutes et à tous. C'est le monde du travail qui est attaqué et ses travailleurs et travailleuses du public comme du privé.

En prétendant réformer « pour l'efficacité de la fonction publique », ce gouvernement poursuit les politiques libérales en baissant toujours plus les moyens. Réduisant ainsi encore plus l'action du service public,

Son projet est clair ! À travers la rémunération au mérite, l'individualisation des carrières, la suppression des catégories ou encore son obsession de faciliter le licenciement pour insuffisance professionnelle : c'est la destruction de tout cadre collectif et d'égalité entre les agent-es de la fonction publique qui est recherché. C'est aussi la baisse générale de la qualité du service public pour toutes et tous et particulièrement pour les plus précaires d'entre nous. Le projet gouvernemental fait voler en éclats les principes fondateurs du statut de la fonction publique (neutralité, indépendance...) garants de services publics au service de l'intérêt général. Macron et son gouvernement à travers cette nouvelle réforme veulent accélérer la casse et la marchandisation des services publics ou de ce qu'il en reste! Ce projet ne sort pas de nulle part : il fait partie intégrante de la politique libérale d'un président au service des intérêts du capitalisme contre l'ensemble des droits des usagères et usagers des services publics et de ceux des travailleurs et travailleuses du privé comme du public!

Cette réforme doit être combattue toutes et tous ensemble! Pour cela, l'Union syndicale Solidaires, mettra en place une campagne nationale.

Cette campagne sera à visée des fonctionnaires et de tous et toutes les agent.es de la fonction publique, elle réaffirmera la nécessité et les fondements des statuts d'une part, et à visée des usagers et usagères sur la nécessité du service public d'autre part.

L'Union syndicale Solidaires appellera à l'unité d'action syndicale la plus large et agira pour construire la mobilisation nécessaire et légitime pour défendre le service public acteur de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et fondement de notre modèle social!

Le service public n'est pas une marchandise, il est la richesse de celles et ceux qui n'ont rien. Sa défense est donc un enjeu social majeur. Aussi il doit être renforcé, réhumanisé. Cela passe entre autres par :

- la défense du statut de la Fonction publique
- l'augmentation des salaires
- l'amélioration des conditions de travail
- des recrutements à la hauteur des besoins.

Motion d'actualité relative au Lycée Averroès de Lille

Le 6 décembre 2024 le préfet de Région a décidé de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès à la rentrée 2024.

L'Union syndicale Solidaires réunie du 22 au 26 avril à Toulouse-Labège réaffirme l'une de ses revendications : un service public unique de l'Éducation incluant l'ensemble des personnels sous statut de la fonction publique.

Le congrès dénonce la décision du préfet de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès. Cette décision intervient dans un contexte politique dans lequel les Français.es de confession musulmane sont accusé.es de communautarisme et rendu.es responsables de tous les dysfonctionnements de notre société. Ce racisme, cette islamophobie sont instrumentalisés pour masquer les questions importantes : casse du service public, pauvreté croissante liée à la baisse des salaires et du pouvoir d'achat, urgence écologique...

Le congrès dénonce le deux poids deux mesures : la faiblesse voire l'absence de tout contrôle des établissements privés catholique sous contrat avec l'État, telle que décrite dans le rapport parlementaire des députés Vannier et Weissberg, contraste avec les nombreux contrôles et inspections réalisés au lycée Averroès. L'utilisation du forfait d'externat dans l'enseignement privé catholique sous contrat n'est jamais vérifiée, les subventions aux établissements privés de la région ou des départements ne répondent jamais à des décisions dont les priorités d'investissement seraient décidées démocratiquement, la bonne exécution du contrat n'est que très rarement évaluée (journées de travail payées

aux enseignant-e-s sur des activités liées à l'aspect confessionnel, recrutement sur des bases confessionnelles...).

Les motifs invoqués par le préfet pour résilier le contrat du lycée Averroès relèvent plus de l'insinuation que de l'argumentation. Ils négligent le dernier rapport de l'inspection générale de 2020, qui fait l'éloge de l'engagement pédagogique des enseignant-es et de l'équipe éducative du lycée Averroès. Le rapport signale aussi qu'«Aucun de ces jeunes n'a paru soumis à une quelconque contrainte; au contraire beaucoup font preuve de maturité».

Cette résiliation du contrat de ce lycée musulman doit être rapproché du cas du lycée catholique parisien Stanislas où l'inspection générale note des dérives dans l'application du contrat d'association telles que le caractère obligatoire de l'enseignement religieux, un climat qui favorise un «climat de rejet de l'homosexualité», de sexisme ou des pratiques de contournement de parcours sans qu'aucune suite ne soit donnée à ce rapport.

La décision du préfet de région plonge les personnels de droit privé et enseignant-es dans une situation où leur avenir professionnel est remis en cause : l'arrêt des subventions liées au forfait d'externat pose la question de leur éventuel licenciement. Toutes les enseignant-es ne sont pas assurée-s de retrouver un emploi à la rentrée prochaine, la garantie de l'emploi n'existant pas dans l'enseignement privé sous contrat.

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires, tout en réaffirmant le souhait d'un grand service public de l'éducation, apporte son soutien au collectif de défense des personnels d'Averroès et au CSE (comité social et économique) de l'établissement, qui ont présenté un recours en Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation de la décision du préfet.

Défendons nos locaux interprofessionnels

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des menaces d'expulsions à l'encontre des locaux syndicaux interprofessionnels (unions départementales ou locales).

On recense actuellement plusieurs villes dans lesquels les syndicats luttent pour des locaux : Nîmes, Aubervilliers, Marseille, Montauban, Évry, Massy, Ganges-Le Vigan, etc.

Si les UD connaissent des réalités différentes concernant l'accès à des locaux - ceux-ci sont parfois intégrés à des bourses du travail, donc gratuits, parfois loués - les deux situations sont aujourd'hui instables. En effet, la présence des syndicats dans les bourses du travail (ou équivalents) est parfois remise en question par les mairies. Plus largement, de multiples bourses du travail sont laissées à l'abandon et subissent une dégradation du bâti sans intervention des municipalités comme à Bordeaux, Bobigny, Marseille, Lyon...

Concernant les locaux loués, la pression immobilière des centres urbains met en danger les syndicats, qui sont délaissés par les municipalités. Il s'agit très clairement d'une répression à l'encontre du mouvement syndical et une façon de limiter notre capacité d'organisation interprofessionnelle.

Par ailleurs, de nombreuses UD et UL ne parviennent toujours pas à accéder

de façon pérenne aux bourses du travail dans les villes où elles existent. C'est une conséquence directe de l'inaction des pouvoirs publics. On relève aussi que, dans plusieurs départements, la place de Solidaires dans les bourses du travail dépend des relations avec les autres organisations syndicales locales.

Cette situation freine et met en danger notre outil interprofessionnel. Pour vivre et s'organiser, les syndicats interprofessionnels ont besoin de lieux. Ils permettent de se rencontrer et de développer le syndicalisme envers les travailleurs en emploi discontinu, les salarié-es des petites entreprises et associations ou encore les chômeurs. Les locaux syndicaux rendent possible l'existence d'espaces d'organisation en dehors des horaires habituelles de l'entreprise et des institutions. Ils sont aussi des lieux de rencontres avec les autres syndicats et les organisations du mouvement social.

Les menaces qui pèsent sur les locaux syndicaux sont liées à l'absence d'inscription dans le droit de la protection de ces espaces. Les bourses du travail sont laissées au bon vouloir des municipalités. Aujourd'hui, le traitement des syndicats s'apparente à un traitement associatif avec la nécessité de fonctionner par projet et subvention temporaire.

Alors que les droits syndicaux sont attaqués de toute part, il est plus que nécessaire que Solidaires s'engage dans la lutte pour la création de lieux pérennes pour les syndicats. Il est aussi nécessaire d'entamer des discussions communes à tous les niveaux, avec les autres syndicats, pour que, quand nos structures le demandent, bénéficier d'un accès à une bourse du travail ou d'une maison des syndicats ne soit plus un problème.

Avec l'objectif affiché de renforcer le travail interprofessionnel, Solidaires s'engage dans un vrai processus collectif de mise en commun, de réflexions, d'accompagnement et de luttes – si nécessaire juridiques – concernant l'accès et le fait de pouvoir user de locaux d'organisation.

Nourrir nos luttes écologiques et sociales, construire et renforcer notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale !

Des trous béants pour emprisonner l'eau que nous appelons méga bassines érigés partout sur le territoire, en passant par la cinquantaine de km de béton de l'A69 CastresToulouse, autoroute des riches et des capitalistes, au Lyon-Turin et ses 271 km d'inutilité, de non-sens et de ravages écocidaire, nous voyons encore et toujours se dérouler sous nos yeux la

planification capitaliste mortifère. Loin de nous en tenir à ce constat que nos adversaires politiques voudraient sidérant et affichent stratégiquement comme inéluctable, l'Union Syndicale Solidaires est depuis toujours aux côtés des camarades dans ces luttes âpres en cohérence avec notre syndicalisme de transformation sociale.

Lutter contre l'accaparement et la destruction des communs, des terres, de l'eau, des services publics, contre la liquidation du fret SNCF, contre la bétonisation c'est bel et bien nourrir les liens incontestables entre l'écologie et le social dans tous les secteurs professionnels et tous les champs de nos vies, c'est lutter pour nos propres conditions et moyens d'existences, nos propres identités. C'est œuvrer chaque jour à renforcer notre syndicalisme sur nos lieux de travail et en dehors, au sein d'alliances aussi bien intersyndicales qu'interprofessionnelles aux côtés des camarades de la FSU et de la Confédération Paysanne, qu'intersyndicales et associatives comme Attac France, AES (alliance écologique et sociale) ou au sein de mouvements comme les Soulèvements de la Terre et Bassines Non Merci.

Ces projets viennent par ailleurs nous interroger concrètement sur les réponses à apporter dans nos secteurs professionnels afin d'œuvrer au mieux pour la bifurcation écologique. Parler écologie, c'est parler conditions de travail, cadres et milieux de vie, services publics, partage des richesses, sécurité alimentaire, autogestion, alternatives logistiques et transport avec entre autres le fret et le ferroviaire, etc.

Nous le voyons bien, la réponse des États et des gouvernements qu'ils soient français ou étrangers ne vise qu'à écraser toute opposition politique quitte à mutiler ou donner la mort et à servir les intérêts impérialistes des États-nations et des entreprises transnationales. Ce déploiement grandissant de forces répressives, ces attaques incessantes sur nos droits syndicaux constituent bien en soit la preuve que nous visons juste et que notre syndicalisme doit plus que jamais s'engager pour une justice sociale et écologique tout en continuant de s'opposer à la dérive autoritaire du gouvernement et de la fragilisation de l'État de droit tout en affichant un soutien international sans faille à nos camarades de luttes d'autres pays.

L'Union syndicale Solidaires réunie en Congrès prend la mesure de l'ampleur de la destruction du vivant et appelle l'ensemble des ses composantes à s'engager dans le combat qui nous permet d'envisager un avenir possible. Elle restera ainsi qu'elle l'a toujours été, en soutien comme à l'initiative de ces luttes, que ce soit sur un plan humain, matériel voire financier à la mesure de ses moyens afin de garantir un cadre de vie décent, condition essentielle de nos existences, pour l'ensemble des travailleuses des travailleurs, des habitants et des habitantes humaines et non humaines dans ce monde que nous souhaitons continuer d'habiter de la meilleure manière possible.

Soyons nombreuses et nombreux dans le Puy-de-Dôme le 11 mai, soyons nombreuses et nombreux le 1er et le 2 juin en Savoie pour le premier anniversaire de la mobilisation Soulèvements de la Terre/Coordination contre le Lyon Turin, soyons nombreuses et nombreux contre l'A69 durant le week-end du 7 au 9 juin, soyons nombreuses et nombreux dans le Poitou du 16 au 21 juillet pour nous opposer aux méga bassines, plus encore et comme toujours contre tous ces grands projets inutiles et destructeurs, s'accaparant nos biens communs.

Face aux attaques de Gabriel Attal, soutenons et protégeons la jeunesse !

Le 18 avril dernier, le Premier ministre prononçait un discours à charge contre la jeunesse, lançant à son encontre une série de mesures autoritaires, punitives et stigmatisantes.

Les annonces de Gabriel Attal sont particulièrement alarmantes et mettent en danger notre démocratie : l'État renonce à protéger les jeunes et à leur garantir l'égalité de traitement, il s'emploie à les criminaliser pour les rendre dociles, dans la continuité de la mise en place du SNU. Attal sait que la jeunesse est une force de transformation sociale, il est donc prêt à rompre avec les valeurs de notre démocratie pour la démoraliser, l'humilier, la briser. Pourtant la jeunesse n'est ni violente, ni incontrôlable, elle subit la violence sociale que le gouvernement fait régner aujourd'hui.

Les mesures annoncées concernent l'école et introduisent un arsenal punitif dépourvu de tout intérêt pédagogique ou éducatif. Elles prévoient le retrait de points sur le brevet ou sur le bac avec une mention dans Parcoursup en cas d'événements disciplinaires survenus pendant la scolarité de l'élève et l'introduction de la réalisation d'activités d'intérêt général au sein de l'établissement scolaire pour effacer la mention et regagner les points. Ces dispositions sont de véritables ruptures du principe d'égalité des candidats à un examen national. Les élèves seront doublement sanctionnés : d'abord par la voie disciplinaire puis dans leur accès aux diplômes et à une orientation choisie. Cette sanction dévoie l'école de ses missions, accentuant les dérives du plan Choc des savoirs porté par Gabriel Attal. Le service public d'éducation doit avoir pour rôle d'aider les élèves à sortir de leurs difficultés, non de les y enfoncer.

Le plan de mise au pas de la jeunesse conçu par Gabriel Attal comporte encore un volet judiciaire aux mesures tout aussi alarmantes et dangereuses que celles concernant l'école : remise en cause de l'excuse de minorité, abaissement de 18 à 16 ans pour la mise en place d'une comparution immédiate devant le tribunal, mesures de composition pénale qui permettraient la mise en œuvre d'une sanction sans procès contre un mineur de plus de 13 ans, comparutions immédiates pour les jeunes identifiés dans les écoles comme « commençant à partir à la dérive ». L'Union syndicale Solidaires dénonce des mesures qui portent de graves atteintes aux droits des personnes mineures et bafouent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant pourtant garanti par la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Gabriel Attal fait d'événements rares une priorité politique de premier ordre dans l'unique dessein de séduire l'électorat d'extrême droite et de créer un sentiment de peur dans la société. Il laisse entendre que l'école et, plus largement, la société seraient menacées par des jeunes qui ne respecteraient pas la laïcité et les valeurs de la République. Sans avoir besoin de les nommer, le Premier ministre pointe du doigt dans son discours les personnes pauvres, les personnes immigrées, les personnes racisées et les personnes musulmanes ou supposées comme telles. L'Union syndicale Solidaires dénonce le racisme

et l'islamophobie qui sous-tendent ces annonces.

L'insécurité c'est d'abord l'État qui la crée en refusant de donner des moyens, humains et financiers, aux services qui prennent en charge les enfants et les jeunes, pour mission de les accompagner et de les protéger. L'Éducation nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance... sont en état d'alerte maximale et réclament les moyens nécessaires pour assurer leurs missions. Les personnes mineures subissent violences et maltraitements : 3 000 enfants dorment à la rue, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, 10 % des élèves sont victimes de harcèlement scolaire, les jeunes placés en famille d'accueil ont deux fois moins de chances que le reste de la population d'obtenir le baccalauréat : les réponses ne doivent pas être répressives mais éducatives et sociales.

L'Union syndicale Solidaires dénonce la mise au pas que Gabriel Attal veut imposer à la jeunesse. Elle s'engage à défendre les droits des personnes mineures en combattant toutes les mesures qui leur portent atteinte.

L'Union syndicale Solidaires soutient la jeunesse pour que soient garantis ses droits à la démocratie, au respect, à la protection.

Les luttes des travailleurs et travailleuses d'Argentine sont aussi les nôtres !



L'Union syndicale Solidaires réunie en congrès à Toulouse du 22 au 26 avril 2024, soutient les luttes des travailleurs et travailleuses d'Argentine et salue la détermination des organisations syndicales qui construisent la riposte au gouvernement de Milei.

La politique du gouvernement argentin témoigne de la nature profonde de l'extrême-droite, un danger mortel pour le monde du travail, pour les services publics et pour l'environnement, et un mépris des principes démocratiques les plus élémentaires.

Des mesures économiques, répondant aux ordres du Fonds monétaire international, entraînent des conséquences tragiques pour le peuple, pour les travailleurs et travailleuses de ce pays.

Après le succès de la grève générale du 24 janvier, les 3 centrales syndicales appellent à une nouvelle grève générale le 9 mai malgré un contexte de forte criminalisation du mouvement social par un gouvernement qui nie publiquement les crimes de la dictature militaro-civico-religieuse de 1976 à 1983.

Comme en janvier, l'Union syndicale Solidaires organisera en lien avec l'intersyndicale française et l'ACAF (Association des citoyen·nes argentin·es en France) un rassemblement devant les consulats d'Argentine le 9 mai en soutien à la grève générale.



Stop à la guerre coloniale à Gaza et en Cisjordanie ! Stop aux soutiens à l'État raciste d'Israël ! Stop au génocide !

Au lendemain de l'annonce d'une aide militaire américaine de 13 milliards de dollars et à la veille d'une offensive militaire sur Rafah annoncée par le gouvernement israélien, l'Union syndicale Solidaires réaffirme son opposition ferme à la guerre et au génocide en cours à Gaza et en Cisjordanie.

Nous dénonçons le fait que, pour de nombreux gouvernements, les vies palestiniennes sont considérées comme ayant moins de valeur que celles des citoyens israéliens. Plus de 35 000 Palestiniens ont été tués en toute impunité, macabre décompte qui ne cesse de s'accroître au fil des jours dans un conflit soutenu et entretenu par la quasi-totalité des pays occidentaux y compris l'État français. Les attaques aveugles du Hamas le 7 octobre 2023 ne justifient en rien l'épuration ethnique et le génocide en cours dans la bande de Gaza.

Nous dénonçons la répression pratiquée par l'État français qui livre une chasse ouverte aux militant·es qui soutiennent la cause du peuple palestinien en assimilant les discours anti-coloniaux à l'antisémitisme, voire à l'apologie du terrorisme. Nous apportons notre soutien plein et entier aux victimes de la répression.

Nous saluons les camarades syndicalistes palestiniens présents lors de notre congrès et nous engageons à continuer à tisser les liens de la solidarité internationale. Nous répondrons présent·es à la demande de nos organisations sœurs en Palestine qui appellent à investir massivement les manifestations du premier mai et celles du 15 mai qui se dérouleront à l'occasion de la date anniversaire de la nakba pour appeler à la cessation immédiate du conflit et du génocide en cours.

Le neuvième congrès de l'Union syndicale Solidaires, en lutte permanente contre les impérialismes, contre les systèmes racistes et coloniaux, considère la lutte du peuple palestinien contre l'occupation et l'apartheid comme plus que légitime. Dans la bataille pour la justice climatique, raciale, économique et politique et pour un monde égalitaire, nous affirmons notre solidarité avec le peuple palestinien, demandons l'arrêt immédiat de la guerre, la fin de la colonisation des territoires occupés et celle de l'apartheid pratiqué par l'État d'Israël.

Pour la défense de Fret SNCF et contre la privatisation de la SNCF

Le 28 mai 2024, l'intersyndicale SUD-Rail/CGT Cheminots/UNSA Ferroviaire/CFDT Cheminots, soutenue par de nombreuses associations appellent à une grande manifestation nationale.

Cette mobilisation unitaire à quelques jours des élections européennes a pour but de mettre le projecteur sur deux de nos combats principaux et interprofessionnels.

Le premier est la casse organisée de Fret SNCF, premier opérateur de transport de marchandises par rail, suite au plan de « discontinuité économique » mis en place par le ministre des Transports Clément Beaune en mai 2023.

Ce plan de liquidation consiste à supprimer encore 10 % des effectifs de Fret SNCF, de liquider cette partie de l'opérateur historique public pour la remplacer par 2 filiales de droit privé, de vendre 40 % de ses biens immobiliers et actifs. Et pour être sûr que la partie fret de l'opérateur public ne s'en relève jamais, ce plan impose de transférer aux entreprises privées ses trains les plus rentables et aussi de ne plus pouvoir se présenter aux appels d'offres concernant le transport combiné, principal vecteur de développement et de report modal.

En effet, cette liquidation de Fret SNCF en dehors d'être une catastrophe sociale est une aberration écologique. Au moment où la crise climatique fait de plus en plus l'actualité, alors que le transport est la seule activité en France et en Europe à ne pas avoir réussi à faire baisser son niveau de CO2. En réponse, que fait le gouvernement ? Il affaiblit le secteur ferroviaire de transport de marchandises, outil vital pour répondre à la crise climatique, en liquidant Fret SNCF. Depuis l'annonce de ce plan mi-2023, les chargeurs sont déjà en perte de confiance et la part des marchandises transportées par le rail a fortement baissé. Parallèlement la commission européenne a fait voter la circulation des méga camions de 60 tonnes. Moins de trains et plus de camions, voilà la politique du gouvernement !

Depuis plusieurs mois, nous menons avec les organisations de l'Alliance Écologique et Sociale une campagne de dénonciation de ce plan de liquidation afin de sensibiliser la population. En quelques mois nous avons organisé, plus d'une dizaine de rassemblements régionaux, un envahissement des locaux du ministère du développement durable, une interpellation du ministre des Transports, une grève sur la défense du Fret, un clip pour la défense de Fret SNCF. Nos actions ont permis l'ouverture d'une enquête parlementaire, un rapport à été rendu et totalement ignoré par le gouvernement.

Avec l'ouverture à la concurrence et les conséquences de la mauvaise loi ferroviaire de 2018, aujourd'hui, la SNCF répond aux appels d'offre via des filiales de droit privé, accélérant le démantèlement du service public ferroviaire.

En conséquence, pour les cheminots l'avenir sera soit une filiale de droit privé, soit

directement une entreprise privée, ce qui dans les 2 cas constitue une privatisation de la SNCF et un recul des services publics de transport.

Au contraire, alors que la crise climatique s'aggrave, que la demande de services publics de transport n'a jamais été aussi forte, nous pensons que plutôt d'organiser le découpage l'opérateur public en une multitude d'entreprises privées, il faudrait renforcer l'entreprise publique SNCF. Il y a nécessité de report modal, de développement de l'offre ferroviaire et au défi du financement du réseau ferroviaire, si on découpe l'opérateur public, c'est fini ! Pour les cheminot-e-s de la SNCF, c'est le scénario du dumping social au bout du chemin, avec la perte de leurs droits sociaux mais aussi affaiblir leur capacité à se mobiliser sur les grands sujets nationaux.

Nous pensons que ces 2 combats dépassent largement les simples intérêts catégoriels des cheminot-e-s et de la SNCF. La question de la défense concrète du service public ferroviaire de transport et de crise climatique se pose à nous tous !

Réunie pour son 9^e congrès, l'Union syndicale Solidaires s'engage, aux côtés de sa fédération SUD-Rail, à faire du 28 mai, une grande journée de défense de notre outil public et écologique de service de transports ferroviaire. La fédération SUD-Rail avec nos allié-e-s de l'Alliance Ecologique et Sociale organisera un cortège dynamique où vous avez toutes et tous votre place !

Sauvons la prévention spécialisée de la Vienne

Le département de la Vienne a décidé lors de son vote du budget le 29 mars dernier de diminuer la dotation annuelle de ce service de 250 000€. Cela représente 5 postes et 3 territoires sur 9 qui seraient désertés.

C'est également et surtout 400 familles et enfants qui ne seront plus accompagnés du jour au lendemain. Dans le même temps, le département de la Vienne a fait le choix de dépenser 180 000€ pour payer le passage de la flamme olympique sur une journée en mai 2024.

Les salariés et les équipes syndicales sont entrées en lutte contre cette décision. En effet, le vote du budget rectificatif du département doit se dérouler le 21 juin prochain. Nous devons les faire reculer!

Signez et faites circuler la pétition rédigée par l'intersyndicale CGT-Sud :

<https://www.change.org/p/sauvons-les-educs-de-rue-de-poitiers-et-ch%C3%A2tellerault>

La situation est grave, il faut agir fort et toutes et tous dès maintenant.

On lâche rien et surtout on se lâche pas.

Pour un travail social et médico-social émancipateur ! Pour un système de santé protecteur !

La Macronie accélère, dans la continuité des gouvernements précédents, son projet de société ultralibérale par divers biais. Elle s'attaque sans vergogne aux collectifs de travail en développant le salaire au mérite, que ce soit dans le secteur privé ou public, en s'attaquant au Code du travail, aux conventions collectives, à l'assurance chômage, au bénéfice du salaire au mérite. Le but est de baisser les salaires, développer la précarité, au nom de la « compétitivité », casser les solidarités et pousser les travailleuses et travailleurs à chercher des stratégies individuelles pour faire face à des conditions de travail dégradées. Il est urgent de nous mobiliser, en créant des cadres collectifs d'autant que le gouvernement criminalise les familles et la jeunesse en s'appuyant sur des faits divers, stigmatise les plus démunis et les minorités. Le gouvernement supprime des moyens à l'éducation nationale, à l'éducation spécialisée, à la prévention spécialisée, à l'animation dans les quartiers, au soutien à la parentalité. En agissant ainsi, il emboîte le pas derrière l'extrême-droite, distille la xénophobie ; il instaure une société sécuritaire apte à baliser son projet réactionnaire, et s'attaque frontalement à l'accès aux droits fondamentaux de la Population. À cet égard, Mayotte, où le sécuritaire contrecarre le respect des droits de base est un laboratoire de pratiques qui risquent de se généraliser.

Ce projet de Société s'articule étroitement avec la remise en cause des conquits sociaux gagnés depuis le 19^e siècle. Cette motion se veut une alerte !

Des pans entiers du secteur sanitaire, social et médico-social sont minés de l'intérieur, en cassant les statuts des personnels, en restreignant l'accès à la formation, en laissant s'installer la maltraitance institutionnelle, en généralisant la souffrance au travail, en agitant la hantise du déficit public pour effectuer des coupes sombres dans les budgets.

Dans le même temps, nous assistons à l'effondrement de l'hôpital public et au recul de l'accès aux soins sur tout le territoire en métropole et dans les territoires ultra-marins ; les services et établissements sociaux et médico-sociaux (Protection de l'Enfance, accompagnement des personnes en situation de migration, en situation de handicap, en situation de dépendance...) n'ont plus les moyens de fonctionner correctement. Plutôt que de renforcer les moyens de ces établissements au nom de l'inclusion, le gouvernement remet en cause l'accompagnement des personnes handicapées dans des établissements, en faisant appel aux réseaux des proches et en développant le secteur lucratif via des équipes mobiles qui contourneront les statuts et le travail d'équipe existants. Nos métiers et la fonction essentielle qu'ils occupent auprès des plus précaires sont attaqués. Ces attaques du gouvernement remettent en cause les fondements mêmes du travail social que sont l'émancipation, la transformation sociale, l'autonomie. Ce n'est pas l'inclusion que développe le gouvernement, c'est

l'exclusion des politiques sociales d'une grande partie de la population la plus vulnérable!

Le secteur social est à l'agonie, avec des collectivités territoriales étranglées qui organisent la pénurie et cassent les missions de service public, dégradant les conditions d'accueil et d'accompagnement des publics les plus vulnérables. Depuis quelques semaines, des mobilisations se succèdent dans les différents départements (Loire Atlantique, Ille-et-Vilaine, Nord, Vienne...) pour dénoncer l'absence de mise en œuvre des mesures de Protection de l'Enfance par les Départements chef de file. Les missions départementales de prévention et de protection de l'enfance ne sont plus assurées ni financées à la hauteur des besoins.

Des initiatives nationales sont en cours d'organisation :

- Le 4 juin, journée nationale de mobilisation pour le secteur social et médico-social.
- Les 27 et 28 juin, Assises nationales de la Protection de l'Enfance à Lyon
- Le Tour de France pour la Santé est reconduit cette année pour demander un objectif de dépenses d'assurance maladie en adéquation avec les besoins des populations. En effet, la remise en cause du système de retraite par répartition, au bénéfice de l'assurantiel privé, est accompagnée de la mise en péril du système de sécurité sociale, à grands coups d'exonérations de cotisations sociales.

Ces luttes concernent notre Union. Il faut les populariser et les coordonner pour les amplifier. Nous proposons que ce combat pour l'accès aux Droits fondamentaux de toute la Population soit porté par notre Union et appelons chaque organisation à signer cet appel : <https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:00a97343-d217-41f2-a6ae-e1fa30c91b15>

Répression du mouvement social : Solidaires ne cèdera sur rien !

Ces derniers mois, et plus particulièrement encore ces dernières semaines, la liberté d'expression des organisations syndicales est attaquée. Le gouvernement aggrave sa politique de répression du mouvement social, et cherche à intimider les militants en multipliant les procédures en justice.

Le 19 avril, notre camarade Olivier Cuzon, co-secrétaire de Solidaires Finistère a été entendu par la police suite à une plainte déposée par le ministre de l'Intérieur en personne. M. Darmanin reproche à SUD éducation 29 de diffamer la police et l'armée en indiquant dans son journal à quel point certains individus et groupes d'individus sont perméables aux idées de l'extrême droite.

Cette action en justice s'ajoute à d'autres plaintes récentes (diffamation, diffusion d'informations confidentielles, voire même apologie du terrorisme) visant des publications syndicales.

Ces procédures marquent le franchissement d'une nouvelle ligne rouge. Le gouvernement, comme les patrons, entendent désormais faire taire les syndicalistes. Solidaires

réaffirme la légitimité des organisations syndicales à s'exprimer sur tous les sujets qui touchent à l'organisation de la société.

Plus largement, c'est l'ensemble du mouvement social et de ses organisations qui est attaqué par un gouvernement qui adopte chaque jour un peu plus le répertoire rhétorique et pratique de l'extrême droite. En s'engageant dans cette voie, en voulant bâillonner le mouvement social, il bafoue les libertés syndicales et la liberté d'expression.

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires affirme solennellement son soutien aux camarades inquiété-es et faisant l'objet de la répression des autorités de l'État, et s'associera aux initiatives unitaires en défense des libertés fondamentales.

Solidaires continuera de faire vivre la liberté d'expression et les libertés syndicales, n'en déplaise au pouvoir. L'Union syndicale Solidaires, ainsi que les fédérations et les unions départementales qui la composent, continueront de porter un projet de transformation sociale, égalitaire et écologique de la société.

Deux camarades de Solidaires interpellés abusivement, soutien total face à la répression syndicale !

Lors de la manifestation unitaire contre les idées d'extrêmes droite qui s'est tenue le 23 avril à Béziers, deux camarades, de Solidaires Aude et de Solidaires Étudiant-es Montpellier ont été interpellés et placés abusivement en garde à vue, alors qu'ils défilaient pacifiquement derrière une banderole syndicale antifasciste. Nos deux camarades sont convoqués au tribunal de Béziers le 16 mai. Rajoutons que le camarade de Solidaires Aude avait déjà été arrêté abusivement une semaine plus tôt alors qu'il ne faisait que marcher dans les rues de Carcassonne, arrestation où il a été victime d'insultes et où après une nuit en garde à vue, il a été escorté menottes au poignet chez lui. Là, les forces de police ont saisi des autocollants de soutiens à la Palestine en lui spécifiant que la campagne BDS de soutien au peuple palestinien était illégale. Cette première arrestation a aussi débouché sur une convocation au tribunal, celle-là le 21 mai.

Nous dénonçons ces arrestations arbitraires, qui illustrent une augmentation constante de la répression syndicale depuis plusieurs mois. Rajoutons à ça que la répression de tout soutien à la Palestine est brutale et s'inscrit tout autant dans ce contexte de répression syndicale, comme ce fut le cas du camarade de Solidaires Aude mais nous pensons aussi à la convocation par le parquet anti-terroriste de Solidaires Étudiant-es EHESS ou la peine de 1 an de prison en sursis du Secrétaire Général de la CGT Nord.

Nous appelons à un soutien massif des camarades interpellés abusivement.

Solidarité avec le syndicat des Métallurgistes de São José dos Campos y Región de la CSP Conlutas (Brésil)



Le syndicat des Métallurgistes de São José dos Campos y Región, représentant des travailleurs de Sonaca Brasil, a été confronté, dans l'unité locale, à une conduite absolument antisyndicale à l'égard des travailleurs et de leurs droits les plus élémentaires.

Face à un mouvement de grève légitime, la direction de Sonaca Brazil adopte des pratiques qui portent atteinte à la législation brésilienne du travail et ne respectent pas la libre organisation syndicale, dans l'intention de faire pression sur les travailleurs et de les intimider pour qu'ils mettent fin à la grève, sur la base d'un harcèlement moral et de la convocation de la police militaire devant l'usine pour intimider les travailleurs sur les piquets de grève.

Les travailleurs sont en grève depuis le 16 avril, motivés par la modification du régime d'assurance médicale mis en place par la Sonaca. Sans négocier avec le syndicat et sans écouter les travailleurs, l'usine a modifié le régime d'assurance maladie et a imposé des frais supplémentaires, obligeant les utilisateurs à payer plus cher pour des consultations, des examens et d'autres procédures médicales. Les employés réclament à juste titre le retour à l'ancien régime d'assurance maladie, sans frais.

Depuis le début de la grève, l'entreprise fait pression sur eux. Les patrons envoient des messages aux grévistes pour les forcer à reprendre le travail, ce qui constitue un comportement antisyndical évident. Chaque jour, des voitures de police sont positionnées devant l'usine pour intimider les grévistes et tenter de mettre fin à la grève.

Nous condamnons cette manœuvre qui a l'unique but d'augmenter les bénéfices de l'entreprise aux dépens de la santé des Travailleuses et Travailleurs. Cela démontre le peu de considération à leur égard. La revendication des travailleurs est juste et nécessaire, étant donné que les bas salaires versés par l'usine sont mis en péril par les frais d'assurance maladie supplémentaires. Les grévistes se sont rendus au siège de la Sonaca pour exiger le respect du droit de grève et la satisfaction de nos revendications. Il est inacceptable qu'une entreprise étrangère désobéisse à la loi brésilienne, agisse de manière autoritaire et antisyndicale avec le soutien répressif de la police militaire.

L'Union syndicale Solidaires soutient les travailleurs en grève et le syndicat des Métallurgistes de São José dos Campos y Región et leurs revendications : le retour immédiat au système d'assurance médicale qui existait auparavant, le paiement des jours d'arrêt de travail pendant la grève et la maintien de l'emploi.



Non à la répression du mouvement de soutien au peuple Palestinien

Partout dans le monde, depuis le 7 octobre, celles et ceux qui dénoncent la situation coloniale en Palestine font face à une répression sans précédent. Malgré 75 ans d'oppression, largement documentée par des universitaires, des ONG, des institutions internationales et par les Palestiniens eux-mêmes, il n'a jamais été aussi difficile de défendre les droits du peuple palestinien.

En France, la police anti-terroriste a convoqué Anasse Kazib, militant syndical à SUD Rail. Sa faute ? 4 tweets de soutien à Gaza, dénonçant le massacre en cours, dans le cadre d'une enquête pour « apologie du terrorisme ». Cette tentative d'intimidation fait suite à une plainte déposée par la Jeunesse Française Juive (JFJ). Cette organisation relaie les prises de positions de personnalité d'extrême-droite comme Donald Trump ou Eric Zemmour, n'hésite pas à comparer le drapeau palestinien à un « drapeau nazi » et prend part à de nombreuses procédures bâillonnées. Elle était ainsi partie civile dans le procès contre le responsable syndical CGT du Nord, Jean-Paul, Delescaut, condamné à 1 an de prison avec sursis dans le cadre d'un dossier semblable à celui monté contre Anasse Kazib. Depuis, d'autres militants ou personnalités politiques ont été convoqués, à l'image de nos camarades de Solidaires étudiant-e-s EHESS, Rima Hassan ou Mathilde Panot.

En faisant l'amalgame entre soutien à la Palestine et soutien au terrorisme ou à l'antisémitisme, elles servent de prétexte à un tour-de-vis autoritaire, menaçant le droit de manifestation, de réunion et d'opinion.

Les congressistes présent-e-s au congrès de l'Union syndicale Solidaires apportent le soutien à nos camarades et à l'ensemble des militants et militantes attaqués et appellent à faire front contre la répression.

Soutien à la lutte de nos camarades sans-papiers

La lutte des travailleurs sans-papiers de l'agence Chronopost d'Alfortville a commencé le 7 décembre 2021, aux côtés de 2 autres grèves à DPD Coudray-Montceau et RSI Gennevilliers. Elle a pris le relais de celle qui, entre juin 2019 et janvier 2020, avait permis

d'imposer la régularisation de 73 travailleurs, dont 27 de Chronopost. Parmi les travailleurs écartés de la régularisation à l'époque, nombreux poursuivent le combat.

Dans leur lutte, les actuels salariés de Chronopost, comme les anciens du piquet de 2019, ont reçu le renfort de nombreux travailleurs sans-papiers d'autres entreprises. Ils se sont auto-organisés, avec le soutien entre autres de Solidaires 94, de la fédération SUD PTT et de l'Union syndicale Solidaires, et sont présents pour la 3^e année sur le piquet et dans les manifestations, pour exiger aussi leur régularisation.

Nos camarades sont victimes d'un système de surexploitation et de sous-traitance conçue par une entreprise d'État : La Poste. Chronopost, sur la moitié de son site, sous-traite son cœur de métier à Derichebourg Propreté : prêt illicite de main-d'œuvre, validé par l'État. Derichebourg Propreté se prêtait de la main-d'œuvre à lui-même car tous les salariés sur Alfortville étaient employés formellement par sa société Derichebourg Intérim : Délit de marchandage, validé par l'État.

Derichebourg Intérim, sur des postes pourtant pérennes, enchaînait pour chaque salarié des contrats d'une semaine : Délit d'abus d'utilisation d'intérim. Et enfin, délit d'utilisation massive de main-d'œuvre sans titre.

Bien que condamnée par le tribunal judiciaire de Paris pour non respect du devoir de vigilance sur le recours à la sous-traitance, la Direction du groupe La Poste, et tout récemment encore son PDG, nie toute responsabilité dans l'exploitation des travailleurs sans papiers et refuse de délivrer les documents d'entreprise permettant de les régulariser.

Les ministères de l'Intérieur et du Travail, la Poste, et la préfecture du Val de Marne se renvoient la balle et lors de la mobilisation du 28 mars 2024, le ministère de l'intérieur a encore refusé de les recevoir. La préfecture refuse aujourd'hui tout nouveau dépôt collectif de dossiers des autres travailleurs en lutte sur le piquet.

La lutte continue donc pour la régularisation de tous les occupants du piquet et contre la sous-traitance en cascade et les patrons voyous !

Caisse de grève en ligne :

<https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-alfortvill>

La répression du mouvement Kurde continue en Europe



Belgique

Dans la nuit du 23 au 24 avril 2024, 200 policiers belges ont perquisitionné les locaux des chaînes de télévision kurdes Medya-Haber et Sterk TV, basées en Belgique. Du matériel a été saisi et parfois détruit, dans une volonté apparente d'empêcher ces deux chaînes de pouvoir émettre. Des violences policières ont été commises sur les personnes présentes.

France

Le 24 au matin, la police française a arrêté 9 Kurdes, en Île de France et dans les Bouches-du-Rhône. Quelques semaines plus tôt, la France avait également expulsé trois jeunes militants kurdes, aussitôt arrêtés à leur arrivée en Turquie. En Turquie, une opération a également eu lieu contre la presse indépendante kurde, menant à l'arrestation de 8 journalistes ou travailleurs/euses de la presse.

Irak

Ces opérations interviennent quelques jours après le lancement d'une nouvelle opération militaire de la Turquie contre le PKK au nord de l'Irak et alors que l'état turc a multiplié les visites à l'étranger. Erdogan, affaibli lors des dernières élections municipales, s'est rendu ces derniers jours en visite officielle en Irak et dans la région kurde où il a rencontré les Barzani, qui l'assistent dans son offensive militaire contre le PKK.

Ces développements sont inquiétants et montrent un regain de la collaboration des pays européens et notamment de la France avec le régime turc dans la traque des opposant-es kurdes.

L'Union syndicale Solidaires condamne avec force cette collaboration indigne et rappelle son soutien au mouvement d'autodétermination du peuple kurde. Le régime macroniste au pouvoir doit cesser sa collaboration avec le régime autoritaire turc et sa politique de répression des militant-es kurdes sur son sol.

Nous poursuivons le soutien à la résistance syndicale et populaire ukrainienne



Depuis février 2022, la population ukrainienne subit la guerre déclenchée par l'armée russe. En Ukraine comme ailleurs, la présence sur le territoire d'une armée d'occupation est injustifiable. En Ukraine comme ailleurs, le syndicalisme que nous défendons et pratiquons soutient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

C'est pour cela que, dès le début de la guerre de grande ampleur, il y a maintenant plus de deux ans, notre première activité a été de contacter nos camarades en Ukraine, mais aussi dans la mesure du possible en Russie et Biélorussie. Les trois convois du Réseau syndicat international de solidarité et de luttes, ceux de l'intersyndicale française, les collectes solidaires, les échanges en visio, la participation au comité français du Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine, les informations sur la situation sur place, le

soutien au syndicalisme indépendant en Ukraine, aux syndicalistes réprimés en Russie et Biélorussie, tout cela est peu par rapport à la guerre, à l'occupation militaire du territoire mais demeure une nécessité au regard des demandes, des besoins et de l'expression d'une solidarité internationale minimale.

Bien évidemment, celle-ci ne saurait opposer ni même comparer les situations tragiques entre les régions du monde. Toutes nécessitent notre solidarité, en fonction de nos possibilités.

Concernant l'Ukraine, nous continuons à soutenir les camarades des syndicats indépendants des secteurs de la santé, de l'industrie, de l'éducation, du ferroviaire, étudiants et étudiantes. Toutes et tous agissent sur deux terrains et demandent notre soutien sur ces deux terrains : la lutte contre l'occupation militaire russe et celle contre les patrons et le gouvernement qui restreignent les droits des travailleurs et des travailleuses.

Les témoignages apportés à notre congrès par Oksana et Julia de Sois comme Nina et du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la région de Lviv renforcent notre détermination à concrétiser toujours plus et mieux la solidarité internationale des travailleuses, des travailleurs et de leurs organisations.

9^e CONGRÈS

Union
syndicale

Solidaires

TOULOUSE-LABÈGE
22-25 AVRIL 2024



Plateforme revendicative chômage-précarité

Depuis plusieurs années, les capitalistes et le gouvernement Macron qui les sert multiplient les attaques anti-sociales qui augmentent les injustices et les inégalités sur les sujets essentiels de l'emploi et du salaire : augmentation de la précarité et des contrats courts pour donner l'impression d'une réduction en trompe-l'œil du chômage, réduction des droits des chômeurs/ses, difficultés des familles ou personnes aux ressources insuffisantes pour subvenir à leurs besoins élémentaires, perte de revenu pour les plus précaires, recours abusifs aux statuts de faux indépendants et d'« auto-entrepreneurs/ses », renforcement des contrôles et radiations, mal-logement...

Nous présentons ici nos revendications, qui sont pour nous les premières étapes d'un projet de transformation sociale vers une société où le pouvoir et la gestion collective des moyens de production et d'échange seront dans les mains des travailleurs/ses et non des capitalistes. **Égalité et justice sociale!**

Chômage, droit au salaire et protection sociale



L'Union syndicale Solidaires revendique **un nouveau statut du salarié-e** affirmant pour tou-te-s le droit à un salaire indépendamment de son emploi. Ce droit au salaire implique le maintien intégral de nos salaires entre deux emplois. De cette revendication fondamentale découle notre revendicatif sur l'assurance chômage qui doit être vu comme le chemin vers cet objectif.

Dans l'immédiat, Solidaires revendique **l'indemnisation de l'ensemble des chômeurs-ses, au minimum au SMIC**. Solidaires revendique aussi pour les travailleurs-ses qui perdent leurs emplois, la continuité de leurs salaires pour une durée minimale de 36 mois, quelque soit la durée d'emploi et la durée de cotisation préalables. **Je perds mon emploi, je garde mon salaire! Les capitalistes nous privent d'emploi, imposons le maintien du salaire!**

Pour les travailleurs/ses nouvellement entré-e-s sur le marché du travail, Solidaires revendique **un droit au salaire ou à une indemnisation chômage au SMIC minimum dès 18 ans**. L'augmentation du RSA au niveau minimum du seuil de pauvreté pour l'ensemble des territoires et son extension pour les 18/25 ans peut être un premier pas vers cet objectif mais nous ne devons pas nous arrêter là. Il faut pour toutes et



tous un vrai droit au salaire, ce qui nécessite en particulier la mise en place d'un salaire étudiant-e, qui doit concerner également tous/toutes les jeunes travailleurs-ses en formation (apprentissage...). Comme revendication urgente, Solidaires exige aussi le relèvement immédiat du minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté afin d'aider les retraité-e-s allocataires à vivre plus décemment puis la mise en place d'une retraite minimum garantie à toutes et tous les retraité-e-s, au niveau du SMIC.

Ce droit au salaire est attaché à la personne, et ne doit pas dépendre des revenus du foyer ou du conjoint. C'est pour cela que Solidaires revendique, comme première étape, que **les revenus du foyer ou du conjoint-e ne soient plus pris en compte pour le calcul du RSA, ce qui vient enfin d'être obtenu après un long combat pour l'allocation adulte handicapé**. Pour celle-ci, nous exigeons qu'elle soit versée dès 18 ans au lieu de 20 ans actuellement.

Il faut assurer un accès immédiat aux indemnités chômage dès la fin de leurs contrats pour l'ensemble des contractuel-le-s de la fonction publique et des entreprises publiques qui sont trop souvent victimes de retards, de problèmes de dossiers, etc.



Nous revendiquons **l'abrogation des dernières réformes de l'assurance chômage imposées par le gouvernement le 1^{er} octobre 2021, puis en février 2023**, qui excluent de toute indemnisation une partie importante des chômeurs-ses et réduit les droits des autres personnes privées d'emplois en diminuant autoritairement la durée d'indemnisation ! Mais il faudra aller plus loin et remettre en cause toutes les précédentes contre-réformes sur le chômage...

Solidaires revendique **l'inconditionnalité du maintien du salaire entre deux emplois**. Par conséquent nous revendiquons **la fin immédiate des sanctions abjectes imposées à ceux et celles d'entre nous qui sommes privé-e-s d'emploi, l'arrêt des contrôles, pressions et persécutions sur les chômeurs-ses et en particulier l'abrogation du décret**

du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs-ses d'emploi et les mesures de surveillance prises par la suite. Nous demandons l'abandon des contrôles dans les CAF et à Pôle Emploi qui stigmatisent les chômeurs-ses et les personnes en situation de précarité, l'arrêt des demandes de remboursements abusives des indemnisations et aides sociales versées et la fin de l'utilisation des algorithmes et des scores de risque pour surveiller les précaires.

Nous exigeons **que les postes de contrôleurs-ses soient redéployés sur des missions utiles. Nous voulons un service public de l'emploi et des CAF avec du personnel titulaire en nombre suffisant et garantissant de bonnes conditions de travail à leurs agent-e-s, pour garantir les droits des usagers-ères.**

Il faut contrôler les offres d'emplois abusives, illégales ou fausses, pas les chômeurs-ses !
Il faut s'en prendre aux fraudeurs fiscaux, pas aux personnes précaires !

Il faut aussi mettre fin à la dématérialisation à outrance des procédures pour les chômeurs-ses et les précaires, avec l'obligation de faire l'ensemble des formalités et procédures par internet, ce qui pénalise lourdement ceux-elles qui n'ont pas accès à un matériel informatique ou en maîtrisent mal les accès et les codes, ce qui permet ensuite de les radier ou de les priver de droits. Il faut assurer un accueil physique digne, partout sur le territoire et que l'ensemble des procédures puissent se faire sur place afin que des alternatives aux démarches sur internet soient systématiquement proposées.

L'assurance chômage était gérée à sa création en 1958 par les syndicats de salarié-e-s et le patronat. L'État en a pris ensuite de plus en plus le contrôle prêtant souvent main-forte aux capitalistes pour démanteler ce qui nous protège, encore en partie, de la violence du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2019, au prétexte de donner du « pouvoir d'achat » aux salarié-e-s (en réalité faire un nouveau cadeau au patronat), le gouvernement a supprimé la cotisation sociale des salarié-e-s et l'a remplacée par une fraction de la CSG Activité. Soit une fiscalisation partielle du financement de l'assurance chômage pour en remettre en cause la logique sociale en transférant une partie de sa prise en charge des entreprises vers les particuliers, ce qui est inacceptable.

Malgré tout, l'assurance chômage est toujours alimentée financièrement par les travailleurs-ses, en particulier les cotisations sociales (soit 4,05 % du salaire brut que versent les employeurs). Donc, puisque **ce sont bien les travailleurs-ses qui financent leur assurance chômage, ce sont eux/elles qui doivent la contrôler par une démocratie sociale renouvelée, ce sont eux/elles qui doivent fixer les modalités de son financement** (qui doit venir de la richesse collective produite par l'activité des travailleurs-ses), **les taux de cotisations et fixer les règles d'indemnisations.**

Solidaires revendique **le contrôle de l'assurance chômage par les travailleurs-ses pour les travailleurs-ses** et l'expulsion du patronat et de l'État de sa gestion. Cela implique la

fin de la cogestion de ses instances entre syndicats de salarié-e-s et patronat, et **l'arrêt des suppressions et des réductions de cotisations sociales**. Il faut de plus la création d'une **véritable sécurité sociale du chômage**, autogérée collectivement par les travailleurs-ses avec ou sans emplois. Cela implique de sortir de la logique assurantielle actuelle dans laquelle les travailleurs-ses doivent avoir cotisé-e-s un certain temps pour ouvrir des droits

à indemnisation, ce qui exclut en particulier les personnes faisant des études ou venant de les finir ou les personnes ayant du mal à trouver du travail, pour appliquer la même logique que celle du reste de la sécurité sociale, à savoir une logique de solidarité permettant de garantir un droit à l'indemnisation quelle que soit la situation précise à l'ensemble des chômeurs-ses.



À 60 ans max/37,5 années de cotisations/pas en dessous du SMIC

Le droit à une retraite décente et en bonne santé est un droit fondamental. Nous exigeons donc la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation, mais nous exigeons aussi que l'ensemble des périodes de chômage, indemnisées ou non, soient prises en compte pour la retraite, avec prise en compte des revenus perçus pour les périodes indemnisées et que les périodes de travail à temps incomplet comptent comme des périodes à temps plein.

Pour les **intermittent-e-s de l'emploi**, nos revendications immédiates sont :

- **Le rétablissement de l'annexe 4 de l'assurance chômage** pour garantir les droits au chômage des travailleurs/ses intermittent-es comme les extras de l'hôtellerie-restauration-événementiel, les intérimaires, les saisonnier-e-s, les guides conférencier-e-s...
- **L'ouverture immédiate des droits pour tou-te-s les intermittent-e-s du spectacle, c'est-à-dire les cotisant-e-s aux annexes 8 et 10**, peu importe le nombre d'heures cotisées, avec la garantie d'accès complet aux droits sociaux (maladie, retraite, maternité...).
- **Nous refusons par ailleurs toutes les mesures visant à imposer des heures de travail aux bénéficiaires du RSA, ce qui signifierait fournir une main-d'œuvre gratuite et sans droit aux employeurs, du public comme du privé, tout en remettant en cause le caractère inconditionnel du RSA. Créer de la précarité en exploitant la misère est inacceptable socialement !**

Précarité : le droit à un emploi stable, de qualité, bien rémunéré

Contre la logique de la précarisation de l'emploi que nous imposent les capitalistes, Solidaires revendique **le droit à l'emploi stable, de qualité et bien rémunéré** :

- L'obligation d'une proposition de reclassement sur un poste de travail équivalent, au même salaire, dans une aire géographique proche du domicile pour tou-te-s les salarié-e-s qui perdent leurs emplois que ça soit suite à la fin d'un contrat précaire ou suite à un licenciement.
- **L'arrêt des CDD abusifs dans le secteur privé et leur transformation en CDI**, qui doit être la norme d'embauche habituelle, en tenant compte néanmoins des particularités professionnelles (emplois discontinus). C'est particulièrement le cas des travailleurs-ses en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) et ceux en CDDU (contrat à durée déterminé d'usage), contrat renouvelable sans limite qui supprime la prime de précarité et le délai de carence entre deux embauches. Il faut aussi **mettre fin aux temps partiels subis et faire passer à temps plein toutes et tous les travailleurs-ses qui le souhaitent**.
- **L'arrêt de l'exploitation par les entreprises de services en ligne** (type Uber, Deliveroo...) de travailleurs-ses soi-disant « indépendant-e-s », « auto-entrepreneurs-ses » et « micro-entrepreneurs-ses », en fait sans droit et sans statut et la requalification de l'ensemble de ces relations en contrats de travail avec tous les droits que cela implique.
- **L'arrêt des embauches abusives de contractuel-le-s, en CDD ou en CDI et de vacataires, dans la fonction publique**, le statut de fonctionnaire et les droits qui lui sont attachés devant rester la norme principale. Nous exigeons aussi **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans la fonction publique et création de tous les emplois nécessaires pour qu'elle puisse remplir l'ensemble de ses missions**. En parallèle, nous exigeons de manière urgente une **amélioration des droits des contractuel-le-s déjà embauché-e-s** (rémunérations, temps de travail, formations, droits sociaux...).
- **La titularisation sans condition ni de concours, ni de nationalité de toutes et tous les travailleurs-ses précaires des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière...**



- La mise en place partout des 32 h hebdomadaires sans perte de salaire et recrutements massifs dans les services publics d'emplois statutaires et pérennes ainsi que dans les secteurs économiques écologiquement et socialement utiles en privilégiant entre autres les coopératives de production et non les entreprises capitalistes.
- L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits ou qui organisent frauduleusement leurs pertes.

Le droit au logement pour tou-te-s

Solidaires revendique le droit au logement pour tou-te-s. Cela a pour conséquence :

- L'arrêt immédiat des expulsions de locataires et l'apurement des dettes de loyer. Interdire les coupures d'énergie et encadrer à la baisse les prix de l'énergie ; généraliser l'encadrement des loyers en les bloquant si nécessaire.
- La réquisition des logements vides et leur utilisation pour loger les mal-logé-e-s ou les sans-logements.
- Une vraie mise en œuvre du Droit Au Logement (DALO), une augmentation des APL et l'arrêt des ventes et des démolitions/gentrification de logements sociaux.
- L'abrogation des lois répressives visant les gens du voyage, les habitant-e-s précaires de terrains, les occupant-e-s par nécessité de logements vacants. Cela nécessite aussi d'aligner les droits des résident-e-s de foyers, résidences sociales et étudiantes sur les droits des locataires HLM.
- La suppression de la loi ELAN et le maintien d'un vrai service public du logement social, avec des habitations répondant aux besoins sociaux et aux normes environnementales et énergétiques. Cela nécessite aussi la mise en place de logements sociaux à des loyers acceptables près des lieux de travail et la préservation des parcs de logements sociaux concernant les travailleurs-ses du public et du privé. Fixer l'objectif minimum de 30 % de logements sociaux en 2030 dans chaque commune en zone tendue.



S'agissant des bailleurs sociaux :

- **Supprimer la RLS** (réduction de loyer de solidarité) mise en place en 2018 en parallèle de la baisse des APL pour les foyers les plus modestes. Il faut rendre aux bailleurs HLM les moyens d'entretenir et réhabiliter.

- Améliorer les conditions de travail et les revenus des salarié-e-s des HLM et recruter du personnel de proximité.
- Cesser la restructuration et les fusions imposées aux bailleurs sociaux, ainsi que les ponctions sur les fonds destinés au logement social, notamment Action Logement.

Des revendications plus complètes concernant le domaine du logement figurent dans la plate-forme unitaire « pour un logement pour tou-te-s » dont Solidaires est signataire : <https://ancien.solidaires.org/Plateforme-unitaire-Pour-un-logement-pour-tous-tes>

Un droit au salaire pour les migrant-e-s et les travailleurs-ses sans papiers aussi

À l'opposé complet des discours racistes et xénophobes dominants, Solidaires revendique le droit à la liberté de circulation et d'installation pour tou-te-s les migrant-e-s mais aussi le droit pour eux/elles au salaire, aux indemnités chômage et aux aides sociales, comme pour les autres travailleurs-ses et de même niveau qu'eux.







Plateforme revendicative Palestine

1. Préambule

L'Union syndicale Solidaires est engagée depuis de nombreuses années en soutien au peuple palestinien. À ce titre elle produit ses propres analyses (communiqués, tracts, brochures...) et intervient dans de nombreux cadres unitaires. Cependant, le revendicatif concernant cette question, validé lors du congrès de 2008, nécessite d'être remis à jour. Conformément à la résolution adoptée lors du congrès de 2021, le texte ci-dessous vise à exprimer clairement la position de l'Union syndicale Solidaires sur la situation en Palestine. Il résulte de discussions avec nos contacts et délégations sur place, d'un constat d'évolutions et de dégradations dramatiques dans la situation locale, et de nombreuses réflexions menées par le groupe de travail Palestine, dans une démarche de formation ouverte aux militant.es volontaires de Solidaires et de réflexions conduites tout au long de l'année 2022 en interne. Le groupe de travail Palestine de la Commission internationale propose d'ouvrir une discussion avec l'Union syndicale Solidaires en entier, comme avec nos alliés dans la solidarité.

En tant que syndicalistes internationalistes, il ne s'agit pas de dire aux Palestiniens et Palestiniennes ce qu'elles doivent penser ou revendiquer, encore moins de prendre position sur les solutions, qui ne peuvent que leur appartenir, mais de prendre conscience de notre côté de l'évolution de la situation en Palestine et en Israël, des rapports de force, et de prêter attention aux mouvements sociaux et syndicaux sur place ainsi qu'à leurs positionnements.

2. Contexte

La guerre coloniale en Palestine commence avec la déclaration Balfour de 1917 par l'occupant de l'époque, la Grande-Bretagne. Pour Solidaires, quelles que soient les critiques ou les distances que nous pouvons avoir avec certaines composantes des mouvements sociaux et politiques palestiniens, on ne peut pas mettre le colonisé et le colonisateur sur le même plan.

Nous rappelons que la création unilatérale de l'État israélien en 1948 fait suite à des massacres, des dépossessions, des expulsions et des déplacements forcés et massifs de

civils : la Nakba palestinienne. La résolution onusienne 181 votée en 1947, jamais ratifiée par un référendum d'autodétermination, a concrétisé une colonisation de peuplement et d'exploitation des ressources encore en vigueur aujourd'hui.

La situation actuelle en Palestine et en Israël s'est enlisée suite aux accords d'Oslo signés en 1993, qui impliquent une reconnaissance mutuelle entre Israël et les Palestiniens représentés par l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), et une solution « à deux États » comme objectif central à long terme. Bien que reposant sur une logique de séparation « raciale », cette solution pouvait apparaître comme un compromis acceptable, prenant en compte une volonté de paix et le rapport de forces de part et d'autre. Des mesures intérimaires ne devaient durer que 5 ans (la mise en place de l'Autorité palestinienne, institution censée « gouverner » la Palestine, l'établissement des zones A, B et C qui limitent de fait la responsabilité de l'Autorité palestinienne à 20 % de la Cisjordanie, les checkpoints, ou le contrôle par Israël des exportations, importations, rétention des taxes et recettes fiscales en Cisjordanie). D'autres promesses n'ont jamais été tenues (le retrait des forces armées israéliennes, le juste règlement du problème des réfugiés), et des questions pourtant essentielles ont été repoussées à « plus tard » (les frontières, Jérusalem, les colonies, l'eau, les prisonniers...). Ces accords ont aussi permis aux institutions financières internationales d'imposer aux Palestiniens et Palestiniennes des réformes néo-libérales qu'ils n'ont cessé de rejeter, dans un contexte d'économie coloniale et de misère pour la grande majorité du peuple.

Tout comme des dizaines de résolutions internationales, l'État israélien ne respecte ni la lettre ni l'esprit du processus d'Oslo, poursuivant l'occupation militaire et l'annexion de territoires palestiniens de plus en plus vastes, et exerçant une répression de plus en plus féroce de la population palestinienne. Dans les territoires qu'il occupe, il contrôle les frontières, les routes et restreint fortement la mobilité des Palestiniens, s'approprie l'eau et autres ressources, les taxes et les cotisations sociales et syndicales des travailleuses et travailleurs palestiniens. Il entrave l'accès à la Palestine pour les militants et militantes du monde entier, et empêche le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, le tout dans une impunité totale.

Le processus d'Oslo de 1993, le mirage des « deux États », et l'illusion entretenue de l'existence d'un État palestinien sont des pièges meurtriers dans lesquels les Palestiniens sont maintenus par Israël et par la communauté internationale. Ce statu quo est toujours défendu par certaines organisations françaises de gauche en raison d'un alignement sur la représentation officielle qu'est l'Autorité palestinienne, qui pourtant refuse toute nouvelle élection démocratique, et de l'incapacité à tirer les leçons après près de 30 ans de dégradation de la situation sur place. C'est le cas aussi pour la petite partie de la population palestinienne qui bénéficie du régime de l'Autorité palestinienne, pourtant antidémocratique, corrompue, et de plus en plus complice de la colonisation et de la répression israélienne. Pour Solidaires, qui avait accueilli favorablement les accords d'Oslo, il ne saurait plus être question de défendre ces accords et le mythique État palestinien d'aujourd'hui, dans un contexte où un tel État se réduirait à une grappe de bantoustans.

Pendant ce temps, tout en basculant de plus en plus vers la droite et l'extrême

droite, l'État israélien se développe et normalise ses relations avec des pays arabes et africains, tout en bloquant toute initiative politique palestinienne. Sortir du piège d'Oslo, ne serait-ce que médiatiquement, permettrait de revenir aux revendications essentielles du Droit international. La société palestinienne pourrait ainsi s'exprimer dans toute sa diversité : Palestinien-ne-s de 1948, de Gaza, de Cisjordanie, de Jérusalem, en exil et réfugiés, de gauche comme de droite, laïcs ou religieux, civils ou militaires, en vertu du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce droit à l'autodétermination est défendu par la Charte des Nations unies depuis 1945, mais l'ONU s'est empressée de la bafouer moins de trois ans après l'avoir adoptée... Il est temps de réparer cette injustice initiale.

En résumé, l'Union syndicale Solidaires considère que les accords d'Oslo de 1993, avec la création d'un État palestinien balbutiant depuis près de 30 ans, ne sauraient constituer aujourd'hui le centre de notre positionnement. C'est aux Palestiniens et Palestiniennes de décider si leurs exigences et revendications doivent toujours déboucher sur une revendication étatique, et quelle devrait être sa formulation.

3. Clarifier la différence entre antisémitisme et antisionisme

« Nous ne céderons rien à l'antisionisme car c'est la forme réinventée de l'antisémitisme » : ces propos d'Emmanuel Macron prononcés en 2017 lors de la commémoration de la Rafle du Vel d'Hiv, en forme d'amalgame sont inacceptables. L'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme vise à interdire tout débat sur la politique des autorités israéliennes.

Condamner l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens, exiger l'application de sanctions devant le refus permanent du pouvoir israélien de respecter le Droit international en toute impunité, boycotter les entreprises complices de la colonisation, de la répression et de la militarisation, et plus généralement utiliser le boycott d'Israël comme arme de pression citoyenne, dénoncer la discrimination dont sont victimes les ressortissant-es palestinien-nes d'Israël, tenter de faire juger les militaires israéliens accusés de crimes de guerre : tout cela n'a rien à voir avec l'antisémitisme.

Confondre la critique légitime de la politique des gouvernants israéliens et la défense des droits du peuple palestinien pour l'autodétermination avec du racisme ne peut que renforcer l'antisémitisme dont on ne peut contester la réalité.

L'Union syndicale Solidaires, qui réaffirme sa vigilance à combattre tous les racismes sans les hiérarchiser et à s'opposer sans ambiguïté à toute forme d'antisémitisme, refuse ce piège.

4. La société palestinienne

L'occupation

L'État israélien doit libérer tous les territoires palestiniens qu'il occupe depuis le plan de partition de l'ONU en 1947 : la bande de Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est. Depuis de nombreuses années, cette occupation militaire s'est couplée à un processus de colonisation, illégal en vertu du Droit international, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ainsi, plus de 280 colonies ont été construites en Cisjordanie¹. En Cisjordanie et Jérusalem-Est, ce sont plus de 700 000 colons juifs qui vivent illégalement aux côtés de 3 millions de Palestiniens. Les colonies sont des zones de non-droit où règnent des violences totalement impunies contre la population palestinienne : intrusions dans les villages palestiniens, agressions physiques, vandalisme, tirs à l'arme à feu...

Si Gaza ne comporte plus de colonies depuis 1993, cette véritable prison vit sous blocus depuis 2007. Territoire assiégé, bouclé, où la population vit en danger permanent, la bande de Gaza subit des attaques incessantes de la part d'Israël, incluant des bombardements sur un territoire à très haute densité démographique.

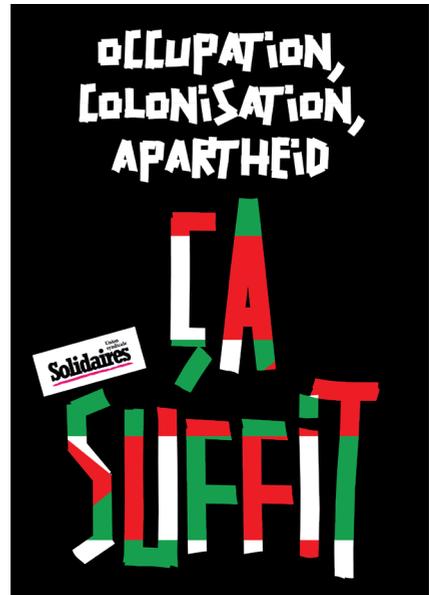
L'Union syndicale Solidaires exige la libération de la Palestine occupée, le démantèlement du Mur de la honte et de toutes les colonies, et la levée du blocus de Gaza sans condition ni délais. Solidaires demande également que soit respecté le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

L'Union syndicale Solidaires insiste également sur la situation des Palestiniens qui vivent à l'intérieur des frontières déterminées comme israéliennes par la résolution onusienne 181 de 1947, et qu'on désigne parfois sous le terme de « Palestiniens de 1948 ». Leur situation est caractérisée par des discriminations raciales quotidiennes, un accès entravé aux services et aux infrastructures, et une limitation de leurs droits.

L'apartheid

En Droit international, la notion d'apartheid est définie comme un système d'oppression et de domination d'un groupe racial sur un autre, institutionnalisé à travers des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires.

1. Chiffres issus de la Plateforme des ONG pour la Palestine : <https://plateforme-palestine.org/Colonies-les-chiffres-cles-2020>



Plusieurs rapports, dont le dernier d'Amnesty International² (après celui d'Human Rights Watch³), démontrent que les autorités israéliennes pratiquent l'apartheid envers le peuple Palestinien, qu'il vive en Israël, dans les territoires palestiniens occupés, à Jérusalem-Est ou réfugié en dehors de ses frontières.

Cette qualification « d'apartheid » que les autorités françaises, parmi d'autres, rejettent comme une soi-disant manifestation d'antisémitisme, est aussi reprise par des organisations israéliennes comme B'tselem ou par d'anciens et d'anciennes ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays européens. Israël doit mettre fin à l'apartheid partout, et donner l'égalité des droits pour toutes et tous les habitant-es quelles que soient leurs origines.

L'accès à l'eau est un problème politique majeur en Palestine et ce bien commun est également accaparé par Israël. L'État israélien a volé le château d'eau de la Palestine en occupant le Golan syrien et les sources palestiniennes du Jourdain qu'il contrôle à 65 % alors que les Palestiniens et les Palestiniennes n'y ont plus accès depuis 1967. Israël doit arrêter cette spoliation de l'eau, des nappes phréatiques et des terres fertiles de la vallée du Jourdain.

Le droit international

Le droit au retour des réfugiés palestiniens est un principe énoncé dans la résolution 194 de l'ONU depuis 1948. Il doit être appliqué pour toutes les générations, car il est héréditaire pour les Palestiniens et Palestiniennes du monde entier. Entre 1947 et 1948, entre 700 000 et 900 000 Palestiniens et Palestiniennes ont été expulsés sous la terreur des milices sionistes. Près de 600 villages Palestiniens ont été rasés⁴. Du fait des opérations de terreur et d'expulsion successives, ce seraient 5 à 7 millions de Palestiniens et Palestiniennes qui sont aujourd'hui des réfugiés-es. Puisque les expulsions continuent, elles créent toujours plus de nouveaux réfugiés-es.

De nombreux textes rattachés au Droit international ne sont pas respectés par Israël. À titre d'exemples, les résolutions du Conseil des Nations Unies qui exigent qu'Israël se retire des territoires occupés (plus de 80 résolutions), l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice qui stipule en 2004 que « la construction du Mur et le régime qui lui est associé sont contraires au Droit international », le Droit international humanitaire qui interdit : l'établissement de colonies de peuplement israéliennes et les expulsions de Palestiniens de leurs territoires (en vertu de la 4e convention de Genève de 1949), les démolitions et les expropriations de maisons et de terres arabes (en vertu du Règlement de La Haye de 1907)...

Actuellement, sont toujours emprisonnés en Israël près de 5000 prisonniers politiques palestiniens et palestiniennes, dont des femmes et des enfants⁵. Parmi elles et

2. <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/5141/2022/fr/>

3. <https://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecution>

4. Données issues des travaux de La plateforme des ONG pour la Palestine.

5. Chiffres issus du site addameer.org au 21 février 2023.

eux, on compte près de 1000 Palestiniens et Palestiniennes en détention administrative, procédure qui permet à l'armée israélienne d'emprisonner quelqu'un pour 6 mois renouvelables, sans inculpation ni procès. Les enfants sont eux aussi en détention administrative, voyant leur scolarité interrompue, leurs vies brisées, et leur avenir compromis.

Le Droit international humanitaire interdit de maltraiter, de torturer et de retenir en détention administrative prolongée les Palestinien·nes dans des prisons israéliennes (en vertu de la quatrième convention de Genève)... Pour les prisonniers politiques, cette détention administrative est un outil de l'apartheid : nous avons l'exemple de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien travaillant pour une ONG de défense des prisonniers, dont nous avons longtemps demandé la libération avant sa récente expulsion vers la France, ainsi que celle de toutes et tous les prisonniers et prisonnières politiques, et à plus forte raison ceux et celles qui sont en détention administrative. Nous soutenons toujours sa demande de vivre en paix avec sa famille et à travailler sur sa terre natale, la Palestine.

L'Union syndicale Solidaires revendique le respect du Droit international, et la fin de l'impunité d'Israël. Ces préalables justifient notre participation à des campagnes massives de sensibilisation et de soutien au peuple palestinien.

5. Les actions de Solidaires

L'Union syndicale Solidaires :

- poursuit son action au sein des collectifs de soutien à la Palestine, notamment syndicaux, nationaux, européens (comme ETUN – European Trade Union Initiative for Justice In Palestine) et mondiaux qui partagent nos valeurs et nos aspirations ;
- appuie les actions en faveur de la Palestine du Réseau syndical international de solidarité et de luttes (RSISL) et invite ses organisations membres à s'y investir ;
- invite les syndicats à couper les liens avec la Histadrout, syndicat israélien raciste, et à renforcer les échanges et la coopération avec les syndicats palestiniens indépendants et les mouvements sociaux palestiniens qui partagent nos valeurs et nos aspirations, notamment pour les syndicats dans leurs secteurs professionnels (PPSWU, GFIU, New Unions, Arab Workers Union...) par exemple par l'organisation de délégation, d'invitations et de contacts suivis ;
- invite les Solidaires locaux à s'investir dans des actions d'information et de soutien à la Palestine, en propre et/ou au sein de collectifs inter-syndicaux et associatifs, à des campagnes de boycott, désinvestissement et sanctions contre l'apartheid israélien ; à organiser de futures délégations sur place ; à utiliser le matériel réalisé par Solidaires (par exemple le film Contre-feux, résistance sociale et syndicale en Palestine et la revue internationale Palestine) ;
- rappelle son engagement, pris en congrès national, de participer aux campagnes pour la libération de Georges Abdallah, notamment aux manifestations annuelles

devant la prison de Lannemezan où il est détenu. Militant antisioniste, Georges Abdallah est maintenu en prison par la France depuis 1984, et libérable depuis 1999 ;

- invite ses organisations membres à développer des actions de dénonciation et de désinvestissement des entreprises complices de la colonisation, notamment pour les syndicats au sein de ces entreprises et dans leurs secteurs professionnels, mais aussi de la coopération française et européenne avec Israël, qu'elle soit militaire, diplomatique, commerciale, énergétique, sécuritaire, sportive ou culturelle, en lien avec la campagne BDS dont Solidaires est membre ;
- invite ses syndicats membres, ayant des élu-es au sein de Comité Social et Économique (CSE), à s'opposer aux prestations qui proposent un lien avec Israël et/ou des entreprises complices (tourisme, achats...), et à développer celles en lien avec la Palestine (délégation, tourisme engagé, achats...) ainsi qu'à organiser des actions d'information/mobilisation vers les salarié-es ;
- engage une réflexion, devant déboucher sur des actions concrètes, pour que l'engagement s'élargisse en interne au sein de l'Union syndicale ;
- engage une réflexion et des débats pouvant déboucher sur des positionnements autour d'autres points, notamment sur les enjeux religieux ou sur le droit légitime des Palestinien-nés à choisir les moyens de leur lutte.

La commission internationale et le groupe de travail Palestine en son sein, sont disponibles pour toutes questions, demande de matériel spécifiques, participation à des débats en interne ou publics dans les structures ou les solidaires locaux.







AG DU

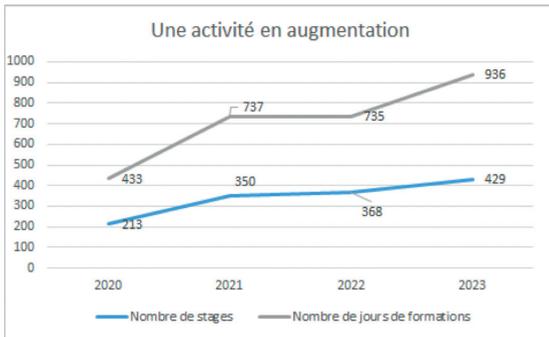
Cefi Solidaires



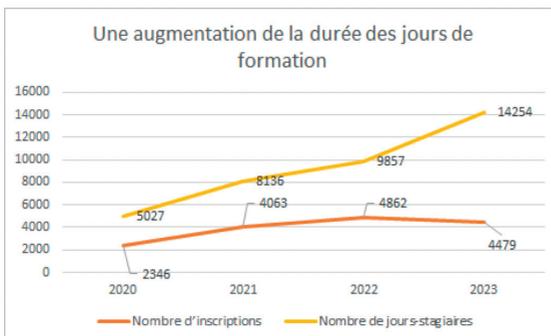
Bilan d'activité - AG du CEFI

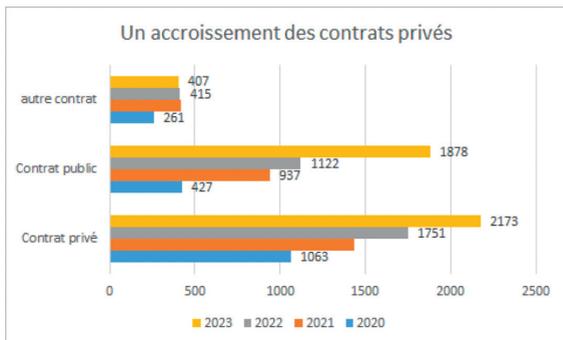
Les faits marquants de l'activité de formation

Après une année 2020 marquée par le Covid, l'activité du Cefi avait fortement repris en 2021, sans pour autant retrouver son niveau de 2019 (année de début de mandat électoral avec de nombreux-ses élu-es à former). Les années 2022 et 2023 ont confirmé la reprise post covid (avec 368 et 429 stages en interprofessionnel respectivement) :

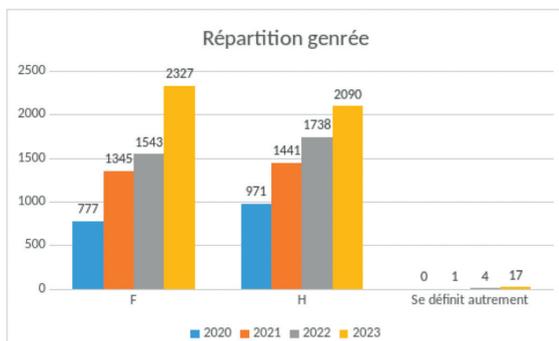


L'activité augmente malgré la baisse du nombre d'inscriptions (voir graphique 2). Cela est sûrement du fait de la multiplication de formations d'une durée de cinq jours en lien avec les instances représentatives du personnel dans le privé et surtout dans le public (formations d'IRP organisées en interprofessionnel).





On remarque une augmentation des contrats de droit privé mais aussi « autre type de contrat » (type contractuel fonction publique, vacataires, contrats étudiant-es...).



La présence des femmes et des stagiaires se définissant autrement augmente. Cela montre une dynamique positive, néanmoins ces statistiques générales ne doivent pas cacher les disparités de participation aux différents types de formation. À titre d'exemple en 2023, seulement 34 % des stagiaires étaient des femmes sur des formations Histoire du mouvement ouvrier, 40 % sur les formations juridiques ou encore 43 % sur les formations CSE + 50. Elles sont néanmoins plus présentes sur des formations telles que, stéréotypes de genre (70 %) ou encore violences sexistes et sexuelles (69 %).

Remarque : sur le graphique 3 et 4 (type de contrat et genre, respectivement), le total sur chaque année ne correspond pas au nombre d'inscriptions indiquées dans le graphique 2. Cela est dû à la manière dont les statistiques sont produites sur le site. Les statistiques genrées sont produites à partir du nombre de stagiaires qui est différent de celui du nombre d'inscriptions. Le nombre de stagiaires ne prend pas en compte les doublons, contrairement au nombre d'inscriptions qui prend en compte la totalité des participant-es).

Formations

Formations d'animateurs et animatrices

Renforcer les équipes d'animateurs et animatrices de formations fait partie des priorités du CEFI. Aussi, le CEFI national s'efforce de programmer le plus régulièrement possibles des formations d'animatrices sur des thématiques diverses et de bâtir de nouvelles formations d'animatrices en lien avec les commissions dédiées de Solidaires, afin de pouvoir ensuite démultiplier les savoirs et savoir-faire de ces commissions dans nos structures. Le détail des formations d'animateur-trices sur la période 2021-2024 est rappelé en annexe.

Il est crucial que les camarades qui suivent ces formations d'animatrices s'engagent à animer ensuite des formations dans les Solidaires locaux, ce qui souvent n'est pas le cas pour ceux et celles inscrits par leur structure professionnelle. L'équipe d'animation du CEFI (l'équipe permanente du CEFI et les référent-es formation) sont à leur disposition pour les aider à monter ces formations.

Rencontres de l'été

Depuis 2022, nous avons repris notre formation militante généraliste annuelle, les Rencontres de l'été, engagement du congrès de St-Jean-de-Monts (format université d'été avec une jauge de 150 à 250 stagiaires en 2023 pour un budget de 150 000 euros). En deux ans, elle a permis de réunir plus de 380 camarades pour échanger sur nos pratiques et nos valeurs. Voir le compte-rendu élaboré par les animateurs et animatrices de la session 2023 : <https://solidaires.org/espace-adherent/infos-internes-solidaires/convocations-et-comptes-rendus/commissions-et-gt/commission-formation/cr-court-de-la-rencontre-des-animatrices-des-rencontres-de-lete-2023/>

CSA/CSE/CST

L'année 2022 a vu le déploiement des formations de formateurs/rices CSA/CSE/CST pour la fonction publique, qui ont demandé un important investissement de nombreux-es militant-es de Solidaires, pour construire le contenu des formations et les animer. Cette dynamique a permis de démultiplier ces formations dans les Solidaires locaux au plus près du terrain sur 2022 et 2023.

CSE/FS

De nombreux stages sont organisés pour répondre aux besoins de formations des nouveaux/elles élu-e-s dans les instances de représentation du personnel. Dès lors, les périodes où de nombreuses élections ont lieu (comme en 2019 et 2023, avec de nombreuses élections CSE), la demande en formation est beaucoup plus élevée. À l'inverse, 2022 était une

année de « fin de cycle électoral », où les stages liés à l'activité des élu-e-s sont mécaniquement moins nombreux. Compte tenu des besoins en formations, il faudra être attentif à densifier notre réseau d'animateur-trices de manière à ce que toute demande des équipes puissent trouver une réponse de formation. Dans cet objectif le suivi par le CEFI, du retour dans les structures locales, des stagiaires en formation d'animateurs-trices est indispensable.

Intersyndicales femmes, 8 mars toute l'année

Chaque année, le CEFI contribue à la tenue des Intersyndicales femmes, co-organisées par Solidaires, la CGT et la FSU. Par ailleurs, la formation « 8 mars toute l'année » est programmée de façon récurrente par la commission femmes.

Autres formations nationales

Le CEFI organise également un certain nombre de formations nationales récurrentes ou ponctuelles, telle que « Solidaires aux prud'hommes », les « Journées Reversions Sociales et Écologiques », « trésorier-e », « outils du ou de la référent-e formation », etc. De 2022 à 2024, 61 formations de ce type ont été tenues (voir le détail en annexe).

Par ailleurs en préparation du mouvement des retraites de 2023, le CEFI avec le concours de la commission protection sociale a été en capacité d'organiser des formations de type webinar d'un format de 2 heures qui a réuni plusieurs centaines de stagiaires entre décembre 2022 et janvier 2023. Ces formations ont été l'occasion de donner les principaux éléments de décryptage du projet gouvernemental, du revendicatif et quelques pistes de luttes.

Relance des formations antisexistes

Deux jours de travaux ont eu lieu en décembre 2023 avec une vingtaine de personnes pour relancer les chantiers des formations antisexistes. Un calendrier de travail sur tout 2024 a été mis en place pour travailler sur les différents modules, l'ouverture d'une boîte à outils féministe, une rencontre d'animatriceurices pour penser comment on instaure des cadres féministes dans toutes nos formations. En décembre 2024 aura lieu une formation d'animatriceurices de formations antisexistes en format de séminaire d'une semaine.

Trois événements programmés à l'issue de ces travaux :

- 4/5 juin 2024 : journées de mise en commun des groupes de travail sur les différents modules de formation et ouverture d'une boîte à outils ;
- 9 au 13 décembre 2024 : formation d'animateur-trices sur les formations antisexistes : format séminaire d'une semaine pour une trentaine de stagiaires ;
- premier semestre 2025 : rencontres d'animateur-trices de formation, tous sujets confondus ayant comme fil rouge « Comment instaurer un cadre féministe dans toutes nos formations ? ».

Accueil d'un doctorant en convention CIFRE

Depuis juin 2023, le CEFI accueille en CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), Florian Millet, doctorant en sociologie sous la direction de Sophie Bérourd et Renaud Bécaud, dont le sujet de recherche est : « Émergence et construction syndicale des enjeux environnementaux et écologiques : le cas de l'Union syndicale Solidaires ».

Florian se partage entre son activité académique au sein de son laboratoire de recherche et son travail de terrain à Solidaires. Son objectif est d'observer et d'analyser la prise en compte syndicale des enjeux écologiques et environnementaux aux différentes échelles de notre Union : sections locales et Solidaires locaux, fédérations et syndicats nationaux, Union syndicale Solidaires. Sur ses six premiers mois de thèse, Florian a déjà participé à près d'une trentaine d'événements (formations écologie, commissions écologie, congrès...) qui constituent son matériau d'observation pour son travail sociologique.

En parallèle, Florian contribue à la production de contenus pour nos formations et nos publications, et à suivre des dossiers en lien avec la commission écologie (formation d'animatrices « Agir syndicalement face à l'urgence écologique », brochure, dossier PFAS à Solidaires Rhône...).

Autres activités (publications, etc.)

- Guide Renouvellement du CSE
- Refonte/mise à jour des cahiers stagiaires :
 - n° 1 « Équipe syndicale, Syndicat, Section, DS/RSS » (2022)
 - n° 7 « Économie/capitalisme » (2023)
 - n° 12 « Atteintes à la santé dans la Fonction publique » (2023)
 - n° 15 « Agir syndicalement pour l'égalité entre femmes et hommes » (2022)
 - n° 9 « conseiller.ère du salarié.e » (2023)
- Production conjointe avec la commission écologie de la brochure « Agir syndicalement face à l'urgence écologique »
- Création en cours du cahier « défenseur syndical aux prud'hommes », sortie en 2024
- Création de brochure « construire et développer de nouvelles sections syndicales »
- Projet de création d'un cahier sur la « Sécurité sociale, son histoire et ses enjeux » (2025)

Parmi les autres activités doivent être notés le suivi des activités liées au Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (le « Maitron ») et le lien avec les instituts d'histoire sociale et autres structures militantes travaillant sur ce type de sujets.

De même que la prise en charge de la bibliothèque Solidaires depuis 2022 (auparavant, elle l'était par Solidaires Île-de-France). Accessible à tous et toutes au 2e étage des locaux nationaux, mais aussi via des demandes par Internet, elle comprend plus de 1700 titres. La majorité des commandes sont réalisées à travers des contacts directs avec des maisons d'édition (plus ou moins) militantes ; d'où des réductions pour le coût (jusqu'aux dons pour certaines) et surtout des liens avec ce qui est pour beaucoup des

associations culturelles parties prenantes du mouvement social. Depuis sa relance, il y a 4 ans, le nombre d'emprunts correspond à une moyenne d'un par semaine, ce qui peut paraître faible, mais n'est pas négligeable dans la durée. La publication depuis janvier 2024 d'un bulletin mensuel reprenant les nouveautés doit permettre de mieux faire connaître cet outil Solidaires.

Fonctionnement du CEFI

Un manque de permanent-es qui affaiblit la dynamique de formation de Solidaires

Fortement renouvelé en 2021 avec l'arrivée de nombreux non-Parisiens, le bureau du CEFI a poursuivi en 2022 et 2023 la réorganisation de ses activités (élaboration d'outils et de procédures de travail en commun, répartition du travail, montée en charge des nouvelles et nouveaux membres vers des activités « complexes » comme les signatures de conventions, mise en place du nouveau site internet qui a fortement occupé les animatrices/salarié-es du Cefi, relance de la commission formation en sortie de COVID...).

Malheureusement, suite à plusieurs départs en cours de mandat et de départs annoncés à la fin de ce mandat, le bureau du CEFI est de nouveau en très fort sous-effectif à l'approche du congrès de 2024 (réduit de 14 à 7 membres). Il est important de souligner le départ inattendu du trésorier du CEFI en début d'année 2024 sans qu'un quelconque tuilage ne puisse être effectué. Cela a augmenté la charge de travail des permanent-es et rendu impossible la réalisation du bilan financier du CEFI pour la présente AG de congrès. Il est dommageable que ce départ n'ait pu donner lieu à un transfert nécessaire d'informations, voire même au jour où sont écrites ces lignes sans échange possible.

Il manque par ailleurs a minima 1,5 ETP de permanent-e au CEFI. Cela a un fort impact sur la charge de travail et sur la mise en œuvre de notre politique de formation (exemple : difficulté à construire et à programmer plusieurs formations pourtant identifiées comme indispensables : économie, outils politiques pour animatrices de syndicats, etc.)

Pour ce congrès comme en 2021, le CEFI a encore une fois besoin de renfort. La priorité est donnée à des détachements syndicaux par les structures. Cela avait été un engagement lors du congrès précédent, il nous faut donc le renouveler. La formation syndicale est une priorité stratégique pour le développement et le renouvellement militant dans notre Union, et elle dépend de l'investissement des structures. Sans cet effort, la pratique ne pourra suivre les intentions.

L'appel au renforcement du bureau est donc naturellement dirigé en priorité vers les structures dont les moyens en droit syndical le permettent.

Du fait de la dispersion des membres du bureau sur le territoire, les bureaux mensuels du CEFI se tiennent désormais en hybride présentiel/visioconférence. Les

candidatures non parisiennes sont donc tout à fait bienvenues, d'autant qu'elles représentent un atout pour le lien avec les structures locales.

La répartition des structures professionnelles, des commissions, et des Solidaires locaux entre les membres du bureau **doit permettre** d'améliorer le suivi des structures et notamment des Solidaires et CEFI locaux que le bureau n'a pu que très partiellement mettre en œuvre lors du dernier mandat, les contenus revendicatifs et de faciliter les liens entre le bureau du CEFI et les structures. Il s'agit ainsi de mieux assurer le rôle d'appui aux structures, de permettre des remontées d'information plus efficaces et s'assurer le suivi avec des échanges réguliers sur l'organisation des formations, les budgets disponibles, etc. Si cette politique semble porter ses fruits, elle reste fragile, du fait de la difficulté de suivre toutes les structures notamment locales pour les membres du bureau qui fonctionnent actuellement en effectif restreint suite à plusieurs départs et d'autres annoncés.

Détail de l'activité du CEFI

Les membres du bureau, les permanent-es et les salarié-es, gèrent les affaires courantes de l'activité de formation définie collectivement dans nos AG et en lien avec la commission formation. Nous soulignons à ce propos le professionnalisme, l'écoute et la disponibilité de nos permanent-es salarié-es sans qui l'activité quotidienne du CEFI tout au long de ces 3 dernières années n'aurait tout simplement pas été possible.

Le Bureau du Cefi avec ses membres anime et administre l'activité formation interprofessionnelle de Solidaires. Il se réunit une fois par mois. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de formation décidée en instance de Solidaires, prépare les travaux de la Commission Formation, propose des sessions et des outils de formation en lien avec la Commission, échange sur l'actualité quotidienne de la formation syndicale, assure les liens avec les structures et les Commissions de Solidaires et produit des outils d'information.

Le bureau est informé régulièrement de la gestion financière et prend toutes décisions nécessaires à son bon fonctionnement et informe nos instances. Il arrête les comptes chaque année avant présentation pour validation à l'AG et participe à la construction du budget prévisionnel. Il désigne en son sein le/la président-e et le/la trésorier-e du CEFI. Les membres du bureau sont mandatés par leur structure mais ne la représentent pas au cours de leur mandat. Mandatement, et éventuel démandatement, au Bureau du CEFI sont de la responsabilité de la structure qui propose la candidature, mais une fois élu-e, chaque membre n'intervient pas pour sa structure mais dans le cadre du fonctionnement collégial du Bureau, sur la base des orientations définies par les instances de Solidaires.

Site web et communication

Le nouveau site web, en lien avec la refonte du site de Solidaires, a été déployé en 2022. Après quelques difficultés de mise en place, il est désormais pleinement fonctionnel. Des sessions de formations ont été organisées avec les référents, et de nombreux bugs ont été corrigés suite aux remontées des uns et des autres. Des améliorations vont encore être

faites dans le cadre d'une maintenance mensuelle tout au long de l'année. À noter toutefois que nous n'avons plus accès actuellement aux statistiques thématiques des formations antérieures à 2022, ce qui rend impossible l'analyse de l'évolution de nos formations par thèmes.

L'Écho du Cefi est maintenant une publication régulière bien installée. Sa relance est une réussite pour la communication du Cefi en interne, sur l'offre de formation, mais aussi les publications du Cefi par exemple.

Commission formation de Solidaires

La relance de la commission formation depuis 2022 est plutôt encourageante. Le bilan 2021 faisait état de difficultés (peu de présent-es, peu de structures professionnelles représentées), ces difficultés ne sont bien sûr pas totalement résorbées mais la situation s'améliore. 4 réunions de la commission ont été tenues en 2022 et 2 en 2023 (celle de mars ayant été annulée du fait du mouvement des retraites), et le nombre de structures représentées a augmenté (on passe de 5-8 structures avant 2022 à 10-15 sur les dernières commissions). Plusieurs structures ont réinvesti la commission, même si l'on peut toujours déplorer l'absence de représentation de plusieurs grandes structures de Solidaires. Sans chercher à identifier les bons et mauvais élèves, il est important que les structures professionnelles, et ce d'autant plus quand elles ont de nombreux/ses adhérent-e-s, investissent la commission, qui est au cœur de l'élaboration de la politique de formation.

Des inégalités marquantes entre Solidaires locaux

Chaque année on constate des inégalités parfois fortes d'un Solidaires local à l'autre. Certains départements, malgré les aides financières proposées avec les budgets complémentaires, restent en difficulté face aux demandes des équipes militantes sur place, faute d'animatrice/s le plus souvent. Les ressources pour la formation ne sont pas forcément absentes dans ces territoires mais la question de la formation interprofessionnelle n'est pas prise en compte. Même si formation et développement sont indissociables, la mise en œuvre est parfois plus compliquée à réaliser et nécessite le soutien des syndicats localement et des Solidaires voisins.

Articulation entre pro et interpro

Alors qu'au congrès de St Jean de Monts, les structures avaient pris l'engagement de « *prioriser, dès que possible, la formation en contexte interprofessionnel* », il est constaté depuis qu'encore énormément de formations dont les thématiques sont interpro se déroulent en interne dans les structures : il y a urgence à articuler enfin formations pro et interpro dans un souci de qualité des formations/politisation d'une part, et d'accès des petites structures à la formation d'autre part. En effet, pour que les Solidaires locaux fonctionnent,

une pratique volontariste de la part des organisations syndicales est nécessaire, surtout celles qui ont les moyens humains et financiers pour s'investir dans l'interprofessionnel.

Souvent, il est constaté au travers des échanges que les freins sont liés au fait qu'il y aurait beaucoup de spécificités dans les secteurs professionnels et qu'il n'est pas possible d'avoir une formation qui articule les différents secteurs. Le constat quand on échange avec les responsables de la formation des organisations professionnelles, est qu'il y a trop peu de discussion collective pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en commun dans les modules interprofessionnels et ce qui reste de l'ordre du professionnel. Il y a des contenus qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des salarié-es (du public et du privé) mais pour ce faire, la réflexion et le travail de mise en commun, notamment à travers la commission formation est nécessaire. Il est donc important qu'on puisse avoir des échanges sur les contenus de formation et pouvoir poursuivre les articulations des formations professionnelles et interprofessionnelles.

Cette tâche est d'autant plus nécessaire dans un contexte de spécialisation et de professionnalisation des tâches militantes dans nos lieux de travail. Cette situation est en lien avec les transformations du monde du travail qui vont dans le sens d'un éloignement du terrain des représentant-es du personnel, pour les enfermer dans des débats institutionnels. Faire de la formation interprofessionnelle c'est également partager et s'opposer à ces logiques générales qui nous éloignent du quotidien des salarié-es.

Le CEFI invite toutes les structures à passer en revue leur activité de formation interne et à offrir dans un cadre interpro tout ce qui peut l'être.

Préconisations pour la prochaine mandature

Dans la continuité des éléments du rapport d'activité, la prochaine mandature devra s'attacher à mettre en œuvre les préconisations suivantes qui reprennent d'ailleurs en grande partie celles de nos précédentes AG de congrès :

- Le renforcement du CEFI par les structures que ce soit ses permanent-es et de son bureau est une nécessité pour pouvoir construire et disposer d'un outil de formation en capacité de répondre aux enjeux. Elles s'attacheront à privilégier la mise à disposition sur droits syndicaux.
- Les structures professionnelles s'attacheront à ce que la formation soit le plus possible mise en œuvre dans une dimension interprofessionnelle, en complément de quoi les formations internes traitent des aspects spécifiques au secteur considéré. Les échanges sur ce qui est commun et interprofessionnel à l'inverse de ce qui peut être considéré comme spécifiquement professionnel doit avoir pour cadre la commission formation.

- Poursuivre l'effort mis en place par le CEFI de formations d'animateurs et animatrices y compris de recherche en matière d'outils pédagogiques. Les stagiaires qui suivent des formations d'animateurs-trices s'engagent à animer des sessions de formations dans leurs solidaires locaux respectifs avec l'aide des référent-es et si besoin celle du CEFI, mais aussi l'implication des structures professionnelles.
- Le bureau fera un suivi plus important des CEFI et Solidaires locaux pour être un soutien et un conseil afin de développer la formation interprofessionnelle au plus près de nos adhérent-es. Une attention particulière devra être portée sur la nécessaire densification de notre maillage de formations.

De plus s'agissant des CEFI/solidaires locaux, quelques pistes à mettre en place :

- réaliser des formations d'animatrices de manière décentralisée pour soutenir les nouvelles équipes de formation.
- poursuivre/relancer les initiatives de rencontres d'animateur-trices de formation ou élu-es dans les différents Solidaires locaux ou CEFI régionaux.

Annexe : formations d'animateurs et animatrices de formations

2021

- Rencontre des formateurs et formatrices CSE

2022

- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement face à l'urgence écologique »
- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles ».
- Formation d'animateur-trices CSE + de 50 salarié-es
- Formation d'animateur-trices Pratiques d'enquêtes-actions
- Formation d'animateur-trices CSA CSE CST

2023

- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre l'extrême droite »
- Formation d'animateur-trices « Analyse Accident du travail/Accident de service »
- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre les atteintes à la santé liées au travail dans la fonction publique »
- Formation d'animateur-trices CSE + de 50 salarié-es
- Formation d'animateur-trices CSA CSE CST

2024

- Formation d'animateur-trices prise de parole
- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre l'extrême droite »
- Formation d'animatriceurices de formations antisexistes

Annexe : formations nationales

Récurrentes

1. Formation syndicalisation
2. Outils du référent-e formation du Solidaires local ou du syndicat
3. Trésorier-ère du CSE
4. Agir syndicalement contre le racisme
5. Journées Solidaires aux prud'hommes
6. Journées Reversions Sociales et Écologiques
7. Intersyndicales femmes
8. Agir syndicalement avec les sans-papiers et les exilé-es
9. Formation syndicale Palestine : pour mieux comprendre et agir
10. Les zapatistes, la construction de l'autonomie, le syndicalisme et les luttes anti-capitalistes au Mexique
11. Internationalistes. Agir syndicalement sur les questions internationales

Ponctuelles (ou sessions initiales amenées à être reprogrammées)

1. Journée « prise en charge du contentieux de la Sécurité sociale »
2. Journée prise en charge et lutte contre la précarité 2023
3. La sécu, son histoire et ses enjeux
4. Premiers outils pour nouveaux/elles conseiller-es prud'hommes
5. Faire des accidents du travail dans l'entreprise un enjeu collectif
6. Assises de la Santé et de la Sécurité des travailleurs-euses (journées intersyndicales 2024)
7. Organisation et sécurisation d'initiatives publiques
8. La manif de A à Z
9. Série de visio formations sur les retraites
10. Jeux Olympiques et Paralympique, un enjeu syndical : comprendre les enjeux et s'organiser politiquement
11. Journées Intelligence artificielle
12. Handicap et validisme, agir syndicalement pour une société réellement inclusive
13. Éducation aux médias actuels, un outil pour notre syndicalisme

Échanges avec la salle

La plupart des structures ayant pris la parole remercient le Cefi et son équipe pour le travail fourni tout au long de cette année.

Le bilan financier n'a pas pu être proposé pour validation lors de l'AG du Cefi suite à la démission du trésorier du Cefi, mais Jean-Louis, ancien trésorier et membre du Bureau du Cefi affirme qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant les recettes 2023 : environ 1 million d'entrées en recette propre, dont 800 000 € pour le droit de tirage (recette issue des formations facturables) des structures.

Il faut toutefois faire attention car nous avons des années à fortes dépenses (rencontres de l'été, formation de formateur·trices...) mais le bilan 2023 est équilibré. Les recettes générées par le biais des formations facturables sont en lien avec les cycles électoraux dans le privé (et désormais dans le public). Par conséquent, les ressources en lien avec ces formations facturables s'estompent avec le temps. Les comptes sont expertisés par un cabinet comptable mais pour les comprendre ils doivent être accompagnés du bilan financier du trésorier.

Plusieurs questions ont été posées concernant l'organisation interne des structures en termes de formation ou l'accès au site du Cefi. Des réponses ont été apportées individuellement et des rendez-vous pris pour discuter plus largement de l'auto-organisation.

La situation dans les Solidaires locaux est très disparate avec des Solidaires locaux qui ont une vraie politique de formation et d'autres où il y a encore des manques ou des difficultés. Cette réalité nous concerne tous et toutes et il est important d'œuvrer pour que les Solidaires locaux mutualisent leurs moyens. Plusieurs structures expriment des besoins en formation pour les animateur·trices, de la prise en charge de ces formations et d'outils pédagogiques pour les animateur·trices.

Le Cefi travaillera à répondre à ces demandes au cours du prochain mandat.

Si d'autres questions persistent sur par exemple les prérogatives du bureau, sur les activités de la commission formation ou des groupes de travail qui préparent les formations, les comptes rendus du Bureau du Cefi et de la Commission formation sont sur la page interne du site de Solidaires.

Bureau du Cefi

Sont élu·es par l'AG à l'unanimité : Lina Cardenas, Maud Ingarao, Alain Chartier, Didier Fontaine, Christian Mahieux, Isabelle Mollé, Cédric Granotier, Manuel Couillet, Véronique Sajus, Frédéric Madelin, Julia Barbotin.

Commission de contrôle des comptes

Sont élu·es par l'AG à l'unanimité : Lucas Ono, Solidaires informatique; Ramon Villa SUD Santé Sociaux; Mustapha Ait Mbarek, SUD Urbains et Interurbains.

NOUS NE
SOMMES PAS
HYSTERIQUES
NOUS SOMMES
HISTORIQUES





Union
Solidaires

ENSEMBLE ON
EST + FORTES

Statuts de l'Union syndicale Solidaires

Préambule

Le syndicalisme a une double fonction : la défense des salarié-es et de leurs revendications et la transformation sociale, c'est-à-dire l'émancipation de toutes et tous pour qu'elles et ils puissent penser et agir sur leur environnement professionnel et interprofessionnel et être actrices et acteurs de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, et pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis-es. Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux. Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun-e tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleuses et travailleurs, salarié-es, précaires, chômeuses et chômeurs, retraité-es.

Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salarié-es. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis, d'une part des partis politiques, du Gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.

Pour garantir son indépendance, le syndicalisme doit gérer ses moyens en toute autonomie.

La démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales.

Elle doit permettre l'expression de sensibilités, d'aspirations et de revendications éventuellement différentes dans un esprit de tolérance et pour favoriser les convergences. Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salarié-es eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.

Pour concrétiser les aspirations et satisfaire les revendications, le syndicalisme use des différents moyens dont il dispose : la discussion, la proposition, la critique, l'action revendicative dont la grève pour créer un rapport de force. La négociation permet de concrétiser les avancées obtenues.

L'efficacité syndicale rend l'unité syndicale nécessaire, sans a priori ni exclusive.

C'est à partir de la défense des salarié-es et de l'affirmation de leur citoyenneté dans l'entreprise et sur le lieu de travail que le syndicalisme contribue à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique. Cette société devrait permettre à chacune

et à chacun, quelle que soit son origine, de grandir, de vieillir et de mourir dans la dignité sur une planète protégée des effets pervers des progrès techniques.

Dans ce cadre, la lutte pour la défense de l'environnement à tous les niveaux, du local jusqu'au planétaire est un élément du combat des syndicalistes.

Le syndicalisme participe à la préservation des conditions écologiques de la vie sur la planète.

Le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain est une valeur fondamentale du syndicalisme.

À ce titre les propos, les agissements, violences, agressions ou positions sexistes, racistes, lgbqtiphobes... n'ont pas leur place, ni dans le syndicalisme, ni dans la société.

Le syndicalisme affirme qu'un État de droit démocratique et laïque est indispensable au plein exercice du droit syndical. Le souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance, par le rejet de toute forme de discrimination raciale, de sexe, philosophique ou religieuse, ne se limite pas aux portes de nos lieux de travail.

Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

En revendiquant le droit à l'emploi, il met tout en œuvre contre le chômage. En privilégiant l'intérêt général, en revendiquant une meilleure répartition des richesses et des revenus et en défendant le service public, il œuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et tous une vie décente, le droit à l'éducation, à la santé, au logement...

Le syndicalisme ne doit pas laisser se construire une Europe des nanti-es au détriment des peuples du monde entier. Il doit défendre la démocratie politique pour permettre à toutes et tous d'agir effectivement sur leur destinée commune. Il faut promouvoir partout des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme.

L'Europe doit être un élément de solidarité entre tous les peuples qui y vivent; elle doit favoriser le progrès social à l'intérieur de ses frontières et dans ses rapports avec tous les peuples du monde.

Le syndicalisme doit être présent à tous ces niveaux pour impulser la solidarité et la coopération entre les peuples, et pour agir pour que les pays riches aident au développement équilibré des pays pauvres, participent à l'amélioration des moyens éducatifs et sanitaires de leurs populations.

L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences.

Article 1

L'Union syndicale Solidaires est la continuité historique du Groupe des dix, fondé en 1981. L'Union syndicale Solidaires est le produit d'histoires syndicales diverses. Le choix de l'identifiant Solidaires, comme identifiant unique de l'union interprofessionnelle et commun à toutes les organisations permet de dépasser l'histoire de chacune de celles-ci. Nul ne peut se réclamer d'une quelconque appartenance à l'Union syndicale Solidaires, ni utiliser la dénomination, l'identifiant et le logo de l'Union syndicale Solidaires s'il n'est pas membre de Solidaires ou explicitement autorisé à cette fin par le Bureau National de Solidaires. L'union syndicale est composée des syndicats ou fédérations adhérentes mentionnés en annexe, et des unions syndicales Solidaires départementales dont l'organisation et le fonctionnement sont décrits par l'article 18.

Article 2

L'Union syndicale Solidaires a pour objet : de rassembler dans le respect des valeurs et des principes fixés dans le préambule des présents statuts, toutes les organisations syndicales et à travers elles tou-te-s les salarié-es qui pensent que la faiblesse du syndicalisme français réside en premier lieu dans ses divisions, qu'elles ne considèrent pas comme définitives et irrémédiables. Ce rassemblement n'est pas une fin en soi.

C'est une étape pour être plus fort-es ensemble, dans l'action collective pour la défense des revendications et pour peser davantage en faveur de rapprochements interprofessionnels encore plus larges, de renforcer la défense des intérêts des adhérent-es des syndicats ou fédérations membres et de l'ensemble du monde du travail par tous les moyens.

Article 3

Le siège social de l'Union syndicale Solidaires est fixé : 31 rue de la Grange aux Belles / 75010 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau National.

Article 4

La constitution de l'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et de signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

L'Union syndicale Solidaires s'interdit d'intervenir, sauf demande expresse des organisations concernées, dans le champ de compétence propre des organisations adhérentes qui se conforment aux présents statuts, ou de leurs composantes.

Article 5

Tout syndicat ou fédération voulant adhérer à l'Union syndicale Solidaires devra en faire la demande conformément au règlement intérieur. L'adhésion devient définitive après l'accord du Bureau National.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de l'Union syndicale Solidaires et agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de l'Union syndicale Solidaires et apparaîtrait incohérente pour les salarié-es du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir (sauf cas exceptionnel, notamment en cas de réorganisation de secteurs, limité dans le temps, et avec accord du syndicat concerné déjà membre de l'Union syndicale Solidaires, et avis favorable du Bureau National) coexistence de deux syndicats en concurrence dans un même secteur professionnel. Lorsque des chevauchements de champs de syndicalisation entre structures membres apparaissent, notamment en cas de ré-organisation de secteurs, les structures membres concernées doivent se coordonner pour organiser et harmoniser l'action de Solidaires dans les secteurs concernés. Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

A défaut de cotisation pendant 3 années consécutives, une organisation est réputée ne plus être adhérente à l'Union, sur décision du Bureau National.

TITRE I – FONCTIONNEMENT

Article 6

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité National et du Bureau National. Si une structure n'est pas à jour de ses cotisations à l'Union syndicale Solidaires sur l'année N-1, sans avoir reçu l'accord du Bureau National pour retarder son versement, elle ne pourra pas participer aux prises de décisions (vote, consensus, veto) tant que la situation n'est pas régularisée sur l'année N-1.

Article 7 – Le Congrès national

Le Congrès a lieu tous les trois ans.

Un Congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau National prise à la majorité des deux tiers.

Le Congrès est constitué par les représentant-es des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux régulièrement convoqués dans les conditions définies au règlement intérieur.

Le nombre et la répartition des délégué-es sont fixés selon les conditions définies au règlement intérieur.

L'ordre du jour est proposé par le Bureau National.

Le Congrès se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

— Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

— Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50 % de participation des structures membres de Solidaires de chaque collège est nécessaire.

Entre deux Congrès, un Comité National se réunit tous les trois mois et définit les positions de l'Union syndicale.

Article 8 – Le Comité National

Tous les trimestres, le Comité National définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

— Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

— Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50 % de participation des structures de Solidaires membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Les membres du Comité National sont désignés, pour les fédérations et syndicats, selon les mêmes modalités que pour le Bureau National.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Comité National

comme défini au règlement intérieur.

Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité National, conformément au règlement intérieur.

Les Unions syndicales Solidaires départementales sont représentées par deux délégué-es. Une Union départementale Solidaires se créant entre deux congrès a droit à deux représentant-es au Comité National.

Article 9 – Le Bureau National

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau National dont les membres sont désigné-es par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau National, conformément au règlement intérieur.

Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Bureau National comme défini au règlement intérieur.

Le Bureau National est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois hors des réunions du Comité National.

Chaque syndicat ou fédération membre ne compte que pour une voix.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

À défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des syndicats membres présents est suffisante.

Chaque syndicat a un droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier dans le règlement intérieur.

Pour que les décisions des différentes structures soient valides un quorum de 50 % de participation des syndicats ou fédérations membres de Solidaires est nécessaire.

Article 10 – Commissions nationales

Des commissions nationales spécialisées peuvent être créées à l'initiative du Bureau National ou du Comité National. Elles sont permanentes ou ponctuelles.

Article 11 – Le Secrétariat national

Le Bureau National élit un Secrétariat national de sept membres au moins proposé-es par les organisations nationales.

Le Secrétariat fonctionne sur un mode collégial. Il est composé de :

— deux co-délégué-e général-e, dont au moins une femme;

- des délégué-es adjoint-es;
- un-e trésorier-e et un-e trésorier-e adjoint-e.

Le Secrétariat est renouvelé après chaque congrès.

La même organisation ne peut détenir à la fois plus de trois postes dans le Secrétariat. Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité National et le Bureau National de l'Union syndicale Solidaires. Il convoque le Bureau National et le Comité National et en propose l'ordre du jour.

Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote au sein de ces deux instances.

Chaque membre du Secrétariat National est habilité à procéder à toutes désignations syndicales ainsi qu'à présenter des listes de candidatures aux élections professionnelles, dans le respect des règles de fonctionnement de l'Union définies dans les présents statuts. Les membres du Secrétariat National ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Un-e membre du Secrétariat National qui aurait gravement dérogé de façon répétée aux statuts de Solidaires, à ses valeurs, à son fonctionnement ou à sa responsabilité de mettre en œuvre les orientations définies par les structures nationales peut être révoqué-e par le Bureau National entre deux congrès. Cette procédure exceptionnelle est précédée d'une saisine de la Commission des Conflits qui rencontre l'intéressée-e et rend compte devant le Bureau National. Le Bureau National entend la personne intéressée et se prononce selon ses règles habituelles de décision.

Article 12 – Le/la délégué-e général-e

Chaque co-délégué-e représente l'Union syndicale Solidaires dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Elle ou il peut agir en justice au nom de l'Union syndicale Solidaires, tant en demande qu'en défense et peut mandater un-e membre de l'Union aux mêmes fins. Le/la Co-délégué-e général-e rend compte de son initiative devant le Bureau National lors de sa première réunion postérieure.

Il/elle peut mandater un-e membre de l'Union syndicale Solidaires en tant que de besoin pour se faire représenter devant les tribunaux après autorisation du Bureau National.

Article 13 – Le Trésorier / La Trésorière

Le/la trésorier-e assure la gestion financière de l'Union syndicale Solidaires.

Il est rendu compte régulièrement de cette gestion au Bureau National.

Le/la trésorier-e est assisté-e d'un-e trésorier-e adjoint-e.

Une charte financière votée au Bureau National régit les pratiques financières et comptables de l'Union syndicale Solidaires.

TITRE II – TRÉSORERIE ET CONTRÔLE

Article 14 – Ressources

Les ressources de l'Union syndicale Solidaires se composent :

- des cotisations annuelles versées par les organisations syndicales qui adhèrent à l'Union syndicale Solidaires;
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'État ou toute autre collectivité publique ou établissement public, ainsi que par les organismes paritaires;
- des dons, versements et autres revenus.

Un appel de cotisations est effectué annuellement par le/la trésorier-e national-e, sur la base d'une cotisation annuelle par adhérent-e, dont le montant est fixé par le Bureau National. Les cotisations des structures membres peuvent être versées par prélèvements, virements, chèques, espèces...

Le/la trésorier-e vérifie à terme échu que les cotisations ont bien été perçues et peut effectuer un rappel auprès des structures adhérentes à l'Union qui ne sont pas à jour. Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Toute structure qui n'est pas à jour de ses cotisations à l'Union l'année N-1, sans avoir reçu l'accord du Bureau National pour retarder son versement et alors que l'appel à cotisation pour l'année N est envoyé, doit régulariser sa situation au plus vite. Si tel n'est pas le cas, elle ne pourra pas participer aux prises de décisions (vote, consensus, veto) tant que la situation n'est pas régularisée sur l'année N-1.

Article 15 – Aides financières

L'Union syndicale Solidaires, sur proposition du Secrétariat National peut décider l'attribution d'une aide sociale, financière ou juridique... Elles peuvent concerner ses adhérent-es, des salarié-es en lutte, des associations, syndicats... Ces aides sont approuvées par le Bureau National ou le Comité National.

Article 16 – Arrêt et approbation des comptes

Pour chaque exercice, les comptes sont arrêtés par le Secrétariat National. Ils sont ensuite présentés et doivent être approuvés par le Bureau National afin de donner un quitus au trésorier ou à la trésorière. Tous les ans, lors de l'approbation des comptes, le Bureau National décide de l'affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice. Le Comité National désigne un ou une commissaire aux comptes ainsi que sa suppléante ou son suppléant.

Article 17 – Commission de contrôle financier

Après chaque congrès, une commission de contrôle financier est mise en place par le premier Bureau National qui suit le congrès, pour un mandat de trois ans. Elle rend compte devant le Congrès lors du rapport financier. Sa composition est définie dans le Règlement intérieur.

Entre deux congrès, le Bureau National peut la solliciter et lui demander de faire un rapport devant le Bureau National au moment du débat sur le bilan annuel de trésorerie. Cette commission ne remplace pas le travail du commissaire aux comptes mais son objet est de vérifier le fonctionnement de la trésorerie, la cohérence de la mise en œuvre du budget avec les décisions du Bureau National et de faire des propositions pour améliorer la gestion de la trésorerie.

TITRE III – LA VIE LOCALE

Article 18 – Unions Solidaires départementales

Il est créé des Unions Solidaires départementales. Les Unions départementales peuvent décider de se coordonner au niveau interdépartemental ou régional.

Leur activité doit être conforme aux valeurs de l'Union syndicale Solidaires. Elles prennent le nom de Solidaires suivi du nom du département ou de la région.

Les unions départementales regroupent les structures adhérentes de la zone locale concernée, parmi les structures adhérentes à l'Union syndicale Solidaires. Des structures n'ayant pas de vocation nationale peuvent aussi y adhérer conformément aux présents statuts.

Leur fonctionnement et leurs statuts doivent s'inscrire dans le cadre des présents statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement des articles 5 et 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur.

Les structures départementales de l'Union syndicale Solidaires agissent et interviennent dans leur champ d'activité; elles sont représentées au Comité National et au Congrès national par deux délégué-es.

La liste de ces unions Solidaires départementales figure en annexe des présents statuts.

TITRE IV – LES BRANCHES ET LES SECTEURS

Article 19

Pour leur action revendicative les syndicats, les fédérations de syndicats, et les syndicats locaux membres de Solidaires peuvent s'organiser par branches et secteurs.

TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 – Démission

Toute démission de l'Union syndicale Solidaires est reçue par le Bureau National. L'organisation démissionnaire est tenue d'apurer sa situation financière au jour de la notification de la démission.

Article 21 – Les conflits

Tout manquement aux présents statuts est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission des conflits composée comme indiqué dans le règlement intérieur, après avoir reçu le ou les membres concernés, propose une médiation, instruit le conflit et rapporte devant le Bureau National qui prend sa décision à l'unanimité des présents, excepté la ou les organisations incriminées.

Cette commission doit se réunir trois mois au plus tard après avoir été saisie par le Bureau National (lorsque cela concerne les organisations nationales) ou le Comité National (lorsque cela concerne au moins une structure locale) sur demande d'une ou de plusieurs organisations composant l'Union (au sens de l'article 1 des statuts).

Cette commission n'a aucune compétence en ce qui concerne la vie interne des organisations adhérentes : elle n'a compétence que sur les litiges à l'application des présents statuts ou du règlement intérieur.

Article 22 – Le Règlement intérieur

Un règlement intérieur vient compléter les dispositions des présents statuts.

Article 23 – Modifications des statuts et règlement intérieur

Les modifications des présents Statuts et du Règlement Intérieur sont prises à l'occasion de chaque Congrès par les seuls syndicats et fédérations nationales à l'unanimité.

Article 24 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents au Congrès, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celui-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

Règlement intérieur de l'Union syndicale Solidaires

Article 1

I – Adhésion d'un syndicat national ou d'une fédération nationale de syndicats

Toute demande d'adhésion à l'Union syndicale Solidaires est examinée par le Bureau National.

Le Bureau National peut donner mandat au Secrétariat National de rencontrer une délégation de l'organisation syndicale postulante pour s'assurer des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Toute adhésion à l'Union syndicale Solidaires est précédée d'une phase « d'observation-association » pendant laquelle l'organisation syndicale postulante retenue est invitée par le Bureau National à assister et à participer à ses réunions, aux réunions du Comité National et aux travaux des Commissions nationales.

L'adhésion est décidée par le Bureau National à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Quand la demande d'adhésion est exprimée par une organisation syndiquant dans un secteur professionnel où l'Union syndicale Solidaires est déjà présente par un de ses syndicats membres, le Bureau National invite l'organisation postulante et l'organisation déjà membre à se rencontrer et à engager un processus de rapprochement conduisant à une structure commune unifiée adhérente à l'Union syndicale Solidaires.

II – Adhésion d'un syndicat local

La demande d'adhésion exprimée par un syndicat local est suivie par les Unions départementales et par le Bureau National.

A. Quand la demande est formulée par un syndicat local d'entreprise, de service, de site, l'Union départementale décide d'une rencontre avec le syndicat local postulant. Au cours de cette rencontre, elle s'assure des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Si cette vérification est positive, l'union départementale invite le syndicat postulant à participer à toutes ses réunions et à tous ses travaux. La demande d'adhésion effective

peut être utilement formulée à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Elle est décidée par l'Union départementale qui aura tenu obligatoirement informé de toutes ces démarches le Bureau National.

B. Quand la demande est formulée par un syndicat local d'établissement ayant vocation à un développement dans d'autres établissements de l'entreprise, ou dans d'autres sites du service, l'Union départementale transmet la demande au Bureau National. Ce sont alors les modalités prévues au paragraphe I du présent article qui s'appliquent. En fonction des réalités de terrain, il peut exister, à titre transitoire, des unions solidaires pluri-départementales investies des missions et prérogatives des Solidaires départementaux.

III- Evolution du champ de syndicalisation

Lorsqu'une organisation fait évoluer son champ de syndicalisation, elle doit alerter le Bureau National pour avis, si possible préalablement à l'arrêt de sa décision. Dans le cas d'un syndicat local, c'est le Solidaires départemental qui assure le lien avec le Bureau National.

Fonctionnement

Article 2

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel. Il doit être motivé par la structure qui l'exerce par oral et par écrit dans les plus brefs délais. Son utilisation entraîne une réunion, dans le délai maximum d'un mois, entre la structure qui l'a posé, et celles (membres du Bureau National) qui le souhaitent, avec pour objectif de le dépasser.

Le Congrès

Article 3

Le nombre de délégué-es de chaque organisation syndicale est calculé sur la base du nombre de ses adhérent-es au 31 décembre de l'année précédent le Congrès et de la façon suivante :

- moins de 3000 adhérent-es = 8 délégué-es
- entre 3 000 et 10 000 adhérent-es = 12 délégué-es
- plus de 10 000 adhérent-es = 16 délégué-es
- 3 délégué-es par comité départemental.

Chaque syndicat ou fédération nationale prend en charge les frais de ses délégué-es. Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. À défaut de consensus, un vote est organisé. Les délégations et fédérations, syndicats nationaux et solidaires départementaux doivent tendre à la parité femme/homme.

Le Comité National

Article 4

Chaque organisation syndicale nationale adhérente a droit à deux délégué-es. Chaque Solidaires départemental a droit à deux délégué-es. Chaque syndicat ou fédération nationale adhérente et chaque Solidaires départemental a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Comité National.

Le Bureau National

Article 5

Chaque organisation syndicale adhérente a droit à deux délégué-es hors les représentant-es élu-es au Secrétariat National. Chaque organisation syndicale adhérente a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Bureau National.

Le Secrétariat National

Article 6

Si un-e représentant-e du Secrétariat National est candidat-e à une fonction électorale, pendant la campagne électorale, le ou la militant-e est en vacance de représentation, et il ne peut, comme tout-e militant-e de l'Union syndicale Solidaires, se prévaloir de son appartenance à celle-ci. La compatibilité entre son mandat d'élu-e et sa responsabilité au sein du Secrétariat national devra être appréciée par le Bureau National. Il y a obligation pour le Bureau National d'anticiper et mettre en œuvre un accompagnement pour un retour au poste ou une reconversion professionnelle pour le ou la secrétaire national-e parvenant à l'issue de son mandat et ceci conjointement avec son syndicat d'origine.

Trésorerie et Contrôle

Article 7

Le Bureau National fixe une cotisation annuelle par adhérent-e du syndicat.

Tous les ans, le ou la trésorier-e rend compte au Bureau National.

Le ou la trésorier-re communique au premier Bureau national de l'année la liste des structures à jour de cotisation à l'année N-1. Le Bureau national définit ainsi quelles structures pourront prendre part aux décisions de l'année en cours.

Article 8

La commission de contrôle financier est composée de quatre personnes, non membres du Bureau National et présentées par les organisations nationales.

Conflits

Article 9

Une commission des conflits est mise en place après chaque congrès, lors de la première réunion du Bureau National, pour un mandat de trois ans; elle est composée de deux membres du SN (proposés par le SN) et trois membres (plus trois suppléant-es) du Bureau National proposés par les organisations nationales, à raison de une personne maximum par organisation. Cette commission est saisie par le Bureau National ou le Comité National chaque fois que nécessaire et rendra compte devant cette structure. En cas de départ d'un-e membre, le Bureau National pourvoit à son remplacement.





9e CONGRÈS

Sud
Chats

Solidaires
étudiant
de luttes

Solidaires

Solidaires



